

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

The
cop
ma
of
sig
che



The
Ce

10



Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Page 233 comporte une numérotation fautive: p. 333.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

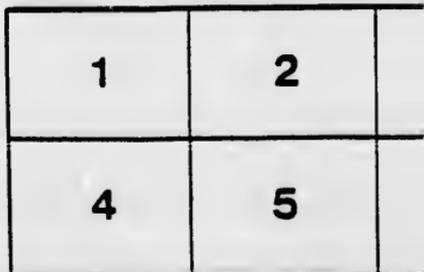
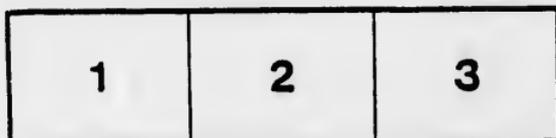
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exem
généro

Les im
plus gr
de la n
confor
filmag

Les ex
papier
per le
derniè
d'impr
plat, s
origina
premiè
d'impr
la derr
empre

Un de
derniè
cas: le
symbo

Les ca
filmés
Lorsqu
reproc
de l'ar
et de l
d'imaq
illustr

ed thanks

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

quality
egibility
the

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

re filmed
ng on
d impres-
e. All
g on the
pres-
printed

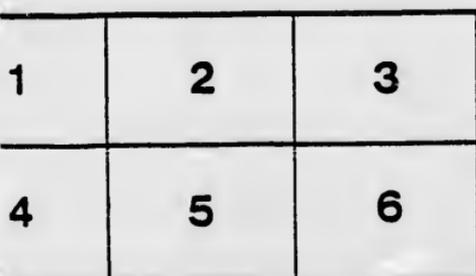
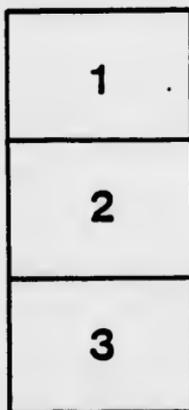
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

che
"CON-
END"),

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

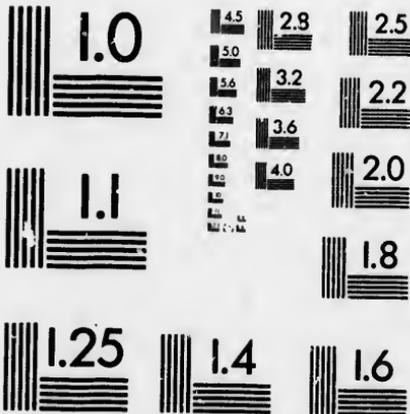
d at
ge to be
ned
left to
s as
ate the

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

LA V
ET
LES MOEURS
DES

AUVAGES AMERIQUAINS
COMPAREES AUX
des premiers Temps.

Ouvrage enrichi de Figures en Taille douce.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
Chez les Freres WESTEINGS.

M. DCC. XXXII.



E. G. P. ...

Reserve

1 2



V A I

TO
GRAND

8808

602
200

E

D

DA

L

taine ch
ou Cap

P

Initia

Les

symbole

nué de

P

1. To

rentes F

belisque

Chinois

Obelisc.

aussi pri

2. Q

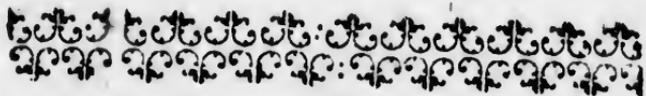
nant la

qu'on tr

pag. 78.

3. Mo

Liv.



EXPLICATION
DES PLANCHES
ET FIGURES
CONTENUES
DANS LE SECOND TOME.

LA PLANCHE XIV. est distribuée en deux
sujets. 21

Le premier représente les épreuves d'un Capitaine chez les Caraïbes, & le second celles d'un Chef ou Capitaine, expliquées à la pag. 297. & suiv.

PLANCHE XV. 57

Initiation finale d'un Devin Caraïbe.

Les deux Planches suivantes se rapportent au symbole de la Croix chez les Anciens avant la venue de Jesus-Christ.

PLANCHE XVI. 149

1. Toute cette première ligne représente les différentes Figures de Croix qui se trouvent sur les Obélisques, excepté la seconde, qui est un caractère Chinois, lequel signifie le nombre de dix. Kirker, *Obelisc. Pamp. pag. 306.* Le caractère Chinois & aussi pris la même pag. 233.

2. Quatre Figures de Divinités Egyptiennes tenant la Croix à la main, prises de la Table Isiaque qu'on trouve dans l'Oedipe de Kirker. *Tome. 3. pag. 78.*

3. Monument Egyptien tiré de Paul Lucas, *Tom. Liv. 4. pag. 130.* Ce monument est singulier.

E X P L I C A T I O N

Horus Apollon y est assis tenant l'Equerre & le **Lituë**. **Isis** est debout derrière lui tenant la **Croix Hermetique** de la main droite ; devant eux est un **Egyptien** qui paroît les invoquer. Au sommet est un **Symbole** de la Divinité représentée par un **Globe allé**, entouré d'un serpent à deux têtes mal formées, tout près desquelles on voit prendre deux **Croix très-bien** marquées.

4. Main hieroglyphique du Cabinet de sainte Geneviève. Elle se trouve aussi dans **Frideric Adolphe Lampe, de Cymbalis Veter. pag. 150.** Cet Auteur prétend que ce sont des **Cymbalés**, dont la poignée est une **Croix très-bien** exprimée.

5. Prêtre Egyptien tenant une **Croix. La Chaussée, Mus. Rom. Scit Tab 36.**

6. **Croix Hermetique** ou **Isiaque** du **Pere Ath. Kirker**, expliquée dans le sens de ce Pere, **Tom. 2. de l'Oedipe, part. 2. pag. 24.**

P L A N C H E X V I I.

147

1. **Horus** Apollon avec ses symboles Hieroglyphiques, qui sont une longue **Croix** surmontée d'une tête d'Épervier symbole de la Divinité, avec l'**Equerre** symbole de la Royauté & de la Justice, & le **Lituë** ou **Bâton augural**, symbole du Sacerdoce. Cette Figure est prise de la **Table Isiaque.**

2. Prêtre Egyptien tenant un **Autel** tiré des **Pierres** de **Leonardo Agostini**, de l'Édition de **Gronovius, Pl. 30.**

3. **Table** du même **Autel**, détaillée plus en grand dans le même Auteur, **Pl. 38.** & où l'on voit les dons qui y sont offerts, sçavoir une corbeille au milieu, dans laquelle sont des fruits ou des pains en pyramide, deux gerbes de bled inclinées l'une vers l'autre, deux phioles à bec, contenant quelque liqueur, & surmontées d'une **Croix.** Dans le bas on voit une petite Coupe à anse pour boire la liqueur contenuë dans les phioles.

4. Deux **Autels** tirés de la bordure de la **Table**

D
suaque,
sacrés
premier
étant u
Nilotiq
cette l'
est exp
bouque

5. V
auquel
précieu
une Cr
Lipse,
reste q
Vestale
pos d'y

6. F
Beier,
Herme

Misc. E

7. C
élevée

Gemma

8. F

chus,

lant d

même

du mé

9. E

trouve

tom. 1

droite

Croix

Les

res où

Coix à

bale a

ropoli

DES PLANCHES ET FIGURES.

fiague, sur lesquels sont représentés deux vases sacrés surmontés d'une Croix. La liqueur coule du premier dans deux vases Nilotiques, un Egyptien aiant un genou en terre, tient à la main une coupe Nilotique qu'il semble tenir prête pour prendre de cette liqueur, ou pour faire une libation. Le second est expoïc, ce semble, à la veneration entre deux bouquets de fleurs.

5. Vestale avec un collier de pierres précieuses, auquel est attaché une Médaille, où les pierres précieuses sont disposées de manière qu'elles forment une Croix. C'est un Antique qu'on voit dans *Iuste Lipse, Tom. 3. de Vestâ & Vest. pag. 621.* Il ne reste que les vestiges des pierres du collier, & la Vestale est sans tête, mais le Graveur a jugé à propos d'y en mettre une de sa façon.

6. Figure de Jupiter-Ammon sous la figure d'un Beier, ayant un serpent sur la tête, & une Croix Hermetique au col sous la forme du T. *Spon, Misc. Erud. Ant. Sect. 9. pag. 306. Tor. 8.*

7. Canopus sur un Griffon, qui tient sa patte élevée sur un Bouclier sur lequel est une Croix. *Gemme de Leonardo Agostino, Tab. 205.*

8. Proionée Dionysus sous la forme d'un Bacchus, dont le Thyrsé est formé en Croix. *Foy Vailant de Num. Ptolem, p. 146.* Il se trouve dans le même Auteur, *pag. 162.* une Médaille plus petite du même Prince, semblable à la première.

9. Bacchante prise d'une Urne cineraire qui se trouve dans *Spon. In Misc. Erud. Ant. Sect. 2. tom. 1. pag. 29.* Cette Bacchante tient à la main droite une Médaille dans laquelle est gravée une Croix Isiaque.

Les Figures, *Num. 10. 11. 12. 13.* sont des Figures où l'on voit Astarté Déesse de Syrie, une longue Croix à la main, La Médaille, *Num. 10.* & d'Elagabale avec les paroles, *Colonia Aurelia Pia Metropolis Sidoniorum.* La Déesse y est représentée

E X P L I C A T I O N

debout dans un Temple à quatre Colomnes , tenant une longue Croix à la main , au pied de laquelle est un homme en petit , & au côté gauche une Colonne sur laquelle est une Victoire , dans la main gauche de laquelle , on voit une palme , & à la droite une Couronne qu'elle porte sur la tête de la Déesse. Dans l'Exergue est un Autel & un coquillage mal formé , de ceux qui ont rendu Tyr & Sidon si célèbres par le commerce des laines teintes en pourpre. *Vaillant , in Num. Imper. tom. 2. p. 126.* La Médaille , *Num. 4.* est de Julia Mam-mæa , avec l'Inscription *Nervia Trajana Alexan-driana*. Elle a été frappée à Bostre en Arabie , comme il paroît par l'Exergue. Astarté s'y tient debout dans un Temple semblable à celui de la Médaille précédente ; elle tient d'une main une grande Croix , & de l'autre une Corne d'abondance : à ses pieds sont deux Centaures enfant deux Conques marines , semblables à celles qu'on peint entre les mains des Tritons. *Vaillant , tom. 2. pag. 187.* La Médaille , *Num. 13.* est de Salonina , avec l'Inscription *Colonia Julia Augusta felix*. Elle a été frappée à Berite , ainsi que l'Exergue le porte. Astarté y est peinte sous la forme d'une femme debout sur une prouë de vaisseau ; d'une main elle releve sa robe , & de l'autre elle tient une longue Croix ; une Victoire sur une Colonne étend une Couronne sur sa tête. Cette Médaille a été mal prise par le Graveur , elle est mieux dans *Vaillant , Tom. 2. pag. 353.*

La Médaille , *Num. 12.* est d'autant plus curieuse , qu'elle est frappée assez long-temps avant la Naissance de Jesus-Christ , comme le marque l'E-re Grecque qui s'y voit. Astarté y est debout sur une Galere. De sa main droite coule une rosée , symbole des biens qu'elle répandoit sur les hommes ; de sa gauche qu'elle passe derrière le dos , elle tient une longue Croix pommetée & des mieux mar-

D
quées. C
de Syrie
p. 24. M
Syrie , a
second. U
la tête ,
soutenan
ces paro
les initial
T H P I
278. La
lere , éte
la main g
riere elle
ou Phér
14. M
du Souv
& un Sy
Lettres c
mots Co
Tom. 2.
semblabl
Je n'ou
Tom. 2.
voit la je
Syrie , q
une Croix
teur fait
la tient ,
te de Ve
avoit ass
qui marq
font la n
à l'cont
pensée de
au Myste
J'auro
mains ,

DES PLANCHES ET FIGURES.

quées. Cette Médaille est d'Alexandre second Roy de Syrie. Elle est dans Beger. *Thef. Brand. tom. 2. p. 24.* M. Vaillant dans son Histoire des Rois de Syrie, a deux Médailles semblables de Demetrius second. Dans la première Astarté, le Boisseau sur la tête, se tient debout étendant la main droite, & soutenant de la gauche une longue Croix. On y lit ces paroles sur le côté droit, B A. Δ H. qui sont les initiales des mots. B A Σ I A E Ω Σ Δ H M H T H P I O Y. *pag. 272.* La seconde est à la *pag. 278.* La Déesse tête nuë, est debout sur une galere, étendant le bras droit, & tenant une Croix de la main gauche qui est passée derrière son dos. Derrière elle sont gravés quelques caracteres Syriaques ou Phéniciens.

14. Médaille d'Auguste représentant le Bonnet du Souverain Pontife de la Déesse des Sidoniens, & un Sympule; elle est frappée à Accis. Les quatre Lettres qui y sont gravées, sont les initiales des mots *Colonia Julia Gemella Accitana.* Vaillant, *Tom. 2. pag. 2.* Il ya encore d'autres Médailles semblables avec différentes Inscriptions.

Je n'oublierai pas de dire qu'il y a dans Tristan, *Tom. 2. pag. 338.* une Médaille d'Elagabale, où l'on voit la jeune Isis, ou, comme il dit, la Déesse de Syrie, qui tient d'une main un Sistre, & de l'autre une Croix Isiaque que Kirker appelle *Ansata.* L'Auteur fait la réflexion que cette Croix & le cercle qui la tient, est le caractere Astronomique de la Planete de Venus laquelle est la troisième place qu'on avoit assignée dans le Ciel à la Vierge féconde, ce qui marque que Venus-Uranie & la Déesse de Syrie sont la même Divinité. Cet Auteur passant ensuite à la consideration de cette Croix, tombe dans la pensée de Marsile Ficin, & croit qu'elle fait allusion au Mystere de nôtre Redemption.

J'aurois pû encore faire graver des Etendarts Romains, au sommet desquels on voit des Croix

EXP. DES PLANCHES ET FIGURES.
très-bien formées, que Tertullien fait remarquer lui-même aux Gentils, ennemis de la Croix.

PLANCHE XVIII.

217.

Dances Iroquoises, appellées *Te-Iennonniakoua* & de l'*Ashonront*, expliquées à la page qui y répond.

PLANCHE XIX.

232.

I. Cérémonies du Mariage. Deux femmes portant le bois de Mariage dans la Cabane du mari. B. Femme qui se promene dans le Village, portant son enfant dans un berceau derrière le dos.

Fin de l'Explication des Planches & Figures du second Tome.

T A B L E DES CHAPITRES

Contenus dans le second Tome.

V. **D**u Gouvernement Politique. pag. 157

VI. Des Mariages & de l'Education. 208

Fin de la Table du second Tome.

MCCCLXX



S
A
M
COM
DE

Suis

S
de Chin
policées
Mexiqua
champ v
rien n'est
Tome

* Applica
tions des

FIGURES.
remarquer lui-
x.

217
nonniakoua
e qui y ré-

282
emmes por-
du mari. B.
ge, portant
los.

& Fi-

RES

Tome.

pag. 157

208

ne.

MOEURS

Pag. 1



MŒURS
DES
SAUVAGES
AMÉRIQUAINS.
COMPAREES AUX MOEURS
DES PREMIERS TEMPS.

*Suite des Mystères & Initiations. **

S I j'avois à montrer la conformité de ces Initiations, & de ces Mystères des Anciens avec les Religions des Indes Orientales, du Japon & de Chine, ou même avec celles des Nations policées de l'Amérique, telles qu'étoient les Mexiquains & les Péruviens, j'aurois un champ vaste où je pourrois m'étendre; car rien n'est mieux marqué que la doctrine des

Tome I I.

A

* Application aux Américains de ce qui a été dit des Initiations des Anciens.

2 MOEURS DES SAUVAGES

Prêtres du Mexique & du Pérou, mais surtout que celle des Brachmanes, des Bonzes & des Talapoins, que je crois être les successeurs des Prêtres Egyptiens, Disciples d'Isis & d'Osiris, & qui le sont certainement des Gymnosophistes des Indes dépositaires des Orgies de Bacchus; rien n'est mieux marqué, dis-je, que leur doctrine de la purification des ames toute conforme aux idées Platoniciennes; rien n'est mieux caractérisé que leurs sentimens touchant le péché; touchant la manière de l'expié par les Lustrations, par une sorte de confession, qui se trouve également chez les Gaures en Perse, chez les Brames, chez les Japonois, chez les Siamois, & chez les Péruviens; & touchant la perfection à laquelle ils aspirent par la profession d'une vie austère, pénitente, passée dans les jeûnes, l'abstinence, la chasteté, la pauvreté, la mortification, & enfin dans la pratique des vertus; vertus dont ils n'ont à la vérité que les dehors, mais qui dans ces dehors sont un argument d'une origine toute sainte. On a du plaisir à lire dans les Auteurs, qui en ont parlé, de quelle manière la jeunesse étoit initiée dans les Ecoles des Bonzes. Il y avoit au Mexique des Communautés d'hommes & de femmes, où les jeunes filles d'une part, & les jeunes gens de l'autre, sans exception, étoient instruits pendant un an, & vivoient d'une manière si sévère & si rigide, qu'il n'y a point de Noviciat d'Ordre Religieux en Europe, qui puisse faire une comparaison de ses épreuves avec les leurs.

Mais ayant à parler des Barb. es, chez qui l'on est prévenu qu'il n'y a point de Religion, & où effectivement il y a peu de Religion apparente, il m'est bien plus difficile de

montr
& dan
moins
sibles.

Ava
je vas
moins
de qu
recuë
entièr
autre
Auteu
faire q

*L'A
qui nor
te. de c
Barbar
qui nor
paraiso
Voici c

» Les
» desti
» sacrif
» ils le
» tent c
» servic
» Relat
» son te
» sonne

Voici c
» Ils p
» mes c
» plus c
» amen
» matie
» avec c

* Hist.
Lettres 170

AGES

u, mais sur-
des Bonzes &
es successeurs
les d'Isis &
inement des
positaires des
ieux marqué,
i purification
des Platonis-
risé que leurs
uchant la ma-
ons, par une
ve également
les Bramez,
nois, & chez
perfection à
ession d'une
s les jeûnes,
auvreté, la
pratique des
la verité que
hors sont un
ainte. On a
, qui en ont
eunesse étoit
es. Il y avoit
l'hommes &
une part, &
exception,
& vivoient
e, qu'il n'y
eligieux en
pparaison de
s, chez qui
de Religion,
de Religion
difficile de

AMÉRIQUAINE.

montrer cette conformité dans leurs mœurs,
& dans leurs usages. Je ne laisserai pas nean-
moins d'en rapporter les traits assez sen-
sibles.

Avant de parler des Iroquois & des Hurons,
je vas commencer par les Nations, qui ont
moins perdu de leurs coutumes anciennes, ou
de qui les Auteurs des Relations ont mieux
recueilli les usages avant qu'elles les eussent
entièrement laissé perdre. Je ne ferai presque
autre chose que rapporter les paroles de mes
Auteurs, sur lesquelles je me contenterai de
faire quelques réflexions.

* L'Auteur de l'Histoire de Virginie est celui
qui nous donne une connoissance plus parfaite
de ce qui se pratiquoit sur cela parmi les
Barbares de l'Amérique Septentrionale, &
qui nous met plus en voye d'en faire la com-
paraison avec les Initiations des Anciens.
Voici comment parle son Traducteur.

» Les Indiens ont des Autels, & des lieux
» destinez aux Sacrifices. On dit même qu'ils
» sacrifient quelquefois de jeunes enfans; mais
» ils le nient, & prétendent qu'ils ne les écar-
» tent de la société que pour les consacrer au
» service de leur Dieu. Smith nous donne la
» Relation d'un de ces Sacrifices célébré de
» son temps, sur le raport de quelques per-
» sonnes qui en étoient les témoins oculaires.
Voici ce qu'il en dit.

» Ils peignirent de blanc quinze jeunes hom-
» mes des mieux faites, qui n'avoient pas
» plus de 12. à 15. ans; & après les avoir
» amenez dehors, le peuple passa toute la
» matinée à danser, & à chanter au-tour d'eux
» avec des sonnetres de serpent à la main. L'a-

A 2.

* Hist. de Virginie traduite de l'Anglois, imprimée à Or-
léans 1707. p. 272.

4 MOEURS DES SAUVAGES

» près-midi ils les placèrent tous sous un
» arbre, & l'on fit entre-eux une double haye
» de gens armés de petites cannes attachées
» ensemble. On choisit alors cinq jeunes
» hommes, qui allèrent prendre tour la tour
» un de ces garçons, le conduisirent à travers
» la haye, & le garantirent à leur propre dam,
» avec une patience merveilleuse, des coups
» de canne qu'on fit pleuvoir sur eux. Pen-
» dant ce cruel exercice, les pauvres mères
» pleuroient à chaudes larmes, & préparoient
» des nattes, des peaux, de la mousse, & du
» bois sec pour servir aux funérailles de leurs
» enfans. Après que ces jeunes garçons eurent
» ainsi passé par les baguettes, on abbatit l'ar-
» bre avec furie, on rompit en pièces le tronc
» & les branches, l'on en fit des guirlandes
» pour les couronner, & l'on para leurs che-
» veux de ces fetilles.

» Mes témoins ne purent voir ce que devin-
» rent ces enfans; mais on les jeta tous les
» uns sur les autres dans une vallée, comme
» s'ils étoient morts, & l'on y célébra un
» grand festin pour toute la compagnie.

» Le Werovvance (c'est-à-dire le Devin)
» interrogé sur le but de ce sacrifice, répon-
» dit, que les enfans n'étoient pas morts ;
» mais que l'Okée ou le Diable, suçoit le
» sang de la mamelle gauche de ceux qui lui
» tomboient en partage, jusqu'à ce qu'ils
» fussent morts; que les cinq jeunes hommes
» gardoient les autres dans le desert l'espace
» de neuf mois; que durant ce temps-là, ils
» ne devoient converser avec personne; & que
» c'étoit de leur nombre qu'ils tiroient leurs
» Prêtres & leurs Devins. (*Là finit la Relation
du Capitaine Smith.*)

» Je ne sçais, continuë l'Auteur, si le Ca-

6 MOEURS DES SAUVAGES

ces jeunes hommes dans les Bois, où on
 les enferme plusieurs mois de suite, sans
 qu'ils y ayent aucune société, ni d'autre
 nourriture, que l'infusion ou la décoction
 de quelques racines qui bouleversent le
 cerveau. En effet ce breuvage, qu'ils ap-
 pellent *Wisoccan*, joint à la sévérité de la
 discipline, les rend fous à liet, & ils con-
 tinuent dans ce triste état dix-huit ou vingt
 jours; on les garde enfermez dans un en-
 clos bien fort, fait exprés pour cet usage,
 & dont j'en vis un en l'année 1694. qui ap-
 partenoit aux Indiens de Paumaunkie. Il
 avoit la figure d'un pain de sucre, & il
 étoit ouvert par tout en guise de treillis,
 pour donner passage à l'air. Il n'y avoit pas
 encore un que treize mois jeunes hommes y
 avoient été *buscanavés*, & qu'on les avoit
 mis en liberté; d'ailleurs on débite à cette oc-
 casion, que ces pauvres malheureux boivent
 tant d'eau du fleuve Léthé, qu'ils en perdent
 le souvenir de toutes choses, de leurs pa-
 rens, de leurs amis, de leur bien, & même
 de leur Langue. Lorsque les Medecins trou-
 vent qu'ils ont assez bû de ce *Wisoccan*, ils
 en diminuent peu à peu la doze jusqu'à ce
 qu'ils les ayent ramenez à leur premier
 bon sens. Mais avant qu'ils soient tout-à-
 fait bien rétablis, ils les conduisent à leurs
 différentes Villes. Après avoir essuyé une si
 cruelle fatigue, ces jeunes hommes n'osent
 pas dire qu'ils se souviennent de la moin-
 dre chose, dans la crainte qu'on les *busca-*
naverait une seconde fois; & alors le trai-
 tement est si rude, qu'il n'en échappe gue-
 res la vie sauve. Il faut qu'ils deviennent
 sourds & muets, & qu'ils apprennent tout
 à nouveaux frais. Je ne sçais si leur oubli

oubli
 ne ve
 sçû a
 accom
 appr
 com
 quelq
 homin
 été en
 rir da
 qu'alc
 porte
 dit-il
 boien
 la ave
 Ma
 ble, c
 pas to
 En ef
 ramer
 mes c
 rent
 les A
 Natio
 foibli
 avoie
 prent
 La
 nes g
 & ils
 gieux
 discip
 la plu
 te Ch
 venir
 des la
 mais
 d'être

oubli est feint ou réel ; mais il est sûr qu'ils
 ne veulent rien connoître de ce qu'ils ont
 scû autrefois, & que leurs Gardiens les
 accompagnent jusqu'à ce qu'ils aient tout
 appris de nouveau. C'est ainsi qu'ils re-
 commencent à vivre après être morts en
 quelque manière, & qu'ils deviennent
 hommes en oubliant qu'ils aient jamais
 été enfans. Si quelqu'un d'eux vient à mou-
 rir dans ce cruel exercice, je m'imagine
 qu'alors la fable d'Okée, que Smith rap-
 porte, sert d'excuse pour le cacher ; car,
 dit-il, Okée devoit avoir ceux qui lui tom-
 boient en partage, & l'on disoit que ceux-
 là avoient été sacrifiez.

Ma conjecture est d'autant plus proba-
 ble, que je scâis de certitude qu'Okée n'a
 pas toujours part à chaque *buscanawement*.
 En effet, si les Indiens de Paumaunkie ne
 ramènèrent pas deux de leurs jeunes hom-
 mes de cette cruelle cérémonie, qu'ils fi-
 rent en l'année 1694. D'un autre côté,
 les Appamatuks (ci-devant une puissante
 Nation, mais qui est aujourd'hui bien af-
 foiblie) ramènèrent toute la jeunesse qu'ils
 avoient envoyée en 1690. à ce terrible ap-
 prentissage.

La peine, que les Gardiens de ces jeu-
 nes gens se donnent, est si extraordinaire,
 & ils doivent observer un secret si reli-
 gieux durant tout le cours de cette rude
 discipline, que c'est la chose du monde
 la plus méritoire de se bien acquitter de cer-
 te Charge, & le moyen le plus sûr de par-
 venir aux plus grands emplois du Pais,
 dès la première distribution qui s'en fait ;
 mais aussi peuvent-ils compter sûrement
 d'être bien-tôt expédiez à l'autre monde,

MOEURS DES SAUVAGES

si par légèreté, ou par négligence, ils man-
quoient tant soit peu à leur devoir.

J'ai remarqué d'ailleurs, que ceux qu'on
avoit *buscanavés* de mon temps, étoient
de beaux garçons bien tournez, pleins de
feu, de l'âge, de quinze à vingt ou vingt-
cinq ans, & qui passotent pour riches. Ce-
la me faisoit croire d'abord, que les vieil-
lards avoient trouvé cette invention pour
s'emparer des biens de la jeunesse, puis-
qu'en effet ils les distribuënt entre eux,
où ils les destinent à quelque usage public,
& que ces jeunes hommes sont réduits à
brusquer de nouveau la fortune.

Les Indiens abhorrent cette pensée, &
ils prétendent qu'on n'employe un remède
si violent, que pour délivrer la jeunesse
des mauvaises impressions de l'enfance, &
de tous les préjugés qu'elle contracte avant
que leur raison puisse agir. Ils soutiennent,
que mis alors en pleine liberté de suivre
les loix de la nature, ils ne risquent plus
d'être les dupes de la coûtume ou de l'é-
ducation, & qu'ils sont plus en état d'ad-
ministrer également la justice, sans avoir
aucun égard à l'amitié, ni au parentage.

L'application de ce qui est contenu dans
le fond de cette narration, à ce que j'ai
déjà dit ci-dessus, est si naturelle & si aisée,
que je crois devoir la laisser faire au Lecteur.
Je dirai seulement, que l'Auteur en nous re-
présentant parmi ces Sauvages, des Villes, des
Gouverneurs, de Grands emplois, & de
grands biens, s'éloigne beaucoup de l'idée
qu'on en devoit donner; leurs Villes n'é-
tant que de misérables Bourgades, leurs
Gouverneurs que des Chefs peu distinguez
du reste du peuple, & leurs grandes biens

qu
en

tou
exc
de
que
fait
tre
Rel
lé d
que
à l'
de l
bien
tine
telle
nom
Barb
les n
& di

O
mi le
trés-r
dinair
filles
l'âge
honn
passer
nes; p
& pou
cheux
toutes
impar
un ca

ence, ils man-
voir.

ue ceux qu'on
mps, étoient
ez, pleins de
ngt ou vingt-
riches. Ce-
que les vieil-
vention pour
neffe, puis-
entre eux,
sage public,
nt réduits à
ne.

pensée, &
un remède
la jeunesse
enfance, &
tracte avant
pûtiennent,
é de suivre
quent plus
ou de l'é-
état d'ad-
sans avoir
arentage.

ntenu dans
ce que j'ai
& si aisée,
u Lecteur.
n nous re-
Villes, des
, & de
de l'idée
Villes n'é-
es, leurs
istinguez
des biens

AMÉRIQUAINS.

9

qu'une pauvreté générale, qui se fait sentir
en tout.

D'ailleurs, si c'est une loy générale que
tous doivent être initiés ou *hufcanawés* sans
exception, ainsi qu'il le dit, n'y a-t'il point
de contradiction à assurer, comme il fait,
que les Gouverneurs choisissent les mieux
faits & les plus riches? Il pourroit aussi s'ê-
tre trompé, en confondant avec la sienne, la
Relation du Capitaine Smith, où il est par-
lé d'une cérémonie, laquelle ne concernoit
que ceux qui étoient destinez pour suppléer
à l'Ordre de la Prêtrise. Car, quoique la loy
de l'Initiation soit générale, il peut fort
bien, & il doit même y avoir quelque dis-
tinction, selon les différens Etats des Initiés,
telle qui se trouve chez les Caraïbes, sous le
nom desquels je comprends tous les Peuples
Barbares de l'Amérique Méridionale, dont
les mœurs sont par-tout assez semblables,
& différent en très-peu de chose.

Initiations des Caraïbes.

On trouve des vestiges des Initiations par-
mi les Caraïbes, accompagnées de jeûnes
très-rigoureux, & d'autres épreuves extraor-
dinairement difficiles à soutenir, pour les
filles & pour les garçons, qui entrent dans
l'âge de puberté; pour admettre un jeune
homme au rang des Guerriers; pour faire
passer un Guerrier dans l'ordre des Capitai-
nes; pour l'installation d'un Chef Général,
& pour l'inauguration des Devins. Il est fâ-
cheux que les Auteurs ne nous aient donné de
toutes ces choses qu'un détail grossier &
imparfait. On ne laisse pas d'y reconnoître
un caractère de Religion, mais dont il ne

10 MOEURS DES SAUVAGES

reste plus néanmoins qu'une vaine ombre.

J'ai déjà parlé des Purifications des personnes du sexe au temps de leurs ordinaires, & j'ai déjà insinué que la première fois que cela leur arrive, elles commençoient à entrer dans les épreuves des Initiations. * Thevet, qui a été lui-même le témoin de toutes ces épreuves, nous donne un détail de ce qui se passe à cette occasion parmi les Peuples du Brésil. Je rapporterai ici en substance ce qu'il en dit.

Initiation des filles adultes.

Ce n'est pas sans sujet qu'on a donné, dit-il, à cette première purgation, un nom qui signifie *Peur échue ou advenue* ; car les filles ont véritablement raison d'apprehender ce terrible moment, qui est comme le signal d'un véritable martyre pour elles. On commence donc par leur brûler les cheveux, ou par les leur couper avec une dent de poisson, le plus près de la tête que cela se peut. Après cela on les fait tenir debout sur une pierre platte, qui leur sert de grez pour travailler leur porcelaine, & pour polir les pierres vertes, dont ces Nations font divers ornemens ; & avec une dent d'Acouti, on leur tranche la chair depuis le haut des épaules jusqu'au dos, faisant une croix de biais, & plusieurs autres découpures, de manière que le sang en ruisselle de toutes parts. On s'apperçoit bien de la douleur que ressentent ces pauvres filles par leurs grincemens de dents, & par leurs différentes contorsions ; mais la honte les retient, & pas une n'ose laisser échapper un seul cri. On

* *Thevet, Cosmog. Univ. Tom. 2. Liv. 22. p. 246.*

frotte
cendre
moins
du salp
ne s'eff
& tout
pend au
& on le
envelop
Elles y
pouvoir
temps-l
Ces
descend
& on le
me grez
ration de
toucher
elles son
nourries
peu de f
user de q
autre bre
état jusq
quelle on
depuis la
encore p
les reme
où elles
rité pen
une abst
elles ne
ser avec
s'occup
ton. Le
couleur
elles con
champs.

AGES
ine ombre.
ns des per-
ordinaires,
ère fois que
ent à entrer
* Thevet,
e toutes ces
e ce qui se
Peuples du
nce ce qu'il

onné, dit-
n nom qui
es filles ont
er ce terri-
signal d'un
commen-
veux, ou
nt de pois-
que cela se
debout sur
grèz pour
r polir les
font divers
Acouti, on
aut des é-
e croix de
pures, de
de toutes
a douleur
leurs grin-
différentes
nt, & pas
l cri. On

AMERIQUAINS.

frotte ensuite toutes ces playes avec de la cendre de courge sauvage, qui n'est pas moins corrosive que de la poudre à canon, ou du salpêtre; en sorte que jamais les marques ne s'effacent; après quoi on leur lie les bras & tout le corps d'un fil de coton; on leur pend au col les dents d'un certain animal, & on les couche dans leur Hamach, si bien enveloppées que personne ne peut les voir. Elles y sont au moins trois jours entiers sans pouvoir en descendre, & passent tout ce temps-là sans parler, sans boire, ni manger.

Ces trois jours étant expirez, on les fait descendre de leur Hamach pour les délier, & on leur fait poser les pieds sur ce même grez, où on leur a fait la première opération de les inciser, afin que d'abord elles ne touchent point la terre de leurs pieds. De-là elles sont remises dans leur lit, où elles sont nourries de quelques racines cuites, & d'un peu de farine & d'eau; sans qu'elles puissent user de quelque autre viande, ou de quelque autre breuvage que ce soit. Elles sont dans cet état jusqu'à la seconde purgation, après laquelle on leur découpe tout le reste du corps depuis la tête jusqu'aux pieds, d'une manière encore plus cruelle que la première fois. On les remet de nouveau dans leur Hamach, où elles sont un peu moins gênées à la vérité pendant le second mois, & où elles font une abstinence un peu moins austère; mais elles ne peuvent encore sortir, ni converser avec qui que ce soit de la Cabane, & ne s'occupent qu'à filer, & à éplucher du coton. Le troisième mois on les frotte d'une couleur noire, faite de poudre de pipat, & elles commencent à aller aux champs.



Quoique * Thevet ne parle point d'instruction, il y a cependant apparence que c'est pendant ce temps-là qu'on les instruit du fond de leur fausse créance. Cet Auteur ajoute, qu'un vieux Portugais, qui étoit du nombre de ceux qui avoient découvert les premiers ce País-là, lui avoit dit qu'ils avoient tâché d'ôter cette superstition à ces Peuples; mais que les Pagés, ou Devins, ayant été consultez, s'y étoient opposez fortement, en disant, que s'ils cessioient d'observer cette coutume, *Maire Monan* les feroit tous périr. *Maire Monan* est le nom qu'ils donnent à un Estre, auquel ils attribuent à peu près les mêmes perfections que nous donnions à Dieu, qui n'a, disent-ils, ni commencement, ni fin: qui a créé le Ciel, la Terre, & toutes choses; mais qui pourtant s'est incarné, & changé en Enfant pour soulager par ses enseignemens la nécessité de son Peuple.

Le même Auteur † parle d'une autre cérémonie de Religion pratiquée à la Floride, laquelle paroît avoir été instituée dans le même esprit, & intéresser les jeunes filles de la même manière. Les Floridiens, ont, dit-il, des Fêtes qu'ils célèbrent en certains temps, avec des cérémonies fort érranges. Le lieu où se fait la Fête, est un grand circuit de terre bien uni, fait en rond, près de la maison du Roy, de laquelle ceux qui sont députez pour la solemnité d'icelle, sortent peints, & emplumez de diverses couleurs, & s'acheminent jusqu'au dit lieu. Là, où étant arrivez, ils se rangent en ordonnance, & suivent trois autres, lesquels

* Thevet, *Cosmogr. Univ.* tom. 2. Lib. 21. p. 913. & 918.

† Thevet, *Cosmogr. Univ.* Liv. 23. ch. 1. p. 1904.

font
qu'er
porte
qu'ils
rond
teuse
répon
dansé
ils se
épais
débri
tout
lame
rie el
lesqu
des é
te qu
perge
meau
par r
la Fê
me le
ils a
autar
sacrif
font t
égaré
moye
s'en f
nent
comm
cœur
pour
appel
se me
de, q
de qu

GES
d'instrue-
que c'est
nstruit du
ateur ajou-
t du nom-
t les pré-
ils avoient
Peuples ;
ayant été
ement , en
ver cette
ous périr.
nent à un
près les
nnions à
mmence-
la Ter-
pourtant
pour sou-
cessité de

tre cété-
oride , la-
s le même
de la mè-
dit-il ,
certains
érranges.
rand cir-
nd , près
ceux qui
d'icelle ,
diverses
dit lieu
nt en or-
lesquels

13. 6. 918
104.

'AMERIQUEAINS.

13

sont différens à eux , tant en peintures , ce
qu'en façons de faire. Chacun de ces trois ce
porte une Tabourasse en son poing , lors ce
qu'ils commencent à entrer au milieu du ce
rond , lesquels dansant & chantant fort pi- ce
teusement , sont suivis des autres , qui leur ce
répondent. Mais après qu'ils ont chanté , ce
dansé , & tournoyé ce rond par trois fois , ce
ils se prennent à courir par le milieu des ce
épaisses forêts , tout ainsi que des chevaux ce
débridez : Et lors les femmes continuent ce
tout le reste du jour en pleurs si tristes & ce
lamentables , que rien plus ; & en telle fu- ce
rie elles saisissent les bras des jeunes filles , ce
lesquels elles incisent fort cruellement avec ce
des écailles de moules bien aiguës ; de sor- ce
te que le sang en découle , lequel elles as- ce
pergent en l'air avec une branche ou ra- ce
meau d'arbre , s'écriant Hé Toya ! Toya ! Toya ! ce
par trois fois. Ces trois qui commencent ce
la Fête , sont nommez *Taonas* , & sont com- ce
me les Prêtres ou Sacrificateurs , auxquels ce
ils ajoutent foy & créance , partie , pour ce
autant que de race ils sont ordonnez aux ce
sacrifices , & en partie aussi , d'autant qu'ils ce
sont si subtils Magiciens , que toute chose ce
égarée , est incontinent recouverte par leur ce
moyen. Au bout de deux jours , ceux qui ce
s'en sont ainsi fuïs parmi le Bois , retour- ce
nent en la place : puis étant arrivez , ils ce
commencent à danser d'une gayeté de ce
cœur , & à réjouir leurs peres , lesquels ce
pour leur antiquité trop grande , ou bien ce
pour leur naturelle indisposition , ne sont ce
appelez à cette Fête. Les danses finies , ils ce
se mettent à manger d'une avidité si gran- ce
de , qu'ils semblent plutôt dévorer la vian- ce
de que la manger ; d'autant que le jour de :

14 MOEURS DES SAUVAGES

» la Fête, ni les deux jours en suivant qu'ils
» sont dedans les Bois, ils ne boivent, ni ne
» mangent chose du monde.

Jean * de Leri parle d'une manière vague & générale de ces cruelles incisions, qu'on fait dans le Brésil aux filles qui entrent dans l'âge de puberté, dont il a même été le témoin; mais n'ayant pas apperçû le motif de Religion, qui a été le principe & l'origine de cette cérémonie, il se persuade qu'elle est pratiquée comme un remède naturel, qui peut les délivrer entièrement de ces sortes d'infirmités pour lesquelles elle paroît avoir été instituée. Mais il est dans l'erreur sur ce point; & n'en ayant pû deviner la raison véritable, il en a imaginé une, qui n'est pas même vraisemblable.

C'est au même âge de puberté qu'on donne les brodequins aux filles des Caraïbes des Antilles, ce qu'on peut apeller un vrai suplice, & qu'on leur perce les oreilles aussi-bien qu'aux garçons. J'ai vû le détail de cette cérémonie dans un manuscrit d'un P. Jésuite Missionnaire des Isles; mais n'ayant pû r'avoïr ce manuscrit; quand j'ai voulu en faire un Extrait, je ne puis en dire davantage.

† Le Ministre Rochefort donne la Relation qui suit, de la manière d'admettre un jeune homme dans le Corps des Guerriers.

Initiation d'un Guerrier.

» Avant que les jeunes gens soient mis au
» rang de ceux qui peuvent aller à la guerre,
» ils doivent être déclarez soldats en presence
» de tous leurs parens & amis, qui sont con-

* Leri, *hist. du Brésil*, ch. 17.

† Rochefort, *hist. Morale des Amilles*, p. 108.

» vic
» ni
» ces
» vo
» pe
» Ca
» mo
» d'u
» fai
» pu
» &
» cie
» les
» ape
» a é
» érr
» ge
» que
» ent
» me
» tou
» une
» tric
» une
» fro
» cau
» aig
» sou
» mo
» sen
» enf
» clôt
» lit b
» son
» pres
» apre
» Sc
couper

suivant qu'ils
oivent, ni ne

ière vague &
s, qu'on fait
ent dans l'a-
té le témoin;
otif de Reli-
l'origine de
e qu'elle est
naturel, qui
de ces sortes
paroit avoir
erreur sur ce
la raison vé-
ui n'est pas

qu'on donne
ibes des An-
rai suplice,
s aussi-bien
de cette cé-
P. Jésuite
vant pû r'a-
ulu en faire
antage.
ne la Rela-
dmettre un
Guerriers.

ent mis au
la guerre,
n présence
sont con-

AMÉRIQUAINS.

» viez d'assister à une si solennelle cérémo-
» nie. Voici donc l'ordre qu'ils observent en
» ces occasions. Le Pere qui a auparavant con-
» voqué l'assemblée, fait seoir son fils sur un
» petit siège, qui est posé au milieu de sa
» Case, ou du Carbet; & après lui avoir ré-
» montré en peu de paroles, tout le devoir
» d'un généreux soldat Caraïbe, & lui avoir
» fait promettre qu'il ne fera jamais rien qui
» puisse flétrir la gloire de ses Prédécesseurs,
» & qu'il vengera de toutes ses forces l'an-
» cienne querelle de leur Nation, il saisit par
» les pieds un certain oiseau de proye qu'ils
» appellent *Mansenis* en leur Langue, & qui
» a été préparé long-tems auparavant pour
» être employé à cet usage, & il en déchar-
» ge plusieurs coups sur son fils jusqu'à ce
» que l'oiseau soit mort, & que sa tête soit
» entièrement écrasée. Après ce rude traite-
» ment, qui rend ce jeune homme tout é-
» tourdi, il lui scarifie tout le corps avec
» une dent d'Acouti; & pour guérir les cica-
» trices qu'il a faites, il trempe l'oiseau dans
» une infusion de grains de piment, & il en
» frotte rudement toutes les blessures; ce qui
» cause au pauvre patient une douleur très-
» aiguë & très-euisante: mais il faut qu'il
» souffre tout cela gayement sans faire la
» moindre grimace, & sans témoigner aucun
» sentiment de douleur. On lui fait manger
» ensuite le cœur de cet oiseau, & pour la
» clôture de l'action, on le couche dans un
» lit branlant, où il doit demeurer étendu de
» son long, jusqu'à ce que ses forces soient
» presque toutes épuisées à force de jeûner;
» après cela il est reconnu de tous pour sol-

* Scarifier, est un terme de Chirurgie qui signifie, dé-
couper, saillader.

16 MOEURS DES SAUVAGES

„ dat , il se peut trouver à toutes les assen-
„ blées du Carbet , & suivre les autres dans
„ toutes les guerres qu'ils entreprennent con-
„ tre leurs ennemis.

* Le Sieur Blet , dans son Voyage de la
France Equinoxiale en l'Isle de Cayenne en
l'année 1652. parle ainsi de la manière de
faire un Capitaine parmi les Galibis , qui
sont les Caraïbes de la Terre-Ferme.

Initiation d'un Capitaine.

„ Premièrement celui qui veut être fait
„ Capitaine , vient d'abord dans sa Case
„ avec une rondache sur la tête , baissant les
„ yeux sans regarder , & parler à personne &
„ sans en rien témoigner même à sa femme
„ ni à ses enfans. Il se va mettre dans un coin
„ de la Case jusqu'à ce qu'on lui ait fait un
„ petit retranchement , comme une prison ,
„ où à peine se peut-il remuer. On lui pend
„ son lit au haut de la Case, afin qu'il ne par-
„ le à personne. Il ne sort de ce lieu que pour
„ aller à ses nécessitez , & pour subir les re-
„ des épreuves que lui font ressentir les au-
„ tres Capitaines ses voisins.

„ Secondement , on lui fait garder un jeû-
„ ne très-rigoureux pendant six semaines ,
„ que les Chrétiens auroient bien de la peine
„ à faire pour l'amour de Dieu. On ne lui
„ donne qu'un peu de millet boüilli , & bien
„ peu de cassave , de laquelle il ne mange
„ que le milieu. Pendant ce tems là , les Ca-
„ pitaines voisins le viennent visiter soir &
„ matin , ils le font venir devant eux , lui
„ représentent avec leur éloquence naturelle,
„ que s'il veut parvenir à la gloire de Capi-

tes les assem-
es autres dans
prennent con-

Voyage de la
Cayenne en
a manière de
Galibis, qui
rme.

ne.

eut être fait
ans sa Case
, baissant les
i personne &
à sa femme
dans un coin
i ait fait un
une prison,
On lui pend
qu'il ne par-
eu que pour
subir les ru-
entir les au-

der un jeû-
semaines,
de la peine
On ne lui
lli, & bien
ne mange
là, les Ca-
iter soir &
it eux, lui
e naturelle,
e de Capi-

tain où il aspire, il doit être courageux,
& qu'il doit se comporter généreusement
dans toutes les rencontres où il se trouvera
parmi ses ennemis; qu'il ne doit craindre
aucun danger pour soutenir l'honneur de
sa Nation, & pour prendre vengeance de
ceux qui ne manquent pas de les maltrai-
ter, quand ils les ont pris en guerre, &c.

Cette Harangue, qu'il a écoutée atten-
tivement, étant finie, on lui fait ressentir
combien il souffriroit s'il étoit pris par
leurs ennemis, par le moyen des coups
qu'ils lui donnent à l'heure-même. Il se
tient debout au milieu du Carbet les mains
sur la tête. Chaque Capitaine lui décharge
sur le corps trois grands coups d'un foïet,
qui n'est pas moindre que le foïet d'un
Cocher. Il est fait de racines de palmiste,
les jeunes gens sont employez durant ce
temps-là à les faire. Il ne reçoit que trois
coups d'un même foïet, de sorte qu'il en
faut un pour chaque Capitaine, & ainsi
il en faut beaucoup. L'on fait cela deux
fois le jour pendant six semaines. Il est
frapé en trois endroits de son corps: le
premier coup autour des mammelles; le
second au milieu du ventre, & le troisième
environne les cuisses; & comme ces coups
sont donnez avec grande roideur, & de
toute la force, chaque coup environne
le corps, & en fait ruisseler le sang à grosses
gouttes; pendant lequel temps il ne faut pas
que le Capitaine prétendant se remuë tant
soit peu, & donne aucun signe de la dou-
leur qu'il souffre. Si le nombre des Capi-
tains est grand, ce sont autant de bras
tous frais, qui ont de la force pour lui faire
sentir de furieuses atteintes. Après avoir

18 MOEURS DES SAUVAGES

été ainsi traité, il se retire dans sa Case-
 matte, se couche dans son lit, au haut du-
 quel on met tous les foyers, desquels il a
 été foyetté, pour marque de son Trophée.
 Les six semaines de cette première & très-
 rude épreuve, dans laquelle il a fait paroî-
 tre une constance admirable, étant passées,
 on lui en prépare une autre, capable de fai-
 re mourir les plus forts & les plus robustes.
 Pour le mettre dans cette épreuve, on fait un
 grand vin, (c'est-à-dire un festin à boire)
 auquel, au jour préfix, tous les Chefs de
 la Contrée viennent avec leur équipage,
 tous en bonne conche & bien parez. Ils
 mettent pied à terre devant l'habitation,
 Etant tous arrivez en vûe de la Case, ils se
 mettent dans les buissons ou halliers, où
 tous ensemble ils font des cris & des hurle-
 mens horribles, puis ils entrent dans la
 Case, ayant tous la flèche sur l'arc. Ils vont
 prendre le Capitaine prétendant, déjà tout
 extenué, à cause du jeûne exact qu'on lui a
 fait faire, & des coups de foyet qu'on lui
 a fait ressentir; ils l'apportent dans son lit
 qu'ils attachent à deux arbres, & d'où ils
 le font lever. On l'encourage comme au
 commencement; & pour éprouver s'il sera
 courageux, chacun des Chefs lui donne
 un coup de foyet de toute sa force. Il se
 remet dans son lit, & on amasse quantité
 d'herbes très-fortes & très-puantes qu'ils
 mettent autour de son lit. On y met le feu,
 en sorte qu'il ne le touche pas, mais qu'il
 en sente seulement la chaleur. La fumée de
 ces herbes puantes, avec la chaleur du feu,
 lui fait souffrir d'étranges maux, il est à
 demi-fol dans son lit où il demeure con-
 stamment, il y tombe dans des pâmoisons

grand
 Quand
 ne à boi
 revenu,
 rageux,
 coup de
 Pend
 dans ce
 mangen
 voyant
 un étra
 lui. Ils lu
 palmiste
 mis noi
 fait resse
 met ce
 bien-tôt
 leurs qu
 quand i
 plein de
 soins, s
 ou crib
 dans la
 re; & é
 met der
 tous les
 en sont,
 on les
 épargne
 s'enfuit
 On fa
 tendant
 si rigour
 des Cap
 ler tuer
 de ce je
 Capitain
 & des fl
 cessaire.

AGES

ans sa Case-
au haut du-
desquels il a
on Trophée.
nière & très-
a fait paroî-
tant passées,
pable de fai-
plus robustes.
ve, on fait un
stin à boire)
es Chefs de
équipement,
n parez. Ils
l'habitation.
Case, ils se
halliers, où
& des hurle-
rent dans la
arc. Ils vont
t, déjà tout
t qu'on lui a
er qu'on lui
dans son lit
& d'où ils
comme au
uver s'il sera
s lui donae
forcé. Il se
de quantité
antes qu'ils
y met le feu,
, mais qu'il
La fumée de
leur du feu,
ux, il est à
meure con-
pâmoisons

A M E R I Q U A I N S .

si grandes, que l'on diroit qu'il est mort. ce
Quand on le voit dans cet état, on lui don- ce
ne à boire pour le faire revenir à soi. Etant ce
revenu, on l'exhorte derechef à être cou- ce
rageux, on redouble son feu qui dure beau ce
coup de tems. ce

Pendant que ce pauvre misérable est ce
dans ces souffrances, les autres boivent, & ce
mangent comme des pourceaux; & le ce
voyant enfin presque mort, ils lui donnent ce
un étrange remede pour le faire revenir à ce
lui. Ils lui font un collier & une ceinture de ce
palmiste, qu'ils remplissent de gros four- ce
mis noirs, dont la piqueure d'un seul se ce
fait ressentir trois ou quatre heures. On lui ce
met ce collier & cette ceinture, qui le fait ce
bien-tôt revenir, à cause des cuisantes dou- ce
leurs que cela lui fait souffrir. Il se leve, & ce
quand il est debout, on lui verse un canari ce
plein de *Palinot*, qui est une de leurs bois- ce
soins, sur la tête, au travers d'un *manaré*, ce
ou crible du païs. Il se va aussi-tôt laver ce
dans la plus prochaine fontaine ou riviè- ce
re; & étant rentré dans sa Case, il se re- ce
met derechef dans sa retraite, & afin que ce
tous les enfans de la Case, & tous ceux qui ce
en sont, se souviennent de cette cérémonie, ce
on les foïette tous sans exception, sans ce
épargner même les femmes, si elles ne ce
s'enfuient bien promptement. ce

On fait recommencer au Capitaine pré- ce
tendant un nouveau jeûne, mais non pas ce
si rigoureux que le premier; car quelque un ce
des Capitaines ses voisins a soin de lui al- ce
ler tuer quelques petits oiseaux. Le temps ce
de ce jeûne étant expiré, il est proclamé ce
Capitaine; on lui baille un arc tout ce
& des flèches, avec tout ce qui lui est né- ce
cessaire.



20 MOEURS DES SAUVAGES

Ce n'est-là cependant encore qu'un petit Capitaine ; car pour être un grand Chef , il faut des épreuves bien plus rigoureuses , que le Sieur Biet a ignorées , que le Sieur de Rochefort n'a fait qu'effleurer imparfaitement , & que j'ai tirées des Lettres * du Pere de la Neuville Jésuite , lequel ayant demeuré quelque temps dans l'Isle de Cayenne au voisinage de ces Peuples , a été à portée d'avoir de bons Mémoires de leurs mœurs. Voici ce qu'il en dit.

Initiation d'un Capitaine Général

Le Gouvernement des Gayanois est monarchique. Ils n'ont qu'un Chef auquel ils obéissent aveuglément. C'est ordinairement le plus ancien de la Nation qu'on choisit , si d'ailleurs il a toutes les qualités nécessaires pour soutenir cette dignité , c'est-à-dire , s'il a de la valeur , de la force , de l'adresse ; s'il est actif , laborieux , sobre , patient , fécond en ressources & en stratagèmes ; enfin s'il connoît le pais , & s'il sçait les chemins qui conduisent chez toutes Nations. Le plus ancien manque-t'il de ces qualités , ils en choisissent un autre , qu'ils éprouvent par un rude Noviciat , pour s'assurer qu'il est tel qu'ils le souhaitent. Ils commencent d'abord par le faire jeûner plus de neuf mois d'une manière très-rigoureuse , ne lui donnant par jour qu'autant de mil qu'il en peut contenir dans sa main. Ils lui font porter des fardeaux énormes : ils l'obligent de faire sentinelle presque toutes les nuits à l'entrée

* Lettre du P. de la Neuville : Mémoires de Trévois Mars 1723.

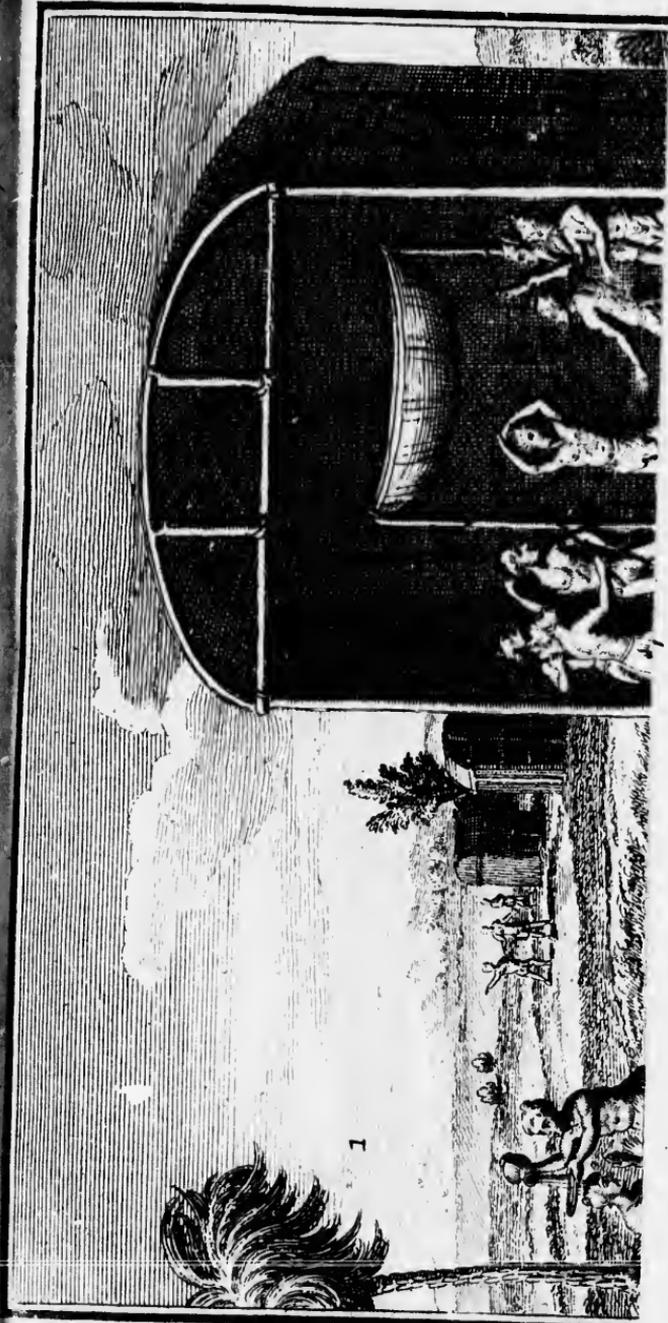
YAGES

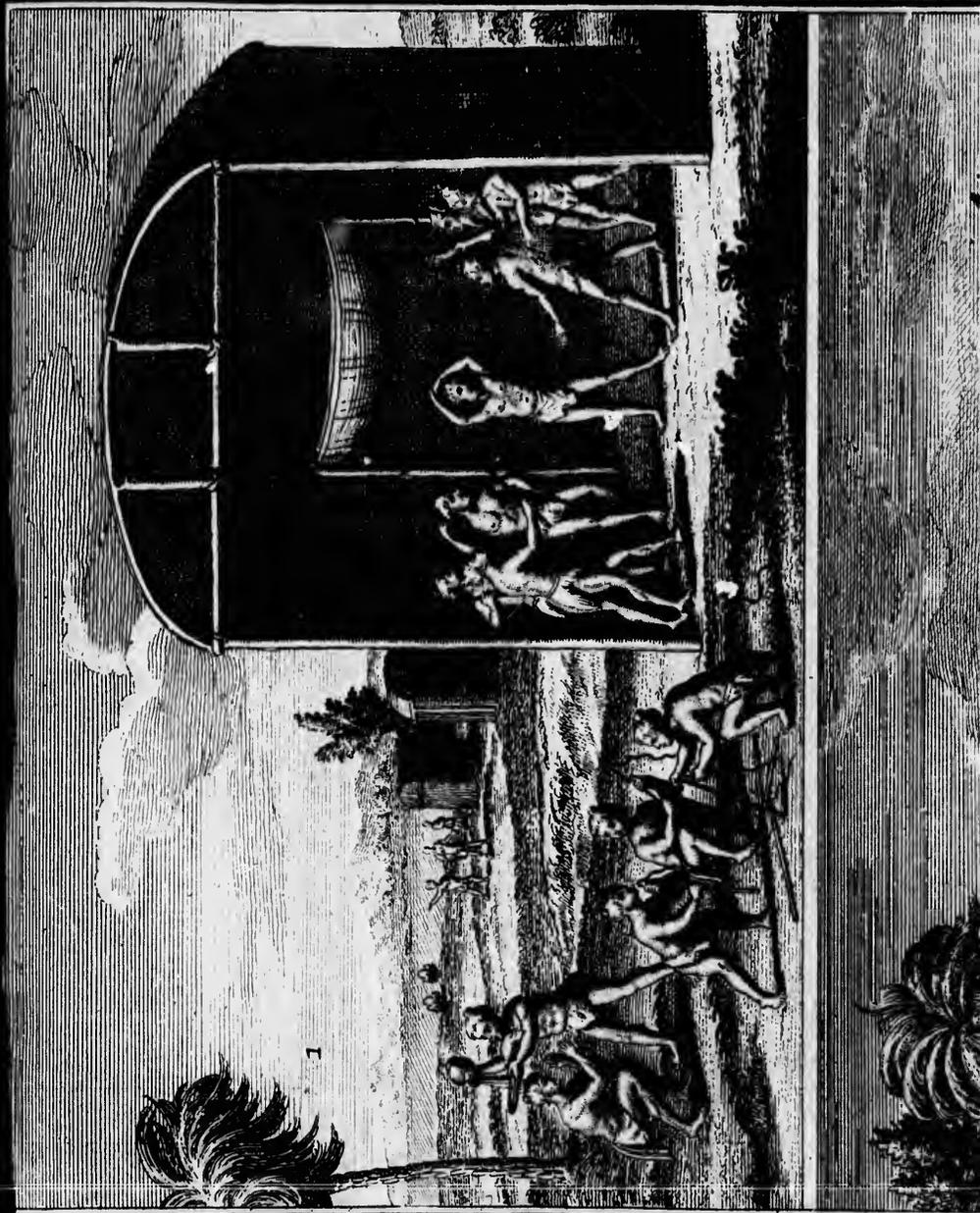
qu'un petit
Grand Chef, il
heureuses, que
Sieur de Ro
parfaitement
du Pere de la
emeuré quel
ne au voisina
tée d'avoir de
urs. Voici ce

énéral

anois est mo
Chef auquel
est ordina
Nation qu'on
s les qualités
ette dignité,
r, de la force,
orieux, sobre,
& en strata
païs, & s'il
ent chez tou
manque-t'il
ent un autre,
e Noviciat,
ils le souhai
d par le faire
une manière
nant par jour
eur contenit
rtter des far
de faire sen
its à l'entrée

de Trévoux







du Carbet
découvert
puis à leur
pendant d'
afin de l'ac
routes. Il
aine un p
sçavoir la
y portant
ordre. En
graphie na
famillari
vent jusq
lière plein
piqueure d
heures aux
temps com
tente d'en
ces fourmi
que leur t
de l'autre
mées en gu
ceintures,
dont on or
avec quell
forme à la
Quand c
l'inaugura
Nation af
dant, qui
sous des fe
tendre qu
comme me
de lui faire
poussière
qui se con
car chacun
tre le pied

AMÉRIQUAINS.

du Carbet : ils envoient des Députez à la découverte, ou chez les Nations voisines, puis à leur retour ils contraignent le Prétendant d'aller sur les traces des Députez afin de l'accoutumer à connoître toutes les routes. Il n'est point de borne ou de fontaine un peu marquées, dont il ne doive sçavoir la situation, prêt de le prouver en y portant une branche cassée au premier ordre. Enfin il doit avoir en tête la Géographie naturelle de tout son païs. Pour le familiariser à la douleur, on l'enterre souvent jusqu'à la ceinture dans une fourmière pleine de ces grosses fourmis, dont la piqueure donne des fièvres de vingt-quatre heures aux François, & on l'y laisse un temps considérable; d'autrefois on se contente d'enchâsser trois ou quatre cens de ces fourmis dans des feuilles, de manière que leur tête passe d'un côté, & le corps de l'autre; on coût toutes ces feuilles animées en guise de colliers, de bracelets, de ceintures, de jarretieres & de couronnes, dont on orne le Roy novice. Je laisse juger avec quelles douleurs. C'est ainsi qu'on le forme à la Royauté.

Quand on le juge assez éprouvé, on fait l'inauguration en cette manière. Toute la Nation assemblée va chercher le Prétendant, qui est à une lieüe, ou plus, caché sous des feüillages, comme pour faire entendre qu'il fuit les honneurs; ou bien, comme me l'ont dit deux de ces Rois, afin de lui faire connoître qu'on l'a tiré de la poussière pour l'élever sur le Trône; ce qui se confirme par une autre cérémonie: car chacun des assistans va en cadence mettre le pied sur sa tête, après quoi on le le-

22 MOEURS DES SAUVAGES

„ ve, & tous se prosternent, & jettent leurs
 „ arcs & leurs flèches à ses pieds. Le Roy à
 „ son tour met le pied sur la tête de ses su-
 „ jets, puis on le ramène en triomphe au
 „ Carbet, où il trouve un grand festin pré-
 „ paré par les femmes. Avant que de man-
 „ ger, il faut qu'il donne encore une preuve
 „ de son adresse, en lançant une flèche dans
 „ une tasse de la grosseur d'un œuf, attachée
 „ sur le haut du toit. Cela fait, chaque fem-
 „ me lui sert tour à tour une tasse de *Ouicou*
 „ qu'il est obligé de boire, afin de montrer
 „ qu'il a autant de force pour boire que tren-
 „ te hommes, de même qu'il en a eu assez
 „ pour se contenter durant trente jours de
 „ la nourriture qu'un homme pourroit aisé-
 „ ment prendre en un seul jour. Comme il
 „ est contraint de vomir souvent, ce repas
 „ a plus l'air d'une rude question, que d'un
 „ festin. Du reste, ses sujets l'imitent parfai-
 „ tement; & ne cessent de boire & de man-
 „ ger, que toutes les provisions ne soient
 „ épuisées.

„ La cérémonie finie, le nouveau Capitai-
 „ ne est censé avoir plein pouvoir & entière
 „ autorité sur toute la Nation, qui ne fait
 „ plus rien que par ses ordres & par son
 „ mouvement. C'est lui qui fait la paix ou
 „ la guerre à son gré, &c.

On ne doit pas se persuader, que toutes
 ces rigoureuses épreuves qu'il faut subir chez
 ces Peuples Barbares pour être admis au
 rang des Guerriers, des Capitaines, & de
 Chef général de la Nation, ne soient que
 des coutumes purement civiles, & des usa-
 ges établis par les Législateurs, afin de for-
 mer le corps aux exercices les plus pénibles,
 & de rendre l'ame capable des plus hau-

tes en
 cessité
 faire t
 gion
 me ell
 dats d
 qu'on
 Orthie
 initier
 d'Eleu
 faisoit
 Religio
 pour
 Mexiq
 quée,
 tions.
 été pl
 Que
 ter des
 viens
 l'Inca
 mara,
 tres A
 de dir
 tions
 ligion
 on do
 les, d

On
 Pérou
 c'est à
 soient
 dans l
 des Pr
 tingue

& jettent leurs
pieds. Le Roy à
tête de ses su-
a triomphe au
and festin pré-
t que de man-
ore une preuve
ne flèche dans
œuf, attachée
, chaque fem-
tasse de *Quicon*
n de montrer
voire que tren-
en a eu assez
ente jours de
pourroit aisé-
r. Comme il
ent, ce repas
on, que d'un
itent parfai-
e & de man-
ns ne soient

au Capitai-
ir & entière
qui ne fait
& par son
it la paix ou

que toutes
t subir chez
admis au
ines, & de
soient que
& des usa-
fin de for-
s pénibles,
plus hau-

ces entreprises, en la mettant dans la né-
cessité par ces épreuves volontaires, de se
faire un courage à toute épreuve. La Reli-
gion en est certainement le principe, com-
me elle l'étoit dans l'Antiquité pour les sol-
dats de Mithra, pour les Lacédémoniens,
qu'on flagelloit devant l'Autel de la Diane
Orthie, & pour les Héros, qui se faisoient
initier aux Mystères de Samothrace, ou
d'Eleusine. Nous devons juger de ce qui se
faisoit chez les Caraïbes, où il y a peu de
Religion apparente, par ce qui se pratiquoit
pour des sujets semblables au Pérou, & au
Mexique, où la Religion étoit si bien mar-
quée, qu'il n'y a peut-être jamais eu de Na-
tions Idolâtres, où la Religion payenne ait
été plus en règle.

Quoique je ne me sois pas proposé de trai-
ter des Mœurs des Mexiquains & des Péru-
viens, lesquelles ont été bien écrites par
l'Inca Garcilasso, par Acosta, Lopés de Go-
mara, Oviédo, Herrera, & plusieurs au-
tres Auteurs Espagnols, je ne laisserai pas
de dire ici quelque chose de leurs Initia-
tions militaires, pour montrer que la Re-
ligion ayant été le motif de leurs épreuves,
on doit aussi se former la même idée de cel-
les, dont j'ai déjà parlé.

Initiations des Incas du Pérou.

On n'admettoit à ces Initiations, dans le
Pérou, que les enfans de la race du Soleil,
c'est à-dire, les fils des Incas, qui compo-
soient une famille nombreuse, & étendue
dans l'Etat, & qui étant celle des Rois &
des Princes de leur sang, devoit aussi se dis-
tinguer des familles populaires par des ver-

24 MOEURS DES SAUVAGES

rus propres de leur origine céleste, & bien supérieures à celles du commun des hommes.

On les commençoit à l'âge de 15. à 16. ans *, & elles étoient d'une condition absolument requise pour sortir de l'enfance, pour recevoir les marques honoraires de l'âge viril, & jouir de ses prérogatives, sur-tout pour être habile à porter les armes, & à exercer quelque Charge dans l'Empire. Elles étoient en même temps un Novitiat des plus rigoureux, dans lequel on les exerçoit à supporter toutes sortes de travaux, & à se rendre capables de soutenir toutes les disgraces de la fortune. Il étoit pour ces Novices d'une extrême conséquence de sortir de ces épreuves avec honneur ; car si pendant le cours de cet examen, ils laissoient paroître de la foiblesse, ou de la lâcheté, il en rejailloit sur eux, & sur leurs parens les plus proches, une infamie qui les deshonorait. Aussi les pères, les mères, les frères, les sœurs, les oncles, & les tantes de ces jeunes gens, ne cessoient-ils de faire pendant ce temps-là des vœux continuels au Soleil, qu'ils accompagnoient de sacrifices, de jeûnes, de mortifications, & de toutes sortes d'exercices de Religion, afin que le Soleil leur donnât la force & le courage nécessaire, pour fournir avec gloire la pénible carrière de ces violentes épreuves.

Chaque année donc ou de deux en deux ans, on faisoit le choix des jeunes Princes, propres à être initiés, & on les mettoit dans une maison consacrée à cet usage, sous la conduite de quelques vieillards expérimentés.

* Garcilasso de la Vega, Comment. Réal. Lib. 6. Cap. 24. p. 26, 27.

tés,
& q
de le

Le
nes d
pren
duise
donn
ques
pure.
mesu
les su
aussi
mour

De
pris à
soif,
les ve
dix &
les su
si on e
renvoy
trop e

Le t
passé,
duisoit
eux,
contin
laquell
mie, &
le prix
qu'on e
autres.
avoit r
d'infam
rens q
fronts
plaçoier

Tom

AGES
leste, & bien
un des hom-

de 15. à 16.
ndition abso-
nfance, pour
s de l'âge vi-
es, sur-tout
armes, & à
Empire. El-
Novitiat des
les exerçoit
avaux, & à
outes les dis-
our ces No-
ce de sortir
r si pendant
ient paroï-
heté, il en
parens les
s deshono-
les frères,
ntes de ces
faire pen-
tinuels au
sacrifices,
de toutes
afin que le
e courage
pire la pé-
preuves.
en deux
Princes,
toit dans
, sous la
xpérimen-
. 6. Cap. 24.

sez,

A M E R I Q U A I N S.

25

tés, qui étoient les maîtres de ces Novices,
& qui avoient charge de les éprouver, &
de les instruire.

Les épreuves commençoient par des jeû-
nes de plusieurs jours de suite, pour leur ap-
prendre à souffrir la faim & la soif. On les ré-
duisoit presque à l'inanition, & on ne leur
donnoit à certains temps marqués que quel-
ques poignées de bled d'Inde, & de l'eau
pure. On doubloit le temps de ces jeûnes, à
mesure qu'ils se montroient plus capables de
les supporter, & on les leur faisoit pousser
aussi loin, que cela se pouvoit presque sans
mourir.

De la même manière qu'on leur avoit ap-
pris à dompter le corps par la faim & par la
soif, on les accoutumoit aussi à le manier par
les veilles. On les mettoit en sentinelle des
dix & douze jours de suite, pendant lesquels
les surveillans les visitoient exactement; &
si on en trouvoit quelqu'un endormi, on le
renvoyoit, en disant, qu'il étoit encore
trop enfant pour être admis aux honneurs.

Le temps de ces premières épreuves étant
passé, on les exerçoit à la course. On les con-
duisoit pour cet effet à un lieu sacré parmi
eux, d'où cette course commençoit, & se
continuoit jusqu'au pied de la Citadelle,
laquelle en étoit éloignée d'une lieue & de-
mie, & où étoit planté un étendard, qui étoit
le prix destiné à celui qui arrivoit le premier,
qu'on choissoit aussi pour être à la tête des
autres. Les derniers, & ceux à qui le cœur
avoit manqué dans la course, étoient notés
d'infamie, & renvoyés avec honte. Les pa-
rens qui apprehendoient ces sortes d'af-
fronts, couroient avec leurs enfans, ou se
placoient sur le chemin de distance en distan-

Tome II.

B

26 MOEURS DES SAUVAGES

ce, & les excitoient par tous les motifs les plus propres à réveiller en eux les sentimens de l'honneur.

On leur apprenoit à travailler de leurs mains, à faire tout ce qui étoit nécessaire pour leurs besoins, sur-tout leurs armes, leurs souliers, & tout ce qui est de l'équipage d'un soldat. On leur monroit ensuite à se servir de ces armes, en les stilant à toutes sortes d'exercices militaires, à lancer le javelot, tirer de l'arc & de la fronde, porter de grands fardeaux, & donner toutes sortes de preuves, de force, & d'adresse.

Souvent on les faisoit lutter les uns contre les autres. Quelquefois on les divisoit en deux troupes; on leur faisoit attaquer & défendre une place, & dans ces sortes de combats où l'animosité & l'émulation les excitoient, ils se piquoient quelquefois si vivement qu'ils se faisoient de cruelles blessures, dont il y en avoit qui mouroient.

Quelquefois un de leurs maîtres prenant un bâton à deux bouts, ou une espèce de pique, se mettoit au milieu d'eux, faisoit le moulinet, s'escrimant avec une vitesse & une légèreté incroyable, portant ce bâton ou cette pique, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, jusqu'à leurs yeux, comme s'il vouloit les percer, ou sur leurs jambes, comme s'il avoit intention de les rompre. Ceux qui baïssioient tant soit peu la vûe, ou qui retiroient le pied, étoient aussi-tôt mis hors des épreuves; parce qu'on disoit, que s'ils aprehendoient si fort des armes qu'ils sçavoient bien ne devoit pas leur nuire, ils ne sçauroient soutenir l'aspect de celles de leurs ennemis, qui ne cherchent point à porter des coups à faux, & qui ne visent qu'à ôter la vie.

On
frap
de gr
figur
s'ils y
roit,
pas s
dres
l'épre
qui p
Per
coit
form
rempe
on les
sortes
eussen
miser
quels
donne
Les
tous l
sans c
la rac
devan
roiqu
leur p
zèle c
ennen
leurs
nemer
les pa
Royal
répan
re, &
& ils
tant d
L'hé

VAGES
es motifs les
les sentimens

ller de leurs
oit nécessaire
leurs armes ,
de l'équipage
t ensuite à se
lant à toutes
lancer le ja-
onde , porter
toutes sortes
resse.

es uns contre
isoit en deux
& défendre
combats où
citoyen , ils
ment qu'ils se
 , dont il y

tres prenant
e espèce de
x , faisoit le
tresse & une
ton ou cette
tre , jusqu'à
les percer ,
avoit inten-
issoient tant
nt le pied ,
uves ; parce
oient si fort
e devoit pas
nir l'aspect
cherchent
& qui ne

AMÉRIQUAINS.

27

On exerçoit d'autrefois leur patience , en frappant leurs bras & leurs jambes nuës , avec de grandes branches d'osier , pour voir quelle figure ils feroient en recevant ces coups ; & s'ils y paroïssent trop sensibles , on les rejettoit , en disant , que puisqu'ils ne pouvoient pas souffrir les coups de ces branches si tendres & si fragiles , ils seroient encore moins à l'épreuve des blessures , & des coups violens , qui partiroient de la main de leurs ennemis.

Pendant tout ce Noviciat , on ne les exerçoit pas seulement aux armes , mais on les formoit à toutes les vertus nécessaires pour remplir les différentes Charges de l'Etat ; & on les mettoit en situation de souffrir toutes sortes de besoins & de nécessitez , afin qu'ils eussent éprouvé par eux-mêmes toutes les misères où étoient exposez les peuples , auxquels ils devoient ensuite rendre justice , & donner le bon exemple.

Les Maîtres de ces Novices leur donnoient tous les jours des leçons , leur représentant sans cesse l'honneur qu'ils avoient d'être de la race du Soleil ; ils leur mettoient sans cesse devant les yeux , les vertus & les actions héroïques de leurs Ancêtres , leur Religion , leur pieté , leur amour pour la justice , leur zèle contre le vice , leur valeur contre leurs ennemis , leur clémence & leur douceur pour leurs sujets , leur modération dans le Gouvernement de leur Empire , leur tendresse envers les pauvres , leur libéralité , leur magnificence Royale , comme dignes fils du Soleil , qui répand continuellement ses trésors sur la terre , & ne se montre que pour faire du bien ; & ils les exhortoient à ne point dégénérer de tant de vertus.

L'héritier présomptif de la Couronne, bien

loin d'être dispensé de toutes ces épreuves, étoit traité avec encore plus de rigueur que ses Connovices; ils disoient que c'étoit plutôt par ses vertus qu'il devoit mériter de régner, que par un foible droit d'aïnesse ou d'héritage, qui ne suposoit en lui aucun mérite personnel. On le faisoit coucher sur la dure, jeûner, veiller, travailler, souffrir, comme le moins considéré d'entr'eux; on humilioit sans cesse son orgueil, & il étoit toujours le plus mal vêtu, afin que lorsqu'il seroit sur le Trône, & environné de toute la splendeur d'un Dieu sur la terre, il ne méprisât pas les pauvres; & que se souvenant qu'ayant été comme l'un d'eux, il apprit à avoir compassion des misérables, à faire des grâces & à mériter le nom de *Huachacuyac*, qu'ils donnoient à leurs Rois; nom qui signifie l'*Amateur*, & le *Bienfaiteur des pauvres*.

Après qu'on avoit fourni la carrière de cette rigoureuse épreuve, le Souverain leur faisoit la cérémonie de leur percer les oreilles & les narines. Les principaux Princes de sa Cour qui l'assistoient, leur donnoient les autres marques de dignité: ils étoient alors déclarés véritables Incas, ou véritables fils du Soleil; & cette solemnité étoit terminée par des Sacrifices, & par les autres marques de réjouissance, qui ont coutume d'illustrer les plus grandes fêtes.

L'Inca Garcilasso, de qui j'ai tiré la substance de tout ceci, dit qu'il avoit vû faire la plupart de ces choses, dont il donne le détail autant qu'il peut s'en souvenir; mais il ajoute, que ce qu'il avoit vû pratiquer de son tems, n'étoit que l'ombre de ce qui se passoit anciennement, durant la splendeur du Règne de ses Ayeux.

Ou
leurs
quain
âge,
pour
passo
du So
& no
tion
vers
uns a
diffé
ou ha
leurs
recue

† P
de N
loit é
quali
action
cet ho
& fai
parav
tous
vince

Tou
été p
tout le
Temp
révéré
étoit,

* Aco
† Lop
§ De
page. 230

ces épreuves ,
 e rigueur que
 e c'étoit plir
 mériter de ré
 d'ainesse ou
 lui aucun mé
 oucher sur la
 ler , souffrir ,
 r'eux ; on hu
 , & il étoit
 que lorsqu'il
 né de toute la
 e , il ne mé
 se souvenant
 , il apprit à
 , à faire des
Huachacuyac ,
 om qui signi
 les pauvres.

carrière de
 uverain leur
 cer les oreil
 x Princes de
 onnoient les
 étoient alors
 éritables fils
 oit terminée
 res marques
 e d'illustrer

tiré la sub
 oit vû faire
 donne le dé
 nir ; mais il
 iquer de son
 ui se passoit
 r du Règne

Initiation des Chevaliers au Mexique.

Outre les épreuves que devoient subir dans leurs Temples généralement tous les Mexiquains , de l'un & de l'autre sexe à un certain âge , il y en avoit encore parmi les Nobles pour différens degrés d'élevation par où ils passioient , afin de parvenir jusqu'au Trône du Souverain , dont la dignité étoit élective , & non pas héréditaire. * Ces degrez d'élevation pour les militaires , étoient comme divers Ordres de Chevalerie , supérieurs les uns aux autres , & qui étoient distinguez par différens noms , & différentes marques , ou habits d'Ordre. Ces Ordres avoient aussi leurs Initiations ; & voici ce que j'en ai pû recueillir des Auteurs.

† Pour être fait *Tecuitle* , qui étoit l'Ordre de Noblesse , le premier après le Roi , il falloit être du sang des Seigneurs les plus qualifiez de l'Etat , & s'être distingué par des actions extraordinaires. Celui qui aspiroit à cet honneur , s'y préparoit de longue main , & faisoit avertir de son dessein , trois ans auparavant , tous ses parens , tous ses amis , tous les Seigneurs , & *Tecuitles* de sa Province.

Tous étant assemblez , & les augures ayant été pris pour le choix d'un jour heureux , tout le peuple accompagnoit le Profelyte au Temple le plus superbe de la Ville , où étoit réverée la plus célèbre Divinité du pais , qui étoit , selon le témoignage de § Solis , le

B 3

* *Acosta* , *Hist. Moral. de las Indias* , cap. 26.

† *Lopez de Gomara* , *Hist. Gener. Lib. 2. cap. 78.*

§ *De Solis* , *Conquista de la Nueva España* , Lib. 3. cap. 231
 page. 230.

30 MOEURS DES SAUVAGES

Dieu des Armées. Les parens, les amis, & les Seigneurs invitez, le conduisoient par-dessous les bras, lui faisoient monter l'échelier du Temple jusqu'à l'Autel, où il se mettoit dans la posture que demandoient la piété, l'humilité & la patience. Le Grand-Prêtre alloit se presenter à lui, lorsqu'il étoit dans cet état, & avec un os pointu de Tigre, ou bien un ongle d'Aigle, il lui perçoit le nez de plusieurs petits trous, où il mettoit quelques morceaux d'ambre noir, pour empêcher les chairs de se réjoindre. Il lui faisoit ensuite un discours très-odieux, où il lui disoit les choses du monde les plus desagréables, les injures les plus atroces; & ne se contentant pas de l'insulter purement de paroles, il le fraploit ignominieusement, & le dépouilloit tout nud, autant que la bienséance pouvoit le permettre, & que la pudeur n'en fût point blessée.

Le Profelyte, ainsi dépouillé, se retiroit tout honteux, seul dans une salle du Temple, où il s'occupoit seul à la prière, & à d'autres exercices de Religion, tandis que ceux qui l'avoient accompagné, faisoient un sacrifice dans le goût des Anciens; c'est-à-dire, un festin mêlé de chant, de danses, & d'autres marques de réjouissance, après lesquelles chacun se retiroit sans dire mot au Novice, qu'on laissoit seul dans sa retraite.

A l'entrée de la nuit, on lui apportoit tout ce qui lui étoit nécessaire pour les quatre jours qu'il devoit y séjourner; quelques haillons grossiers pour se couvrir, un peu de paille, quelques ais pour s'asseoir, des couleurs pour se peindre en noir, des poinçons pour se percer, & pour faire diverses incisions sur son corps; de l'encens, & un en-

censoir
metto
mente
voir
uns d
sans m
pos. C
épis d
dans l
aussi c
fis. H
lans l
perçar
fort p
vives.
censer
goute
l'enclo
diffère
soit d
qu'il a
ses pie
Ces
doit p
rinuer
& allo
de Te
de nou
té, p
maiso
d'en r
la cor
contin
Enfi
reux a
pour a
Seigne
venole

, les amis, & duisoient parmonter l'eica où il se mettoient la pié de Grand-Prê-torsqu'il étoit ntu de Tigre, lui perçoit le où il mettoit ir, pour em- . Il lui faisoit où il lui di-lus desagrèa- ; & ne se con-nt de paroles, nt, & le dé-la bienséance a pudeur n'en

, se retiroit e du Temple, & à d'autres que ceux qui t un sacrifice i-dire, un fe-, & d'autres lesquelles cha- novice, qu'on

portoit tout ur les quatre uelques hail-, un peu de air, des cou-des poinçons iverfes inci-s, & un en-

censoir pour encenser les Idoles, & on le com-mettoit à la garde de trois personnes expéri-mentées pour l'instruire de ce que devoit sça-voir un homme de sa profession. Quelques-uns de ces Novices passoit tout ce temps sans manger, & sans prendre le moindre repos. On leur donnoit néanmoins quelques épis de bled, & un peu d'eau pour se soutenir dans l'extrême foiblesse. On leur permettoit aussi de dormir, pourvû que ce fût étant as-sis. Hors des momens marqués, les surveil-lans leur en faisoient passer l'envie, en les perçant avec des especes d'halènes d'un bois fort pointu, & dont les atteintes étoient fort vives. Vers la minuit, le Novice alloit en-censer les Idoles, & leur offroit quelques gouttes de son sang; il alloit aussi autour de l'enclos du Temple, & en quatre endroits différens, il creusoit la terre, & y ensevelis-soit des cannes de roseau, teintes du sang qu'il avoit tiré de sa langue, de ses mains, de ses pieds, &c.

Ces quatre jours étant écoulés, il deman-doit permission au Grand-Prêtre d'aller con-tinuer ses épreuves dans les autres Temples, & alloit ainsi pendant le cours d'une année de Temple en Temple, où c'étoient toujours de nouvelles épreuves, sans qu'il eût la liber-té, pendant ce temps-là, d'approcher de sa maison, de rendre des visites à ses parens, & d'en recevoir, toujours obligé de vivre dans la continence, dans la retraite, & dans de continuelles austérités.

Enfin l'année étant révoluë, & un jour heu-reux ayant été choisi dans leur Calendrier pour achever la cérémonie, les Tecuitles, les Seigneurs, les parens, & les amis du Novice, venoient le prendre, le lavoient, le décras-

soient, & le ramenoient avec pompe dans le Temple où il avoit été conduit la première fois. Là, au pied de l'Autel, on le dépoüilloit de ses vieux haillons, on lioit ses cheveux sur la nuque du col avec un cuir rouge, d'où pendoient plusieurs belles plumes; on le couvroit d'un manteau très-fin, par-dessus lequel on en mettoit encore un autre très-riche, qui étoit l'habit particulier de l'Ordre; on lui mettoit aussi en main un arc & des flèches; & le Grand-Prêtre faisant un long discours au nouveau Chevalier sur ses obligations, l'exhortoit à prendre des sentimens propres de l'état où il venoit d'être élevé; état, qui le mettant beaucoup au-dessus des hommes du commun, demandoit aussi des vertus, qui ne fussent pas communes, un zèle extraordinaire pour le maintien de la Religion; pour la défense de la Patrie, pour la conservation des siens, & une valeur intrépide pour attaquer les ennemis de l'Empire, ou pour leur résister; devant se montrer à leur égard comme un Aigle, ou comme un Tigre, n'oubliant pas qu'on lui avoit fait l'honneur de lui percer le nez avec les os, & les ongles de ces animaux, afin de lui remettre sans cesse dans l'esprit, qu'il devoit être l'imitateur de leur courage. Il lui changeoit ensuite son nom, & le bénissoit.

La cérémonie se terminoit par un grand sacrifice, ou superbe festin; par des danses, des chansons usitées dans ces sortes de fêtes; par le son des instrumens, & par les acclamations du peuple; après-quoi les Seigneurs invitez étoient gratifiez de quelques presens de la part du nouveau Chevalier, & chacun se retiroit chez soi.

e pompe dans le
 uit la première
 , on le dépouill-
 on loit ses che-
 un cuir rouge,
 es plumes; on le
 fin , par-dessus
 un autre très-ri-
 lier de l'Ordre;
 n arc & des flé-
 unt un long dis-
 sur ses obliga-
 des sentimens
 t d'être élevé;
 p au-dessus des
 indoit aussi des
 munes, un zèle
 tien de la Reli-
 Patrie, pour la
 e valeur intré-
 emis de l'Em-
 vant se montrer
 , ou comme un
 lui avoit fait
 avec les os, &
 n de lui remet-
 il doit être
 lui changeoit
 it.
 par un grand
 ar des danses,
 ortes de fêtes;
 ar les acclama-
 Seigneurs in-
 elques presens
 er, & chacun

Les Initiations des Rois du Mexique

Les Initiations étoient aussi très-dures pour
 ceux qui entroient dans les grandes Charges,
 comme étoient celle du Souverain de tout
 l'Empire, des Rois ses tributaires, & des
 Caciques, ou Gouverneurs des Provinces. Il
 suffira de raconter succinctement ce qui se
 passoit à l'égard du Souverain.

Le Royaume du Mexique étant électif*,
 dès qu'on avoit rendu les derniers devoirs au
 Roi défunt, les Rois & Princes Electeurs †
 s'assembloient pour faire choix, parmi les
 jeunes gens du rang des Militaires, d'un su-
 jet propre à être élevé à cette dignité suprê-
 me. Ce choix étant fait, il y avoit deux temps,
 qui étoient comme deux fêtes marquées, ce-
 lui de son Election, & celui de son Couron-
 nement.

Au moment même de l'Electiion, & après
 que celui qui avoit été élu, avoit accepté,
 on le dépouilloit presque tout nud, & on le
 conduisoit au Temple, accompagné d'une
 grande foule de gens de tous les Ordres du
 Royaume. Deux Seigneurs lui aidoient à en-
 monter les degrés jusqu'aux Autels. Il étoit
 précédé des deux Rois premiers Electeurs,
 revêtus des marques de leurs dignités, & sui-
 vi de quelques personnes nécessaires à la cé-
 rémonie. Tout le reste se tenoit en bas avec
 respect. Le Roy étant monté adoroit l'Idole
 en touchant la terre de l'un de ses doigts, &
 le baisant. Il se mettoit ensuite devant elle en
 posture de suppliant.

* *Acosta Lib. 6. cap. 24.*

† *Lopez de Gornara, Lib. 2. cap. 77.*

Le Grand-Prêtre revêtu de ses ornemens, accompagné d'un grand nombre de Prêtres, vêtus de longues aubes, comme les Prêtres Egyptiens, venoit oindre le corps du Prince élu, & le frottoit d'un jus extrêmement noir; il faisoit après cela sur lui quelques aspersions, & lui jettoit sur la tête un manteau semé de têtes de mort; sur ce premier, un second de couleur noire, & sur ce second un troisième de couleur bleuë, tous semés de têtes de mort comme le premier: il lui pendoit au col certains lacets rouges, avec d'autres plus petits, auxquels étoient attachez quelques symboles qui avoient tous leur signification mystique. Il lui mettoit aussi sur les épaules une phiole pleine d'une poudre, dont l'effet étoit de garantir contre toute, sortes d'enchantemens & de sortilèges. Il attachoit à son bras gauche un sachet d'encens, & lui mettoit ensuite à la main droite un encensoir. Le Roy élu se levoit alors, encensoit l'Idole, & s'asseïoit.

Le Grand-Prêtre s'approchant de lui de nouveau, lui faisoit un long discours, & lui faisoit prêter serment qu'il maintiendrait la Religion de ses peres, qu'il observeroit les Loix de ses Prédécesseurs; qu'il feroit une guerre vive aux ennemis de l'Etat, & qu'il rendroit la justice à ses sujets. Prenant ensuite un style métaphorique, il lui faisoit promettre qu'il feroit paroître le Soleil toujours clair & seréin; que les nuées ne répandroient leurs pluies que selon la mesure de la nécessité, & que la terre produiroit ses fruits en abondance.

Le Roy élu, ayant prêté ce serment, se recommandoit aux prières des Ministres des Dieux, & à celles de tous les spectateurs.

de ses ornemens,
 nombre de Prêtres,
 comme les Prêtres
 du corps du Prince
 d'un vêtement noir;
 quelques asper-
 ges sur un manteau se-
 cond, un fer-
 ment ce second un
 fer, tous semez de
 fer : il lui pen-
 dait des bagues, avec d'au-
 tres attachés
 à tous leur si-
 mètre aussi sur
 d'une poudre,
 pour contre toute,
 mortelles. Il at-
 tachait d'encens,
 dans sa droite un en-
 ceuseur, encensoir

chant de lui de
 discours, & lui
 maintiendrait la
 observeroit les
 qu'il feroit une
 l'Etat, & qu'il
 Prenant ensuite
 qui faisoit pro-
 Soleil toujours
 ne répandroit
 de la nécessi-
 soit ses fruits en

ce ferment, se
 des Ministres des
 des spectateurs.

Les mêmes Seigneurs qui l'avoient conduit,
 le ramenoient au milieu des acclamations du
 peuple, qui lui souhaitoit toutes sortes de
 prospérités, & lui offroit diverses sortes de
 présens. On le conduisoit delà dans un appa-
 rtement du Temple séparé, qui lui étoit des-
 tiné, & où il y avoit un lit prêt, & on l'y
 laissoit seul.

Il passoit quatre jours dans cette solitude,
 sans sortir du Temple, s'occupant à des prié-
 res, des sacrifices, & d'autres exercices de
 Religion & de pénitence. Quoiqu'il lui fût
 permis de manger de la chair & d'autres mets
 qui convenoient à sa dignité, il jeûnoit néan-
 moins très-austèrement; il se baignoit trois fois
 le jour pour s'expié, & une autrefois la nuit,
 dans une grande cuve d'eau, dans laquelle il
 faisoit couler de son sang, qu'il offroit en
 sacrifice au Dieu des eaux, après lui avoir
 présenté de l'encens; il encensoit aussi plu-
 sieurs fois les autres Dieux du Temple, leur
 offrant du pain, des fruits, des fleurs, des
 aromates, & des pointes ou alènes, teintes
 du sang de sa langue, de ses narines, de ses
 oreilles, & généralement de toutes les par-
 ties de son corps.

Il y a apparence que c'est ce qui se passoit
 d'abord à la première fête, qui étoit celle de
 son Election, laquelle a été confonduë mal-
 à-propos par quelques Auteurs, avec celle de
 son Couronnement. Ces quatre jours d'é-
 preuve n'étoient aussi probablement que le
 commencement des Initiations du Roi No-
 vice. Le cours de ces Initiations étoit sans
 doute beaucoup plus long; & quoi que les
 Auteurs ne nous en aient pas donné de dé-
 tail, on peut le présumer de ce que j'ai déjà
 dit des Initiations des Tecuitles, & des paro-

36 MOEURS DES SAUVAGES

les du Pere Acoſta, qui parlant de Montecuma, dit qu'avant ſon Couronnement, il paſſoit la plus grande partie du tems dans un appartement ſéparé qu'il avoit dans le Temple, où l'on diſoit qu'il converſoit familiérement avec ſon Dieu, ſemblable en tout, ajoute ſon Interpréte Latin, à un *homme Initié*; paroles très-remarquables. *Plerumque autem in certo quodam Templi Vitzilipuzli loco agebat, ubi, ut fama erat, cum ſuo Deo converſabatur, nitiato per omnia ſimilit.*

* La fête du Couronnement ne ſe célébroit point qu'après que le nouveau Roy, à l'iffuë de ſes épreuves, eut entrepris quelque expédition heureuſe ſur ſes ennemis; qu'il eut remporté en perſonne quelque celebre victoire, ſoumis quelque Province rebelle, & amené pluſieurs captifs en triomphe, qui devoient s'attendre à être immolés pour honorer cette fête.

Le jour de ſon arrivée, tout le peuple ſortoit en foule au-devant de lui. Le Grand-Prêtre d'une part, ſuivi de tous les Miniſtres des Aurels, les Electeurs & les grands Seigneurs de l'autre, alloient à ſa rencontre en ordre de proceſſion. L'air retentiſſoit cependant des acclamations de joye, & du ſon des instrumens, au milieu deſquels le Monarque victorieux, enſé de ſes succès, faiſoit ſon entrée publique, accompagné des gens de guerre, qui conduiſoient les priſonniers, & portoient les dépouilles des ennemis vaincus. Il alloit droit au Temple, où après avoir offert le ſacrifice, entendu l'éloge de ſes belles actions & de ſa valeur, on lui donnoit alors ſolemnellement, & pour la premiere fois, les marques de l'Empire ou de la Dignité Royale. On le revêtoit d'habits très-précieux; on atta-

à Paralip. America, In in Occid. part. 12, folio 130,

nt de Montecu-
nement, il pas-
u tems dans un
oit dans le Tem-
erfoit familière-
lable en tout,
un *homme Initié*;
Plerumque autem
in loco agebat,
et conuersabatur,

ne se célébroit
a Roy, à l'issüe
quelque expé-
; qu'il eut rem-
euble victoire,
elle, & amené.
, qui devoient
t honorer cette

le peuple sor-
Le Grand-Prê-
s Ministres des
ands Seigneurs
tre en ordre de
ependant des
on des instru-
onarque victo-
oit son entrée
ns de guerre,
, & portoient
ncus. Il alloit
ir offert le sa-
belles actions
alors solem-
fois, les mar-
té Royale. On
ux; on atta-

, folio 130,

choit à ses oreilles & à ses narines des pierres
d'un très-grand prix; on mettoit dans sa main
droite un estoc d'or armé d'une pierre à feu,
symbole de la justice; dans sa gauche, un arc
& des flèches pour signifier qu'il étoit l'arbi-
tre de la paix & de la guerre; & sur sa tête un
ornement, qui n'étoit ni une couronne, ni un
diadème, mais une espèce de mître, ronde
sur le devant, qui s'allongeoit en arrière,
perdant un peu de sa rondeur, & qui revenoit
en pointe vers son sommet. C'étoit le Roy
de Tescuco, qui, comme premier Electeur,
avoit le droit de la lui poser sur le front; hon-
neur le plus grand que puisse avoir un sujet.
Le Monarque se plaçoit alors sur son Trône
pour y recevoir les hommages de tous les
Ordres de l'Empire, & pour écouter les ha-
rangues que lui faisoient tous les Corps. Le
Roy de Tescuco commençoit à parler le
premier. On nous a conservé dans les histo-
res la harangue que fit le Prince, qui couron-
na Montecuma dernier Roi de Mexique. Elle
m'a paru si belle, que quoiqu'elle doive al-
longer cette narration, & peut-être paroître
hors d'œuvre, je suis persuadé néanmoins
qu'on me sçaura gré de l'avoir rapportée tou-
te entière, telle que je l'ai trouvée dans le Père
Joseph Acoſta de notre Compagnie.

* » Jeune Prince, le bonheur qu'a ce Royau-
me de vous voir monter aujourd'hui sur le
» Trône de ses Souverains, se fait bien sen-
» tir par l'empressement avec lequel nous
» avons concouru à votre Election, & par la
» joye extrême que le Public en a témoigné.
» Cette joye est sans doute bien fondée, puis-
» que les Etats du Mexique sont si vastes & si
» étendus, que pour gouverner cet Empire »

» *Acoſta, loco citato.*

38 MOEURS DES SAUVAGES

qui est comme un monde entier, il ne faut
 pas moins de force & de courage qu'il s'en
 trouve dans votre cœur généreux & ma-
 gnanime : ni moins d'application, de ca-
 pacité, de sagesse, & de prudence que vous
 en avez. Je vois bien clairement que le
 Tout-puissant aime cette Monarchie, puis-
 qu'il a daigné l'éclairer de ses plus vives lu-
 mières, pour faire un choix qui convient
 si bien à nôtre félicité. Qui peut en effet
 raisonnablement douter qu'un Prince, le-
 quel avant que de regner, avoit percé les
 neuf cœurs des Cieux par la vivacité de
 son esprit, & par la sublimité de son génie
 pour en découvrir les beautés les plus ca-
 chées, à présent qu'il est obligé de veiller
 au bien de ses sujets par les devoirs de la
 Royauté, n'ait pas assez de pénétration
 pour découvrir dans les choses de la terre
 celles qui pourroient leur être utiles ? Qui
 pourroit croire que la grandeur d'ame que
 vous avez fait paroître en tant d'occasions
 signalées, se ralentit à présent qu'il est né-
 cessaire plus que jamais de faire briller, &
 qu'elle ne se manifesterà pas au contraire
 avec bien plus d'éclat que par le passé ?
 Qui se persuadera que, pendant le regne
 d'un Prince si juste & si magnifique, la veu-
 ve & l'orphelin puissent manquer de pro-
 tection & de soulagement ? Qui est-cé qui
 s'imaginera que la grandeur de cette Mo-
 narchie ne doive pas monter avec vous au
 plus haut point de sa gloire, puisque le
 Créateur a rassemblé en vous tant de per-
 fections, qu'à vous voir seulement, on se
 persuade qu'on y est déjà parvenu.
 Felicittez vous donc, Peuples heureux,
 d'avoir un Roi, qui sera la colonne & l'ap-

SAUVAGES

entier, il ne faut
 courage qu'il s'en
 généreux & ma-
 plication, de ca-
 prudence que vous
 clairement que le
 Monarchie, puis-
 ses plus vives lu-
 noix qui convient
 Qui peut en effet
 qu'un Prince, le-
 , avoit percé les
 par la vivacité de
 imité de son génie
 eautés les plus ca-
 obligé de veiller
 les devoirs de la
 z de pénétration
 choses de la terre
 être utiles ? Qui
 deur d'ame que
 tant d'occasions
 ésent qu'il est né-
 faire briller, &
 pas au contraire
 ue par le passé ?
 pendant le regne
 gnifique, la veu-
 manquer de pro-
 ? Qui est-cé qui
 ur de cette Mo-
 ter avec vous au-
 ire, puisque le
 ous tant de per-
 eulement, on se
 arvenu.
 euples heureux,
 colonne & l'ap-

AMERIQUAINS.

39

20 puy de cet Etat, qui vous tiendra lieu de
 20 Tuteur & de Père, & dont le sein paternel,
 20 toujours émû sur vous, sera prêt à s'armer
 20 contre tout ce qui pourroit troubler la tran-
 20 quillité de ses chers enfans, & à leur com-
 20 muniquez à eux-mêmes tous les trésors qui
 20 y sont renfermez. Vous êtes assurez d'avoir
 20 un Roi, qui ne prendra point occasion de
 20 son pouvoir suprême pour en abuser, pour
 20 languir dans un lâche repos, pour faire
 20 consister son bonheur à se régaler splendi-
 20 dement, pour se livrer aux vices & aux
 20 plaisirs. Bien loin de-là, soyez convaincu,
 20 qu'au plus fort de son sommeil, son cœur
 20 attentif à vos besoins, le réveillera souvent
 20 en sursault; & que dans les repas les plus
 20 somptueux cette même attention à vos be-
 20 soins, suspendra en lui le sentiment du goût
 20 & de la bonne chère. N'ai-je donc pas raison
 20 de vous féliciter, & de vous exhorter à vous
 20 réjouir d'avoir un Roi si digne de l'être ?
 20 Et vous, Prince magnanime, nôtre Souve-
 20 rain & nôtre maître ayez confiance & bon
 20 courage; puisque le Créateur de toutes
 20 choses a chargé vos épaules d'un si pesant
 20 fardeau, soyez certain qu'il vous donnera
 20 les forces nécessaires pour pouvoir le sou-
 20 tenir; puisqu'il a été si libéral & si magni-
 20 fique à vôtre égard jusqu'à présent; vous
 20 pouvez bien vous assurer qu'il répandra sur
 20 vous ses dons les plus précieux, & ses béné-
 20 dictions les plus abondantes, dans cet Etat
 20 de la plus haute élévation où il vous a mis;
 20 & dont je souhaite qu'il vousfasse jouir avec
 20 toutes sortes d'avantages pendant une nom-
 20 breuse suite de longues & d'heureuses an-
 20 nées.

Le Roi ayant entendu ces sortes d'haran-

gues, répondoit avec majesté, d'une manière qui faisoit connoître combien il se croyoit peu digne du rang où on l'élevoit; combien il étoit sensible à l'obligation qu'il avoit à ceux qui l'avoient choisi; & quelles étoient les dispositions où il étoit de gouverner ses Peuples, selon les Loix de la bonté & de l'équité: après-quoi il étoit conduit avec pompe dans son Palais, & de toutes parts on s'abandonnoit à la joye que méritoit une semblable fête.

Initiations de l'ancienne Chevalerie d'Europe.

Tout ce que j'ai rapporté des Initiations des Guerriers chez les Nations barbares & policées de l'Amérique, doit faire concevoir à ceux qui ont quelque idée de l'ancienne Chevalerie des Peuples de nôtre Europe, que les épreuves que devoient subir ceux qui aspireroient à l'honneur d'être faits Chevaliers, étoient à peu près semblables à celles dont je viens de donner le détail, dans le temps que les Peuples, encore barbares, étoient plongés dans les ténèbres de l'Idolâtrie.

Je suis d'autant plus fondé à faire ce parallèle, que du Cange l'a commencé avant moi; * car à l'occasion du Bain où l'on faisoit entrer les Chevaliers avant leur réception, il remarque que Joseph Acosta rapporte que les Prêtres Mexiquains lavoient & purifioient les enfans des Nobles, avant de leur faire la cérémonie de les rendre habiles à porter les armes.

Le même Auteur parlant de cette Chevalerie, dont la Religion étoit certainement le principe, dit aussi, ce que j'ai dit ailleurs

* *Dy Cange, Gloss. verb. Miles.*

te, d'une manière
en il se croyoit peu
voir ; combien il
qu'il avoit à ceux
uelles étoient les
ouverner ses Peu-
onté & de l'équi-
duit avec pompe
s parts on s'aban-
oit une sembla-

Chivalerie d'Europe.

les Initiations des
barbares & poli-
faire concevoir à
l'ancienne Che-
Europe, que les
ir ceux qui aspi-
aits Chevaliers,
les à celles dont
l, dans le temps
barbares, étoient
l'Idolâtrie.

à faire ce paral-
nencé avant moi ;
on faisoit entrer
ception, il remar-
orte que les Prê-
& purifioient les
de leur faire la
iles à porter les

e cette Chevale-
certainement le
j'ai dit ailleurs

moi-même de quelques autres usages ; sçavoir ,
que l'Eglise qui a toujours eu une sage occo-
nomie pour ses enfans , lesquels sont enco-
re tendres dans la foy , ne croyant pas pou-
voir abolir tout d'un coup les coùtumes ,
dans lesquelles les Peuples nourris dans le
sein du Paganisme ont été élevez , s'étoit
contentée de purger toutes ces coùtumes de
l'esprit de superstition , de tout culte ido-
latrique , & se les étoit renduës propres en
les sanctifiant. Car , comme je l'ai remar-
qué , continuë cet Auteur , en parlant des
autres espèces d'adoption ; c'est ce qu'elle
a fait en particulier par rapport à cette
adoption , dont l'alliance se contractoit par
la tradision des armes ; car l'ayant purifiée
de tout rit , & de toute cérémonie payenne
& barbare , elle a ordonné que les armes
seroient benies par un Prêtre , & que celui
qui seroit fait Chevalier , s'étant disposé
par les veilles & par les jeûnes à cette ac-
tion , seroit ceint de l'épée pendant le tems
des saints Mystères , &c.

Ce rang de Chevalier étoit en si haute esti-
me , que les plus grands Rois & les plus
grands Princes se faisoient honneur de l'être ,
& passioient volontiers par toutes les épreuves
nécessaires pour y parvenir. Aujourd'hui
même nos Rois sont armez Chevaliers à la
cérémonie de leur Sacre.

Il semble qu'on démêle dans l'Antiquité
deux sortes de personnes , qui y étoient éle-
vées. Les jeunes gens de la première No-
blesse , qui avoient atteint l'âge de 21. an ou
environ , à qui jusques alors il n'avoit pas été
permis de ceindre l'épée , de se trouver à au-
cune bataille , & qui devoient nécessairement

42 MOEURS DES SAUVAGES

être déclarez hommes * parfaits par les cérémonies militaires, & d'autres qui avoient servi, & porté les armes pour le Prince, ou qui avoient suivi quelque Chevalier renommé pendant le nombre de sept années; ou bien ceux enfin qui s'étoient distingués par quelque action éclatante: † comme » s'être battu » en combat singulier à toute outrance avec » l'épée tranchant & poignant: avoir jousté » à fer émoulu, & fait vuider les arçons à » son ennemi, ou l'avoir transporté: être » monté le premier sur une échelle à l'assaut » d'une place: être entré le premier par la » brèche ou par la mine: avoir sauté le premier dans un vaisseau ennemi, & s'en être » rendu le maître: avoir gagné dans une bataille l'Étendart du Général de l'armée ennemie: avoir fait quelque prisonnier de grande considération: avoir sauvé la vie » à son Prince, ou à son Général, &c.

Les premiers étoient connus sous les différents noms d'Infans, Varlets, Damoyseles, Bacheliers, & Ecuyers. Non-seulement ils ne pouvoient ceindre l'épée, ou porter les armes; se trouver aux batailles pour y combattre, ou jouster dans les tournois; mais ils ne pouvoient manger à la table des Chevaliers, ni se vêtir des mêmes couleurs, & étoient obligés de se tenir debout derrière eux. Ils avoient encore des épreuves rigoureuses à subir; & quoiqu'on ignore quelles étoient ces épreuves, il est pourtant certain qu'il y en avoit; car dans le Roman de Per-

* *Lambertus Ardensis apud Cargium, verb. Alapa Militari*
Ei Militatem non reperiendum dedit alapam, & militari-
bus eum in virum perfectum dedicavit Sacramentis.

† *Vulson de la Colombiere, Théâtre d'honneur, tom.*
chap. 2.

faits par les cérés
 es qui avoient ser-
 le Prince, ou qui
 e valier renommé
 t années ; ou bien
 tinguez par quel-
 me » s'être battu
 te outrance avec
 nant : avoir jousté
 uider les arçons à
 transporté : être
 échelle à l'affaut
 e premier par la
 avoir sauté le pre-
 emi, & s'en être
 gné dans une ba-
 ral de l'armée en-
 ue prisonnier de
 voir sauvé la vie
 Général, &c.
 nus sous les diffé-
 ets, Damoyfels
 on-seulement ils
 e, ou porter les
 lles pour y com-
 tournois ; mais
 la table des Che-
 es couleurs, &
 debout derrière
 épreuves rigou-
 on ignore quelles
 pourtant certain
 e Roman de Per-

verb. *Alapa Militaris*
 x alapam, & militari
 t Sacramentis.
 e d'honneur, tom. 1.

eforest * on lit au Liv. 4. où il parle des
 épreuves aux boucliers & aux bâtons : „ que
 „ Blanche la Fée faisoit exercer les jeunes Ba-
 „ cheliers, qui prétendoient à l'Ordre de
 „ Chevalerie, pour entre tous iceux prendre
 „ les meilleurs, & les faire barre, puis a-
 „ près l'un contre l'autre, pour sçavoir qui
 „ vaincroit son compagnon, & qui empor-
 „ teroit le harnois complet qu'elle donnoit au
 „ mieux faisant. » Il semble néanmoins par-
 là, que cette épreuve consistoit dans un dur
 appr. À l'âge qu'on faisoit du métier de la
 guerre dans des Académies un peu plus aus-
 tères, que ne sont celles d'aujourd'hui ; il fal-
 loit même s'être distingué dans ces exercices :
 car on n'élevoit à ce degré d'honneur person-
 ne qui ne l'eut bien mérité, † & qu'après
 qu'on avoit donné bien des preuves qu'on en
 soutiendrait parfaitement la gloire. Je crois
 pourtant que toutes austères que pussent être
 ces épreuves, l'Eglise les avoit beaucoup
 mitigées par comparaison, à ce qu'elles
 étoient avant ce qu'elle en avoit ordonné.
 Car Ingulphe ¶ parlant de la Consécration
 des Chevaliers, selon le rit des Chrétiens,
 dit, „ que les Normans, ou les Peuples du
 „ Nord, avoient cette Consécration en hor-
 „ reur, & regardoient un Chevalier fait de
 „ cette sorte, comme un intrus dans l'Ordre
 „ de Chevalerie, comme un lâche, & comme

* *V. Vulson de la Colomb. Theatre d'honneur. tom. 1. chap. 14. pag. 126.*

† *Per arma posse fieri filium, grande inter gentes constat esse præconium, quia non est dignus adoptari, nisi qui fortissimus mereatur agnosci. Senator. Lib. 4. Epist. 2.*

¶ *Ingulphus apud Cangium, loco cit. Hanc consecrandâ Militis consuetudinem Normanni abominantes, non militem legitimum, sed spicordem Equitem & Quiritem degenerem deputabant.*

44 MOEURS DES SAUVAGES

, un homme effeminé, qui avoit degeneré
, de l'antique prouesse.

Le Damoyseil qui avoit fini le temps de ses
premières épreuves, venoit se presenter au
Roy, ou bien alloit chercher au loin quelque
grand Prince ou Chevalier de grand renom,
qui voulut bien *l'adouber Chevalier* lui-même,
c'est-à-dire, l'adopter. Car le nouveau Che-
valier contractoit une alliance & une espèce
d'obligation de fils à pere, envers celui qui
lui faisoit l'honneur de l'armer, & il dépendoit,
sur-tout pendant un certain temps, de
ses ordres absolus. C'est pour cela que les
Souverains ont sagement ordonné, que leurs
sujets ne prissent nul engagement d'Ordre de
Chevalerie de la main d'aucun Prince étran-
ger, sans leur permission expresse.

A la réception de ces Chevaliers, lorsqu'elle
se faisoit pendant la guerre, on se dispensoit
de rigueurs du cérémonial, dont on n'obser-
voit que les choses les plus essentielles, sur-
tout à la veille d'une bataille: mais en pleine
paix il falloit garder tout l'ordre du céré-
monial, lequel étoit fort long, & fort mys-
térieux.

Les principales de ces cérémonies consis-
toient dans le bain où le Chevalier entroit,
te qui fit donner à ces Chevaliers le nom de
Chevaliers du bain; dans la retraite en cham-
bre noire, où il se mettoit immédiatement a-
près à la garde de deux Ecuyers. Gouverneurs,
qui devoient l'instruire; dans le jeûne; la
veille d'armes qu'il faisoit dans une Chapelle,
où il passoit en prieres toute la nuit, qui pré-
cedoit sa réception; dans la confession de ses
pechés, & la sainte Communion; dans le ser-
ment qu'il faisoit d'être fidelle à Dieu, à sa Re-
ligion, à son Prince, & à toutes les Loix les

il avoit degeneré

ni le temps de se
it se presenter au
er au loin quelque
de grand renom,
valier lui-même,
le nouveau Che-
nce & une espèce
envers celui qui
ner, & il dépen-
ertain temps, de
our cela que les
donné, que leurs
ment d'Ordre de
un Prince étran-
preffe.

aliers, lorsqu'elle
on se dispensoit
dont on n'obser-
essentielles, sur-
: mais en pleine
l'ordre du céré-
g, & fort mys-

rémonies consif-
evalier entroit,
aliers le nom de
etraite en cham-
médiatement a-
rs-Gouverneurs,
dans le jeûne; la
ns une Chapelle,
a nuit, qui pré-
confession de ses
ion; dans le ser-
à Dieu, à sa Re-
utes les Loix les

plus austère de la Chevalerie; dans la béné-
diction des armes; le soufflet militaire; l'ac-
colade ou la colée; dans les habits d'Ordre,
& dans les armes, dont on les revêtoit de
piéd en cap, lesquelles choses avoient toutes
un sens mystique, qui avoit rapport à la Re-
ligion, à l'Erat où il entroit, & aux obliga-
tions dont il se chargeoit, sous peine de dé-
gradation & d'infamie.

On trouvera dans du Cange & dans d'au-
tres Auteurs, qui ont traité de la Chevalerie
ancienne & de la science Héraldique, le dé-
tail de toutes ces cérémonies, de toutes ces
Loix, & la signification de tous ces symboles.
J'en ai dit de reste pour confirmer ce que j'ai
avancé dans le commencement, qu'un des
premiers attributs sous lequel les hommes
avoient rendu des hommages à Dieu, étant
celui du Dieu des armées, ils avoient aussi fait
de la guerre un des grands objets de la Reli-
gion, & un de ses exercices les plus pénibles.
Revenons maintenant à nos Sauvages, & pas-
sons à la consideration de leurs Devins, qui
appartiennent plus immédiatement à la Reli-
gion dont ils sont les Interpretes.

* L'Auteur du Voyage de la France Equi-
noxiiale nous décrit ainsi la manière dont les
Caraïbes font un Devin.

*Initiation d'un Devin chez les Ameriquains
Meridionaux.*

„ Celui qui aspire donc à être Piaye; c'est-
„ à-dire, Devin, est premièrement mis chez
„ un Ancien. Il y demeure fort l'ong-temps
„ pour être instruit de lui, & faire comme
„ son Noviciat, quelquefois l'espace de 10 ans,
„ pendant lesquels il le sert fort exactement.
„ Le Piaye ancien l'observe, pour remarquer

* Voyage de Cayenne, Liv. 3, ch. 32. p. 385.

46 MOEURS DES SAUVAGES

46 s'il a en lui les qualités nécessaires à celui qui veut être Piaye. Ils ne l'élevent point à cette dignité qu'il ne soit âgé de vingt-cinq ou trente ans.

47 Quand le temps est venu qu'on doit le mettre dans les épreuves, on le fait premièrement jeûner avec autant de rigueur que le Capitaine, & bien plus; car il ne mange que du millet bouilli un an durant, & de bien peu de cassave; ce qui les extenuë de telle sorte, qu'ils semblent des squelettes, qui n'ont que la peau étendue sur les os, & deviennent presque sans force. Les anciens Playes s'assemblent après ce long jeûne, se renferment dans une Case, & apprennent au Prétendant la façon d'appeller le Démon, & de le consulter. Au lieu qu'on fouïette le Capitaine prétendant, on fait tant danser celui-ci, qu'il en est si las à cause de la foiblesse que lui a causé le jeûne, qu'il tombe tout pâmé & évanouï sur la terre. Pour le faire revenir, on lui met des ceintures & des colliers de ces grosses fourmis noires, qui font tant de douleur. On lui ouvre la bouche par force, dans laquelle on met une espèce d'entonnoir, dans lequel on jette plein un grand vaisseau de jus tiré de Tabac. Cette étrange médecine le fait aller haut & bas, & lui fait vider le sang. Cela dure plusieurs jours.

48 Après des remédes si violens, des jeûnes si rigoureux, il est fait Piaye, & a la puissance de guerir les maladies, & d'évoquer le Diable. Mais afin qu'il le fasse comme il faut, on lui ordonne un jeûne de trois ans. La première année il mange du millet & du pain. La seconde il mange quelques Crabes avec son pain; & la troisième il mange quelques petits oiseaux. Ils sont si exacts à

nécessaires à celui
l'élévent point à
gé de vingt-cinq

nu qu'on doit le
on le fait pré-
urant de rigueur
n plus; car il ne
lli un an durant,
e qui les extenuë
lent des squelet-
étenduë sur les
e sans force. Les
nt après ce long
s une Case, &
s façon d'appeller
nsulter. Au lieu
prétendant, on
qu'il en est si
que lui a causé le
âmé & évanouï
revenir, on lui
colliers de ces
ui font tant de
uche-par force,
espèce d'enton-
plein un grand
c. Cette étrange
& bas, & lui fait
lusieurs jours.

ens, des jeûnes
ye, & a la puis-
, & d'évoquer
fasse comme il
ne de trois ans.
ge du millet &
e quelques Cra-
sième il mange
sont si exacts à

garder ces jeûnes, qu'encore que les autres
boivent dans leurs vins & assemblées,
& fassent bonne chère, ceux-ci n'en boi-
vent pas un coup davantage, ayant l'opi-
nion que s'ils rompoient leur jeûne, ils
n'auroient aucun pouvoir sur les maladies,
ni sur les Diables pour les faire venir.

..... Ces misérables Médecins sont
obligez de s'abstenir de tems en tems de
certaines choses, & de boire souvent cette
rude potion de Tabac. Ils en boivent quel-
quefois autant qu'un grand yvrogne peut
boire de vin. Leur estomach, sans doute,
s'accouûtume à cette sorte de boisson, puis-
qu'il le peut supporter.

Dans les paroles solennelles de l'Initia-
tion, les Initiez étoient obligez d'assurer
qu'ils avoient bû un certain breuvage appellé
Cycco, Cyceonem ebibio. Je ne sçai quel breuvage
cela pouvoit être; mais comme il étoit mis
au rang des épreuves, je supose avec raison,
qu'il devoit être aussi difficile à boire, que
le reste étoit difficile à souffrir; & par con-
séquent que ce breuvage étoit différent de
celui dont parle * Athénée sous le même
nom, & qui, selon les remarques de Dale-
champ ¶ sur cet Auteur, étoit un composé
de farine & de vin épais, ou bien un mélan-
ge de plusieurs herbes, & selon d'autres, du
vin mêlé avec du miel.

Ce qui me porte à en juger ainsi, c'est l'u-
sage de cette boisson de Tabac, laquelle n'est
pas particulière aux Caraïbes, mais qui est
commune à toutes les Nations de l'Améri-

* *Ash. Lib. 9. p. 380*
¶ *Dalechamp in notis margin. ad Lib. 9. Athen. pag. 380.*
xxx. de Potio ex farina & vino crasso: alijs, ex multis
herb. s: alijs, ἐπιπέσει ex vino & melle.

48 MOEURS DES SAUVAGES.

que, chez qui le Tabac passe pour avoir des vertus très-singulières, & qui ont un rapport essentiel avec la Religion.

Cette boisson avoit quelque chose encore de plus affreux chez les Mexiquains; car avec le Tabac ils mêloient des Serpens, des Salamandres, des Lézards, des Araignées, des Chenilles, des Vers, & d'autres insectes venimeux, mais dont le Tabac corrigeoit le poison. Ils réduisoient le tout en cendres, le faisant brûler dans le feu sacré qu'ils entretenoient devant leur Idole, & en faisoient ensuite une liqueur qu'ils conservoient dans leur Temple, & qu'ils apelloient la nourriture des Dieux, leur nectar & leur Ambrosie. * Acoſta, qui en donne la Relation, dit qu'ils s'en oignoient, dans la persuasion où ils étoient, que le Tabac qui y dominoit, avoit la vertu d'apaiser les mouvemens desordonnez de la concupiscence de la chair. Ils en buvoient aussi; & quoi-que cela leur renversât la tête, de manière à les faire devenir fous, ils croyoient que cela les rendoit propres à l'inspiration divine, & à avoir des visions extatiques.

Les Nations des Moxes, situées dans le Centre de l'Amérique-Méridionale en dedans des montagnes du Pérou & du Chili, appelées les Andes, & les Nations de la Rivière de la Plata, ont aussi des épreuves très-rudes pour leurs Prêtres ou Devins.

Initiation d'un Devin chez les Moxes & les peuples du Paraguay.

„ On trouve parmi les Moxes, dit Urbain „ de

* Acoſta, *Hiſt. Mor. de Indes*, Lib. 5. cap. 26.

„ Lettres édiſſantes, *Relation de la Miſſion des Moxes*
Recueil 10.

VAGES.

pour avoir des
ont un rapport

chose encore de
uains ; car avec
pens , des Sala-
Araignées , des
res infectes ve-
c corrigeoit le
en cendres , le
qu'ils entreta-
en faisoient en-
fervoient dans
ient la nourri-
leur Ambro-
Relation , dit
a persuasion où
i y dominoit ,
nouvemens de-
e de la chair.
i-que cela leur
les faire deve-
ela les rendoit
& à avoir des

situées dans le
ionale en deçà
u Chili , apel-
s de la Rivière
aves très-rudes

es & les peuples

tes, dit Urbain
, de

, cap. 26.

Assin des Moxes

AMÉRIQUAINS.

de Matha Evêque de la Paix, deux sortes
de Ministres pour traiter les choses de la
Religion. Il y en a qui sont de vrais En-
chanteurs, dont l'unique fonction est de
rendre la santé aux malades ; d'autres sont
comme les Prêtres destinez à apaiser les
Dieux. Les premiers ne sont élevez à ce
rang d'honneur qu'après un jeûne rigou-
reux d'un an, pendant lequel ils s'abstien-
nent de viande & de poisson. Il faut, ou-
tre cela, qu'ils aient été blesséz par un Ti-
gre, & qu'ils se soient échapez de ses grif-
fes ; c'est alors qu'on les révere comme des
hommes d'une vertu rare, parce qu'on ju-
ge qu'ils ont été respectez & favorisez du
Tigre invisible, qui les a protégéz contre
les efforts du Tigre visible, avec lequel ils
ont combattu.

„ Quand ils ont exercé long-tems cette
fonction, on les fait monter au suprême
Sacerdoce. Mais pour s'en rendre dignes,
il faut encore qu'ils jeûnent une année en-
tière avec la même rigueur, & que leur
abstinence se produise au dehors par un
visage havre & extenué. Alors on presse
certaines herbes fort piquantes pour en ti-
rer le suc qu'on leur répand dans les yeux ;
ce qui leur cause des douleurs très-aiguës :
& c'est ainsi qu'on leur imprime le cara-
ctère du Sacerdoce. Ils prétendent que par
ce moyen leur vûe s'éclaircit ; ce qui fait
qu'ils donnent à ces Prêtres le nom de *Ti-
harangui*, qui signifie en leur Langue, *celui
qui a les yeux clairs.*

¶ Celui qui a donné un Voyage aux Indes
Occidentales sous le nom de François Coréal,
explique ainsi au sujet des Indiens de Río

Tomé II.

¶ Voyage aux Indes Occid. seconde partie, c. 10 pag. 244

10 MOEURS DES SAUVAGES

de la Plata : » pour être Prêtre ou Médecin
» parmi eux , il faut avoir jeûné long-temps,
» & souvent ; il faut avoir combattu plusieurs
» fois contre les bêtes sauvages , principale-
» ment contre les Tigres , & en avoir été
» mordu , ou égratigné tost au moins. Après
» cela on peut obtenir l'Ordre de Prêtrise ;
» car chez eux le Tigre est un animal presque
» divin , & l'imposition de sa sainte griffe leur
» vaut autant , que chez nous le Bonnet
» Doctoral reçu à l'Université de Salaman-
» que. Ensuite on leur verse sur les yeux le suc
» de certaines herbes distillées ; & c'est-là l'On-
» ction Sacérodotale , après laquelle ces nou-
» veaux Prêtres savent apaiser les esprits de
» toutes les choses sensibles & matérielles,
» avoir des relations secrètes avec ces esprits,
» & participer à leurs vertus.

*Initiations des Peuples Barbares de l'Amérique
Septentrionale.*

Les Hurons , les Iroquois & les Nations
Algonquines ont aussi leurs Initiations qu'ils
pratiquent encore. Tout ce que j'en sçai , c'est
qu'elles commencent avec l'âge de puberté
qu'ils se retirent dans les Bois , les jeunes gens
sous la direction d'un Ancien ou d'un Devin
& les jeunes filles sous la conduite d'une Ma-
trône. Ils jeûnent pendant ce temps-là fort
sévèrement ; & tandis que leur jeûne dure
ils se noircissent le visage , le haut des épa-
les , & de la poitrine. Ils observent en parti-
culier très-soigneusement leurs rêves , & en
font un rapport exact à ceux qui les dirigent.
Ceux-ci examinent avec un soin scrupuleux
la conduite de leurs disciples , & confèrent
souvent de ce qui les regarde , ou de ce qu'

AUVAGES

Prêtre ou Médecin
jeûné long-temps,
combattu plusieurs
vages, principale-
, & en avoir été
st au moins. Après
Ordre de Prêtrise ;
un animal presque
sa sainte griffe leur
nous le Bonnet
erfité de Salaman-
é sur les yeux le suc
ées ; & c'est-là l'on-
laquelle ces nou-
païser les esprits de
es & matérielles,
es avec ces esprits,
us.

ares de l'Amérique

ois & les Nations
s Initiations qu'il
que j'en sçai, c'est
l'âge de puberté
ois, les jeunes gen
en ou d'un Devin
nduite d'une Ma-
ce temps-là font
e leur jeûne dure
te haut des épau-
bservent en partie
leurs rêves, & en
e qui les dirigent
n soin scrupuleux
bles, & confèrent
rde, ou de ce qu

AMERIQUAINS.

51

leur arrive avec les Anciens & les Anciennes,
pour statuer sur cela ce qu'ils doivent pren-
dre pour leur *Oïaron*, ou leur *Manitou*, d'où
doit dépendre le bonheur de leur vie. Ils en
tirent aussi des conséquences pour sçavoir à
quoi ils doivent être propres pour la suite ;
de sorte que c'est comme une épreuve pour
connoître qu'elle doit être leur vocation.

Je ne doute point que leurs Initiations &
leurs épreuves ne fussent à peu près sembla-
bles à celles des Peuples de la Virginie, dont
nous avons parlé d'abord ; mais soit qu'ils
eussent déjà perdu beaucoup de leurs coûtum-
es, lorsque les Européens ont commencé à
les fréquenter ; soit qu'ils se cachassent d'eux
soigneusement pour leurs mystères, qui de-
mandent un secret aussi inviolable que ceux
des Anciens, sans quoi ils sont persuadés que
leurs épreuves seroient inefficaces & inutiles ;
soit enfin que les Européens n'ayent pas été
assez attentifs à les examiner, ou assez capa-
bles de bien pénétrer l'esprit de ce qu'ils leur
voyoient faire ; nous n'en avons point de dé-
tail exact dans les Relations anciennes, & il
ne nous reste que quelques traces & quelques
connoissances générales, mais qui sont suffi-
santes néanmoins pour en former des conje-
ctures assez probables.

Le Pere le Jeune & le Pere de Brebeuf*
font mention de leurs jeûnes & de leurs re-
traites. Le premier parle ainsi.

» Ils gardent par fois un jeûne très-rigou-
» reux, non pas tous, mais quelques-uns qui
» ont envie de vivre long-temps. Mon Hôte
» voyant que je ne mangeois qu'une fois par
» jour pendant le Carême, me dit, que quel-
» qu'uns d'entr'eux jeûnoient pour avoir une

* à l'Initiation de La Nouv. France pour l'an 1634. p. 84. 85

52 MOEURS DES SAUVAGES

„ longue vie ; mais il m'ajouta qu'ils se reti-
„ roient tous seuls dans une petite Cabane
„ à part , & que là ils ne buvoient , & ne
„ mangeoient quelquefois huit jours , quel-
„ quefois dix jours durant. D'autres m'ont
„ dit qu'ils sortent comme des squelettes de
„ cette Cabane , & que par fois on en rap-
„ porte à demi morts. Je n'ai point vû de
„ grands jeûneurs , si bien de grands dîneurs.
„ Vrai est que je n'ai point de peine à croire
„ cet excès ; car toutes les fausses Religions
„ sont pleines de puerilitez , ou d'excès , ou
„ de saletéz.

„ J'ai vû , dit le même Auteur , faire une
„ autre dévotion au forcier , laquelle , com-
„ me je crois , n'appartient qu'à ceux de sa
„ profession. On lui dresse une petite Cabane
„ éloignée d'un jet de pierre ou de deux , des
„ autres. Il se retire là-dedans pour y demeu-
„ rer seul , huit jours , dix jours , ou plus ou
„ moins. Or vous l'entendez jour & nuit
„ crier , hurler , & battre son tambour. Mais
„ il n'est pas tellement solitaire , que d'autres
„ ne lui aident à chanter , & que les femmes
„ ne le visitent. C'est-là où il se commet de
„ grandes saletéz.

Le Pere le Jeune n'entendoit que très-im-
parfaitement le langage des Sauvages , com-
me il l'avouë lui-même. Il rapporte bien ce
qu'il a vû , mais il étoit obligé de deviner les
réponses qu'on donnoit aux questions qu'il
faisoit. Ceux qui en sont-là , débitent plutôt
les choses comme ils les conçoivent , que
comme elles sont en effet.

Les Sauvages peuvent fort bien abuser de
leurs retraites pour couvrir leurs abomina-
tions. Les Anciens en ont fait autant dans
leurs Bacchanales ; mais c'est alors un abus

con
la c
esse
Ves
qu'i
qui
Ils
& c
quel
la la
font
la la
lequ
qu on
pas t
mais
rieur
lang
si anc
racin
Ils
certa
il est
une c
cez à
ils la
& n'e
peur
roien
inutil
Ils
tu s'é
tes ; d
un se
roient
reméd
leurs l
& mil

qu'ils se reti-
petite Cabane
voient, & ne
it jours, quel-
D'autres m'ont
s squelettes de
ois on en rap-
point vû de
rands dîneurs,
peine à croire
sses Religions
a d'excès, ou

ar, faire une
quelle, com-
à ceux de sa
petite Cabane
de deux, des
our y demeu-
s, ou plus ou
jour & nuit
mbour. Mais
que d'autres
e les femmes
e commet de

que très-im-
vages, com-
porte bien ce
e deviner les
estions qu'il
bitent plutôt
ivent, que

en abuser de
s abomina-
autant dans
ors un abus

contraire à l'esprit de leur retraite même, dont la continence est une des conditions les plus essentielles; car outre ce que j'ai dit de leurs Vestales & de leurs Solitaires, il est certain qu'ils avoient parmi eux un certain temps qui lui étoit, & qui lui est encore consacré.

Ils ont une grande opinion de la Virginité, & chez toutes les Nations Sauvages il y a quelque chose, ou dans les mœurs, ou dans la langue, qui marquent l'estime qu'ils en font. Le terme qui signifie une Vierge dans la langue Abénaquise, c'est *Coussihou:koue*, lequel rendu littéralement, veut dire, celle qu'on respecte à *Coussiban*, terme qui ne marque pas seulement un respect d'estime intérieure, mais un respect d'action, & témoigné extérieurement. Le terme *Gaouinnon*, qui dans la langue Iroquoise signifie aussi une Vierge, est si ancien, qu'on ne sçait plus la force de sa racine.

Ils attribuent à la virginité & à la chasteté certaines qualitez & vertus particulières; & il est certain que si la continence leur paroît une condition essentielle pour donner du succez à ce que leur superstition leur suggère, ils la garderont avec un très-grand scrupule, & n'oseront la violer le moins du monde; de peur que leurs jeûnes, & tout ce qu'ils pourroient faire d'ailleurs, ne fût absolument inutile par cette inobservation.

Ils sont persuadés que l'amour de cette vertu s'étend jusqu'au sentiment naturel des plantes; de sorte que parmi elles, il y en a qui ont un sentiment de pudeur, comme si elles étoient animées; & que pour opérer dans les remèdes, ou même ils n'ont point recours à leurs Devins, elles veulent être employées, & mises en œuvre par des mains chastes sans

14 MOEURS DES SAUVAGES.

quoi elles n'auroient aucune efficace. Plusieurs m'ont dit souvent, au sujet de leurs maladies, qu'ils sçavoient bien des secrets pour les guérir; mais qu'étant mariez, ils ne pouvoient plus s'en servir.

* Le Pere de Brébeuf parle ainsi de leurs Devins. Autrefois ces Officiers d'*Arendiouann* (c'est-à-dire, Devins) étoient à plus haut prix qu'à présent. Ils les ont à présent à force de festins. Un temps fut qu'il falloit jeûner les trente jours entiers dans une Cabane à l'écart, sans que personne en approchât qu'un serviteur, qui pour être digne d'y porter du bois, s'y disposoit lui-même en jeûnant.

C'est-à-dire, que du temps du Pere de Brébeuf, ils avoient déjà perdu beaucoup de leurs usages, ou que le Pere de Brébeuf lui-même ne comprenoit pas tout ce qui se faisoit devant ses yeux. En effet tous ces festins dont il parle, ne sont point contraires au jeûne de celui pour lequel ils sont faits. Il nous cite aussi un exemple, dont il fut le témoin, & qui approche fort de ce qui se faisoit dans l'ancien temps; puisqu'il est question d'un Sauvage, qui avoit rêvé, dit-il, qu'il seroit *Arendiouann*, s'il avoit jeûné trente jours, & qui tint pendant tout ce temps-là toute la nation en haleine. Il en jeûna dix-huit, sans manger autre chose que du Petun. Le Pere de Brébeuf croit qu'il étoit fou, & que ce jeûne acheva de perfectionner sa folie. Néanmoins il y eut plusieurs fêtes à son sujet; & dans la dernière, dont il se dispense de donner le détail par la crainte qu'il a d'être trop long; il ajoute, qu'il lui suffit pour

* Relation de la Nouvelle France pour l'an 1636. 2. part. #27. 3.

efficace. Plus
 sujet de leurs
 secrets
 mariez, ils ne

ainsi de leurs
 d'Arndion
 à plus haut
 présent à for-
 qu'il falloit
 dans une Ca-
 ne en appro-
 ur être digne
 oit lui-même

du Pere de
 beaucoup de
 Brébeuf lui-
 ce qui se pas-
 us ces festins
 contraires au
 sont faits. Il
 ut il fut le ré-
 ce qui se fai-
 qu'il est que-
 rêvé, dit-il,
 t jeûné trente
 t ce temps-là
 en jeûna dix-
 que du Petun.
 étoit fou, &
 onner sa fo-
 rs fêtes à son
 il se dispense
 te qu'il a d'é-
 ui suffit pour

an 1636. 2. part

le present de dire en général, que jamais
 les Bacchantes forcenées du temps passé,
 ne firent rien de plus furieux dans leurs
 Orgies.

Les Sauvages ont encore plus perdu de
 leurs coûtumes depuis ce temps-là; ils le re-
 connoissent eux-mêmes, & y ont regret; car
 dans les malheurs qui leur arrivent, ils disent
 qu'ils ne doivent pas s'en plaindre, & que
 c'est une punition pour avoir abandonné l'u-
 sage de leurs retraites & de leurs jeûnes.

De la Theurgie, ou communication avec les Dieux.

Les expiations & toutes les épreuves des
 Initiations ayant détaché l'ame de toutes les
 choses corruptibles, grossières & charnelles;
 cette ame purifiée de ce qu'il y avoit en elle
 de terrestre par la contagion des sens, & ren-
 duë en quelque sorte à sa nature spirituelle,
 étoit admise à la communication intime avec
 les Dieux, qui se manifestoit à elle en plu-
 sieurs manières, ou dans les songes, ou dans la
 contemplation, ou enfin dans les secrets my-
 stères de la Theurgie & de la Divination.

C'étoit-là la fin premiere, & le but des Ini-
 tiations des Orgies, dans lesquelles on en
 donnoit aussi quelques symboles, ou quel-
 ques preuves réelles. Car après avoir pas-
 sé plusieurs jours dans la retraite, comme
 ceux qui se dispoient à descendre dans
 l'Antre de Trophonius, dont parle Pausa-
 nias*; après avoir passé dans cette retraite
 par divers genres d'expiations; après avoir
 été lavé & régénéré dans les eaux du fleuve
 Hercynas; après avoir fait plusieurs sacrifi-
 ces pour se rendre les Dieux propices; après

* Pausanias, in *Boeotia*, p. 313, 314.

56 MOEURS DES SAUVAGES

avoir bû le Cycéon, ou les eaux du Lerhé & de Mnemosyne, dont les unes avoient la propriété de faire oublier tout le passé, & les autres celle de fortifier la mémoire pour rétenir tout ce qu'on apprenoit de nouveau; après avoir été instruit de tous les principes, qui devoient faire renoncer aux préjuges de l'enfance, & avoir été imbu des secrets des mystères: après, dis-je, tous ces préparatifs, on descendoit dans l'Antre de Trophonius, ou dans quelqu'autre sanctuaire semblable, ou sous des Images sensibles & énigmatiques, qui n'étoient que des représentations mystérieuses, ou qui se faisoient réellement par la voye des enchantemens, on étoit censé communiquer avec les Dieux, & apprendre d'eux les choses qu'il importe le plus à l'homme de sçavoir pour se conduire à sa fin.

Dion Chrysostome * nous représente un homme initié dans cet état de vision mystérieuse; aux oreilles de qui plusieurs voix se font entendre, sous les yeux duquel se présentent en spectacle plusieurs Scènes différentes, où les choses les plus cachées dans la nature sont mises en évidence; qui jouit tout à tour de la lumière & des ténèbres, & devant qui enfin se passent plusieurs choses extraordinaires. Apulée † après avoir été initié, rapporte la même chose de lui-même: » J'ai
» approché, dit-il, des portes de la mort; je
» suis entré dans le sanctuaire de Proserpine,
» & après avoir été porté sur tous les élé-
» mens, je suis revenu: j'ai vû au milieu des
» ténèbres de la nuit, le Soleil brillant des
» plus vives lumières: je me suis approché
» des Dieux du Ciel & des Enfers, & je les
» ai adorez de près.

* Dion Chrysost. Orat. 11. pag. 201.

† Apuleius Lib. Metam. 11. prope finem.

Pl
ment
riatic
Theu
l'ame
ques
pressi
terne
parve
du pr
cû pr
me,
ples,
verser
jet; &
de la
magic
toutes
merve
purifi
crifice
de fra
que de
de tén
pour s
qui n
Rien
quelle
que la
des C
forme
Piaye
que j'
d'une
Père
avait
bes da

du Lethé &
oient la pro-
passé, & les
re pour réte-
niveau; après
incipes, qui
ugez de l'en-
rets des my-
préparatifs,
rophonius,
semblable,
igmatiques,
tions mysté-
ement par la
censé com-
prendre d'eux
l'homme de

présente un
vision mysté-
rieux voix se
quel se pré-
cences diffé-
chées dans la
ui j'eût tour
ores, & de-
s choses ex-
r été initié,
ème: « J'ai
la mort; je
Proserpine,
tous les élé-
milieu des
brillant des
is approché
rs, & je les

Platon & ses Sectateurs étoient extrême-
ment entêtez du pouvoir imaginaire de Ini-
tiations des Orgies, & des Mystères de la
Theurgie. Ils croyoient que par leur vertu
l'ame étoit purifiée, & que les sacrifices magi-
ques la rendoient capable de recevoir l'im-
pression des Génies & des Esprits subal-
ternes, par le moyen desquels ils croyoient
parvenir à la vision des Dieux supérieurs, &
du premier ordre. Mais les Orgies ayant re-
çû presque toutes les altérations du Paganis-
me, antécédemment à Platon & à ses Disci-
ples,* les Saints Peres se sont appliquez à ren-
verser toutes les idées platoniciennes sur ce su-
jet; & à montrer que toute l'opération divine
de la Theurgie n'étoit rien autre chose que la
magie, la plus criminelle, condamnée par
toutes les Loix divines & humaines; que les
merveilles que voyoient ceux qui s'étoient
purifiés par les enchantemens, & par les sa-
crifices magiques, supposé qu'il n'y eut point
de fraude de la part des hommes, n'étoient
que des illusions des Démon & des Esprits
de ténèbres transformés en Anges de lumière,
pour s'attirer les adorations & les hommages,
qui n'étoient dûs qu'au seul vrai Dieu.

Rien ne nous fait connoître plus clairement
quelles étoient sur cela les pensées des payens,
que la cérémonie qui termine les Initiations
des Caraïbes, & qui met comme la dernière
forme aux épreuves nécessaires pour faire un
Piaye ou un Devin. J'ai tiré la description
que j'en vas donner du Pere du Tertre, &
d'une Relation manuscrite plus détaillée du
Pere le Breton Jésuite Missionnaire, qui
avoit passé plusieurs années entre les Caraï-
bes dans l'Isle Saint - Vincent où il étoit en-

C s

58 MOEURS DES SAUVAGES
core, lorsqu'il composa ce petit ouvrage,
qui m'a été communiqué.

Initiation finale d'un Devin Caraïbe.

Après donc que le jeune Profélyte, qui veut être fait Devin, a fourni la longue carrière de plusieurs années d'épreuves sous la conduite d'un ancien Piaye, qui en est tellement le maître, que ses plus proches parens & amis n'ont pas même la liberté de le voir, & de lui parler; après avoir soutenu les rigueurs de ces potions abominables de jus de Tabac, de ces jeûnes affreux, & des assauts fréquens que lui livrent pendant la nuit les autres Devins, qui lui déchiquètent tout le corps avec des dents d'Acouri tranchantes comme des razors, pour l'accoutumer à ces incisions volontaires qu'ils doivent faire sur eux-mêmes en certaines occasions, selon l'usage qu'en avoient les Prêtres de Baal; enfin le Myste vient trouver son disciple à l'entrée de la nuit, qui doit couronner son invincible patience, & mettre fin à ses épreuves. Il lui représente fort au long la dignité du rang où il va être élevé; il lui exagère l'honneur & les avantages qu'il recevra. ayant un esprit familier, qui lui sera affecté, qu'il pourra évoquer quand il lui plaira, & dont il pourra se servir selon les divers besoins qu'il en aura; il lui explique ensuite tout l'ordre de ce qui doit se passer dans le cours de cette nuit, & il l'exhorte à ne point se laisser épouvanter par les choses extraordinaires, qui doivent lui arriver.

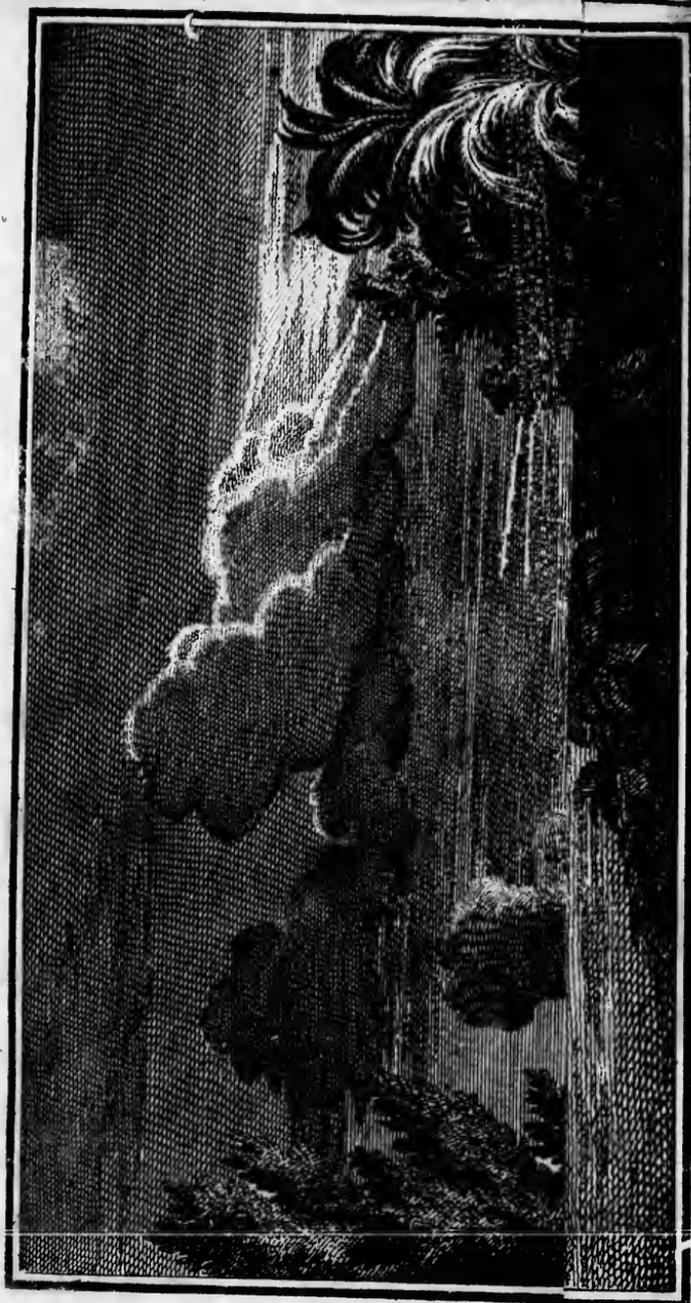
Cependant les femmes, par ordre du Devin, nétoyent une Cabane. Elles y suspendent trois lits ou Hamacs, l'un pour l'Esprit,

VAGES
petit ouvrage ,

à Caraïbe.

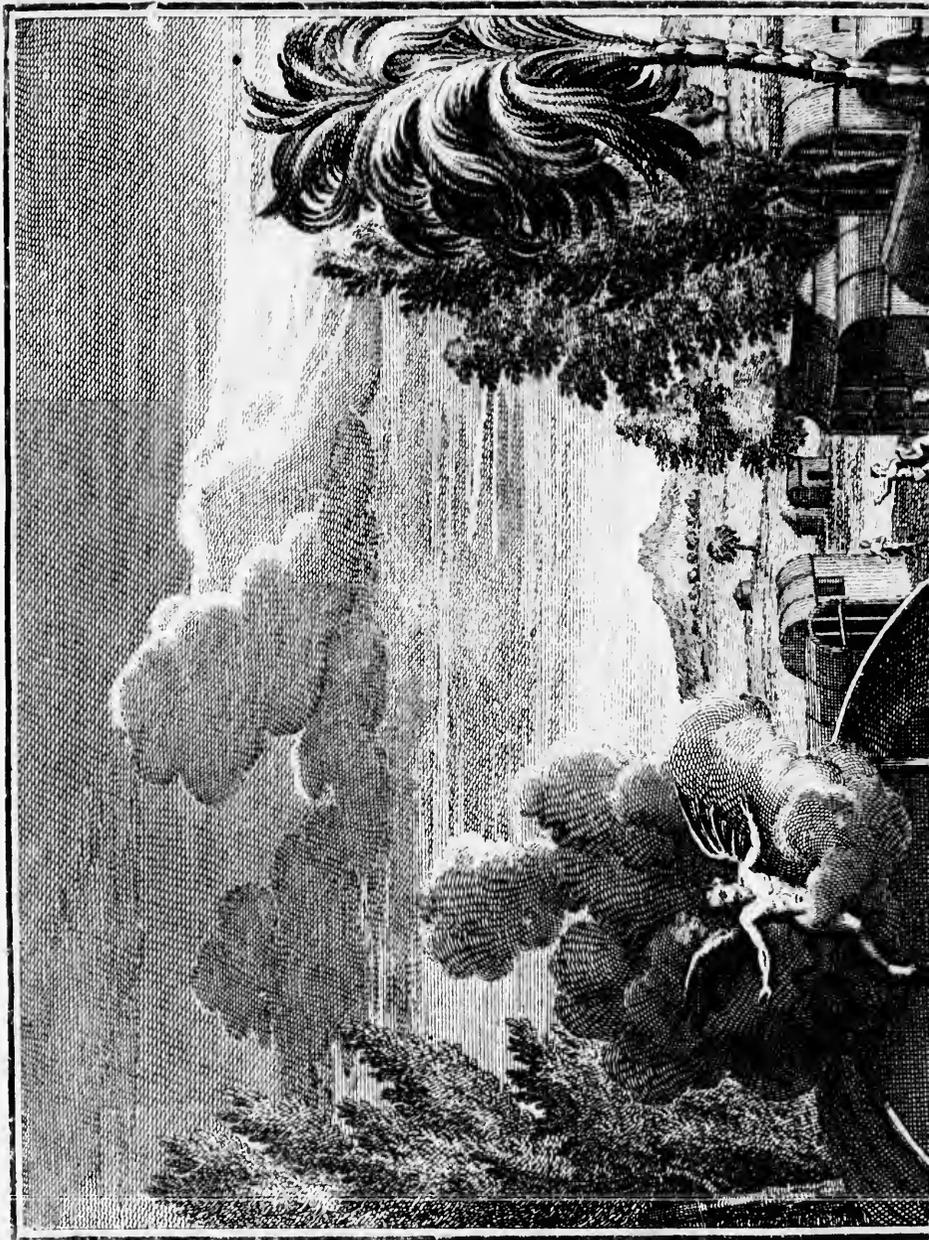
élyte , qui veut
longue carrière
es sous la con-
en est tellement
s parens & amis
le voir , & de
les rigueurs de
s de Tabac , de
ts fréquens que
autres Devins,
corps avec des
comme des ra-
es incisions vo-
sur eux-mêmes
à l'usage qu'en
enfin le Mylte
à l'entrée de la
n invincible pa-
épreuves: Il lui
nité du rang où
ère l'honneur &
ayant un esprit
é , qu'il pourra
& dont il pourra
esoins qu'il en
e tout l'ordre de
e cours de cette
t se laisser épou-
ordinaires , qui

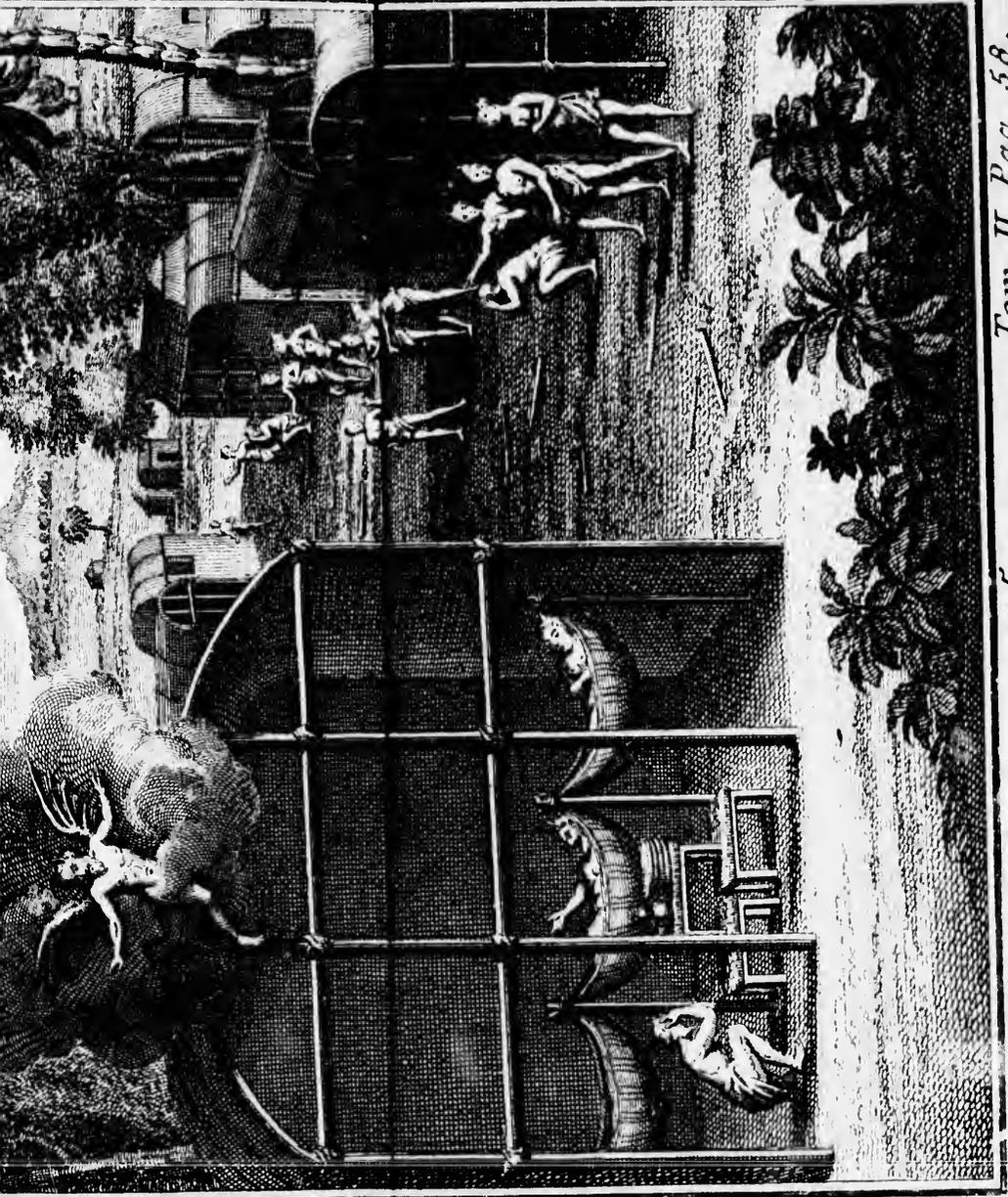
par ordre du De-
Elles y suspen-
un pour l'Esprit,



Tom. II. Pag. 58.

15





le f
le l
pan
tan
tre
Ca
de
d'o
cri
V
dis
ini
rou
que
fui
rec
les
De
cou
Esp
les
A
boy
le t
me
plu
Pro
mo
tion
voi
der
L
d'u
de
den
que
qu'
fes

le second pour le Piaye, & le troisième pour le Profélyte. Elles dressent ensuite avec des paniers, ou de petites tables d'osier & de latanier, qu'elles mettent les unes sur les autres, une espèce d'Autel à l'extrémité de la Cabane, sur lequel on met quelques pains de Cassave, & un Canari ou Vaisseau plein d'*ouicon*, pour l'Esprit à qui on en fait le sacrifice.

Vers le milieu de la nuit le Devin & son disciple entrent seuls dans la Cabane. Le premier, après avoir fumé une feuille de Tabac roulée, entonne de toutes ses forces, & presque en hurlant une chanson magique, qui est suivie à l'instant, s'il faut s'en rapporter au récit de ces Barbares, d'un bruit horrible dans les airs, mais qui est encore assez éloigné. Le Devin l'ayant entendu, éteint le feu, & en couvre jusqu'à la moindre étincelle; car les Esprits, à ce qu'ils assurent, n'aiment que les ténèbres & l'obscurité.

Aussi-tôt que les feux sont éteints, le Maboïa, ou l'Esprit, entre dans la Cabane par le toit, avec la même véhémence, & le même éclat que fait la foudre, qui tombe au plus fort d'un violent orage. Le Devin & son Profélyte lui rendent leurs devoirs dans ce moment, & il se fait entre eux une conversation, dont ceux qui sont dans les Cabanes voisines, attentifs à ce qui se passe, ne perdent pas une parole.

L'Esprit commence à parler le premier d'une voix contrefaite, semblable à la voix de ceux qui font parler les Marionnettes. Il demande au Devin quel est le sujet pour lequel il l'a évoqué; il l'assure en même temps qu'il est prêt à l'écouter, & à exaucer tous ses desirs. Le Devin le remercie, & le prie en

60 MOEURS DES SAUVAGES
peu de paroles de prendre place auparavant ,
& de toucher au festin qui est préparé pour
lui ; après-quoi il garde pendant quelque
temps un profond silence.

Le Démon répondant , comme il faut , à
cette invitation , prend d'abord possession de
son Hamac , avec une agitation qui fait trem-
bler toute la Cabane ; il se dispose ensuite à
manger , & on entend un cliquetis violent
de dents & de machoires , comme si en effet
il mangeoit , & dévoroit tout ce qui lui est
présenté. Ce n'est-là cependant qu'un jeu ,
& on ne manque jamais de trouver après la
cérémonie , les pains aussi entiers , & le ca-
nari aussi pleins , qu'ils l'étoient , lorsqu'on
les a mis sur l'Autel. Les Caraïbes néanmoins
sont persuadés que l'Esprit en prend ce qui
lui convient , & ce qui en reste , & qui paroît
entier , est comme sacré , ainsi que l'étoient
les pains de proposition qu'on offroit dans le
Temple au vrai Dieu : il n'y a que les anciens
Piyés qui puissent en manger , encore faut-il
qu'ils se soient purifiés pour cela , & qu'ils
ayent une certaine netteté de corps , qui les
en rende dignes.

Ce bruit des dents étant fini , le Devin
quitte son Hamac , & se met à terre en postu-
re de suppliant , assis sur ses talons à la ma-
nière des Caraïbes , & parle de cette sorte.

» Je t'ai appelé , non-seulement pour te
» rendre les devoirs de mon respect , & de
» mon obéissance ; mais encore pour mettre
» sous ta protection ce jeune homme qui est
» ici présent. Fais donc en sorte qu'il descen-
» de ici tout maintenant un autre Esprit sem-
» blable à toi , afin que ce jeune homme le
» serve , & s'engage à lui aux mêmes condi-
» tions , & pour la même fin , pour laquelle
» je te sers depuis tant d'années.

UVAGES

ace auparavant ,
est préparé pour
endant quelque

omme il faut , à
ord possession de
on qui fait trem-
dispose ensuite à
liquetis violent
omme si en effet
ut ce qui lui est
ant qu'un jeu ,
rouver après la
ntiers , & le ca-
ent , lorsqu'on
ibes néanmoins
en prend ce qui
e , & qui paroît
si que l'étoient
offroit dans le
que les anciens
encore faut-il
cela , & qu'ils
corps , qui les

fini , le Devin
terre en postu-
talons à la ma-
e cette sorte.
lement pour re-
spect , & de
re pour mettre
homme qui est
e qu'il descen-
re Esprit fem-
ne homme le
mêmes condi-
pour laquelle
s.

AMÉRIQUAINS.

61

Je le veux , répond l'Esprit , avec des mar-
ques d'une joye sensible : vous allez être exau-
cez dans le moment. En effet , un second Es-
prit donne des signes à l'instant de sa présen-
ce , un bruit aussi effroyable que celui qu'a-
voit fait le premier à son arrivée. Leurs sens
sont alors fascinez pendant un assez long espa-
ce de temps , par des prestiges sans nombre , qui
les mettent presque hors d'eux-mêmes.

Le jeune Prosélyte effrayé & presque
mort de peur , saute alors de son Hamac en
en terre , & se mettant aussi en posture de
suppliant , dit ces patoles d'une voix trem-
blante : » Esprit , qui veux bien me prendre
» sous ta protection , sois favorable , je te prie ,
» à mes desseins : je suis perdu sans ton se-
» cours , ne me laisse pas mourir misérable-
» ment , & rends-toi propice à mes deman-
» des , de manière que je puisse t'évoquer
» toutes les fois que je le voudrai , & que
» cela sera nécessaire pour le bien de ma Na-
» tion.

» Prends courage , répond l'Esprit invoqué ,
» sois-moi fidelle , je ne t'abandonnerai point
» dans tous tes voyages de Terre & de Mer ,
» & je serai à tes côtés dans tous les dangers
» où tu te trouveras ; mais sçache aussi que si
» tu ne me sers pas avec fidelité , & de ma-
» nière à me contenter , tu n'auras pas de plus
» cruel ennemi que moi. Cela dit , les Esprits
s'évanouissent , faisant retentir toute la Ca-
bane , & tout le voisinage d'un coup éclat-
rant de Tonnerre , qui met le comble à l'ef-
froy de ces deux malheureux esclaves de
Satan.

On accourt alors sans perdre de temps de
toutes les Cabanes voisines avec de la lumiè-
re ; on entre en foule dans celle où vient de se

62 MOEURS DES SAUVAGES

passer toute cette scene , & on enlève dans leurs lits ces misérables qu'on trouve renversés par terre , tremblans, demi-morts , & presque sans sentiment ; leurs parens & leurs amis mettent tout en usage pour les faire revenir ; on les réchauffe par le grand feu qu'on allume ; & on apporte un remède présent à la faim qu'ils ont soufferte , pendant un long jeûne , en les faisant boire & manger. Mais quelque chose que l'on fasse , on a de la peine à guérir leur imagination blessée , des impressions qu'y a fait le Démon , auquel ils ne sont si servilement attachés , que parce qu'ils éprouvent souvent , disent-ils , de terribles effets de sa tyrannie.

Traits d'Antiquité remarquables dans l'Initiation du Devin Caraïbe.

Dans ce détail de l'Initiation finale des Caraïbes , les Sçavans peuvent discerner plusieurs traits curieux & singuliers de la Religion des Payens. Ces traits sont les signes de la présence de l'Esprit : l'*Epulum Deorum* , ou le festin des Dieux : le *Lectisternium* , ou le lit préparé pour la Divinité : l'offrande du pain & du vin : le pain chaste : le Van ☿ mystique : la voix contrefaite des Oracles , & une manière de les rendre immédiatement , & indépendamment des Pythonisses , des Devins , & des Idoles.

Le Démon , qui est un esprit de ténèbres , ne se plaisoit que dans l'obscurité , & rendoit ses Oracles dans des antres & dans des cavernes , dans les réduits obscurs des Temples inaccessibles au jour , ou bien même pendant les horreurs de la nuit.

☿ Voyez ci-après pag. 67.

Tou
piroit
pieds
tez ;
ébran
teurs
les Py
meme
paroit
dinait
noître
Dieu
n'ayan
firent
les Sp
mouv
ser l'e

V
S
E
S
P

Le
dez q
crific
la cha
plaisi
leur p
des fe
des D
stoier
toten
donne
meille

9 L

VAGES
n enlève dans
n trouve ren-
demi-morts,
urs parens &
âge pour les
par le grand
te un remède
oufferte, pen-
isant boire &
ue l'on fasse,
r imagination
a fait le Dé-
vilement attra-
ent souvent,
le sa tyrannie.

ans l'Initiation

finale des Ca-
discerner plu-
ers de la Reli-
nt les signes de
m Deorum, ou
nium, ou le lit
rande du pain
Van ¶ mysti-
racles, & une
tement, & in-
s, des Devins,

t de ténèbres,
urité, & ren-
res & dans des
curs des Tem-
ien même pen-

A M E R I Q U A I N S .

62

Tout ce qui manifestoit sa présence, inspiroit de l'effroi. La Terre mugissoit sous les pieds; les Lauriers étoient violemment agitez; les Temples, ou les Antres, étoient ébranlez jusqu'aux fondemens; les Spectateurs étoient saisis de crainte; les Devins & les Pythonisses même, appréhendoient extrêmement l'impression de l'Esprit, qui s'emparoit de leurs organes, & les faisoit extraordinairement souffrir. ¶ Lucain nous fait connoître les signes ordinaires de la présence du Dieu, par le défaut de ces mêmes signes, qui n'ayant pas paru dans l'occasion dont il parle, firent connoître que la Pythie avoit trompé les Spectateurs, ayant redouté l'effort & les mouvemens convulsifs, que devoit lui causer l'esprit de Pithon.

Non rupta trementi

*Verba sono, nec vox antri complere capacis
Sufficiens spatium, nulloque horrore comarum
Excussa laurus, immotaque culmina Templi,
Securumque nemus, veritam se credere Phœbo
Prodiderant.*

Les Anciens étoient intimement persuadés que les Dieux prenoient leur part aux sacrifices; qu'ils se repaïssoient du sang & de la chair des victimes; qu'ils savouroient avec plaisir jusqu'à la fumée des viandes qu'on leur presentoit. C'étoit pour cela qu'il y avoit des fêtes instituées, qu'on apelloit le festin des Dieux, *Epulum Deorum*, lesquelles consistoient dans des repas superbes, qui leur étoient offerts. Ceux qui avoient charge d'ordonner ces repas, & qui en mangeoient la meilleure partie, à laquelle les Dieux n'a-

¶ *Lucan, Phars. Lib. 5.*

64 MOEURS DES SAUVAGES

voient pas touché, étoient nommez *Epulones*. Les saints Peres ont raillé cruellement Payens sur leurs Divinitez, qui avoient toujours les yeux ouverts sur la terre, & le nez à l'air, pour sentir d'où venoit le vent des chairs rôties, & qui faisoient de grandes courses en Ethiopie, & par-tout ailleurs, pour se nourrir de l'odeur des os grillez, & des viandes cuites. Les Juifs, toujours enclins à penser comme les Gentils, n'étoient pas éloignez d'une idée si peu convenable à la Divinité. C'étoit pour la corriger, ou pour les précautionner contre cette idée, que Dieu leur dit, * qu'il ne mangera point la chair des Taureaux, & qu'il ne boira point le sang des Boucs; mais qu'il veut être honoré par le sacrifice de louange, le sacrifice du cœur, & de l'esprit.

Comme c'étoit la coûtume chez les Anciens de manger, étant couchez sur des lits, ainsi que c'est encore la coûtume des Sauvages Méridionaux, qui, quoi qu'ils ayent de petits sièges à trois pieds, comme les sellettes des Cordonniers, sur lesquels ils mangent ordinairement, prennent aussi leur repas assez souvent, couchez dans leurs Hamacs, aussi-bien que ceux de l'Amérique Septentrionale, qui mangent assis sur les mêmes nattes où ils couchent; c'étoit aussi l'usage de dresser des lits pour les Dieux & pour les Déeses à l'honneur de qui on faisoit le festin; & pour cette raison là même on appelloit ces Fêtes, *Lictisternia*. † Il y avoit des lits de différentes sortes: il y en avoit de suspendus, comme les branles des vaisseaux, & les

* *Psalm.* 49.

† *Vid. Joan. Alstorphium de Lictis Veterum, cap. 10. de Lictistern.*

lits d'au
les, des
crû
ces l
tent
vant
pour
enga
gnes
doru
L'o
l'eau
point
miste
quité
dans
le sa
Tertu
nous
ge de
présen
miste
† C
nobe,
qu'il
occup
duran
étaien
cœur
ainsi q
positio
à ceux
qu'il
leur a
quelqu

g Ti
s Reg.

VAGES

ommez *Epalones*,
ruellement les
ai avoient tou-
re, & le nez
oit le vent des
ent de grandes
-tout ailleurs,
os grillez, &
oujours enclins
n'étoient pas
onvenable à la
iger, ou pour
dée, que Dieu
point la chair
a point le sang
e honoré par le
e du cœur, &

chez les An-
ez sur des lits,
ne des Sauva-
qu'ils ayent de
me les sellen-
ils mangent
leur repas as-
eurs Hamacs,
rique Septen-
ur les mêmes
t aussi l'usage
ux & pour les
faisoit le fe-
ême on apel-
voit des lits
oit de suspen-
iffeaux, & les

Veterum, cap. 10.

AMERIQUAINS.

65

lits de coton des Caraïbes : Il y en avoit aussi
d'autres, qu'on voit peints dans les médail-
les, & qui ne ressemblent pas mal aux nattes
des Cabanes Iroquoises. Quelques-uns ont
cru qu'on couchoit les statues des Dieux dans
ces lits : d'autres ont pensé, qu'on se con-
tentoit de les suspendre, ou de les dresser de-
vant les Idoles. On ordonnoit le *Lictisternium*
pour différens motifs : mais sur-tout pour
engager les Dieux à se manifester par des si-
gnes extraordinaires : ¶ *Prodigiorum procuran-*
dorum causâ, dit Tite-Live.

L'offrande du pain & du vin, ou bien de
l'eau, chez les peuples qui ne connoissoient
point l'usage du vin, est une offrande bien
misterieuse, & bien marquée dans l'Anti-
quité. Elle a été un symbole de l'Eucharistie
dans la Loi de nature, ainsi qu'il paroît par
le sacrifice de Melchisedech. Saint Justin,
Tertullien, & d'autres Peres de l'Eglise,
nous assurent, que le Démon, qui est le sin-
ge de la Divinité, avoit aussi un symbole re-
présentatif de ce divin Sacrement, dans les
misteres du Paganisme.

† C'est sans doute ce pain, dont parle Ar-
nobe, & qu'on apelloit *le pain chaste*, parce
qu'il n'y avoit que les Prêtres actuellement
occupez au service des Autels. Initiez
durant le cours des Initiations, & ceux qui
étoient préparez par une certaine pureté de
cœur & de corps, qui pussent s'en nourrir :
ainsi qu'il est aussi rapporté des pains de pro-
position, que le Prêtre Achimélech distribua
à ceux qui accompagnoient David, * lors-
qu'il fuïoit devant Saül, après que ce Prince
l'eut assuré, que lui & ses gens avoient passé
quelques jours dans la continence.

¶ *Tite Live*, Lib. 22. † *Arnob.*, Lib. 1.
* *Reg.* Lib. 1, cap. 21, v. 41 & 50

66 MOEURS DES SAUVAGES

Le Van est aujourd'hui, pour sa figure, un instrument d'osier à deux ances, courbé, & replié en rond par le derriere; mais dont le creux diminuë insensiblement sur le devant en forme de coquille. Il sert à nétoyer le grain battu, en le remuant, & en le jettant en l'air. Le Van étoit un symbole mystique dans les mysteres de Cérés & de Bacchus. Les Anciens ne nous ont pas assez expliqué sa forme, ni assez développé quelle étoit la signification de ce symbole. Quelques-uns ont pensé, qu'il représentoit aux Initiés, qu'ils devoient purifier leurs ames de toutes leurs imperfections, comme on purge le bled, en le vannant, de toutes les immondices qui se trouvent mêlées avec le grain. Je crois néanmoins plus probable, que le Van étoit une espece d'Autel fait d'osier & de jonc, comme ces petites tables plattes, faites d'osier & de feüilles de latanier, que les Caraïbes nomment *Malouion*, dont ils font aussi une espece d'Autel, sur lequel ils mettent les pains de Cassave, & le vaisseau d'*Ouicou*, dont ils font un sacrifice au Démon. Ce sentiment est favorisé par † Junius Phylargirus, Nonius, Papias, & Servius. Je raporte les paroles de ce dernier en note.*

Les Démons, soit qu'ils rendissent les Oracles par eux-mêmes dans les évocations magiques, ou par la bouche des Pythies & des Devins, affectoient une voix contrefaite, & qui n'étoit pas naturelle. On en peut juger par les vers de Lucain, que je viens de citer,

† *Joan. Phylargir. in 1. Géorg. Virg. P. 3. Nonius in Evangelicis Papias. Vanus, Servius in 1. Géorg. p. 73.*

* *Servius in 1. Géorg. p. 73. Alii mysticam sic accipiunt, ut vannum, vat vimineum latuon dicant, in quod ipsi operti capacitatem congerere rustici primitias frugum soleant, & libero & liberæ sacrum facere, inde mystica.*

& par
teurs,
mure,

Le f
du Pa
qui po
l'aveni
Dieu a
sagesse
sus des
nir que
quand
extraor
ténébre
vertu

Dan
ment n
manife
tout au
dinaire
choisi,
Esprit
tous se
retrouv
Saül a
velles
le succè
de Josa
Prophè
l'évene
& lui c
appren
il est n
son Epe

* Reg.
† Reg.

AGES
r sa figure ,
ces , courbé ,
e ; mais dont
sur le devant
à nétoyer le
en le jettant
le myltique
Bacchus. Les
expliqué sa
elle étoit la
ques-uns ont
miriés , qu'ils
toutes leurs
e le bled , en
adices qui se
e crois néan-
an étoit une
onc , comme
d'osier & de
raibes nom-
si une espèce
les pains de
dont ils font
iment est fa-
 , Nonius ,
e les paroles
ndissent les
s évocations
s Pythies &
contrefaite ,
en peut juger
ens de citer ,

Nonius in Evan-
73.
am sic accipiunt ;
in quod ipsi op-
frugum soleant ;
lica

AMÉRIQUAINS.

67

& par plusieurs autres expressions des Au-
teurs , qui marquent ou une espèce de mur-
mure , ou une manière de siffement.

Causes & origine de la Magie.

Le fondement de toutes les superstitions
du Paganisme a été cet esprit de curiosité ,
qui porte les hommes à vouloir pénétrer dans
l'avenir , ou dans le secret des choses , que
Dieu a voulu cacher dans les secrets de sa
sagesse , & dont la connoissance étant au-des-
sus des forces de la nature , ne nous peut ve-
nir que de lui-même par un effet de sa bonté ,
quand il veut faire aux hommes des graces
extraordinaires , ou de la part des Anges de
ténèbres , par sa permission divine , & en
vertu du pouvoir qu'il leur en a laissé.

Dans l'Ancien & dans le Nouveau Testa-
ment nous lisons , que Dieu s'est souvent
manifesté aux hommes par les songes , sur-
tout aux gens de bien & d'une vertu extraor-
dinaire. Dans la conduite de son Peuple
choisi , il avoit ses Prophètes inspirez de son
Esprit que ce Peuple alloit consulter dans
tous ses besoins : quand il étoit question de
retrouver des choses égarées , comme quand
Saül alla vers Samuël * pour avoir des nou-
velles des ânesses de son pere : pour sçavoir
le succès d'une guerre , ainsi qu'il est rapporté
de Josaphat Roy de Juda † , qui demanda un
Prophete du Seigneur , pour l'interroger sur
l'évenement du combat , que le Roy d'Israël
& lui devoient livrer au Roy de Syrie : pour
apprendre les suites d'une maladie , comme
il est marqué de Jeroboam , lequel envoya
son Epouse pour consulter sur celle de son fils

* Reg. 1. cap. 9.

† Reg. 3. cap. 22. & Paral. cap. 8. Lib. 2.

88 MOEURS DES SAUVAGES
un Prophete, qui lui prédit la mort de cet
enfant. L'application de l'Ephod, l'Urim,
& le Tummim, faisoient rendre de véritables
oracles; & l'écriture Sainte nous apprend,
que David s'est servi avec succès du
premier, pour consulter Dieu sur les cas
douteux. Il y avoit aussi des sorts infail-
lables, pour connoître les choses occultes,
aussi-bien que les volontés de Dieu,
ainsi que le prouve l'exemple d'Achan,
dont le larcin avoit attiré la malédiction
du Seigneur sur Israël §: pour vérifier
l'infidélité des Epouses adultères,
&c.

Le Démon, jaloux de la gloire de Dieu,
& du bonheur de l'homme, a toujours été
attentif à dérober à l'un le culte qui lui est
dû, & à perdre l'autre, en le rendant son
adorateur. Pour cela il a érigé Autel contre
Autel, & affecté de maintenir le culte qu'il
vouloit se faire rendre par les effets d'une
puissance sur-humaine, qui imposassent par
le merveilleux, & qui fussent imitez & copie-
z d'après ceux dont Dieu donnoit à son
Peuple des témoignages si authentiques, par
l'évidence des miracles qu'il faisoit en sa fa-
veur, Dieu, pour punir l'homme infidèle,
ou pour éprouver le fidèle même, n'a pas res-
servé le Démon dans des bornes aussi étroites
qu'il pouvoit, & qu'il devoit le faire dans la
Loy de grace. Il lui a en quelque sorte lâché
la main pour tenter l'homme, & pour tâcher
de le séduire, & le Démon en a bien profité
par nôtre faute. L'Astrologie, dit Lactance*,
les Augures, les Oracles, la Nécromantie,
& l'art magique, sont des ruses de ce malin
esprit, par lesquelles il a réussi véritable-

* Reg. 1. cap. 23. v. 9. J. Josue 7. v. 18.

§ Lactant. Div. Inst. Lib. 2. cap. 17.

ment à
esclaves

Quel
c'est à
gie. Sel
le malh
veau p
dont il
n'avoit
que ce s
culte de
soit les
les Dém
attraits
homme
l'auteur
comme
tions.

Quoi
dont l'A
trop sus
les prem
oracles,
ses enthe
par l'ign
servir ju
qu'aux v
jusqu'au
hors de c

Bien c
la Divina
tes mani
" voit sel
" riens,

§ Clem. A

mort de cet
od, l'Urim,
e de vérité-
e nous ap-
ec succès du
les cas dou-
infaillibles,
es, aussi-bien
que le prou-
larcin avoit
sur Israël §:
ses adulté-

te de Dieu,
toujours été
e qui lui est
endant son
Autel contre
e culte qu'il
effets d'une
osassent par
nitez & co-
nnoit à son
tiques, par
soit en sa fa-
me infidèle,
n'a pas res-
ussi étroites
faire dans la
e sorte lâché
pour tâcher
bien profité
Lactance*,
romantie,
de ce malin
véritable-

18.

ment à entraîner les Nations, & en faire ses esclaves.

Quel qu'ait été le Zoroastre des Anciens, c'est à lui qu'on rapporte l'origine de la Magie. Selon le témoignage de Berosé, Noé eut le malheur de voir le monde infatué de nouveau par l'un de ses enfans, que le Déluge, dont il avoit été si miraculeusement préservé, n'avoit pû rendre homme de bien. A mesure que ce saint Patriarche travailloit à établir le culte de Dieu, Cham de son côté pervertissoit les hommes, leur enseignoit à invoquer les Démon, les attachoit à leur culte par les attrait de la Magie; & c'est ce méchant homme que nous devons regarder comme l'auteur de cet art détestable, qui gagnant comme la gangrène, infecta toutes les Nations.

Quoiqu'il en soit du sentiment de Berosé, dont l'Antiquité trop reculée devient aussi trop suspecte, il est pourtant certain que dès les premiers temps le Démon eut par tout ses oracles, son culte, ses mystères, ses devins, ses enthousiastes, & que les hommes séduits par l'ignorance ou par leurs passions, y firent servir jusqu'aux rigueurs de la Religion, jusqu'aux verrus les plus austères, ou du moins jusqu'aux apparences, & aux plus beaux dehors de ces vertus.

Diverses sortes de Divination.

Bien que tous les peuples s'attachassent à la Divination, il y avoit cependant différentes manières d'y parvenir, que chacun suivoit selon son goût; car tandis que les Carthéniens, ainsi que le rapporte * Saint Cle-

* Clem. Alex. Strom. Lib. 2.

70 MOEURS DES SAUVAGES

ment d'Alexandrie, s'appliquoient à prédire
 par la combinaison des Astres ; les Phry-
 giens, par le vol des oiseaux ; les Peuples
 voisins de l'Italie, par les entrailles des vi-
 ctimes ; que les Isauriens & les Arabes s'at-
 tachoient à la science des Augures ; les Tel-
 chiniens, peuples de Lycie, s'adonnèrent
 principalement à cette espèce de Divina-
 tion, qui se fait par les songes.

Ce fut Lycus, fils de Pandion, qui étoit
 l'un des Telchines de Rhodes, lequel tra-
 vaila fortement parmi les Lyciens à y établir
 le culte d'Apollon, les Orgies de Bacchus &
 des grandes Déeses. Pausanias dit †, que ce
 fut un Devin insigne, qu'on conservoit de lui
 quelques oracles, & peut-être que ce fut lui
 que les Lyciens adorèrent dans la suite sous
 la forme d'un Loup, & sous le nom d'Apol-
 lon Lycien.

Si les Iroquois descendoient des Lyciens,
 ils n'auroient pas démenti leur origine ; car
 ils sont bien infatuez de leurs songes : mais
 cependant cela ne leur est pas particulier, &
 cette infatuation est commune à tous les au-
 tres Peuples de l'Amérique, qui ne sçavent
 pas trop d'ailleurs ce que c'est que prédire
 par l'aspect des Astres, & qui ne paroissent
 pas faire grande attention aux Augures par le
 vol des oiseaux, & par la considération des
 entrailles des victimes, si l'on en excepte
 ceux du Pérou & du Mexique.

Idee de l'Ame.

Mais comme la communication des hom-
 mes avec les esprits, & tout ce qui est de la
 dépendance de la Divination, suppose une

† Pausanias in Phocicis, p. 328. in Messen. p. 111. & 130

connoi
 que je
 ciens e
 pensen

Je n
 que d
 Payens
 s'ils on
 de son
 L'idée
 les sen
 coup d
 mes,
 bien a
 se soie
 sensible
 bilité,

Mais
 il est to
 temps
 disting
 une sub
 au-des
 nom d
 la mêm
 prits o
 portion
 étoit e
 sées, c
 tions.
 périr,
 me, &
 beau.

Je c
 Sauvag
 remen
 donne
 spiritu

connoissance de l'Âme & de sa nature, il faut que je dise avant toutes choses ce que les Anciens en ont pensé, & ce que les Sauvages en pensent aujourd'hui.

Je n'entre point ici dans un examen critique des différentes pensées qu'ont eu les Payens au sujet de l'Âme & de son Essence; s'ils ont eu des idées justes de sa spiritualité, de son indivisibilité, de son immortalité. L'idée de l'esprit étant au-dessus des sens, & les sens cependant ayant toujours eu beaucoup de part à la manière de penser des hommes, il est difficile que cette idée n'ait été bien altérée par l'imagination, & qu'ils ne se soient représenté l'esprit sous des images sensibles, sujettes à la corporéité, à la divisibilité, & aux autres propriétés de la matière.

Mais que ces idées aient été justes, ou non, il est toujours vrai qu'ils ont reconnu de tout temps dans l'homme une Âme réellement distinguée de son corps: une Âme, qui étoit une substance extrêmement subtile & déliée, au-dessus de ce qu'ils connoissoient sous le nom de pure matière: une Âme qui étoit de la même nature que ce qu'ils appelloient Esprits ou Génies, & un écoulement, ou une portion même de la Divinité: une Âme qui étoit en lui le principe de la vie, de ses pensées, de ses volontez, & de toutes ses opérations: une Âme enfin dont le corps pouvoit périr, sans qu'elle pérît pour cela elle-même, & qui survivoit à la poussière du tombeau.

Je crois bien qu'un Iroquois, & tout autre Sauvage seroit bien embarrassé de dire nettement ce que c'est que son âme, & d'en donner une définition claire & précise. Ils la spiritualisent néanmoins, autant ou plus que

AGES
ent à prédire
; les Phry-
les Peuples
ailes des vi-
Arabes s'at-
tes; les Tel-
adonnèrent
de Divina-

n, qui étoit
lequel tra-
s à y établir
e Bacchus &
it †, que ce
servoit de lui
ue ce fut lui
la suite sous
om d'Apol-

es Lyciens,
origine; car
onges: mais
articulier, &
tous les au-
i ne sçavent
que prédire
ne paroissent
gures par le
dération des
a en-excepte

on des hom-
e qui est de la
suppose une
p. 111. & 130

72 MOEURS DES SAVVAGES

nous. Ils ne se contentent pas de la regarder comme une substance capable de penser; mais ils la confondent tellement avec la pensée, qu'ils n'ont que les mêmes termes pour exprimer l'une & l'autre.

Ces termes parmi les Iroquois, sont *Gannigonn-ha*, & *Erienta*. Quoiqu'ils les employent indifféremment pour exprimer les opérations de l'Âme, cependant le premier se rapporte proprement aux opérations de l'esprit & de l'entendement, & le second sert à exprimer celles du cœur & de la volonté. Ces termes viennent souvent dans le discours, & il n'est pas permis de s'y méprendre. En certaines phrases le terme est fait pour signifier la pensée actuelle; ces pensées qui se succèdent les unes aux autres, & qui sont des modifications de l'Âme; en d'autres, ils signifient la pensée habituelle, la substance qui est le principe de nos pensées, qui est l'Âme elle-même. Quand ils employent d'autres termes, ce ne sont proprement que des periphrases, qui désignent l'Âme par ses autres facultez, comme quand ils disent, que c'est ce par quoi nous nous mouvons, nous agissons, nous vivons, & le reste.

S'ils s'expliquent comme Descartes touchant l'Âme des hommes, ils sont bien éloignés de penser comme lui sur celle des bêtes. Bien loin d'en faire des automates & de pures machines, ils jugent par leurs opérations qu'elles ont beaucoup de raison, & beaucoup d'esprit. Ils prétendent se connoître à leur langage; ils les font survivre à leurs corps, & ils croient que chaque espèce a dans le Ciel ou dans le país des Ames, le Type & le modèle de toutes les autres, qui sont contenues dans cette espèce: ce qui revient aux idées

idées de
hommes
reste des

C'est p
nisme, &
que nos S
ont spiri
leur ont
pareille à
Payensen
que les am
& avoien
nous appe
doute pou
soin de la t
été chères.
en Egypte
l'on trouve
mies d'oise
enveloppé
avec autan
en prenoit
Quoique j
été aussi co
l'étoit paru
néanmoins
quelques U
quelques E
peut voir ce
curieuse da
veau Voyag
L'Âme d
pendante de
prend bien
quand elle
l'essor, &
lui semble
tion, & qu

Tome II

idées de Platon. Ils donnent cependant aux hommes une grande supériorité sur tout le reste des animaux.

C'est par une suite des erreurs du Paganisme, & de la corruption de la Religion, que nos Sauvages, à l'imitation des Anciens, ont spiritualisé l'ame des bêtes, & qu'ils leur ont attribué une espèce d'immortalité, pareille à celle qu'ils attribuent à la leur. Les Payens en effet semblent avoir été persuadés, que les ames des bêtes survivoient à leurs corps, & avoient leur place marquée dans ce que nous appellons l'Enfer des Poètes. C'est sans doute pour cette raison qu'ils prenoient grand soin de la sépulture de celles qui leur avoient été chères. On découvre encore tous les jours en Egypte des Cavernes ou Catacombes, où l'on trouve dans des Urnes quantité de mummies d'oiseaux, & d'autres sortes d'animaux, enveloppées de bandelettes, & embaumées avec autant de soin & de préparation, qu'on en prenoit pour les cadavres des hommes. Quoique je ne croye pas que cette erreur ait été aussi commune parmi les Latins, qu'elle l'étoit parmi les Egyptiens, il s'en trouve néanmoins encore quelques vestiges dans quelques Urnes cinéraires d'oiseaux, & dans quelques Epitaphes d'Animaux chéris. On peut voir celle d'un Rossignol, qui est très-curieuse dans le troisième Volume du Nouveau Voyage d'Italie de Monsieur Misson.

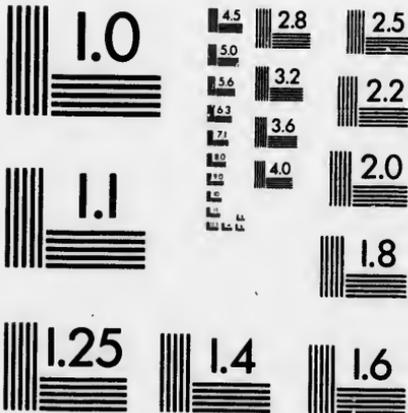
L'ame des Sauvages est bien plus indépendante de leur corps, que n'est la nôtre, & prend bien plus de liberté; elle s'en sépare, quand elle juge à propos, pour prendre l'essor, & aller faire des excursions, où bon lui semble, sans qu'elle en perde la direction, & qu'elle cesse de l'animer. Les grands





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

voyages ne lui coûtent rien ; elle se transporte dans les aîrs ; elle passe les mers ; elle pénètre dans les lieux les plus inaccessibles , & les mieux fermés , rien ne l'arrête , parce qu'elle est esprit.

* Une opinion aussi absurde coûta cher autrefois à Hermotime , ou Hermodore de Clazoméne. Ce pauvre homme étoit sujet à des foibleffes , qui le faisoient paroître comme mort pendant une assez longue durée de tems. Le bruit se répandit , que durant cette espèce de sommeil , son ame se détachoit de son corps , & alloit se promener ailleurs. Ce fut son épouse elle-même qui révéla ce secret , dont ses ennemis profitèrent ; car l'ayant surpris dans cet état , ils se hâtèrent de lui rendre les derniers devoirs , & le firent brûler tout vif , sans que la bonne Dame , qui n'aimoit pas son mari , plus que de raison , y mit aucun ostacle. Les habitans de Clazoméne , pour consoler Hermotime , lui bâtirent un Temple , & ils défendirent , qu'aucune femme y pût entrer , pour le venger de la faute qu'avoit fait la sienne.

Divination par les songes.

Ce principe , qui a encore plus d'étendue chez nos Sauvages , leur donne un entêtement pour leur Songes , qui passe toute imagination. Comme ils n'ont pas assez de Physique pour les expliquer , ils se persuadent , qu'effectivement leur ame voyant le corps plongé dans le sommeil , profite de ces momens pour aller se promener ; après quoi elle revient à son gîte , ou bien que l'esprit avec qui ils sont en commerce , s'appliquant à l'ame immédia-

Plutarch, de genio Socrat. Tertullian, de Animâ, cap. 44

UVAGES

elle se trans-
les mers ; elle
inaccessibles ,
l'arrête , parce

coûta cher au-
modore de Cla-
étoit sujet à des
paraître comme
durée de tems.
rant cette espèce
étachoit de son
ailleurs. Ce fut
révéla ce secret ,
car l'ayant sur-
rent de lui ren-
le firent brûler
Dame , qui n'ai-
de raison , y mit
de Clazoméne ,
lui bâtirent un
qu'aucune fem-
nger de la faute

Songes.

plus d'étenduë
un entêtement
toute imagina-
ssez de Physique
suadent , qu'ef-
le corps plongé
es momens pour
oi elle révient à
avec qui ils sont
l'ame immédia-
de Anima , cap. 44

A M E R I Q U A I N S .

75

tement dans une espèce d'extase , lui fait
connoître ce qui lui est nécessaire. A leur ré-
veil ils croyent qu'elle a vû réellement ce
qu'ils ont pensé dans leurs Songes , & ils agis-
sent conséquemment.

Tous les Songes ne sont pas égaux. Il y en a
de plus mystérieux les uns que les autres. Il y
en a qui ont une espèce de fatalité ; & qui
sont pour eux d'une extrême conséquence ,
par la connexion qu'a avec leur vie ce à quoi
ils ont rêvé , parce qu'ils croyent qu'elle y est
tellement attachée , qu'elle dépend absolu-
ment de sa possession , tant par rapport à son
terme , que par rapport à toutes les circon-
stances du temps , & des choses qui peuvent
la rendre bienheureuse. Quand ils ont vû cer-
te chose fatale , il faut qu'ils l'ayent à quel-
que prix que cela puisse être ; & s'ils sont
assez heureux pour l'obtenir , ils la conser-
vent aussi chèrement , que leur vie même.
Ceux , dont la vie est attachée à quelque être
inanimité , sont moins à plaindre , que ceux
qui la font dépendre de la destinée de quel-
que animal ; car celui-ci venant à mourir , ils
courent eux-mêmes risque du même sort ;
& ils se persuadent tellement qu'ils ont peu à
vivre , que plusieurs ont en effet vérifié l'O-
racle de leur imagination , étant morts peu
de temps après , de la persuasion où ils étoient
qu'ils mourroient.

Cette connexion de choses , qui , quoique
étrangères à l'homme , ont cependant une
telle liaison avec sa vie , vient d'un mouve-
ment de l'ame , d'une impulsion secrète &
d'un désir naturel , qui la transporte vers cette
chose , & fait entre les deux une proportion
& une sympathie , d'où dépend , ou la tran-
quillité dans sa possession , ou une inquié-
tude

de dans son éloignement qui fait que l'ame s'agite , & que s'impatientant dans le corps qu'elle anime , elle lui cause diverses maladies , & souvent la mort même.

Ce désir est différent des désirs passagers & volontaires , qui supposent une connoissance de l'objet vers lequel la volonté se porte. Celui-ci est inné , intrinsèque à l'ame , & ne suppose aucune connoissance dans celui-là même , qui auroit tant d'intérêt à connoître ce que son ame souhaite , & qui peut fort bien néanmoins ne le connoître pas , si son ame ne s'en explique par les songes.

Les conséquences auxquelles on seroit exposé ; si l'on ne donnoit point à l'ame ce qu'elle souhaite , les oblige à observer tous leurs songes avec grand soin , & engage non-seulement celui qui a rêvé ; mais encore tous ses Compatriotes , à lui procurer toute la satisfaction qu'il peut désirer pour l'accomplissement de ses songes ; de sorte que dans ces occasions , non-seulement ils ne refusent rien de ce qu'on demande , ce qui seroit la plus haute infamie , mais qu'ils vont même au-devant de ce qui peut faire plaisir , & sacrifient ce qu'ils ont de plus précieux.

Un ancien Missionnaire m'a raconté , qu'un Sauvage ayant rêvé que le bonheur de sa vie étoit attaché à la possession d'une femme mariée à l'un des plus considérables du Village où il demuroit , il lui fit faire la même proposition , qu'Hortensius eut le courage de faire autrefois lui-même à Caton d'Utique. * Le mari & la femme vivoient dans une grande union , & s'entre-aimoient beaucoup ; la séparation fut rude à l'un & à l'autre ; cependant ils n'osèrent refuser. Ils se séparèrent

* *Plutarch, in Catoen, Min.*

it que l'ame
dans le corps
verses mala-

s passagers &
connoissance
se porte. Ce-
ame, & ne
dans celui-là
t à connoître
qui peut fort
pas, si son
ges.

n seroit expo-
me ce qu'elle
ous leurs son-
e non-seule-
core tous ses
oute la satis-
'accomplisse-
e dans ces oc-
refusent rien
seroit la plus
nt même au-
isit, & sacré-
ux.

acconté, qu'un
heur de sa vie
e femme ma-
es du Village
a même pro-
e courage de
nd'Utique. *
ans une gran-
beaucoup; la
utte; cepen-
se séparèrent

donc. La femme prit un nouvel engagement;
& le mari abandonné, ayant été prié de se
pourvoir ailleurs, il le fit par complaisance,
& pour ôter tout soupçon, qu'il pensât en-
core à sa première épouse. Il la reprit néan-
moins après la mort de celui qui les avoit
desunis, laquelle arriva peu de temps après.

S'il est difficile d'accomplir le songe, &
que son execution ait des conséquences fâ-
cheuses, ou une extrême bizarrerie, les pa-
rens de celui qui a rêvé, cherchent alors à l'é-
luder, en contrefaisant la chose désirée, ou
en faisant semblant de l'accomplir de quel-
que manière que ce soit. J'ai lu dans une de
nos Relations, qu'un Sauvage ayant rêvé
qu'il étoit pris prisonnier par les ennemis,
voulut que ses amis vérifiassent le songe, en
le surprenant comme un ennemi de guerre,
& le traitant en esclave. Il se laissa fort bien
brûler assez long-temps, & crut éluder ainsi
la prédiction d'un songe si funeste.

Si, quand ils ont rêvé à quelque chose de
fâcheux, dont on ne voudroit point l'accom-
plissement, on voit en eux une obstination
forte à en vouloir l'exécution, on joint les
présens à la manière usitée d'éluder ces son-
ges capricieux, pour fléchir par-là leur mau-
vaise volonté. Mais ceux-ci ne se contentent
pas toujours de cela. Un Sauvage choqué de
ce qu'on avoit donné la vie à un esclave dans
sa Cabane, contre son inclination, en con-
serva une haine mortelle pour lui, qu'il cou-
va pendant plusieurs années. Enfin ne pou-
vant plus dissimuler, il dit, qu'il avoit rêvé
qu'il mangeoit de la chair humaine; & peu
après il déclara, que c'étoit de la chair de
l'esclave en question. On chercha vainement
à éluder ce songe barbare; on fit plusieurs

78 MOEURS DES SAUVAGES
bons hommes de pâte , qu'on fit cuire sous
les cendres ; il les rejetta : on n'omit rien
pour le faire changer de pensée ; il ne se ren-
dit point , & il fallut faire casser la tête à
l'esclave.

Cette liberté qu'ils ont de demander , &
d'obtenir tout ce qu'ils souhaitent , par res-
pect pour les songes , fait que souvent il s'en
trouve qui en abusent , & qui demandent
hardiment ce qu'ils ont rêvé , en veillant.
Un Sauvage ayant vû à un François , qui étoit
esclave parmi eux , une couverture assez
bonne & meilleure que la sienne , y rêva
tout aussi-tôt , & la lui demanda. Le Fran-
çois , qui n'étoit pas bête , la donna de bon-
ne grace ; comptant bien d'avoir sa revanche.
Peu de jours après , il alla dans la Cabane de
son homme , & ayant apperçu une belle robe
de bœuf ilinois , il feignit d'y avoir rêvé ; le
Sauvage la livra sans se faire prier. Cette
alternative de rêves dura quelques temps , le
Sauvage rêvant toujours , & le François fai-
sant paroli à tout , sans se méprendre dans
l'objet de son rêve. Enfin le Sauvage s'ennuya
le premier. Il alla trouver le François , & le
fit convenir qu'ils ne rêvroient plus à rien ,
qui pût appartenir à l'un ou à l'autre. Le Fran-
çois y consentit & perdit plus que le Sauvage
à ce Traité.

Fête des Songes

Outre cette liberté qu'ils ont de deman-
der en particulier tout ce qui a été l'objet de
leurs rêves , ils ont encore une Fête générale ,
qui est comme la Fête des Songes , ou des
Désirs. Elle tient quelque chose de la coûtume
ancienne des Orientaux , de se tenter par

fit cuire sous
n'omit rien
il ne se ren-
ffier la tête à

demander, &
ent, par res-
ouvent il s'en
i demandent
en veillant.
ois, qui étoit
verture assez
ne, y rêva
da. Le Fran-
onna de bon-
sa revanche.
la Cabane de
ne belle robe
voir rêvé; le
prier. Cette
es temps, le
François fai-
prendre dans
age s'ennuya
nçois; & le
plus à rien,
ntre. Le Fran-
le Sauvage

t de deman-
été l'objet de
ête générale,
nges, ou des
e de la coût-
e se tenter par

des énigmes, & par des emblèmes allégori-
ques, & elle est en même temps une suite
des Bacchanales & des Saturnales, dont nous
avons conservé un reste dans les mascara-
des, & les déguisemens du Carnaval. Elle
commence à peu près dans le même tems,
& dure quelquefois des trois & quatre semai-
nes de suite. Nos Sauvages la nomment *Or-
nonhouari, la folie, ou le renversement de tête*,
parce qu'ils paroissent alors être véritable-
ment fous, & avoir la tête en écharpe. Tout
le Village entre dans une espee d'accès de
phrénésie. Chacun se déguise à sa manière.
Ils se font des masques d'écorce d'arbre, tels
que ceux dont parle Virgile * ¶, ou d'un sac
qu'ils percent à l'endroit des yeux & de la
bouche. Ils se peignent, & s'habillent d'une
manière extraordinairement bizarre. En cet
équipage ils courent comme des forcenés de
Cabane en Cabane, rompant, brisant, &
renversant tout; sans que personne y puisse
trouver à redire, & pense même à s'en plain-
dre. Les plus sages cependant s'écartent dans
les champs; car c'est un temps dont on pro-
fite pour satisfaire les haines, & les vengean-
ces particulières. Ils crient à pleine tête qu'ils
ont rêvé, laissent deviner à ceux à qui ils se
présentent, quel est l'objet de leurs rêves,
qui sont désignés, partie dans les différens
emblèmes de leur déguisement hiéroglyphi-
que, & partie dans quelques paroles énigma-
tiques qu'ils lâchent dans leurs chansons.
C'est à celui, qui a deviné, de payer, & de
satisfaire le désir du masque, ce qu'ils font
avec plaisir, chacun se faisant un sujet de

D 4

* Virg. Georg. 2.

¶ Virgil, Lib. 2, Georg. Oraque Corticibus, sumunt hor-
renda cavatis.

gloire d'avoir pû donner la solution de leur difficulté. On les charge ainsi de présens de toutes sortes, & on les voit sortir chargés de haches, de chaudières, de porcelaine, de meubles; en un mot, de tout ce qui peut satisfaire leur envie, sur-tout de viandes, qui servent à entretenir la Fête, laquelle enfin se termine par aller jeter, disent-ils, la folie hors du Village, à peu près comme le bas Peuple en Europe, va ensevelir Carême-prenant. Après la Fête on rend à chacun tout ce qu'il a donné, qui n'étoit pas le mot de l'énigme.

Comme la plûpart des Fêtes des Sauvages se célèbrent pendant la nuit, & qu'à celle-ci on les voit courir par le Village & dans les Cabanes, portant des tisons à la main, ou des flambeaux d'écorce de bouleau, j'ai quelque soupçon que celle-ci doit sa première origine aux courses Lymphatiques qu'on faisoit à l'honneur de Bacchus, de Pan, de Cérès, de Vulcain, de Prométhée, de Minerve, &c. & qu'on appelloit la Fête des Torches, ou des Lampes, dont nous trouvons plusieurs vestiges dans les monumens anciens, & dans les Auteurs qui en ont parlé sous divers noms, & dont on rapporte l'origine à des temps si reculez, qu'on en attribuoit l'institution, ou aux Dieux mêmes, ou bien aux hommes indigènes. Les plus célèbres de ces Fêtes étoient les Panathénées à Athènes, à l'honneur de Minerve; les Lupercales à Rome, à l'honneur de Pan, & la Fête des Lampes en Egypte, en mémoire d'Isis. Je ne doute point que la Fête des Lanternes, qui se fait avec tant de pompe chez les Chinois, & dont nous avons une description si magnifique dans les Mémoires du Pere le Comte, ne soit aussi un reste de ces Fêtes Payennes.

lution de leur
de présens de
rtir chargés de
porcelaine, de
e qui peut sa-
viandes, qui
laquelle enfin
nt-ils, la folie
comme le bas
Carême-pre-
chacun tout ce
le mot de l'é-

s des Sauvages
t qu'à celle-ci
ge & dans les
la main, ou
eau, j'ai quel-
t sa première
ues qu'on fai-
Pan, de Cé-
de Minerve,
des Torches,
avons plusieurs
iens, & dans
divers noms,
à des temps si
stitution, ou
hommes in-
Fêtes étoient
l'honneur de
e, à l'honneur
n Egypte, en
nt que la Fête
ant de pompe
s avons une
es Mémoires
i un reste de

Bien que chacun en son particulier ait la liberté de rêver à son aise, & puisse recevoir par les songes des connoissances, que leur ame, ou les génies lui révelent pour son propre intérêt; ce n'est pourtant qu'après que l'ame a été préparée par les épreuves des Initiations, par la retraite, par le jeûne, par la continence, &c. à recevoir ces connoissances sublimes, & si intéressantes, dont la vie dépens: Ce n'est qu'après que détachée de la matière & des sens, où les plaisirs & les besoins du corps la tenoient comme ensévelie, qu'ayant acquis une vûë plus perçante, & que s'étant approchée des esprits, elle découvre par leur moyen cette chose essentielle, laquelle a connexion avec tous ses desirs, & que les Sauvages nomment leur *Oïaron*.

Cet *Oïaron*, qui leur est montré dans un de ces songes mystérieux, consiste dans la première bagatelle qui aura passé dans leur imagination, déreglée par le sommeil, ou altérée par un long jeûne. Un calumet, un couteau, une peau d'ours, une plante, un animal, en un mot quelque chose que ce puisse être, c'est-là l'*Oïkon*, l'*Okki*, le *Manitou*, c'est-à-dire, l'Esprit: non pas qu'ils croyent que ce soit réellement un esprit, mais plutôt c'en est le symbole, le signe du pacte, ou le terme de l'union morale qui est entre leur ame & ce génie qui s'attache à eux, par qui ils doivent tout connoître, & tout opérer; car en vertu de cet *Oïaron*, ils peuvent se métamorphoser. se transporter, & faire ce qui leur plaît. Leur idée sur ce point répond à celle que nous avons de la Lycantropie. L'*Oïaron* est la bête qui sert à leurs transports, à leurs enchantemens, soit qu'ils croyent ces transports réels, soit qu'ils soient persuadés que c'est l'ame.

seule qui se détache , ou le génie qui agit conformément à leur intention , & selon leur gré.

Tous n'ont pas la même vertu dans la même étendue. Ils croient qu'il y a des personnes que les esprits favorisent davantage , qui sont plus éclairées que le commun , dont l'ame sent non seulement ce qui les concerne personnellement , mais qui voyent jusques dans le fonds de l'ame des autres , qui percent à travers le voile qui les couvre , & y apperçoivent les désirs naturels & innés qu'elle a , quoique cette ame elle-même ne les ait pas apperçûs , ou qu'elle ne les ait pas déclarés par les songes , ou bien que ceux qui auroient eu ces songes , les eussent entièrement oubliés. C'est ce qui leur a fait donner le nom de *Saïoikatta* par les Hurons , & d'*Agosinnachen* par les Iroquois , c'est à dire, voyans , parce qu'ils voyent les hommes dans leur intérieur. L'Écriture Sainte donne le même nom aux Prophetes du Seigneur. Mais comme ils ajoutent à cette science des choses cachées , le pouvoir de faire encore d'autres merveilles par le moyen de leurs chansons & de leurs danses Lymphatiques , ils leur donnent aussi le nom d'*Arendiouannens* , c'est à dire , de Chantres Divins , que l'aveugle antiquité donnoit à Orphée , & à tous ceux qui étoient remplis de l'esprit de Divination. Enfin le commerce qu'ils ont avec les Esprits , leur fait attribuer le nom d'*Agoskon* , qui est le même qu'ils donnent aux Esprits & aux Génies du second Ordre , avec qui on suppose qu'ils ont une étroite liaison. Les noms de *Piayés* , *Boyés* , *Pagés* , &c. qu'on leur donne chez les différens Peuples de l'Amérique , reviennent à ces mêmes significations.

génie qui agit
, & selon leur

tu dans la mê-
y a des person-
avantage, qui
nun, dont l'a-
i les concerne
oyent jusques
tres, qui per-
uvre, & y ap-
& innés qu'elle
ême ne les ait
ait pas décla-
e ceux qui au-
ent entièrement
fait donner le
ons, & d'Agot-
-à-dire, voyans,
s dans leur in-
onne le même
ur. Mais com-
des choses ca-
ncore d'autres
rs chansons &
, ils leur don-
ens, c'est-à-di-
l'aveugle anti-
ous ceux qui
ivination. En-
ec les Esprits,
gokon, qui est
prits & aux Gé-
qui on suppose
. Les noms de
on leur donne
l'Amérique,
cations.

*Divination par l'Enthousiasme, & ce qu'on en
doit penser.*

Les Devins, dans tous les temps du Paganisme, ont été regardez comme des sages, qui avoient la connoissance des choses divines & humaines, qui connoissoient l'efficace des plantes, des pierres, des métaux, de toutes les vertus occultes, & de tous les secrets de la nature; non seulement ils sondoient le fonds des cœurs, mais ils prévoyoit dans l'avenir; ils lisoient dans les Astres, dans les Livres des destinées, & ils entretenoient un commerce intime avec les Dieux, dont le reste des hommes n'étoit pas digne; ce qui joint à une austerité de vie, & une régularité de mœurs, au moins apparente, & hors d'atteinte & de censure, les rendoit respectables à tout le monde qui venoit les consulter comme des Oracles, & comme les organes de la Divinité.

Les *Arendiouannens* ou *Agosinnachens*, qui sont les Successeurs de ces Devins, sont aussi des gens extraordinaires que leur état rend considérables, & fait consulter en toutes choses, comme des sources de vérité; car non-seulement ils expliquent les songes, & exposent les desirs secrets de l'ame, mais il n'est rien, sur quoi leur science ne se porte. Les prédictions de l'avenir, le succès d'une guerre, d'un voyage, les causes secrètes d'une maladie, ce qui peut faire le bonheur d'une chasse ou d'une pêche, les choses détournées par le larcin, les sorts & les malélices; enfin tout ce qui a rapport à la Divination, est absolument de leur ressort, & doit passer par leurs mains, pour qu'ils puis-

84 MOEURS DES SAUVAGES
font découvrir la source du mal, le conjurer,
le détourner, & y apliquer le remède con-
venable; Aussi ne s'épargnent-ils point à fai-
re valoir leur métier.

Ils ont encore une autre espèce de person-
nes extraordinaires, qu'ils nomment aussi
Agokon, ou Esprits. Ce sont celles qui jet-
tent des sorts ou des malélices. Le nombre en
est assez grand de l'un & de l'autre sexe. Les
femmes sur-tout sont soupçonnées de se mê-
ler de ce petit métier, qui n'ayant pour but
que de faire du mal & d'en donner, les fait
regarder avec horreur, les oblige à se cacher
pour leurs mystères d'iniquité, & sert à ac-
créditer les Devins, dont la principale occu-
pation est de découvrir ces sorts, d'en faire
connoître les Auteurs, & d'y apporter re-
mède.

C'est une industrie des Athées, & un effet
de cet esprit d'irréligion, qui fait aujour-
d'hui des progrès si sensibles dans le monde,
d'avoir détruit en quelque sorte dans l'idée
de ceux même qui se piquent d'avoir de la
religion; qu'il se trouve des hommes, qui
ayent commerce avec les Démons par la
voye des enchantemens & de la magie. On
a attaché à cette opinion une certaine foi-
blesse d'esprit à la croire, qui fait qu'on ne
la tolère plus que dans les femmelettes &
dans le bas peuple, ou dans les Prêtres &
dans les Religieux, qu'on suppose avoir inté-
rêt à entretenir ces visions populaires, qu'un
homme de sens auroit honte d'avoir.

Pour établir cependant cet esprit d'incrédulité,
il faut que ces prétendus esprits forts
veillent s'aveugler au milieu de la lumière,
qu'ils renversent l'ancien & le nouveau Te-
stament; qu'ils contredisent toute l'Antiqui-
té, l'Histoire Sacrée, & la Profane, On

tro
me
gar
mo
me
op
pla
ce
&
pré
le r
foie
de.

Il
tous
& tr
des
ne d
vrai
qui a
qu'il
foûte
il s'e
charl
Dém
tromp
passé
unive
vrais
chant
faïtis
étioier
quels
doient
monde
penda
miséra
Ce
aûme

, le conjurer,
remède con-
s point à fai-

e de person-
amment aussi
elles qui jet-
e nombre en
tre sexe. Les
ées de se mê-
ant pour but
ner, les fait
e à se cacher
& sert à ac-
ncipale occu-
s, d'en faire
apporter re-

, & un effet
fait aujour-
s le monde,
e dans l'idée
l'avoir de la
ommes, qui
mons par la
magie. On
ertaine foi-
ait qu'on ne
melettes &
s Prêtres &
e avoir inté-
aires, qu'un
roier.

prit d'incrè-
esprits forts
la lumière,
ouveau-Te-
e. l'Antiqui-
phane, On

trouve par tout des témoignages de ce com-
merce des hommes avec les Divinités du Pa-
ganisme, ou pour mieux dire, avec les Dé-
mons; & bien loin que les Gentils eux-mê-
mes se soient jamais avisez de détruire cette
opinion, ils commencèrent au contraire à se
plaindre dès la naissance du Christianisme, de
ce que ce commerce devenoit moins sensible,
& moins fréquent: d'où il arrivoit un grand
préjudice au culte de leurs Dieux, que tout
le monde abandonnoit, comme ils paroif-
soient eux-mêmes abandonner tout le mon-
de.

Il est vrai qu'il y a eu des incrédules dans
tous les tems aussi-bien que des gens simples
& trop crédules. Mais le faite de l'incrédulité
des uns, & la sottise de la crédulité des autres,
ne doivent pas préjudicier à la vérité. Il est
vrai aussi que parmi les Prêtres des Idoles,
qui avoient plus de liaison avec les maîtres
qu'ils servoient, & qui avoient intérêt de
soutenir leur réputation par le merveilleux,
il s'est trouvé de grands fourbes & de purs
charlatans, qui suppléoiert au défaut des
Démons, quand ceux-ci se taisoient, & qui
trompoient par des subtilitez & des tours de
passe-passe; mais cela n'étoit pas tellement
universel, qu'il n'y eût aussi de la réalité, de
vrais sorts, de vrais maléfices, de vrais en-
chantemens, de vrais enthousiastes, des gens
faillis & inspirez de l'esprit de Python, qui
étoient les organes vivans & animez, par les-
quels les Démons s'expliquoient, & ren-
doient leurs Oracles. Ce seroit rendre le
monde trop sot, que de vouloir le supposer
pendant plusieurs siècles, la dupe de quelques
misérables joüeurs de gobelets.

Ce qui s'est fait autrefois, & qui étoit
même si avéré, peut se faire encore aujour-

d'hui sans répugnance, & sans contradiction. Quoi-qu'après la venue de Jesus Christ les Oracles eussent commencé à cesser, & que les Démons perdissent beaucoup de leur pouvoir, où le Christianisme prenoit racine, ils ne cessèrent pourtant pas absolument, & l'Histoire Ecclésiastique nous fournit beaucoup d'exemples de cette ancienne communication avec les Esprits de ténèbres; que les Saints & les Successeurs des Apôtres ont souvent obligé de rendre justice à la vérité contre eux-mêmes, pour servir de témoignage à la Religion qu'ils annonçoient.

Aujourd'hui même les Relations des Païs nouvellement découverts, où l'Idolâtrie est dans toute sa force, nous font connoître que Dieu permet encore que le Démon y exerce son pouvoir d'une manière sensible sur les Infidèles; qu'il rende des Oracles par la bouche de quelqu'un de ces malheureux, à qui il fait payer chèrement l'honneur qu'il lui fait de se servir de lui comme de son organe; & les Missionnaires ont souvent eu la consolation d'apprendre que la seule présence d'un Chrétien l'a rendu muet, & a arrêté l'effet des superstitions du Paganisme.

Pour ce qui est des Sauvages de l'Amérique, on en a parlé assez diversement. Ceux qui ont écrit des Relations de l'Amérique Méridionale & du Mexique, disent tous, sans exception, même les Protestans, comme le Ministre de Leri & le Ministre Rochefort, que le Démon leur apparoît sous diverses formes, qu'ils ont avec lui un commerce sensible, & qu'ils l'appréhendent au-delà de tout ce qu'on peut dire, parce qu'il exerce sur eux un empire cruel, qu'il les bat étrangement, & leur laisse souvent des marques

visibl
sçache
parlé
riqua

Il s'
la mê
Franc
Relat
des Sa
Sieur
P. Bia
bre,
si con
souver
vais n
comm

Le
néanm
mériq
de la
souffri
lesque
superst
grand
rent d
avoit p
tiques
qu'ils
découv
jugem
dans ce
superst
mauva
ceux q
les cor
crurent
mêmes
comme

AGES
ntradiction.
s Christ les
ffer, & que
de leur pou-
t racine, ils
lument, &
urnit beau-
ne commu-
res; que les
res ont sou-
vérité con-
témoignage

ons des Pais
Idolâtrie est
onnoître que
on y exerce
le sur les In-
ar la bouche
, à qui il fait
l lui fait de
gane; & les
consolation
d'un Chré-
é l'effet des

de l'Améri-
ment. Ceux
l'Amérique
disent tous,
stans, com-
istre Roche-
t sous diver-
r-commerce
t au-delà de
qu'il exerce
es bar étran-
des marques

AMÉRIQUAINS.

87

visibles des coups qu'il leur a donnez. Je ne sçache point d'Auteurs de Relations qui ayent parlé autrement des Mexiquains & des Amériquains Méridionaux.

Il s'en trouve aussi quelques-uns qui disent la même chose des Barbares de la Nouvelle France; & nous lisons dans les premières Relations, que le célèbre Membertou Chef des Souriquois, si connu par les Voyages du Sieur de Champlain, de Lescarbot, & du P. Biard, & qui avoit été un Devin célèbre, se convertit, & apportoit pour motif de sa conversion, que le Démon, qui lui avoit souvent apparu, ne pouvoit être qu'un mauvais maître, parce qu'il ne lui avoit jamais commandé que de mauvaises actions.

Le plus grand nombre des Auteurs parle néanmoins autrement des Sauvages de l'Amérique Septentrionale. Les Missionnaires de la Nouvelle France, qui ont eu le plus à souffrir de la part de ces espèces de Devins, lesquels entretenant les peuples dans leurs superstitions anciennes, formoient le plus grand obstacle à leur conversion; examinèrent d'abord avec grand soin, si le Démon avoit part à leurs sorts, & à leurs autres pratiques superstitieuses; mais quelque peine qu'ils ayent pû prendre, ils ne pûrent rien découvrir, sur quoi ils pussent appuyer un jugement assuré. Ils prirent donc le parti, dans cette incertitude, de condamner leurs superstitions, lesquelles sont certainement mauvaises, & de ne conférer le Baptême qu'à ceux qui feroient une profession ouverte de les condamner, & d'y renoncer; mais ils crurent devoir regarder ce qu'ils disent eux-mêmes de leurs sorts & de leur divination, comme des inepties, & ils n'envisagèrent

38 MOEURS DES SAUVAGES

dans leurs prétendus Devins que de purs charlatans , & d'assez mauvais medecins , qu'on a toujours depuis apellés *Jongleurs* , comme si tout leur art n'étoit que pure fanterie.

Il ne m'appartient pas de décider cette question , & je veux bien croire que tout ce que ces Jongleurs font de merveilleux , n'a rien , dans le fonds , que de naturel , non pas tant à cause que leurs prédictions sont suspectes , & souvent contraires à l'évenement , ainsi qu'on le prétend , (car le Démon a été de tout tems le pere du mensonge , & a précipité les hommes dans l'erreur par des Oracles faux & ambigus) que parce qu'en effet il n'y a guere de moyens d'illusions & de prestiges , qu'on ne puisse imiter par des tours d'adresse ; de sorte qu'il est presque impossible de discerner la réalité d'avec la fourbe.

Malgré tout cela néanmoins , il y a certaines choses qui m'ont frappé ; & que je crois mériter une attention particulière.

La première , c'est cette conformité d'idées & d'opérations des Jongleurs , ou de ceux qui jettent des sorts ; avec ce que nous lisons dans les Anciens , de la nature de leurs enchantemens , & de leur divination , dans les temps que les puissances des Esprits de ténèbres , pour ces mystères d'iniquité , étoient plus reconuës , & moins révoquées en doute.

Les Jongleurs , & ceux ou celles qui jettent des sorts , sont regardez , ainsi que je l'ai déjà dit , comme des *Agothôn* , ou des Esprits , à cause du commerce qu'on prétend qu'ils ont avec les Esprits ou les Génies. Ils ne diffèrent en apparence les uns des autres , que par le motif qui les fait agir : ceux qui jettent des sorts , n'ayant d'autre but que de nuire , & de

faire
quoiqu
ne se p
ter un
roient

Le p
naires
& dan
munic
Savag
trême a
des sort
moins
avec le
manière
cause de
que les
des ma
étoient
que not
tions de
l'Esprit
la plus n
eussent c
ci est cé
lui donn
des Initi
pénibles
soient in
abhorré
pur & n
elle étoit
mes , do
me soup
Temple
mystères

* Héll

* Héll

GES
de purs
médecins,
Jongleurs,
pure for-

cidier cette
que tout ce
illeux, n'a
el, non pas
s sont sus-
venement,
émon a été
, & a pré-
ar des Ora-
qu'en effet
sions & de
ar des tours
e impossibi-
a fourbe.

a certaines
ue je crois
re.

ormité di-
urs, ou de
e que nous
ure de leurs
tion, dans
Esprits de
ité, étoient
es en doute.

qui jettent
que je l'ai
les Esprits,
d qu'ils ont
ne différent
que par le
jettent des
uire, & de

A M E R I Q U A I N S. 39

faire du mal, les Jongleurs au contraire, quoiqu'ils puissent aussi abuser de leur art, ne se proposant que le bien public, & de porter un remède au mal que les autres pourroient faire, ou auroient déjà fait.

Le pouvoir de faire des choses extraordinaires, vient du même principe dans les uns & dans les autres, c'est-à-dire, de la communication avec les Esprits. L'estime que les Sauvages ont pour leurs Jongleurs, & l'extrême aversion qu'ils ont pour ceux qui jettent des sorts, me fait croire qu'ils mettent néanmoins quelque différence entre les Esprits avec lesquels ils croyent communiquer, de manière qu'ils pensent que les bons sont la cause des merveilles que font leurs Devins, & que les méchans au contraire sont les auteurs des maléfices & des sortilèges. Les Anciens étoient dans les mêmes principes; car, bien que nous devons regarder toutes les opérations de la Theurgie comme l'ouvrage de l'Esprit de ténèbres, aussi-bien que la magie la plus noire, il ne paroît pas que les Anciens eussent cette opinion de leur Theurgie. Celle-ci est célébrée par les grandes louanges qu'ils lui donnent; elle étoit enseignée dans le cours des Initiations, & étoit le fruit des épreuves pénibles, par où passaient ceux qui se faisoient initiés; au lieu que la magie étoit si abhorrée, que comme il falloit avoir le cœur pur & net pour entrer dans les Initiations, elle étoit mise au nombre de ces crimes énormes, dont il suffisoit d'être coupable, ou même soupçonné, pour être à jamais exclus du Temple de Cérés, & de la participation à ses mystères.

* Héliodore a fort bien distingué ces deux

* Hélioder, *Hist. Antiq. Lib. 3.*

sortes de magie des Anciens ; voici comment
 il fait parler , sur ce sujet , un Prêtre Egyp-
 tien : « Plusieurs se persuadent que la science
 de la Divination , chez les Egyptiens , est
 par tout la même dans ceux qui s'en mê-
 lent , & ils sont sur ce point dans une gran-
 de illusion ; car il y a une magie vulgaire ,
 laquelle , pour ainsi parler , rampe toujours
 à terre , est servilement atachée aux ombres
 des morts , & rode continuellement au-tour
 des cadavres. Elle pâlit sur l'étude des sim-
 ples , s'adonne toute entière aux enchante-
 mens , n'ayant par elle-même aucune bon-
 ne fin , ne pouvant y conduire ceux qui s'y
 appliquent , & s'abusant au contraire sou-
 vent dans ses principes. Elle ne laisse pas
 d'avoir quelques effets prodigieux , com-
 me de faire paroître des phantômes de cho-
 ses qui ne sont pas , comme si elles étoient
 réellement & de fait , de frustrer les hom-
 mes dans l'attente de ce qu'ils espéroient ,
 inventant tous les jours de nouveaux cri-
 mes , & hâtant sans cesse les passions les
 plus sales , en procurant les moyens de se
 plonger dans les plus infâmes voluptez.
 Mais l'autre , qui est la vraie sagesse , dont
 cette première tâche vainement d'ém-
 prunter un faux éclat pour se déguiser , &
 dont nous autres Prêtres , & tous ceux qui
 sont de race sacerdotale , faisons profession
 dès l'âge le plus tendre , s'élève par la con-
 templation au-dessus des choses célestes ;
 elle converse familièrement avec les Dieux ,
 elle participe en quelque sorte à la nature
 divine ; elle s'étudie à la connoissance du
 mouvement des Astres , & mettant à pro-
 fit toutes les lumières qu'elle acquiert en
 pénétrant dans l'avenir , elle s'applique à

« écarte
 « peut
 « ge en
 « ter au
 * Le r
 rielée la
 consulte
 giciens
 rions n
 nuit , lu
 devoit
 « c'étoit
 « dont l
 « qu'on
 « tacle ,
 « circor
 « il n'est
 « plaisir
 « appro
 « le pou
 « des pr
 « tures
 « ces lég
 « crilége
 « nes , q
 « serable
 « fait vo
 « pulchr
 Leurs
 le même
 la même
 veulent
 bes à cer
 heures c
 cueillir ,
 nies sup
 chant ,
 * Heliod.

i comment
 être Egypte
 e la science
 ptiens, est
 ui s'en mê-
 une gran-
 e vulgaire ;
 pe toujours
 aux ombres
 ent au-tour
 de des sim-
 enchante-
 ucune bon-
 eux qui s'y
 nnaire sou-
 e laisse pas
 eux, com-
 mes de cho-
 lles étoient
 er les hom-
 espéroient,
 iveau cri-
 passions les
 oyens de se
 oluprez.
 ageffe, dont
 ment d'em-
 léguifer, &
 us ceux qui
 s profession
 par la con-
 es célestes ;
 e les Dieux,
 à la nature
 noissance du
 tant à pro-
 acquiét en
 s'applique à

« écarter de la vie des hommes tout ce qui
 « peut nuire au corps & à l'ame, & elle diri-
 « ge en même temps toutes ses vûes à les por-
 « ter au bien & à la vertu »

* Le même Prêtre Egyptien refusant à Cha-
 riclée la permission qu'elle lui demandoit de
 consulter sur le sort de son amant, une Ma-
 gicienne, à qui il voyoit faire ses opéra-
 tions magiques pendant les horreurs de la
 nuit, lui fait connoître combien cette magie
 devoit être abhorrée, en lui disant, » que
 « c'étoit une action impie & détestable,
 « dont la vûe même étoit interdite, à moins
 « qu'on ne fut forcé d'en soutenir le spec-
 « tacle, comme il l'étoit lui-même dans les
 « circonstances presentes. Car, ajoûtoit-il,
 « il n'est pas permis aux Prêtres de prendre
 « plaisir à ces fortes d'enchantemens, ni de les
 « approuver par leur présence : d'autant que
 « le pouvoir qu'ils ont eux-mêmes de faire
 « des prodiges, & de prédire les choses fu-
 « tures, leur vient de la sainteté des sacrifi-
 « ces légitimes, non pas des conjurations fa-
 « crilèges, & des évocations impies des Ma-
 « ges, que font ceux, qui, comme cette mi-
 « serable Egyptienne, que le hazard nous
 « fait voir, errent toujours au-tour des se-
 « pulchres.

Leurs sorts & leurs remèdes aux sorts ont
 le même caractère que ceux des Anciens, &
 la même disproportion avec le mal qu'ils
 veulent donner, ou guérir. Cüeillir les her-
 bes à certains temps de la Lune, à certaines
 heures de la nuit ; observer avant de les
 cüeillir, & en les cüeillant, mille cérémo-
 nies superstitieuses ; proférer, en les arra-
 chant, des paroles confuses & magiques ;

* *Herod. Hist. Ethiop. Lib. 6.*

92 MOEURS DES SAUVAGES

faire des figures de pâte, ou de feuilles de bled d'Inde, ou de fil de coton, qu'ils supposent pour la personne que le sort regarde; les percer avec des épines, les frapper avec de petites flèches proportionnées à la grandeur de la figure; croire que ces sorts ainsi préparés puissent agir, & avoir leur effet par la seule direction d'intention, en les enfevelissant sous un feuil de porte, sous une natte, ou même dans les sépulchres; tout cela, dis-je, est de l'idée & du caractère de ces sorts; cela en fait comme la propriété essentielle, & en est la condition absolument nécessaire. Cela se trouve en même temps si conforme à ce que nous lisons des sortilèges des Anciens, & à ce que nous trouvons dans les Livres qui traitent de la Nécromantie, que nos Sauvages ne seroient pas mieux, s'ils les avoient étudiés.

Le Pere Garnier avoit entre les mains plusieurs de ces sorts, que les Sauvages qu'il avoit convertis, lui avoient remis. Un jour j'excitai en lui une curiosité qu'il n'avoit pas encore eüe, & je le priai que nous les examinassions ensemble. Il y en avoit une assez grande quantité; c'étoient des paquets de cheveux entrelassez, des os de serpens, ou d'animaux extraordinaires, des morceaux de fer, ou de cuivre, des figures de pâte, ou de feuilles de bled d'Inde, & plusieurs autres choses semblables, qui ne pouvoient avoir par elles-mêmes aucun rapport avec l'effet qu'on s'étoit proposé, & qui ne pouvoient opérer, que par une veru au-dessus des forces humaines, en conséquence de quelque pacte formel, ou tacite.

Les Jongleurs ont en eux quelque chose, qui tient encore plus du divin. On les voit

entrer
qui lie
dus. L'e
d'une m
dre maî
plus im
l'entouff
convulsi
de la po
niffes le
quelques
grands q

Dans c
roit abso
ne sont p
Devins c
étranger
lement il
qu'ils ne
voient au
pouvoit
manière
appliquer
ardentes,
les épaule
razoits. E
avaler les
dens, san
dont parle
pollon au
dont Str
par l'imap
comme le
licie, don
étoient c
cela ils en

* Virg. En
Strab. L.

AGES
e feuilles de
qu'ils sup-
port regarde;
rapper avec
s à la gran-
es sorts ainsi
ir leur effet
en les en-
e, sous une
es; tout ce-
caractère de
propriété es-
absolument
me temps si
es sortilèges
ouvons dans
écromantie,
mieux, s'ils

s mains plu-
vages qu'il
is. Un jour
n'avoit pas
s les exami-
it une assez
paquets de
serpens, ou
morceaux de
pâte, ou de
leurs autres
voient avoir
avec l'effet
e pouvoient
ffus des for-
de quelque

quelque chose,
On les voit

AMERIQUAINS.

95

entrer manifestement dans cette extase, qui lie tous les sens, & les tient suspendus. L'esprit étranger paroît s'emparer d'eux d'une manière palpable & sensible, & se rendre maître de leurs organes, pour agir en eux plus immédiatement. Il les fait entrer dans l'entousiasme, & dans tous les mouvemens convulsifs de la Sibylle; il leur parle au fonds de la poitrine, ce qui fit donner aux Pythoïsses le nom de *Ventriloques*; il les enleve quelquefois en l'air, ou les fait paroître plus grands que leur stature naturelle.

Dans cet état d'entousiasme, leur esprit paroît absorbé dans celui qui les possède; ils ne sont plus à eux-mêmes, semblables à ces Devins dont parle Jamblique, en qui l'esprit étranger opéroit de telle sorte, que non-seulement ils ne se connoissoient point, mais qu'ils ne se sentoient pas même, & ne recevoient aucun dommage de tout le mal qu'on pouvoit leur faire pendant ce temps-là; de manière qu'on pouvoit impunément leur appliquer le feu, les percer avec des broches ardentes, leur donner des coups de haches sur les épaules, & leur découper les bras avec des razoits. En effet dans ces extases on leur voit avaler le feu, marcher sur les charbons ardents, sans en être blesez; * comme ceux, dont parle Virgile, qui étoient inspirés d'Apollon au Mont-Soracte, ou comme ceux, dont Strabon fait mention, qui devinoient par l'impression de la Déesse Féronie, ou comme les femmes de Castaballe dans la Cilicie, dont parle le même Auteur, lesquelles étoient consacrées à Diane Pérasia. Outre cela ils enfoncent de longs morceaux de bois

* Virg. *Enéid.* 9. Plin. *Lib.* 7. cap. 2.

† Strab. *Lib.* 5. p. 156. *Id.* *Lib.* 12. p. 370.

dans leur gosier , ils roulent des serpens vivans dans leur sein , & font mille autres choses , qui paroissent tenir du merveilleux.

C'est pendant qu'ils font ces merveilles , qu'ils voyent les choses au-dedans d'eux-mêmes , ou qu'elles leur sont représentées au-dehors d'une infinité de manières différentes ; car ils ont à peu près les mêmes manières de deviner par la Pyromantie , l'Hydromantie , & les autres qu'on peut voir dans les Auteurs qui ont traité de la Magie & de la Divination. L'esprit agit aussi en eux , comme dans l'Antiquité , à certains signaux , tels qu'étoient le son des Cymbales d'airain , ou de quelque autre instrument de Musique , certaines potions , les baguettes divinatoires , la farine , les calculs , & le reste.

Un Officier François qui parle la Langue Huronne , comme les Hurons mêmes , parmi lesquels il a vécu dès son bas âge , & qui connoit fort bien le génie des Sauvages , m'a raconté un fait dont il a été le témoin , & que je rapporte ici parce que le trait est singulier , & peut faire juger des autres. Quelques Sauvages intriguez au sujet d'un parti de sept Guerriers de leur Village , & dont tout le monde commençoit à être en peine , prièrent une vieille Sauvagesse de *jongler* pour eux. Cette femme étoit en grande réputation , & on avoit vérifié plusieurs de ses prédictions : mais on avoit beaucoup de peine à la déterminer à faire ces sortes d'opérations , quoiqu'on la payât bien , parce qu'elle souffroit beaucoup. Comme elle avoit de l'amitié pour moi , dit cet Officier , & que même elle avoit *jonglé* autrefois à mon occasion , je me mis de la partie avec les sauvages , ajoutant néanmoins très-peu de foy à ces sortes de choses ,

je la
s'y ré
Ell
espace
qu'el
bien
ment
te pou
que ,
preser
Natio
tion ,
te da
quello
de feu
nôtre
cendre
tre. A
long-t
bluet
cérém
jusqu'
du Vil
sept pr
la Sau
tout l'
tout le
cette s
suite ,
tranqu
racont
aux Gu
les Vill
bre des
nomma
ment ,
après a
rivée d

PAGES
es serpens vi-
le autres cho-
veilleux.
s merveilles,
dedans d'eux-
présentées au-
ères différen-
s mêmes ma-
nantie, l'Hy-
on peut voir
de la Magic &
aussi en eux,
ains signaux,
ales d'airain,
de Musique,
divinatoires,

le la Langue
nêmes, parmi
, & qui con-
ages, m'a ra-
moin, & que
est singulier,
quelques Sau-
parti de sept
dont tout le
ine, prièrent
er pour eux.
putation, &
prédications:
ne à la déter-
ations, quoi-
elle souffroit
l'amitié pour
me elle avoit
je me mis de
outant néan-
es de choses;

AMÉRIQUAINS.

95

je la pria très-fortement, & je fis tant qu'elle s'y résolut.

Elle commença d'abord par préparer un espace de terrain qu'elle nettoya bien, & qu'elle couvrit de farine, ou de cendre très-bien bluttée (je ne me souviens pas exactement laquelle des deux.) Elle disposa sur cette poudre, comme sur une Carte Géographique, quelques paquets de buchettes, qui représentoient divers Villages de différentes Nations, observant parfaitement leur position, & les rhumbs de vent. Elle entra ensuite dans de grandes convulsions, pendant lesquelles nous vîmes sensiblement sept buchettes de feu sortir des buchettes qui représentoient nôtre Village, tracer un chemin sur cette cendre ou farine, & aller d'un Village à l'autre. Après s'être éclipsées pendant un assez long-temps dans l'un de ces Villages, ces buchettes reparurent au nombre de neuf, tracèrent un nouveau chemin pour le retour, jusqu'à ce qu'enfin elles s'arrêtèrent assez près du Village, ou paquet de buchettes, d'où les sept premières étoient d'abord sorties. Alors la Sauvagesse, toujours en fureur, troubla tout l'ordre des buchettes, foula aux pieds tout le terrain qu'elle avoit préparé, & où cette scene venoit de se passer. Elle s'assit ensuite, & après s'être donné le temps de se tranquilliser & de reprendre ses esprits, elle raconta tout ce qui étoit arrivé de singulier aux Guerriers, la route qu'ils avoient tenuë, les Villages par où ils avoient passé, le nombre des prisonniers qu'ils avoient fait; elle nomma l'endroit où ils étoient dans ce moment, & assura qu'ils arriveroient trois jours après au Village; ce qui fut vérifié par l'arrivée des Guerriers, qui confirmèrent de

96 MOEURS DES SAUVAGES
point en point ce qu'elle avoit dit.

Les Abénaquis & les Algonquis sont fort adonnés à la Pyromantie ou Divination, par le feu. Ils font un charbon de bois de cèdre, qu'ils broient & réduisent en poudre presque impalpable, & qu'ils disposent d'une certaine façon; après-quoi ils y mettent le feu, & devinent par la manière dont le feu court. Quoiqu'aujourd'hui les Abénaquis fassent tous profession du Christianisme, ils ne laissent pas encore d'avoir quelquefois recours à cet art qu'ils ont reçu de leurs peres. Ils s'en confessent néanmoins à cause de l'horreur qu'on leur en a inspirée; mais il s'en trouve quelques-uns qui cherchent à le justifier, comme s'il n'y avoit rien en cela qui pût être blâmable. Une Sauvagesse disoit à un Missionnaire, qui tâchoit de lui faire concevoir sa faute: Je n'ai jamais compris qu'il y eût à cela aucun mal, & j'ai peine à y en voir encore; écoute: Dieu a partagé différemment les hommes; à vous autres François il a donné l'écriture, par laquelle vous apprenez les choses qui se passent loin de vous, comme si elles vous étoient présentes; pour ce qui est de nous, il nous a donné l'art de connoître par le feu les choses absentes & éloignées; suppose donc que le feu, c'est nôtre Livre, nôtre écriture; tu ne verras pas qu'il y ait de différence, & plus de mal dans l'un que dans l'autre. Ma mere m'a appris ce secret pendant mon enfance, comme tes parens t'ont appris à lire & à écrire; je m'en suis servie plusieurs fois avec succès, avant d'être Chrétienne; je l'ai fait quelquefois avec le même succès, depuis que je la suis; j'ai été tentée, & j'ai succombé à la tentation; mais sans croire commettre aucun péché.

La

La
l'intin
voir
des se
gleurs
qui le
depuis
opinio
s'il n'y
de ces
de en
ciens,
les plu
plus q
préven
rale &
de l'Ar
n'ait se
qui n'a
sonne r
subisse v
tations
Dans l
ples cra
a quelq
vin, &
sont acc
mede et
prits, ils
pendant
macs; le
leurs ope
un seul
tison ard
cette rai
conduire
tre des m
ces Nati
Tome

dit.
 is sont fort
 nation, par
 is de cédre,
 oudre pres-
 osent d'une
 mettent le
 dont le feu
 enaquis fas-
 sme, ils ne
 quefois re-
 leurs peres.
 use de l'hor-
 il s'en trou-
 le justifier,
 qui pût être
 à un Mis-
 concevoir
 u'il y eût à
 en voir en-
 fèrement
 is il a don-
 prenez les
 , comme si
 ce qui est
 connoître
 éloignées ;
 tre Livre,
 n'il y ait de
 n que dans
 et pendant
 ont appris
 ie plusieurs
 rétienne ;
 ne succez,
 ée, & j'ai
 ans croire

La

AMÉRIQUAINS.

97

La seconde chose qui m'a frappé, c'est l'intime persuasion où ils sont tous, du pouvoir que le Démon a sur eux, de l'efficace des sorts, & de la vertu qu'ont leurs Jongleurs pour connoître & pour découvrir ceux qui les ont donnez. Est-il bien probable que depuis leur origine qu'ils sont infatuez de ces opinions, ils n'ont pas découvert la fourbe, s'il n'y avoit que pure forfanterie ? Chacune de ces nations étant peu nombreuse, la fraude en est plus aisée à connoître, & les Anciens, les Considérables, ceux enfin qui sont les plus sensez, étant instruits, cela eût été plus que suffisant pour détruire une pareille prévention. Mais cette persuasion est si générale & si incarnée, qu'il n'y a pas une Nation de l'Amérique dans toute son étendue, qui n'ait ses Devins ou ses Jongleurs, pas une qui n'apprehende les sorts, pas une où personne refuse de recourir aux Jongleurs, & ne subisse volontiers toutes les épreuves des Initiations, pour être fait Jongleur soi-même.

Dans l'Amérique Méridionale tous les Peuples craignent le Démon ; & parce que le feu a quelque chose de sacré chez eux & de divin, & que depuis un temps immémorial ils sont accoutumés à le regarder comme un remède efficace contre l'insulte des malins esprits, ils ont soin d'entretenir un feu allumé pendant toute la nuit autour de leurs Hamacs ; les Devins eux-mêmes hors les cas de leurs opérations magiques, n'oseroient faire un seul pas dans l'obscurité, sans porter un tison ardent de ce bois, qu'on appelle pour cette raison, *Bois de Chandelle*, moins pour se conduire, que pour se garantir de la rencontre des mauvais génies. Généralement toutes ces Nations Barbares sont dans une défiance

Tome II,

E

98 MOEURS DES SAUVAGES
continuelle de ceux qui peuvent les ensorcel-
ler, des yeux qui pourroient les fasciner ;
elles ont mille superstitions puérides pour
détourner l'effet des sorts, & se mettre à l'abri
du charme. On peut dire aussi, universelle-
ment parlant, qu'il n'y a point de plus mau-
vaise réputation parmi eux, que celle de don-
ner des maléfices, & que cette réputation est
par-tout suivie de la fin tragique du plus
grand nombre de ceux qui se la sont faite.

Dans le país des Iroquois cette opinion des
sorts cause souvent des scenes funestes, &
lorsqu'ils en viennent aux éclaircissemens, la
multitude des accusations est si grande, qu'ils
sont obligez de faire des presens, & de jeter
des colliers de porcelaine pour en arrêter les
suites. Parmi ceux qui sont Chrétiens, on
doit regarder comme un acte héroïque, quand
dans leurs maladies ils n'ont point recours
aux Jongleurs, sur-tout s'il y a quelque ap-
parence, ou quelque songe, qui fasse naître
un soupçon de fortalège.

Quoique je n'aime pas à rapporter leurs
fables, dont l'absurdité me choque, je vais
cependant en raconter une que j'ai apprise
d'eux-mêmes, & qui fera connoître plus
clairement l'idée qu'ils ont de ceux qui jet-
tent des sorts. Je parlerai dans la suite de la
manière dont les Jongleurs tâchent d'en gué-
rir, en parlant de leur médecine.

Il y avoit autrefois parmi eux un célèbre
Solitaire, nommé *Shannonk'nirutsi*, ou *la très-
longue chevelure*, dont la mémoire est encore
en vénération. De son temps le Village où il
étoit né, fut attaqué d'une mortalité publi-
que, qui s'attachoit aux têtes les plus confi-
dérables, & les moissonnoit les unes après
les autres. Toutes les nuits un oiseau funèbre

volant
ailes av
cris lug
la confi
ne fût l'
des mal
prendre
Devins d
art. Dan
des Anc
bles à sa
pitié d'et
quitter s
descendre
se laissa p
il donna
prendre c
vinrent a
montra tr
dans leur
niquer de
de les bien
connoître.
Le soir
nonkouviresi
un petit co
lage. L'oïse
arbre à l'ea
à l'ordinair
ques-uns c
mourir le
l'aperçût,
une de ses fi
voir bien bl
Le jour s
le Village,
étoit seul d
bonne femm

ensorcel-
fasciner ;
eriles pour
être à l'abri
universelle-
plus mau-
le de don-
utation est
e du plus
t faite.

pinion des
nestes, &
semens, la
nde, qu'ils
& de jeter
arrêter les
étiens, on
que, quand
nt recours
quelque ap-
fasse naître.

porter leurs
ue, je vais
ai apprise.
notre plus
ux qui jet-
suite de la
t d'en gué-

un célèbre
ou la très-
est encore
illage où il
lité publi-
plus confi-
ines après
au funèbre.

AMÉRIQUAINS.

90

volant au-dessus des Cabanes, secottoit ses
ailes avec grand bruit, & pouffoit plusieurs
cris lugubres; ce qui augmentoit l'allarme &
la consternation. On ne doutoit point que ce
ne fût l'*Ojaron*, ou la Bête de celui qui jettoit
des maléfices; mais on ne sçavoit à qui s'en
prendre pour aller à la source du mal; & les
Devins consultez ne voyoient goutte dans leur
art. Dans cette terrible extrémité le Conseil
des Anciens députa trois des plus considéra-
bles à *Shonnonkouiressi*, pour le prier d'avoir
pitié d'eux; son état ne lui permettoit pas de
quitter sa retraite, & il ne put jamais con-
descendre à en sortir pour aller au Village. Il
se laissa pourtant fléchir en quelque chose, &
il donna jour aux Députez pour revenir ap-
prendre de lui sa dernière résolution. Ils re-
vinrent au temps marqué. Le Solitaire leur
montra trois flèches qu'il avoit travaillées
dans leur absence, & sans leur rien commu-
niquer de son dessein, il leur dit seulement
de les bien examiner, afin de pouvoir les re-
connoître.

Le soir, vers le coucher du Soleil, *Shon-
nonkouiressi* alla se mettre en embuscade sur
un petit coteau, qui étoit assez près du Vil-
lage. L'oiseau prétendu sortit du tronc d'un
arbre à l'entrée de la nuit, secouant ses ailes
à l'ordinaire, il nomma distinctement quel-
ques-uns des principaux, qu'il destinoit à
mourir le lendemain. Dès que le Solitaire
l'aperçut, il s'avance peu à peu, lui décoche
une de ses flèches, & se retire, assuré de l'a-
voir bien blessé.

Le jour suivant, le bruit se répandit dans
le Village, qu'un certain jeune homme, qui
étoit seul dans une pauvre Cabane avec une
bonne femme de mere, étoit fort mal. Les

Anciens, attentifs à tout ce qui se passoit, l'envoyèrent visiter secrètement, & comme sans dessein, par les trois Députés, qui avoient été vers *Shonnonkouiressi*. Le malade étoit trop pressé de son mal pour pouvoir le dissimuler; il avoit une flèche qui lui entroit bien avant dans le côté. La flèche du Solitaire fut reconnue. On avoit donné des instructions secrètes à ceux qui devoient traiter le malade; & ceux ci s'étant mis en devoir, comme pour ôter la flèche, ils la dirigèrent si bien, qu'ils percèrent le cœur à ce misérable.

La Vieille encore plus coupable que son fils, n'ignoroit pas d'où partoît le coup, & s'aperçût bien de l'office que les Anciens lui avoient rendu. Elle étoit femme, & n'étoit pas d'humeur à d'émentir son sexe sur l'article de la vengeance; elle résolut de s'immoler le Solitaire pour première victime. Son crime ne fut pas conduit avec tant de secret, malgré ses différentes métamorphoses, qu'il ne fut enfin découvert. On la fit brûler avec tout le raffinement de la cruauté Iroquoise; elle avoit que son fils & elle irrités, avoient voulu se venger, de ce qu'au retour d'une chasse, on les avoit négligés dans une distribution publique de viandes; elle soutint les tourmens les plus affreux, en riant, en insultant, en menaçant.

Après sa mort, les maux précédens recommencèrent. Les Devins consultés répondirent, que cette malheureuse Vieille en étoit la cause qu'elle avoit été métamorphosée en fiseur ou marmotte, qui étoit son *Oïaron*, ou sa bête durant sa vie. On l'épia, & on s'aperçut qu'elle se retiroit dans un tanière, au pied du côté, où son fils se métamor-

phoïoit
appliqu
te de so
montre
toute es
tique d

Le n
trés-long
homme
des Ind
qui les
de man
me d'un
te en A
ceux qu
raconte
quains.

Il sem
que ce
une suit
pés par
fourber
cusées d
la Canie
& de Lu
lie, & le
Lam. 6, S
tion des
traire &
rés dans
ainsi que
myris,
Prêtres &
ceux, q
Magi &
aussi sou
ges, Cha

Acosta,

phosoit lui-même, & avoit été blessé. On y appliqua le feu, & la fumée l'ayant contrainte de sortir, on la tua. Les Iroquois Agniez montrent encore l'entrée de cette tanière toute enfumée, comme un monument authentique de la vérité de cette belle fable.

Le nom de *Shonnonkouiressi*, qui signifie la très-longue chevelure, me fait croire que cet homme vivoit comme les Pénitens des grandes Indes, qui laissent croître leurs cheveux, & qui les ont de plusieurs brasses de longueur, de manière que leur tête en est chargée comme d'un pesant fardeau. Il y en a de cette sorte en Amérique, & ils étoient du nombre de ceux qui s'habilloient en femmes. * Acofta raconte la même chose des Prêtres Mexiquains.

Il semble qu'on peut recueillir de tout ceci, que ce sont-là des restes de l'Idolatrie, & une suite de la séduction des hommes, trompés par les prestiges des Démons, ou par les fourberies de ses Ministres. Ces femmes accusées de jeter des sorts, sont ce qu'étoient la Canidie d'Horace, les Hôteffes d'Apulée & de Lucien, les empoisonneuses de Thessalie, & les femmes conuës sous les noms de *Lamia*, *Saga*, *Venefica*, qui étoient l'exécration des payens même; les Jongleurs au contraire & les Pythoniffes employés & honorés dans leurs employs, sont ce qu'étoient, ainsi que je l'ai dit, Orphée, Mopsus, Thamyris, Eumolpe, Calchas, la plupart des Prêtres & des Prêtresses des faux Dieux; & ceux, qui, dans l'écriture, sont nommés *Magi* & *Arioli*, que les Payens connoissoient aussi sous les différens noms de Devins, Magés, Chaldéens, Aruspices, Hiérophantes,

E 3

* Acofta, *Hift. Moral. de Indias*, Lib. 4, cap. 26,

Salians, Druides, & semblables, dont la profession ayant été long-temps en honneur, commença à tomber avec le culte des Idoles lorsque le Christianisme s'établissant sur leur ruine, dévoila aux yeux des Peuples la vanité de leurs fausses Divinités.

De l'état de l'Ame après la mort.

Les mystères d'Eleufine, des Cabires, & les autres, regardoient l'état de l'Ame après la mort, comme leur fin dernière & leur principal objet. C'étoit pour cette raison sans doute, que chez les Egyptiens Cérés & Bacchus; sous les noms desquels Hérodote a voulu signifier Isis & Osiris, étoient les premières Divinités des Enfers; de même que dans les mystères de Samothrace, Hécate, Pluton, & Proserpine. C'est aussi ce que Diodore de Sicile a voulu signifier, ¶ en parlant d'Orphée. Car, après avoir dit, qu'il avoit apporté d'Egypte dans la Grèce les cérémonies des Initiations, il ajoute tout de suite aux Initiations toute la Mythologie des Enfers, à cause de la liaison inséparable qu'il y avoit entre ces Initiations, les mystères, & l'Ame considérée dans son Eternité.

En effet cette mort mystique des Initiations, ces expiations, ces lustrations, l'Evafme des Bacchantes, qui étoient de vraies éjulations, aussi-bien que les pleurs qu'on versoit dans les mystères d'Atys, d'Adonis, & d'Osiris, les fables même énigmatiques d'Adonis & d'Osiris, morts, & ensuite ressuscités; la régénération, la vie nouvelle des Initiations les épreuves de rigueur & de péni-

* Hérod. Lib. 2. n. 123.

¶ Diodor. Sic. Lib. 1. p. 65.

tence
dans l
ni; ne
cette v
inutile

Les
portoi
trépas
plus h
duque
sage &

Les
qués s
qu'ils
descen
tiés, y
fange;
bitent

que ce
les En
rien q
§ Isocr
ment,

tiation
& d'un
reuse s
passé p
ritable

ledit A
tant qu
ciens,
truite &

Tous
nous fo

* Plato
¶ Socrat
§ Isocra
† Arrien

AGES
s, dont la
s en hon-
e culte des
'établissant
les Peuples

aires, & les
ne après la
leur prin-
aison sans
rés & Bac-
dote a vou-
es premiè-
e dans les
Pluton, &
dore de Si-
d'Orphée.
oit apporté
monies des
aux Initia-
ers, à cau-
voit entre
Ame con-

des Initia-
ns, l'Evaf-
vrayes é-
urs qu'on
d'Adonis,
gmatiques
ite refus-
ouvelle des
& de pénit-

AMÉRIQUAINS. 103

tence ; l'état de perfection qu'on enseignoit dans les grands mystères, tout cela, dis-je, réüni, ne pouvoit pas avoir pour objet unique cette vie perissable, pour laquelle tout eût été inutile & insensé, sitout devoit périr avec elle.

Les mystères donc, & leurs Initiations, portoient les vûes de l'homme au delà du trépas, pour lui faire envisager une fin bien plus heureuse, à laquelle celle-ci, qui est caduque & mortelle, ne tenoit lieu que de passage & de préparation.

Les Payens eux-mêmes se sont bien expliqués sur le sens de ces mystères, & sur le but qu'ils avoient. * Platon assure, que ceux qui descendent aux Enfers, sans être expiés & initiés, y sont ensévelis dans la bouë & dans la fange ; au lieu que ceux qui l'ont été, y habitent avec les Dieux. † Sophocle déclare, que ceux qui ont été initiés, ont seuls dans les Enfers une vie heureuse, & les autres rien que de la misère & de la souffrance. § Isocrate & Cicéron disent aussi positivement, que ceux qui ont participé aux Initiations, ont des espérances plus consolantes, & d'une mort plus douce, & d'une plus heureuse fin. Mais pour cela même il falloit avoir passé par les Initiations, en prenant leur véritable esprit. Car les Initiations, ‡ ainsi que le dit Arrien, ne devenoient utiles, qu'autant qu'on étoit entré dans la pensée des Anciens, qui les avoient instituées, pour instruire & pour corriger les mœurs.

Tous ces témoignages des Auteurs payens nous font assez comprendre la sainteté du

E 4

* Plato, in Phaedone, p. 92.

† Socrates apud Plutarch. de audiend. Poëtis, p. 21.

§ Isocrates, in Panegy. Cicero, loc. cit.

‡ Arrien, in Epictet. Lib. 3, cap. 21.

motif de ceux qui avoient établi ces pratiques de Religion, avant que l'idolâtrie & la superstition les corrompissent. Et qui étoient ceux qui les avoient établies, si ce n'est nos premiers Peres eux-mêmes, qui, n'ignorant pas cette vie heureuse, dont un Libérateur devoit leur ouvrir l'entrée, consacrent leur pénitence, & toutes les actions de la vie des hommes par des actes de Religion, qui aboutissoient tous à cette fin, qu'il étoit si important à toute leur postérité de bien connoître, pour pouvoir y arriver ?

Ce que la Foi nous enseigne de nôtre dernière fin, c'est qu'ayant été créés pour Dieu, nous devons tous tendre, & nous réunir à lui, comme au centre de nôtre bonheur : que l'homme étant tiré de la poussière, doit retomber en poussière ; mais que son ame, immortelle de sa nature, n'est pas plutôt délivrée des liens, qui la tenoient captive dans son corps, qu'elle est portée au Tribunal du Souverain Juge, qui condamne aux flammes éternelles ceux qui sont morts dans le crime, & qui destine d'éternelles récompenses à ceux qui ont vécu dans la justice, après néanmoins qu'ils auront expié les taches légères, qui ne les rendent pas ennemis de Dieu à la vérité, mais qui leur ferment encore, pour quelque temps, ce lieu de délices, où rien de souillé & d'impur ne peut entrer.

Cette même Foy nous fait connoître encore, que le Ciel ayant été ouvert par les mérites d'un Rédempteur, devant qui ces Portes éternelles s'ouvrirent, quand il y entra en triomphe, accompagné des ames des justes, qui avoient été detenuës dans les Lymbes jusqu'au jour heureux de leur délivrance ;

le Ciel
pour
en ven
ont pû
les viv
dans l
nouve
une no
fera re
l'Univ
l'étonn
de subi
blans q

Quel
dans les
ginatio
néanmo
doctrin
de l'En
ges, des
d'expia
dont le
exempt
des Apô
l'opinio
nésie,
cessive
longue
effet for
ce claire
me, &
qui ordo
qui destr
réserve
qu'on v

colâtricité &
Et qui é-
si ce n'est
i, n'igno-
un Libéra-
consacrée-
actions de
Religion,
qu'il étoit
ré de bien

notre der-
our Dieu,
éunir à lui,
eur : que
e, doit re-
ame, im-
lûtôt déli-
ptive dans
ibunal du
flammes
s le crime,
mpenses à
ce, après
taches lé-
nnemis de
t ferment
ieu de dé-
ur ne peut

notre en-
ert par les
nt qui ces
nd il y en-
s ames des
s les Lym-
élivrance;

le Ciel s'ouvrira derechef à la fin des siècles , pour faire paroître le même Rédempteur , en vertu des mérites duquel tous les hommes ont pû être sauvés , & qui viendra alors juger les vivans & les morts , lesquels ressuscitant dans leur propre chair , recevront avec un nouvel arrêt de salut ou de condamnation , une nouvelle récompense dans la justice , qui sera renduë à leurs vertus à la face de tout l'Univers , ou une nouvelle punition dans l'étonnante humiliation qu'ils seront obligés de subir , en soutenant les reproches accablans qu'auront mérité leurs crimes.

Enfer des Poëtes.

Quelque travesties que soient ces verités dans les fables des Payens , & dans les imaginations des Philosophes , on y découvre néanmoins presque tout le fonds de cette doctrine , qu'on peut recueillir , ce semble , de l'Enfer des Poëtes , de la rigueur de ses Juges , des differens étages de tartare , des restes d'expiation par l'air , par l'eau , & par le feu , dont les gens de bien même ne sont pas exempts , des plaisirs des champs Elysiens , des Apothéoses des Dieux & des Héros , de l'opinion de la Métempsychose de la Palingénésie , ou renaissance & transmigration successive des ames en d'autres corps après une longue révolution de siècles. Ces idées en effet sont comme une suite de la connoissance claire qu'on avoit eue de la nature de l'ame , & de son immortalité; d'un Législateur , qui ordonne le bien , & qui défend le mal , qui destine des récompenses aux bons , & qui réserve des châtimens aux méchans. Pour peu qu'on veuille les approfondir , on verra qu'el-

les sont dérivées des sources pures de la vérité, sources corrompues ensuite par l'ignorance; mais qu'elles n'ont pu être tellement altérées, que la vérité ne se fasse encore quelque jour à travers les ténèbres dont elle est enveloppée.

Tous les Barbares sont intimement persuadés, que l'ame ne meurt point avec le corps, & ils imaginent un pais des Ames, que les Iroquois & les Hutons nomment *Eskenannt*, ou le pais des Ancêtres, lequel a tout l'air de l'Enfer des Poètes.

Ceux-ci s'étoient figurés un endroit souterrain, où les ames se retiroient après leur séparation d'avec le corps. Celles à qui on avoit rendu les derniers devoirs, devoient passer l'Averne ou le Stix dans la barque de Charon. Elles subissoient le jugement de trois Juges redoutables, & elles étoient séparées selon les divers ordres de leurs crimes dans différens lieux destinez à punir les coupables, ou si elles étoient innocentes, elles alloient jouir d'une douce tranquillité dans les champs Elysiens.

Cette Fable avoit pris son origine, disent les Auteurs, de ce qui se pratiquoit en Egypte à l'égard des corps morts. Après qu'on les avoit préparez pour la sépulture, on les embarquoit sur le Nil dans un bateau, dont le Nocher s'apelloit Charon dans leur Langue. Avant de déposer les corps dans leur tombeau, on faisoit leur procès dans les formes. Des Juges destinés à recevoir les accusations, examinoient avec rigueur ce que chacun étoit en pleine liberté de dire contre les défunts; & prononçoient après cet examen, condamnant à de très-rigoureux supplices les accusateurs s'ils accusoient faux, ou

privan
les cri
quem

Cet
me no
gion

bien è
passe

ment r
bunal

décisio
même

usoit a
tage p
ne l'é

en pro
quel il
& de q

Il e
n'étoit
qu'elle

Nation
idée qu

n'ait in
à celui

divers
pas seu
Achétu

fleuves
plaça a
Tartess

en Itali
les Can
crovoit
reufe in

les vray
les Isles
de Cha

privant de sépulture celui qui étoit accusé, si les crimes qu'on lui imputoit, étoient juridiquement prouvez.

Cette pratique des Egyptiens, dont, comme nous l'avons déjà observé, toute la Religion étoit hiéroglyphique, pouvoit fort bien être une Image symbolique de ce qui se passe à l'égard de l'ame, laquelle, au moment même de la mort, est présentée au Tribunal du Juge redoutable, pour y recevoir la décision de son état pour l'Eternité. Il est même très-vraisemblable, que le Peuple n'usoit ainsi, que pour fraper les esprits davantage par un jugement bien plus à craindre que ne l'étoit celui dont ils donnoient l'exemple, en prononçant sur l'état d'un cadavre, auquel il est très-peu important, en quel lieu, & de quelle manière il pourrisse.

Il est aussi probable que cette méthode n'étoit pas particulière aux Egyptiens, & qu'elle étoit commune à presque toutes les Nations dont il n'y en a aucune qui n'ait une idée que l'ame survivoit à son corps, & qui n'ait imaginé un Enfer à peu près semblable à celui des Poëtes, que chacune a placé en divers lieux, selon sa fantaisie. Car ce n'étoit pas seulement en Egypte qu'étoient les Palus Achérusiennes, les Juges infernaux, & les fleuves redoutables aux Dieux mêmes. On les plaça auprès de Thèbes dans la Bœotie, à Tartesse dans les Espagnes, auprès de Cumes en Italie, dans les Isles Britanniques, & dans les Canaries, apellées Fortunées, parce qu'on croyoit qu'elles étoient le séjour d'une heureuse immortalité. Il semble néanmoins que les vraies Isles Fortunées des Anciens étoient les Isles de la Mer Egée, désignées par le nom de Champs Elysiens, parce que ces Isles é-

toient tombées dans le parrage des enfans d'Elisa, petit-fils de Japhet. L'Isle de Crète, qui en étoit la principale, fut apellée l'*Isle des Bienheureux*. Minos & Rhadamante qui y avoient régné, étoient pour cette raison Juges des Enfers; le Léthé, & les autres Fleuves infernaux, étoient des Rivières ou des Fleuves de cette Isle. Enfin les Isles Fortunées étoient celles où Rhée avoit enfanté Jupiter, que la fable fait naître & mourir en Crète, où pendant long-tems les Crétois ont montré son Tombeau.

C'est du côté de l'Ouëst, d'où les Sauvages prétendent être venus, qu'ils placent le País des Ancêtres, ou des Ames. C'est, disent-ils, un pays très-éloigné; & où chacun est contraint de se rendre après son trépas, par un chemin fort long & fort pénible, dans lequel il y a beaucoup à souffrir, à cause des Rivières qu'il faut passer sur des ponts tremblans & si étroits, qu'il faut être une ame pour pouvoir s'y soutenir; encore trouve-t'il au bout du pont un chien, qui, comme un autre Cerbère, leur dispute le passage, & en fait tomber plusieurs dans les eaux, dont la rapidité les roule de précipice en précipice. † Celles qui sont assez heureuses pour franchir le pas, trouvent en arrivant, un grand & beau pays, au milieu duquel est une grande Cabane, dont Tharonhiaouagon leur Dieu occupe une partie, & Ataentfic son Ayeule occupe l'autre. L'appartement de cette Vieille est tapissé d'une quantité infinie de colliers de porcelaine, de bracelets & d'autres meubles, dont les morts qui sont sous sa dépendance, lui ont fait présent à leur arri-

† P. de Brebeuf, Relation de la Nouv. France pour l'année 1636. 2. part. ch. 2. p. 72.

vée. At-
lon le fl-
fis dom-
leur pla-
a une in-
mais ce-
comme

Cette
pays des
fable, la-
blable à
fers pou-

C'éto
mort de
me affec-

noit sans
ler la che-
se flâta d-

voyage f-
surmont-
tes les di-

solitaire
stionné f-
poursuiv-

réussir. L-
basse vu-
sœur, &

netoit so-
dispositio-
pour gar-

homme
heureuse-
des Ame-
voir, &
Tharonh-
fendit, p-
embûche-
sous les ap-

es enfans
de Crète,
llée l'iste
nte qui y
aison Ju-
res Fleu-
es ou des
ortunées
Jupiter,
n Crète,
nt mon-

Sauvages
at le Païs
e, difent-
macun est
pas, par
ble, dans
cause des
nts trem-
une ame
e trouve-
, comme
ffage, &
ux, dont
récipice.
our fran-
un grand
une gran-
gon leur
entific son
nt de cer-
nfinie de
& d'au-
nt sous sa
leur arri-

ce pour l'a

vée. Ataentific est maîtresse de la Cabane, selon le stile des Sauvages; elle & son petit-fils dominant sur les Manes, & font consister leur plaisir à les faire danser devant eux. Il y a une infinité de versions sur le pays des ames: mais ce que je viens d'en rapporter, en est comme le fonds, où tout le reste se réduit.

Cette fable, ou le récit fabuleux de ce pays des Ancêtres, est confirmé par une autre fable, laquelle est presque absolument semblable à celle d'Orphée, qui descendit aux Enfers pour en retirer Euridice son épouse.

C'étoit un jeune homme au desespoir de la mort de sa sœur qu'il aimoit avec une extrême affection. L'idée de la défunte lui revenoit sans cesse à l'esprit. Il résolut donc d'aller la chercher jusqu'au pays des Ames, & il se flâta de pouvoir la ramener avec soi. Son voyage fut long & très-laborieux; mais il en surmonta tous les obstacles, & en dévora toutes les difficultez. Enfin il trouva un Vieillard solitaire, ou bien un génie, qui l'ayant questionné sur son entreprise, l'encouragea à la poursuivre, & lui enseigna les moyens d'y réussir. Il lui donna ensuite une petitealebasse vuide pour y renfermer l'ame de sa sœur, & il l'assura qu'à son retour il lui donneroit son cerveau, parce qu'il l'avoit en sa disposition, étant placé là en titre d'office, pour garder le cerveau des morts. Le jeune homme profita de ses lumières; il acheva heureusement sa course, & arriva au pays des Ames, qui étoient fort étonnés de le voir, & fuyoient en sa présence.

Tharonbiaouagon le reçut fort bien, & le défendit, par les conseils qu'il lui donna, des embûches de la Vieille son ayeule, laquelle, sous les apparences d'une amitié feinte, vou-

110 MOEURS DES SAUVAGES

loit le perdre , en lui faisant manger de la chair des serpens & des vipères , dont elle fait elle-même ses délices. Les Ames étant ensuite venues pour danser à leur ordinaire , il y reconnut celle de sa sœur. *Thronhiaouagon* lui aida à la prendre par surprise ; il n'en seroit jamais venu à bout sans son secours ; car lorsqu'il s'avançoit pour la saisir , elle évanouissoit comme un songe de la nuit , & le laissoit aussi embarrassé , que l'étoit Enée , lorsqu'il s'efforçoit d'embrasser l'ombre de son père Anchise. Cependant il l'a prit , il l'enferma ; & malgré les instances & les ruses de cette ame captive , qui ne songeoit qu'à se délivrer de sa prison ; il la rapporta par le même chemin , par où il étoit allé , jusqu'à son Village. Je ne sçai s'il se souvint de prendre la cervelle de sa sœur , ou s'il la jugea peu nécessaire : Mais dès qu'il y fut arrivé , il fit déterrer le corps , & le fit préparer , selon les instructions qu'il avoit reçues , pour le rendre propre à recevoir l'ame , qui devoit le ranimer. Tout étoit prêt pour la réussite de cette resurrección , lorsque la curiosité impatienté de quelqu'un de ceux qui étoient présents , en empêcha le succès. L'ame captive se sentant libre , s'envola , & le voyage devint entièrement inutile. Le jeune homme n'en rapporta point d'autre avantage , que celui d'avoir été au pais des Ames , & d'en pouvoir dire des nouvelles sûres , qu'on a eu soin de transmettre à la postérité.

Ce pais des Ames a aussi ses différens étages , & tous n'y sont pas également bien. C'est ce que conclut un de nos Missionnaires , de ce qu'il entendit dire à une jeune Sauvagesse. Cette fille voyant sa sœur mourante , par la quantité de ciguë qu'elle avoit prise dans un

dépit
pour
des la
les lie
soit e
est dor
trouvi
revoiy
ces pa
semble
Ames
Ancèrr
ainsi à
nous al
méchar
détruis
y porte
séparez
munica
peines.
re un q
& à qu
malheur
poir.
Les S
cerner l
ne laisse
n'est pas
me tous
réservées
destinée

Sejour de

Je me
les Ancie
ces lieux

† P. 111.

manger de la
dont elle fait
étant ensuite
aire, il y re-
biaouagon lui
il n'en seroit
secours ; car
ir, elle éva-
nuit, & le
étoit Enée,
l'ombre de
l'a prit, il
& les rusés
geoit qu'à se
porta par le
allé, jusqu'à
vint de pren-
la jugea peu
arrivé, il fit
er, selon les
pour le ren-
ui devoit le
réussite de
iosité impa-
étoient pré-
me captive
voyage de-
ne homme
tage, que
es, & d'en
qu'on a eu
é.
fférens éra-
ement bien.
ssionnaires,
une Sauva-
ourante, par
rise dans un

AMÉRIQUAINS.

dépit & déterminée à ne faire aucun remède pour se garantir de la mort, pleuroit à chaudes larmes, & s'efforçoit de la toucher par les liens du sang, & de l'amitié qui les unissoit ensemble. Elle lui disoit sans cesse : c'en est donc fait, tu veux que nous ne nous retrouvions jamais plus, & que nous ne nous revoyions jamais ? Le Missionnaire frappé de ces paroles, lui en demanda la raison. Il me semble, dit-il, que vous avez un país des Ames où vous devez tous vous réünir à vos Ancêtres ; pourquoi donc est-ce que tu parles ainsi à ta sœur ? Il est vrai, reprit-elle, que nous allons tous au país des Ames ; mais les méchans, & ceux en particulier, qui se sont détruits eux mêmes par une mort violente, y portent la peine de leur crime ; ils y sont séparés des autres, & n'ont point de communication avec eux : c'est-là le sujet de mes peines. † Virgile assigne de la même manière un quartier séparé dans les Enfers à Didon & à quantité d'autres, qui avoient été les malheureuses victimes de leur propre desespoir.

Les Sauvages sont assez éclairés pour discerner le bien d'avec le mal. La conscience ne laisse ignorer l'un & l'autre à personne. Il n'est pas surprenant qu'ils ayent connu comme tous les autres, qu'il y avoit des peines réservées pour le crime, & des récompenses destinées à la vertu.

Stjour des Ames dans la Galaxie, ou Voye Lactée.

Je me persuade que l'opinion qu'avoient les Anciens sur les Champs Elisées, & tous ces lieux souterrains, ou marquez en diffé-

† Virgil. *Æneid.* Lij. 6.

112 MOEURS DES SAUVAGES
rens endroits de la terre pour le séjour des
Manes, étoit dérivée de la Tradition ancien-
ne des Lymbes des Saints Peres, dont les
Ames, ne pouvant monter au Ciel, avant
qu'un Libérateur leur en eût ouvert l'entrée,
étoient détenues comme captives, soupirant
sans cesse après le moment de leur délivrance.
Car quelque sentiment qu'ayent eu les An-
ciens sur les Champs Elisées, & quelques fa-
bles qu'ils aient débitées sur ce sujet, il sem-
ble qu'ils ne les regardoient que comme un
lieu de passage, d'où les Ames devoient
monter au Ciel, pour se rejoindre aux Dieux.
¶ Plutarque a placé ce séjour des Ames dans
la Lune. Mais, selon la plus commune opi-
nion, elles s'élevoient jusqu'au Firmament,
qui étoit le lieu de leur origine. Car, selon
le système de la Mythologie payenne elles en
descendoient, † premièrement pour animer
leur corps, & elles y remontoient ensuite
après une longue période d'années pendant
lesquelles elles se purifioient de toutes les
soiillures qu'elles avoient contractées dans
ces corps impurs & corripibles. Les An-
ciens avoient imaginé pour cela deux portes
aux deux points fixes des Solstices, ou la
Galaxie, autrement la Voye Lactée, est cou-
pée par le Zodiaque. L'une de ces deux por-
tes étoit apellée la porte des Hommes, &
l'autre étoit nommée la porte des Dieux,
des Héros ou des Morts. La première étoit
située au tropique du Cancer, & donnoit
entrée dans ce bas Monde; la seconde étoit
placée au Tropicque du Capricorne, & laiss-
oit le retour libre vers les Dieux. De cette

¶ Plutarch. de facie in orbe Luæ.

† Vide Menilium Astronom. Lib. 1. Et Cælium Rhodigin.
Lañ. Antiq. Lib. 15. cap. 23. p. 700. Cel. 2.

sorte t
diction
n'étoit
qu'elle
soit qu
fallût r
Cett
represe
des Sau
rique r
Voye L
à quoi
proverb
peuple
chez qu
de S. Jac
ou mort
viédo o
l'Isle E
mort d
cruels à
qu'ils av
dans le C
la craint
de leur
corps, &

Le cha
poux obj
mes heu
siens, soi
tout dans
te félicité
nie & à la
corps céle
curieuse s

sorte toute la Voye Lactée étoit de la Jurisdiction de Pluton ; & il y a apparence qu'elle n'étoit nommée la Voye de Lact, que parce qu'elle étoit comme la voye de l'enfance , soit qu'il fallût naître sur la terre, soit qu'il fallût renaître au Ciel.

Cette opinion des Anciens nous est encore représentée aujourd'hui dans l'Astronomie des Sauvages , plusieurs Nations de l'Amérique ne donnant point d'autre nom à la Voye Lactée, que celui de chemin des Ames, à quoi se raporte l'opinion populaire , ou le proverbe , qui a encore lieu parmi le bas peuple en quelques Provinces de France , chez qui la Voye Lactée est apellée *le chemin de S. Jacques* ; où , dit-on , il faut aller vivant ou mort. Pierre Martyr , & Gonzales d'Oviédo ont aussi écrit , que les Sauvages de l'Isle Espagnole , qui se faisoient mourir à la mort de leurs Caciques , n'étoient ainsi cruels à eux-mêmes , que par l'espérance qu'ils avoient de monter jusqu'au Soleil & dans le Ciel , où ils seroient heureux , & par la crainte que s'ils manquoient à cet usage de leur pays , leur ame ne mourût avec le corps , & ne fût réduite au néant.

Félicité des Ames.

Le chant & la danse étoient un des principaux objets de la béatitude du séjour des Ames heureuses , soit dans les Champs Elysiens , soit dans les Cieux ; mais c'étoit surtout dans les Cieux qu'elles jouissoient de cette félicité parfaite , en participant à l'harmonie & à la cadence des Esprits , qui animent les corps célestes. La doctrine de l'Antiquité étoit curieuse sur ce point. Il nous en reste encore

114 MOEURS DES SAUVAGES
des vœstiges bien marqués dans les Livres
des Platoniciens.

Les Anciens donc imaginoient une harmonie divine universellement répandue dans tout le Monde, laquelle consistoit dans un mouvement cadencé de tous les corps célestes, & dans un son mélodieux qui en résultoit. Dieu en étoit le principe comme premier Moteur, & les Divinités subalternes, lesquelles présidoient à tous les corps, dont brille le Firmament, y concouroient avec lui; formant autant de chœurs différens, qu'il y avoit de différentes Sphères. C'est pour cette raison, dit * Cœlius Rhodiginus, qu'on donnoit le nom de Muses aux ames mortices de ces corps célestes, & qu'on disoit, qu'Apollon étoit le conducteur des Muses.

Les Ames destinées à habiter la terre, étant créée, selon leurs principes, long-temps avant que d'informer les corps qu'elles devoient animer, ayant entendu cette harmonie divine, & y ayant participé, avoient toujours une secrète inclination pour elle, quoiqu'elles fussent absorbées dans ces corps matériels, lesquels par leur opacité, les empêchoient de pouvoir l'entendre. Cependant comme la Musique, le son des instrumens, & les danses de religion, rendoient les Dieux sensibles aux prières des hommes, elles opéroient aussi cet effet merveilleux, qu'elles réveilloient dans les Ames des hommes l'idée, & les espèces de ce qu'elles avoient entendu autrefois de l'harmonie divine, & que, sur-tout lorsqu'on étoit disposé par les Initiations, le souvenir de cette divine harmonie les ravissoit hors d'elles-mêmes, & les faisoit entrer dans cette

* Cœl. Rhodigin. *Lacl. Antiq. Lib. 7. cap. 1. p. 274*
Col. 2.

fureur
la divi
Dieux,
entendr
ordinair
mes, la
pendant
raine mo
bornée &
l'ame, c
tible qui
liberté.
purifiée
tant à sa
ces divin
té de cet
Dieux.

Quoic
si loin-là
ils semb
système
Sectateur
la danse
sances, d
mais dan
l'Amériq
Ames ap
Après
ils, tout
voyage,
obstacles
river au s
trent enfi
présente p
leur felici
de la mar

* Jamblich.

une harmo-
andue dans
oit dans un
ips célestes,
n résulroit,
ne premier
es, lesquel-
ont brille le
c lui; for-
s, qu'il y
st pour cer-
ous, qu'on
es mortices
oit, qu'A-
Muses.

erre, étant
ong-temps
qu'elles de-
e harmonie
nt toujours
quoiqu'elles
tériels, les-
choient de
me la Mu-
nses de re-
s aux prié-
ssi cet effet
e dans les
ées de ce
de l'har-
lorsqu'on
souvent
soit hors
dans cette

sureur lymphatique, nécessaire à l'asflation, à la divination, & au commerce avec les Dieux, pendant lequel elle se faisoit mieux entendre. Mais comme c'étoit un don extraordinaire que les Dieux faisoient aux hommes, la communication n'en étoit accordée, pendant cette vie mortelle, qu'avec une certaine mesure, & une certaine proportion fort bornée & fort limitée. Ce n'étoit qu'après que l'ame, dégagée des liens d'une chair corrip- tible qui l'apésantit, étoit rendue à sa première liberté. Ce n'étoit qu'après qu'elle s'étoit purifiée de la contagion du corps, que remon- tant à sa Sphère, elle entendoit de nouveau ces divins concerts, qui entretiennent la beau- té de cet Univers, & qui font la félicité des Dieux.

Quoique les Sauvages n'ayent pas poussé si loin la subtilité d'une doctrine si déliée, ils semblent avoir raisonné selon le même système; qu'ont suivi depuis Platon & ses Sectateurs; car non seulement le chant & la danse entrent dans toutes leurs réjouis- sances, dans toutes leurs fêtes de Religion; mais dans l'idée de tous les Sauvages de l'Amérique, elles font encore le bonheur des Ames après la mort.

Après que les Ames ont dévoré, disent- ils, toutes les difficultés de leur pénible voyage, & qu'elles ont surmonté tous les obstacles qui se rencontrent, avant que d'ar- river au séjour de leurs Ancêtres, elles en- trent enfin dans un país charmant, qui leur présente par-tout ce qui peut contribuer à leur félicité, félicité matérielle à la vérité, de la manière dont ils la conçoivent, &c

116 MOEURS DES SAUVAGES
dont ils l'expriment ; mais qui n'est point
différente de celle que * Virgile nous décrit.
Il leur reste alors peu de chemin à faire
pour arriver au lieu , où le tambour & le
son de la Tortuë marquent la cadence des
Morts avec un charme propre à enlever les
cœurs. Elles n'ont pas plutôt entendu les
premiers tons de cette Musique ravissante ,
qu'elles se sentent transportées d'un plaisir ex-
trêmement vif, qui les entraîne & les fait courir
avec ardeur vers cette douce mélodie, laquelle
devenant plus sensible , à mesure qu'elles
aprochent du terme , & animée de la joye ,
que les Ames qui dansent , expriment par des
acclamations continuelles , augmente encore
en elles un nouveau sentiment de plaisir
beaucoup plus flatteur. Lorsqu'elles sont bien
prés de cet heureux séjour , plusieurs Ames
se détachent pour venir à leur rencontre , &
leur témoigner la joye qu'elles ont de leur
arrivée. Ces Ames les conduisent ensuite
à la Cabane d'Ataentsic , & au milieu de
l'assemblée où se tient la danse. Là , après
tous les complimens , & après s'être rassasiées
de tous les mets les plus délicieux , elles
se mêlent parmi les autres pour danser ,
& jouissent ainsi alternativement de tous les
plaisirs dont la danse est toujors le principal ,
sans être jamais plus sujetes au chagrin , à
l'inquiétude , aux infirmités , ni à aucune
des vicissitudes de la vie mortelle.

¶ Bien que leur doctrine , sur le séjour des
Ames dans le Ciel , ne soit pas bien claire ,
la danse & la musique y ont aussi lieu parmi
les Ames heureuses , & les Iroquois nomment
la Constellation des Pleïades , *Te jennonnia-*

* Virgil. *Æneid.* 6.

bona ,
seuses.

Com
n'étoit
parfait
te que
Dieux
lesque
ce qu'
fut ent
lieu à l
thagor
des am
des id
tempst
loin l'
thagor
Une o
préjud
la plûg
non p
euë de
appréh
chasse
quelqu
jamais
puisse
se de d
les Bra
reux de
che. Il
sur l'os
sur l'é
mets à
de leur
vestige

AGES
n'est point
nous décrit,
min à faire
mbour & le
cadence des
à enlever les
entendu les
ravissante,
on plaisir ex
es fait courir
odie, laquelle
ure qu'elles
de la joye,
ment par des
nente encore
t de plaisir
es sont bien
sieurs Ames
encontre, &
ont de leur
sent ensuite
u milieu de
. Là, après
tré rassasiées
ieux, elles
ur danser,
t de tous les
e principal,
chagrin, à
ni à aucune
lle.
e séjour des
ien claire,
lieu parmi
is nomment
e jennonnia-

AMERIQUAINS. 117
koma, c'est-à-dire, les Danseurs & les Dan-
seuses.

Métempsychose.

Comme les Ames au sortir de leurs corps n'étoient pas dignes de jouir de la félicité parfaite, & qu'il n'y avoit de félicité parfaite que lorsqu'elles étoient élevées au rang des Dieux, elles avoient bien des épreuves, par lesquelles il leur falloit passer, avant que tout ce qu'il y avoit d'impur & de souillé en elles, fût entièrement épuré. C'est ce qui a donné lieu à la Palingénésie, à la Métempsychose Pythagoricienne, ou transmigration successive des ames en plusieurs corps. On voit encore des idées parmi les Sauvages de cette Métempsychose; mais ils n'en ont pas poussé si loin l'extravagance, que les Disciples de Pythagore, & les Gymnosophistes des Indes. Une opinion de cette nature leur seroit trop préjudiciable; car sans la chasse & la pêche, la plupart mourroient de faim. Je ne crois pas non plus que quelque opinion qu'ils ayent eue de cette Métempsychose, ils ayent jamais appréhendé qu'en tuant quelque bête à la chasse, ils délogeassent de son corps l'ame de quelqu'un de leurs Ancêtres, ni qu'ils ayent jamais estimé assez quelque animal que ce puisse être, pour souhaiter que leur ame passe de droit fil dans son corps, comme pensent les Brachmanes des Indes, qui s'estiment heureux de mourir, en tenant la queue d'une vache. Il me reste encore quelque chose à dire sur l'opinion des Anciens & des Sauvages, sur l'état de l'âme après la mort, que je re- mets à la fin de cet Ouvrage, où je traiterai de leur sépulture. Examinons maintenant les vestiges du Judaïsme & du Christianisme;

118 MOEURS DES SAUVAGES
qu'on a trouvez en Amérique, depuis le tems
qu'on en a fait la découverte.

*Des signes de Judaïsme & de Christianisme
trouvez en Amérique.*

Les Peuples de la grande Peninsule du Jucatan, & quelques autres de leurs voisins, étoient circoncis. » Nous en avons tant de témoignages, dit le sçavant Grotius *, qu'il faut n'avoir point de pudeur pour le nier. » Pierre Martyr ajoute le Baptême à la Circoncision. Herrera dit, continuë cet Auteur, que le Baptême avoit chez eux le nom de Régénération. On le donnoit aux enfans à l'âge de trois ans. Les parens se dispofoient à cette cérémonie par le jeûne & par la continence. Ils avoient aussi une manière de Confession, l'Onction au front, une honnête sépulture, & la croyance du Jugement universel.

Grotius raisonnant sur tous ces signes de Judaïsme & de Christianisme mêlez ensemble, s'en sert pour appuyer sa conjecture sur l'origine des Peuples de l'Amérique Méridionale, qu'il croit descendus des Chrétiens d'Ethiopie. De Laet † a fort bien refuté le sentiment de ce grand homme, ainsi que je l'ai déjà

* Grotius, Dissert. 2. de origine Gent. Americ. Circumcisos fuisse, cum Hispani in illas terras venerunt, Jucatanenses & vicinos quosdam populos, tam multos testes habemus, ut id negare non sit hominis modesti ac verecundi. Baptismum addit Martyr: Baptismo datum nomen regenerationis: administratum infantibus anno ætatis tertio: parentes ad id se parasse jejuniis & sobrietate: confitendum, Unctionem in fronte, honestam sepulturam: fidem de Judicio universali, Herrera. Hæc simul juncta aliud referre non possum quam ad Æthiopas Christianos.

† Joan. de Laet, Respons. ad utramque Grotii Dissertat.

dit, &
vantage

Il rest
vestiges
ples ins
roient
rique.

Pour
sont per
transpor
les Rois
dont il
dras ¶,
dans ce
seulemen
ce que
de la Cir
traits de
les obser
civiles de
ricains. J
naires sur
qui n'êto
les Amér
res du Per

Mais a
ment, je
je ne crois
porter d'
s'appuyer

Acosta
Auteurs
Herrera n

¶ Esdras,
* Acosta H
Los Indios p
mas en esta
Oriente.

dit, & je ne crois pas devoir m'y arrêter davantage.

Il reste néanmoins quelques doutes sur ces vestiges, pour sçavoir si les Juifs ou des Peuples instruits de la Loy de Jesus-Christ, n'auroient point passé anciennement en Amérique.

Pour ce qui regarde les Juifs, plusieurs se sont persuadés, que les dix Tribus d'Israël transportées en captivité dans la Médie par les Rois des Assyriens, ceux en particulier dont il est parlé au quatrième Livre d'Esdras ¶, s'étoient fait un chemin pour aller dans ce nouveau monde. Ils se fondent non seulement sur ce que je viens de dire, & sur ce que quelques Auteurs ont écrit au sujet de la Circoncision; mais encore sur plusieurs traits de ressemblance qui se trouvent entre les observances légales, & d'autres coutumes civiles des Juifs, & entre les usages des Américains. J'ai vû moi-même plusieurs Missionnaires sur qui cela avoit fait impression, & qui n'étoient pas éloignés de croire que tous les Américains en général étoient originaires du Peuple Hébreu.

Mais après avoir bien examiné ce sentiment, je le crois entièrement insoutenable; je ne crois pas du moins qu'on puisse rien apporter d'assez solide, sur quoi l'on doive s'appuyer.

Acosta * nie formellement ce que les autres Auteurs ont avancé de la Circoncision, & Herrera n'en parle point. Ces deux Auteurs,

¶ *Esdras*, Lib. 4. cap. 13. à v. 40. ad 49.

* *Acosta Histor. Natural. de Indias*, Lib. prim. cap. 231.
Los Indios poco ni Mucho no se retajan; ni han dado jamas en esta ceremonia como Muchos de Ethiopia y de Oriente.

tous deux dignes de foi, & qui ont le mieux traité des mœurs de ces Peuples, forment un très-fort préjugé contre les premiers. Il n'y a pas d'apparence qu'étant aussi-bien instruits qu'ils le paroissent, ils eussent ignoré, ou contredit un article aussi essentiel & aussi sensible. Je crois que les Auteurs qui ont crû appercevoir cette Circoncision, auront été trompez sur l'usage qu'avoient les Mexiquains & les Peuples de leur voisinage, de tirer du sang des différentes parties de leur corps, aussi-bien de celles de la génération que des autres, dans leurs pratiques de Religion, & sur-tout dans le cours des Initiations, pour en faire le sacrifice à leurs Divinitez.

Mais quand même il seroit vrai que la Circoncision eût été en usage parmi les Peuples de la Peninsule du Jucatan, & parmi leurs voisins, cette coutume ne caractériseroit point tellement les Juifs, qu'elle ne fût encore usitée & reçüe chez les Egyptiens, les Ethiopiens, les Ismaélites, les Troglodytes, les Arabes, les Syriens, les Phéniciens, & les Peuples de la Colchide, ainsi qu'on peut le vérifier par les Auteurs.

Le quatrième Livre d'Esdras, sur lequel on s'appuye pour le passage de ces Israélites, ne mérite pas qu'on le refüte, & l'endroit qu'on en cite, bien examiné, se détruit par lui-même. Car où trouver aujourd'hui parmi les Peuples de l'Amérique, ou de quelqu'autre partie du monde que ce soit, des traces de ce Peuple fidèle, que Dieu doit ramener dans

Idem Histor. Moral. de Indias, Lib. 5. cap. 26. Los Mexicanos tenían tambien sus bautismos, con esta ceremonia, y es que a los Recien Nacidos les scarificavan las orejas y el miembro viril que en Alguna manera remedavan la Circoncision de los Judios. Esta ceremonia se hazia principalmente con los Hijos de los Reyes y señores.

la Terr
servé d
mériter
sein de
miracle
dans ce
née en
qu'il n'a
nation
tre de p

Il y
des ob
munes
avoient
faire co
Religion
de la Lo
clure de
Juifs en
& de dét
lignée au
pas fait l

Je dis
civile. Il
hommes
comme l
te. Mais
dans l'A
cratie de
cessions,
ils sont ab
essentiels
ainsi à m
ment pe
coutumes
la Religio
tout temp
eussent ét

ont le mieux
forment un
iers. Il n'y a
ien instruits
ignoré, ou
& aussi sen-
ont crû ap-
auront été
les Méxi-
oisinage, de
rties de leur
génération
ues de Reli-
Initiations,
Divinitez.
que la Cir-
les Peuples
parmi leurs
actériseroit
ne fût en-
gyptiens, les
ogloodytes,
niciens, &
qu'on peut

ur lequel on
raëlites, ne
droit qu'on
par lui-mê-
i parmi les
uelqu'autre
traces de ce
mener dans

26. Los Mexi-
esta ceremonia,
van las orejas
a remedavan la
se hazia princio
269.

la

la Terre promise, & qui se soit si bien con-
servé dans la pureté de son culte, qu'il puisse
mériter que Dieu ouvre derechef pour lui le
sein de l'Euphrate, & qu'il fasse le même
miracle qu'il fit d'abord, pour le conduire
dans ce pays d'Arfareth, où il falloit une an-
née entière pour se rendre; pays si caché,
qu'il n'a jamais eu de place que dans l'imagi-
nation des Rabbins, accoûtuméz à se repai-
tre de pareilles chimères.

Il y avoit des pratiques de Religion,
des observances légales qui étoient com-
munes à tous les Peuples, que les Gentils
avoient aussi bien que les Juifs. Il n'y a qu'à
faire comparaison de ce que j'ai déjà dit de la
Religion des Payens, avec ce que j'ai apporté
de la Loy de Moïse. On ne peut rien con-
clure de ces pratiques générales; mais les
Juifs en avoient une infinité de particulières
& de détaillées, que ceux qui seroient de leur
lignée auroient mieux conservées, que n'ont
pas fait les Amériquains.

Je dis la même chose des usages de la vie
civile. Il y en avoit de communs à tous les
hommes, que les Juifs pouvoient avoir
comme les autres, & qu'ils avoient sans dou-
te. Mais pour ceux qui sont caractéristiques
dans l'Amérique, tels que sont la Ginéco-
cratie de plusieurs Nations, l'ordre des Suc-
cessions, des Généalogies, des héritages, &c.
ils sont absolument opposez à ceux qui étoient
essentiels au Gouvernement des Israélites;
ainsi à moins que ceux-ci n'eussent absolu-
ment perdu leur langue, leurs loix, leurs
coûtumes les plus marquées, pour embrasser
la Religion & tous les usages qu'ont eus de
tout temps les Gentils; parmi lesquels ils
eussent été confondus, on ne peut point assu-

rer qu'aucun des Israélites ait passé dans cette partie du monde. Grotius & Laet qui se sont fait vivement la guerre sur l'origine des Amériquains, sont parfaitement d'accord sur ce point-ci.

Ce que Pierre Martyr & Herrera disent de cette espece de Baptême & des autres Sacremens, de la Foy de la Resurrection, &c. ne conclut rien pour qu'on en puisse dire que la Religion Chrétienne y ait été annoncée, quoi-que ces sortes de Sacremens & cette croyance paroissent y être si conformes.

Les Sacremens de la nouvelle Loy avoient dans celle de Moïse, & dans la Loy de nature, leurs ombres & leurs figures, dont ils sont la réalité & l'accomplissement par la grace du Rédempteur, de qui ils reçoivent toute leur vertu & toute leur efficace; & c'est en quoi consiste tout l'avantage que la Loy de Jesus-Christ a sur les autres qui l'ont précédée. Le Démon qui a toujours été le singe de la Divinité, avoit affecté de faire retenir aux Idolâtres les usages qu'ils avoient pris de la vraie Religion, & qu'ils avoient héritez de générations en générations, en remontant jusqu'à l'origine des hommes. Mais ces usages saints en eux mêmes & dans leur institution, cessent de l'être, & devenoient criminels par la superstition qui les altéroit, par l'application que les Payens en faisoient, & par les abominations qu'ils y mêloient.

Nous avons déjà remarqué que les Peres de l'Eglise avoient reconnu cette vérité, & cet artifice de Satan; mais il est bon d'en dire encore ici quelque chose. * Tertullien

* Tertullian. de præscrip. Hæretic. cap. 40. Sequetur, à quo intellectus interpretetur eorum quæ ad Hæreses faciunt à Diabolo scilicet, cujus sunt partes interversandæ

parlant co
comme u
stianisme
détournar
criture S
l'exemple
pu la Re
pian cet
res des fa
énumérat
" Démon
" ceux qu
" déies se
" mission
" ptême.
" Mithra
" se font i
" une Fête
" une repr
" rection,
" glaive. C
" fait une
" se marier
" & ses A
" continen
" Chrysostr
" res, recon
" dans ces m

veritatem, qui
rum, idolorum
dam, utique cr
thorum de lav
thra signat illi
oblationem, &
gladio redimit
em unis nuptii
nentes.

Justin, Ap

dans cet-
aet qui se
origine des
d'accord

disent de
ces Sacre-
, &c. ne
lire que la
nnoncée,
& cette
mes.

y avoient
de nature,
ils sont ia
grace du
oute leur
t en quoi
de Jesus-
cédée. Le
e la Divi-
ux Idolâ-
de la vraie
de géné-
ant jusqu'à
ges saints
tion, ces-
criminels
par l'ap-
nt, & par

les Peres
érité, &
bon d'en
ertullien

Se querur, à
Hærefes fa-
nter verçndi

parlant contre les Hérétiques, qui faisoient
comme à la nouvelle Religion dans le Chri-
stianisme, en corrompant les Dogmes, &
détournant un peu le sens des paroles de l'E-
criture Sainte, dit qu'ils suivoient en cela
l'exemple du Démon, lequel avoit corrompu
la Religion des premiers tems, en co-
pant cette Religion même dans les mysté-
res des fausses Divinitez. Il fait ensuite une
énumération des Sacremens imitez. » Le
» Démon, dit-il, baptise quelques-uns de
» ceux qui croient en lui, & qui sont ses fi-
» déles serviteurs, & il leur promet la ré-
» mission de leurs péchez en vertu de ce ba-
» ptême. Si je m'en souviens bien encore,
» Mithra signe & marque au front ceux qui
» se font initier, pour être ses soldats; il fait
» une Fête de l'offrande du pain, il donne
» une representation mystique de la Résur-
» rection, & il rachette la Couronne sous le
» glaive. Que dirai-je encore de ce qu'il a
» fait une Loi à son Souverain Pontife de ne
» se marier qu'une fois? Il a aussi ses Vierges
» & ses Adorateurs, qui font profession de
» continence. † Saint Justin, saint Jean-
» Chrysostome, & quelques autres saints Pe-
» res, reconnoissent une espèce de Baprtême
dans ces mystères des Gentils dont nous ve-

veritatem, qui ipsas quoque res Sacramentorum Divino-
rum, idolorum mysteriis æmulatur. Fingit & ipse quos-
dam, utique credentes & fideles suos: expositionem deli-
torum de lavacro repromittit; & si adhuc memini, Mi-
thra signat illic in frontibus milites suos: celebrat & panis
oblationem, & imaginem Resurrectionis inducit, & sub
gladio redimit coronam. Quid quod & summum Pontifi-
cem unis nuptiis statuit; habet & Virgines, habet & con-
tinentes.

124. MOEURS DES SAUVAGES
 nons de parler; & ¶ saint Justin, ainsi que
 je l'ai dit, fait ailleurs une comparaison des
 mystères de Mithra avec le Très-Saint Sa-
 crement de l'Eucharistie, comme si ces my-
 stères eussent été une image de ce Pain céle-
 ste. * Saint Augustin fait plus; car il dit
 qu'en conséquence de l'offrande du pain &
 du vin, plusieurs des Payens croyoient que
 les Chrétiens adoroient Ceres & Bacchus:
*Nonnulli nos propter panem & calicem, Cererem
 ac Liberum colere existimant.*

Ce n'est point certainement en conséquen-
 ce de l'établissement de la Religion Chré-
 tienne, que les Gentils auroient changé les
 rites & les cérémonies de leurs mystères
 pour en faire une imitation de nos Sacre-
 mens. La haine que les Payens avoient pour
 les Chrétiens, ne nous permet pas de croire
 qu'ils aient voulu copier des gens qu'ils ab-
 horroient, & qu'ils persécutoient à toute
 outrance par le fer, par le feu, & par tou-
 tes sortes de supplices.

Ce que nous avons déjà dit des Orgies &
 des Initiations, des Expiations, des Lustra-
 tions, des Régénérations, & d'une espèce
 de Confession, dont nous avons parlé sur
 le témoignage de Plutarque, marque, que
 ces Institutions étoient anciennes, & d'une
 antiquité même si reculée que nous avons
 eu raison d'en conclure, quelles étoient des
 altérations de la première Religion que Dieu
 ait donnée aux hommes; Religion, dont les
 allusions mystérieuses ont eu leur entière
 vérification dans celle que le Rédempteur
 du monde, figuré dans la Loi de Nature, &
 dans la Loi écrite, nous devoit transmettre

¶ Justin. Apol. 2. pro Christ. p. 98.
 * Aug. contra Faust. Lib. 1. cap. 13.

dans la Lo
 jusqu'à la

Nous d
 Indes Or
 manière q
 les mystèr
 quent dan
 les Purific
 tème pour
 mieux éta
 que l'effici
 salutaires

Gange, &
 purifier le
 contractée
 une des p
 plus conf
 Dieux mèn
 obligation
 tre à M. d'
 leurs fable
 nier dit, »

» des, ils
 » font une
 » très leur
 » autres bo
 » don de le
 » core en u
 Japon, au
 des Indes.
 certains dé
 s'expier su
 que chose c
 qu'avec ho

* Lettres édi
 † Tavernier
 ‡ Acofta, &

dans la Loi de grace , laquelle doit subsister jusqu'à la consommation des siècles.

Nous devons raisonner des Religions des Indes Orientales & Occidentales de la même manière qu'ont raisonné les Saints Peres sur les mystères des Anciens. Rien de plus fréquent dans l'une & dans l'autre Inde , que les Purifications Lustrales , en guise de Bapême pour l'expiation des pechez , & rien de mieux établi dans la Doctrine des Brames , que l'efficace qu'ont leurs prétenduës eaux salutaires , & la vertu qu'ils attribuent au Gange , & à certaines autres Rivières , pour purifier les Ames des souillures qu'elles ont contractées. La Confession des pechez est une des pratiques des plus anciennes & des plus constantes de leur Religion. Leurs Dieux même n'étoient pas exempts de cette obligation ; & le P. Bouchet , * dans sa Lettre à M. d'Avranche , rapporte sur cela une de leurs fables qui est très-curieuse. † Tavernier dit , » que quand les Gaures sont mala-

» des , ils appellent leurs Prêtres , à qui ils

» font une espece de Confession , & les Prê-

» tres leur ordonnent de faire des aumônes &

» autres bonnes œuvres , pour avoir le par-

» don de leurs pechez. La Confession est en-

» core en usage au Royaume de Siam & au

Japon , aussi-bien que dans plusieurs Erats des Indes. ¶ Celle que faisoient au Japon certains dévots qui alloient en pèlerinage s'expier sur la montagne d'Oçaca , a quelque chose de si affreux , qu'on ne peut lire qu'avec horreur , comment ils avoient le

F 3

* Lettres édifiantes de la Compagnie. ix. Recueil. Lettre 12

† Tavernier , Voyage de Perse , Liv. 4. chap. 8.

‡ Acosta , Hist. Moral. de Indias , Lib. 5. cap. 25.

courage de se mettre dans le plat d'une balance au-dessus du plus affreux des précipices, & restoient suspendus en l'air dans cet état, jusqu'à ce qu'ils eussent entièrement déchargé leur conscience publiquement & tout haut, par un aveu général des plus détaillés, des plus sincères & des plus humilians. ¶ La Confession étoit pareillement en usage au Pérou, & avoit ses rigueurs, ses pénitences proportionnées, & ses cas réservés. Les filles consacrées au Soleil, & qui avoient atteint un certain âge, y confessoient aussi-bien que les Prêtres, & avoient leur Jurisdiction comme eux. L'Inca seul ne se confessoit qu'au Soleil; & après sa confession faite, il alloit se baigner dans une Rivière, la priant de porter ses péchez à la Mer, de manière qu'ils fussent entièrement oubliez.

* Le Pere Bouchet, dans la même Lettre que j'ai citée, dit, qu'il n'avoit jamais rien remarqué dans la Religion des Brachmanes, qui eût raport à la divine Eucharistie, mais qu'un Brame converti lui fit faire attention, il y a quelques années, à une circonstance très-digne de remarque. « C'est, dit-il, que
 « les restes des sacrifices, & le Ris qu'on
 « distribué dans les Temples, conserve chez
 « les Indiens le nom de *Prajadam*. Ce mot
 « Indien signifie en nôtre Langue, *divine*
 « *Grace*, & c'est ce que nous exprimons par
 le terme *Eucharistie*. »

Il y avoit quelque chose de mieux marqué au Pérou, & qui paroît avoir encore plus de rapport avec le divin Sacrement de nos Autels. Toutes les années on y célébroit deux Fêtes. † La première commençoit au mois de

¶ *Acosta loc. cit.* * *Lettres édifiantes*, 1x. Recueil. Let. 11.
 † *Acosta, Hist. Moral. de Indes*; Lib. 7. cap. 27.

Décem
 lendrie
 lesquel
 cérémon
 Cusco,
 ger d'a
 dernier
 & qu'o
 conclusi
 cette se
 faisoient
 Mais, p
 & sans
 sacrifice
 étant en
 haye. D
 être d'un
 cette cé
 d'or & d
 pès par
 ticule à
 tre touj
 que l'In
 temps,
 témoign
 tion n'é
 devoit à
 cun rece
 pain ave
 connoiss
 qu'ils ne
 rien contr
 que ce m
 dans leur
 de leur fi
 au dixièm
 de Septen
 nière. On

t d'une ba-
des précept-
air dans cet
entièrement
quement &
des plus dé-
plus humili-
llement en
guez, ses
es cas reser-
leil, & qui
confessoient
voient leur
seul ne se
à confession
ne Rivière,
la Mer, de
ent oubliez.
même Lettre
jamais rien
rachmanes,
ristie, mais
e attention,
circonstance
dit-il, que
e Ris qu'on
nsERVE chez
m. Ce mot
gue, *divine*
primons pat

eux marqué
core plus de
de nos Au-
ébroit deux
t au mois de

Recueil. L. 1. p. 27.

Décembre, qui étoit le premier de leur Ca-
lendrier. Cette Fête duroit plusieurs jours,
lesquels se passoient en sacrifices, & autres
cérémonies de Religion dans la Ville de
Cusco, où l'on ne permettoit à aucun étran-
ger d'assister. Ce n'étoit qu'à la fin & le
dernier jour, qu'on leur ouvroit les portes,
& qu'on leur permettoit de participer à la
conclusion de cette Fête: ce qui se passoit en
cette sorte. Les filles consacrées au Soleil,
faisoient de petits pains avec de la farine de
Maïs, pêtis dans le sang des Agneaux blancs
& sans tache, qu'on offroit ce jour-là en
sacrifice. Les étrangers de toutes les Provinces
étant entrés dans la Ville, on les rangeoit en
haye. Des Prêtres du Soleil, qui devoient
être d'une certaine famille destinée à faire
cette cérémonie, portoient dans des plats
d'or & d'argent ces pains idolatriques, cou-
pés par morceaux, & en donnoient une par-
ticule à chaque étranger, en l'exhortant d'ê-
tre toujours fidelle à l'Inca, ou au Soleil,
que l'Inca représentoit, ajoutant en même
temps, que ce morceau de pain serviroit de
témoignage contre lui-même, si son inten-
tion n'étoit pas pure & conforme à ce qu'il
devoit à son Dieu & à son Souverain. Cha-
cun recevoit, & mangeoit ces particules de
pain avec de grandes démonstrations de re-
connoissance, & de fortes protestations,
qu'ils ne penseroient, & ne feroient jamais
rien contre le Soleil & contre l'Inca, disant,
que ce morceau qu'ils mangeoient, seroit
dans leur corps un témoignage & un garant
de leur fidélité. La seconde Fête se célébroit
au dixième mois, qui répond à nôtre mois
de Septembre, à peu près de la même ma-
nière. On envoyoit aussi ces pains de la Ville

Capitale dans tous les Temples, & dans tous les lieux sacréz de l'Etat, & par-tout on les recevoit avec beaucoup de marques de respect & de Religion. L'Agneau avoit quelque chose de bien mystique dans la Religion des Péruviens. Ils en plaçoient un dans la Voye Lactée, qu'une brebis allaitoit. † Garcilasso dit que tandis qu'il étoit encore enfant, on s'efforçoit de lui faire voir l'un & l'autre; » mais moi, ajoute-t'il, je voyois » bien les taches de la Voye Lactée qu'on » me montrait, mais je ne voyois ni figure » d'Agneau, ni figure de Brebis, apparemment parce que je n'avois pas l'imagination assez forte pour pouvoir me les représenter.

Rien n'est aussi plus frappant que ce qui se passoit au Mexique en cette matière. ¶ Toutes les années on y célébroit une Fête, qui étoit la plus solemnelle de toutes celles de l'Etat, parce qu'elle étoit proprement celle de leur Dieu. Deux jours auparavant les filles consacrées dans le Temple, préparoient une grande quantité de farine, faite avec la sémence de bête, & avec du Maïs rôti & pilé. Elles la pétrissoient dans un eau miellée, & en formoient une idole de la grandeur de celle de bois, qui étoit adorée dans le Temple. Elles préparoient en même temps avec la même farine de petits pains faits en forme d'ossements humains, & qu'on apelloit les ossements du Dieu *Vitzilipuztl*. Le jour de la cérémonie étant arrivé, on portoit cette idole en procession, dès le grand matin, avec une pompe, une magnificence, & une grande quantité de cérémonies, dont Acofta

† Garcilasso, *Comment. Reales*, Lib. 2. cap. 23.

¶ Acofta, *Hist. Moral. de Indias*, Lib. 1. cap. 24.

donne t
Lecteur
Juifs m
page de
précipit
Seigneur
soit aufl
célérité
Dieu *Vit*
cependa
paroiffa
quelle o
processio
l'on ave
pains fa
beaucoup
victimes
chants,
quelles
cette ido
ple qui d
de l'âge
alloit se d
avoit pri
perbe. C
l'idole, &
avec tou
mens, &
même; l
tous vena
& femme
vres, on l
que chacu
soit de l'
qui alloit
mangeoie
& se rep
grande fa

donne tout le détail, auquel je renvoye le Lecteur ; Et de la même manière que les Juifs mangeoient l'Agneau Paschal en équipage de Voyageurs, & avec beaucoup de précipitation, parce que c'étoit le passage du Seigneur, *Phase*, ou *transitus Domini* ; on faisoit aussi cette procession avec une extrême célérité, & on l'apelloit *le court chemin du Dieu Vitziliputz'i*. Le chemin ne laissoit pas cependant d'être fort long ; mais il ne le paroissoit pas, à cause de la vitesse avec laquelle on le parcouroit. Au retour de cette procession, on mettoit dans le Temple où l'on avoit rapporté cette idole, tous ces pains faits en forme d'ossements ; & après beaucoup de sacrifices où l'on immoloit des victimes humaines, après beaucoup de chants, de danses & de cérémonies, lesquelles étoient comme une consécration de cette idole & de tous ces pains ; tout le peuple qui devoit être à jeun, depuis les enfans de l'âge le plus tendre jusqu'aux plus âgés, alloit se dépoüiller de tous les ornemens qu'il avoit pris, pour rendre cette Fête plus superbe. Cependant les Prêtres dépoüilloient l'idole, & la coupoient ensuite par morceaux, avec tous ces pains faits en forme d'ossements, & qui étoient aussi sacrez que l'idole même ; le peuple étant ensuite revenu, & tous venant se présenter de rang, hommes & femmes, grands & petits, riches & pauvres, on leur départissoit tous ces morceaux, que chacun recevoit avec un respect qui causoit de l'admiration, & avec une dévotion qui alloit jusqu'aux larmes, disant qu'ils mangeoient la chair & les os de leur Dieu, & se regardant comme indignes d'une si grande faveur. La cérémonie finissoit par un

130 MOEURS DES SAUVAGES
discours , qu'un Prêtre des plus anciens fai-
soit sur le sujet de la Fête.

Acosta s'attache de cette manière à prouver
que le Démon a pris soin de procurer en tou-
tes choses que les Idolâtres lui rendissent les
mêmes devoirs que Dieu même s'est fait ren-
dre. Il montre cette conformité de culte dans
la Religion des Indiens du Mexique & du Pé-
rou, non seulement par rapport aux choses qui
peuvent répondre à chacun de nos Sacremens,
mais encore à tout le détail de la Religion. Ce-
pendant il ne lui vient pas seulement en pen-
sée, que ces choses ayent été empruntées du
Christianisme, & que jamais les Peuples du
Pérou & du Mexique ayent eu connoissance
de nôtre Religion. C'étoient en effet de purs
Idolâtres, dont l'Idolâtrie étoit aussi marquée
que l'est celle des Brachmanes & des Bonzes
des Indes Orientales, que nous ne soupçon-
nons pas d'avoir tiré leurs cérémonies de la
Religion Chrétienne; autrement il faudroit
dire que la Religion Chrétienne a été copiée
& changée en Idolâtrie par toutes les Reli-
gions Payennes qui ont subsisté jusqu'aux der-
niers temps, & qui, pour la plupart, subsi-
stent, encore.

Du culte de la Croix en Amérique.

Il est bien plus étonnant de voir le Signe
adorable de la Croix en honneur dans l'Amé-
rique, avant la venue des Européens. Quo-
ique le Démon puisse abuser de tout, croi-
roit-on néanmoins qu'il eût proposé à la vé-
nération de ces adorateurs ce Signe de nôtre
salut, dans lequel il a été vaincu, qui a été
d'ailleurs un objet de folie pour les Gentils,
comme il a été un sujet de scandale pour les

Juifs ?
Christe
la déco
d'abor
ont par
penser.

Pierre
abordé
virent
cela les
quelqu
passé ch
beauté
les enga
avoient
lant que
ouvrage
pourtan
bien as

Lopé
Espagno
de bois
du Pays
dez à ca
chassez
du Roy
celui-là
parce qu
blables
& où c'e
que d'an

Le mê
zamil, v
re que lo
tit Temp

* Peir. M
† Lopes d
§ Idem

GES
nciens fai-

e à prouver
rer en tou-
ndissent les
est fait ren-
e culte dans
e & du Pé-
c choses qui
Sacremens,
eligion. Ce-
ent en pen-
pruntées du
Peuples du
onnoissance
ffet de purs
ssi marquée
des Bonzes
e soupçon-
montes de la
il faudroit
a été copiée
es les Reli-
qu'aux der-
part, subsi-

rique.

oir le Signe
dans l'Amè-
éens. Quoi-
tout, croi-
posé à la vé-
gne de nôtre
u, qui a été
les Gentils,
male pour les

AMERIQUAINS.

131

Juifs ? Ou bien seroit-ce une preuve que le Christianisme eût pénétré en Amérique avant la découverte des derniers temps ? Examinons d'abord les témoignages des Auteurs qui en ont parlé, pour voir ensuite ce qu'on en doit penser.

Pierre Martyr dit *, que les Espagnols qui abordèrent les premiers dans le Jucatan, y virent des Croix ; & qu'ayant interrogé sur cela les gens du Pays par leurs Interpretes, quelques-uns avoient répondu qu'il avoit passé chez eux un homme d'une très-grande beauté, qui leur avoit laissé ce Signe, pour les engager à se souvenir de lui ; que d'autres avoient dit, qu'un certain homme plus brillant que le Soleil y étoit mort, en faisant un ouvrage tout semblable. Pierre Martyr ajoute pourtant, qu'en tout cela il n'y avoit rien de bien assuré.

Lopés de Gomara raconte aussi †, que les Espagnols y trouvèrent des Croix de léton & de bois, dressées sur les sépultures des gens du Pays, que quelques-uns s'étoient persuadés à cause de cela, que plusieurs Espagnols chassés de leur pays par les Maures du temps du Roy Rodrigue, s'étoient réfugiés dans celui-là ; mais qu'il ne pouvoit pas le croire, parce qu'on ne trouvoit point de Croix semblables dans les Isles qui sont sur le passage, & où ç'eût été une nécessité de toucher avant que d'arriver jusques-là.

Le même Auteur ¶ parlant de l'Isle d'Acuzamil, vulgairement nommée *Gozumel*, assure que les habitans avoient une espece de petit Temple bâti de pierre, dans lequel il y

* *Petr. Martyr, Ocean. Decad. Lib. 4. cap. 1.*

† *Lopes de Gomara, Hist. Gener. de Ind. Lib. 3. cap. 2.*

¶ *Idem Lib. 2. cap. 17.*

avoit une Croix haute de dix palmes, qu'ils adoroient comme une Divinité : qu'ils l'invoquoient pour obtenir de la pluye, & la portoient en procession : qu'on ne sçavoit pas d'où leur étoit venuë cette dévotion, mais qu'elle avoit été cause qu'ils en avoient eu plus de facilité à embrasser le Christianisme.

Il rapporte encore dans les coûumes des Cumanois*, qu'il avoient entre plusieurs Idoles, une Croix faite comme celle de Saint André, & un Signe comme ceux des Notaires Apostoliques, qui sont quarez, serrez, av des Croix de Bourgogne traversées les unes dans les autres : qu'ils se munissoient par le moyen de cette Croix contre les visions nocturnes, & contre les phantômes de la nuit, & qu'ils l'appliquoient aux enfans qui ne faisoient que de naître.

L'Inca Garcilasso assure †, que les Rois du Pérou avoient dans une de leurs Maisons Royales une Croix d'un jaspe cristallin, mêlé de blanc & d'incarnat, dont il donne une description exacte, l'ayant examinée lui-même dans la Sacristie de l'Eglise Cathédrale de Cusco, où les Espagnols l'avoient mise, après s'être rendus les maîtres de cet Etat. Les Incas conservoient cette Croix dans l'un de ces appartemens qu'on nommoit *Huaca* en langue du Pays, & qui étoient un lieu sacré. Ils n'adoroient point cette Croix anciennement, mais ils lui portoient un grand respect, sans sçavoir néanmoins, ni depuis quel temps ils la possédoient, ni quel étoit le motif de ce respect qu'ils avoient pour elle. Ils l'adorèrent dans la suite, dit-il, après l'arrivée des Espagnols, & la tinrent en plus gran-

* *Idem*, Lib. 3. cap. 32.

† *Comment. Real. Lib. 2. cap. 30.*

de vén
Pierre

leurs pa

Le P

ne Croi

partie d

de Sain

de cette

Croix e

pour co

Saint F

gile dan

le Pérou

qu'ancie

grande l

mer, po

roit par

faite d'u

point da

de cette

& que le

fut cepen

lui attri

enlevé

d'un Lac

corruptio

ce que cr

d'hui si e

me appar

se corron

Ce qu'

de Sauv

du Golph

vière, qu'

& ausqu

Croix, o

Conqui

de vénération, au sujet de ce qui arriva à Pierre de Candie, & qui est rapporté ailleurs par le même Auteur.

Le Pere Antoine Ruiz * fait mention d'une Croix miraculeuse qu'on trouva dans cette partie du Paraguay, qu'on a depuis appelée de Sainte Croix; probablement en mémoire de cette découverte. Ce Pere regarde cette Croix comme une des preuves qu'il apporte pour confirmer l'opinion qu'on avoit, que Saint Thomas Apôtre avoit annoncé l'Évangile dans le Brésil, dans le Paraguay, & dans le Pérou. La Tradition du pays porte, dit-il, qu'anciennement un homme blanc ayant une grande barbe, y étoit venu d'au-delà de la mer, pour y faire connoître Dieu: qu'il portoit par-tout avec lui cette grande Croix, faite d'un bois singulier, lequel ne se trouve point dans tous ces quartiers-là: qu'à la vüe de cette Croix les Démons devinrent muets, & que les Oracles cessèrent; le saint Homme fut cependant très maltraité des Gentils, qui lui attribuoient le silence de leurs Dieux; ils enlevèrent sa Croix & l'enfoûirent auprès d'un Lac, où elle s'est conservée sans aucune corruption pendant plus de quinze siècles, à ce que croit cet Auteur; & elle est aujourd'hui si entière & si solide, qu'il n'y a pas même apparence qu'elle puisse jamais pourrir & se corrompre.

Ce qu'on raconte d'une autre petite Nation de Sauvages établis vers Gaspé dans le fonds du Golphe Saint Laurent, sur une petite Rivière, qu'on nomme la Rivière Sainte-Croix, & auxquels on a donné le nom de Porte-Croix, ou de Cruciantaux, a quelque chose

* *Conquista Espiritual del Paraguay, &c. f. 23. c.*

d'aussi surprenant , & qui est encore mieux, particularisé.

Le Pere Chrétien le Clerc †, qui , à ce que je crois , a eu le premier la gloire de cette découverte , prétend que le culte de la Croix est si ancien chez ces Sauvages, que » c'est une » matière suffisante pour nous faire conjectu- » rer & croire même que ces Peuples n'ont » pas eu l'oreille fermée à la voix des Apôtres » dont le son a retenti par toute la terre. Cela ne doit pas néanmoins se conclure tout-à-fait , de la manière dont il en rapporte l'établissement.

» La Tradition de leurs Ancêtres , porte , » dit-il , que leur pays étant affligé d'une ma- » ladie très-dangereuse & pestilentielle , qui » les réduisoit à une extrême disette de toutes » choses , & qui en avoit mis déjà plusieurs » dans le tombeau , quelques Vieillards , de » ceux qui étoient les meilleurs , les plus sa- » ges , & les plus considérables , s'endormi- » rent tout accablez de langueur & de cha- » grin , de voir une désolation si générale , & » la ruine prochaine de toute la Nation Gas- » pésiennne, si elle n'étoit promptement soula- » gée par un puissant secours du Soleil , qu'ils » reconnoissoient , comme nous avons dit , » pour leur Divinité. Ce fut, disent-ils, dans » ce sommeil plein d'amertume, qu'un hom- » me beau par excellence leur apparut avec » une Croix à la main , qui leur dit de pren- » dre bon courage , de s'en retourner chez » eux, de faire des Croix semblables à celle » qu'on leur monroit , & de les présenter » au Chef des familles, les assurant que s'ils » les recevoient avec estime, ils y trouve- » roient indubitablement le remède à tous

† Relation de la Gaspésie , ch. 9. & 10.

» leurs
» dules
» ne ne
» me n
» tourr
» parti
» semb
» ne Na
» clure
» cevro
» Croix
» être l
» ment
» effet
» les af
» la Cro
» La
» l'Arc
» fois à
» ler le
» plus l
» ainsi
» rent c
» loit c
» cace ,
» dité d
» tages
» en fit
» la fut
» tous
» trepre
» Ap
» Confe
» Croix
» enfan
» paroî
» main
» éré S

GES.
ore mieux,

i, à ce que
e cette dé-
a Croix est
c'est une
e conjectu-
ples n'ont
es Apôtres
terre. Ce-
ure tout-à-
porte l'éta-

es, porte,
d'une ma-
tielle, qui
te de toutes
ja plusieurs
eillards, de
les plus sa-
'endormi-
& de cha-
énérale, &
ation Gas-
ment soula-
leil, qu'ils
avons dit,
nt-ils, dans
qu'un hom-
parut avec
it de pren-
urner chez
ables à celle
s présenter
nt que s'ils
y trouve-
ède à tous

A M E R I Q U A I N S.

135

» leurs maux. Comme les Sauvages sont cré-
» dules aux songes jusqu'à la superstition, ils
» ne négligerent pas celui-ci dans leur extrê-
» me nécessité. Ainsi ces bons Vieillards re-
» tournèrent aux Cabanes, d'où ils étoient
» partis le jour précédent. Ils firent une as-
» semblée générale de tout ce qui restoit d'u-
» ne Nation mourante, & tous ensemble con-
» clurent d'un commun accord, que l'on re-
» cevroit avec honneur le sacré Signe de la
» Croix, qu'on leur presentoit du Ciel pour
» être la fin de leur misère, & le commence-
» ment de leur bonheur, comme il arriva en
» effet, puisque la maladie cessa, & que tous
» les affligés qui portèrent respectueusement
» la Croix, furent guéris miraculeusement.
» La Croix fut dans leur pays comme
» l'Arc-en-Ciel, que Dieu fit paroître autre-
» fois à la face de tout l'Univers pour conso-
» ler le Genre Humain, avec promesse de ne
» plus le punir d'un second déluge; & c'est
» ainsi que la Croix arrêta tout court ce tor-
» rent de maladies & de mortalité qui désol-
» loit ces Peuples, & leur fut un signe effi-
» cace, & rempli d'une merveilleuse fécon-
» dité de grâces & de bénédictions. Les avan-
» tages miraculeux qu'ils en reçurent, leur
» en fit espérer de bien plus considérables dans
» la suite; c'est pourquoi ils se proposèrent
» tous de ne décider aucune affaire, ni d'en-
» treprendre aucun voyage sans la Croix.
» Après donc la résolution prise dans le
» Conseil, qu'ils porteroient toujours la
» Croix, sans en excepter même les petits
» enfans, pas un Sauvage n'eut jamais osé
» paroître devant les autres, sans avoir en sa
» main, sur sa chair, ou sur ses habits ce sa-
» cré Signe de leur salut: en sorte que s'il

» étoit question de décider quelque chose de
 » conséquence touchant la Nation, soit
 » pour conclure la paix, soit pour déclarer
 » la guerre contre les ennemis de la patrie;
 » le Chef convoquoit tous les Anciens, qui
 » se rendoient ponctuellement au lieu du
 » Conseil, où étant tous rassemblés, ils éle-
 » voient une Croix haute de neuf à dix
 » pieds; ils faisoient un cercle, & prenoient
 » leur place avec chacun leur Croix à la
 » main, laissant celle du Conseil au milieu
 » de l'Assemblée. Ensuite le Chef prenant
 » la parole, faisoit ouverture du sujet, pour
 » lequel il les avoit convoqués au Conseil;
 » & tous ces Porte-Croix disoient leurs
 » sentimens, afin de prendre des mesures
 » justes, & une dernière résolution sur l'af-
 » faire dont il s'agissoit. Que s'il étoit ques-
 » tion d'envoyer quelque Député à leurs
 » Voisins, ou à quelque autre Nation étran-
 » gère, le Chef nommoit, & faisoit entrer
 » dans ce cercle celui de la jeunesse, qu'il
 » connoissoit le plus propre pour l'exécution
 » de leur projet; & après lui avoir dit pu-
 » bliquement le choix qu'on avoit fait de sa
 » personne, pour le sujet qu'on lui commu-
 » niquoit; il tiroit de son sein une Croix
 » admirablement belle, qu'il tenoit envelop-
 » pée dans ce qu'il pouvoit avoir plus de pré-
 » cieux; & la montrant avec révérence à tou-
 » te l'Assemblée, il faisoit, par une harangue
 » préméditée, le récit des graces & des bé-
 » nédiction, que toute la Nation Gaspésien-
 » ne avoit reçues par le secours de la Croix.
 » Il ordonnoit ensuite au Député de s'appro-
 » cher, & de la recevoir avec révérence, &
 » la lui mettant au col: Va, lui disoit-il,
 » conserve cette Croix, qui te préservera de

» tous da
 » t'envo
 » leurs a
 » heo, ce
 » toute
 » ré dans
 » pour l
 » Cet
 » seil, la
 » norair
 » Il ne h
 » sous sa
 » roit te
 » repos.
 » qu'à l'
 » qu'il la
 » avec le
 » reçüe
 » l'Assen
 » ge.
 » Enfi
 » Croix.
 » main e
 » choit e
 » lieu le
 » s'emba
 » canots
 » à chaq
 » qu'elle
 » Voil
 » me &
 » péfiens
 » re auj
 » cœurs c
 » a pas u
 » ou des
 » ceaux c
 » nés; le

ES
e chose de
on , soit
r déclarer
la patrie ;
iens , qui
u lieu du
s , ils éle-
euf à dix
prenoiens
roix à la
au milieu
f prenant
jet , pour
Conseil ;
ent leurs
mesures
fut l'af-
toit ques-
é à leurs
on étran-
soit entrer
sse , qu'il
exécution
ir dit pu-
fait de sa
i commu-
ne Croix
t envelop-
lus de pré-
nce à tou-
harangue
& des bé-
Gaspéien-
la Croix.
e s'appro-
rence , &
disoit-il ,
servera de

A M E R I Q U A I N S . 137

» tous dangers auprès de ceux auxquels nous
» renvoyons. Les Anciens approuvoient par
» leurs acclamations ordinaires de *hoo* , *hoo* ,
» *hoo* , ce que le Chef avoit dit , souhaitant
» toute sorte de prospérités à ce Dépu-
» té dans le voyage qu'il alloit entreprendre
» pour le service de sa Nation.

» Cet Ambassadeur donc sortoit du Con-
» seil, la Croix au col, comme la marque No-
» noraire , & le caractère de son Ambassade.
» Il ne la quittoit que le soir pour la mettre
» sous sa tête , dans la pensée qu'elle chasse-
» roit tous les méchans esprits pendant son
» repos. Il la conservoit toujours avec soin jus-
» qu'à l'accomplissement de sa négociation ,
» qu'il la remettoit entre les mains du Chef
» avec les même cérémonies , qu'il l'avoit
» reçüe en plein Conseil , & devant toute
» l'Assemblée il faisoit rapport de son voya-
» ge.

» Enfin ils n'entreprenoient rien sans la
» Croix. Le Chef la portoit lui-même à la
» main en forme de bâton , lorsqu'il mar-
» choit en raquettes , & il la plaçoit dans le
» lieu le plus honorable de sa Cabane. S'ils
» s'embarquoient sur l'eau dans leurs petits
» canots d'écorce , ils y mettoient un Croix
» à chaque bout , croyant religieusement
» qu'elle les préserveroit du naufrage.

» Voilà quels étoient les sentimens d'esti-
» me & de vénération de nos anciens Gas-
» pésiens pour la Croix , qui subsistent enco-
» re aujourd'hui religieusement dans les
» cœurs de nos Porte-Croix , puisqu'il n'y en
» a pas un , qui ne la porte dessus ses habits ,
» ou dessus sa chair. Les langes & les ber-
» ceaux des petits enfans en sont toujours or-
» nés ; les écorces de la Cabane , les canots ,

» & les raquettes en sont toutes marquées.
 » Les femmes enceintes la figurent avec
 » le Porc-épic dessus l'endroit de la couver-
 » ture qui cache leur sein , pour mettre leur
 » fruit sous la protection de la Croix. Enfin
 » il n'y en a guères qui ne conserve précieu-
 » sement , en son particulier , une petite
 » Croix faite avec de la porcelaine & de la
 » raffade , qu'il garde , & qu'il estime à peu
 » près , comme nous faisons les Reliques ;
 » jusques-là même que ces Peuples la préfè-
 » rent à tout ce qu'ils ont de plus riche & de
 » plus précieux.
 » On connoît assez les lieux de la sépultu-
 » re de ces Peuples par les Croix qu'ils plan-
 » tent sur leurs Tombeaux , & leurs Cimé-
 » tieres distingués par ce signe de salut , pa-
 » roissent plutôt Chrétiens , que Sauvages ;
 » cérémonie qu'ils observent autant de fois ,
 » qu'il meurt quelqu'un de la Nation des
 » Porte-Croix , fut-il éloigné de cent lieues,
 » de l'endroit où se fait ordinairement leur
 » sépulture.
 » Les lieux de pêche & de chasse les plus
 » considérables , sont distingués par les Croix
 » qu'ils y plantent ; & on est agréablement
 » surpris , en voyageant dans leur païs , de
 » rencontrer de temps en temps des Croix
 » sur le bord des Rivières , à deux & à trois
 » croisées , comme celles des Patriarches.
 » En un mot ils font tant d'estime de la
 » Croix , qu'ils ordonnent qu'elle soit en-
 » terrée avec eux dans une même cerceuil ,
 » après leur mort , dans la croyance que cette
 » Croix leur fera compagnie dans l'autre
 » monde , & qu'ils ne seroient pas connus
 » de leurs Ancêtres , s'ils n'avoient avec eux
 » la marque & le caractère honorable , qui

» dist
 » Sau
 * L
 fonds
 consta
 sonne
 que n
 Clerc
 fut le
 avoit
 tir un
 faux ,
 prohib
 ont an
 Si l'e
 rappor
 rieuses
 culté ,
 d'autre
 compr
 che de
 encore
 certain

La p
 que Pi
 ont rac
 vant d
 quains
 tre Rel
 Chréti
 nent le
 les nie
 do qui
 Le res
 le Cler

* Lettre
 de Joan.
 Lib. 17, ca

GES
marquées,
urent avec
la couver-
mettre leur
Croix. Enfin
ve précieu-
une petite
ne & de la
time à peu
Reliques ;
es la préfè-
riche & de

la sépultu-
qu'ils plan-
eurs Cimé-
salut, pa-
Sauvages ;
nt de fois,
Nation des
ent lieuës,
ement leur

ffe les plus
r les Croix
éablement
r païs, de
des Croix
x & à trois
atriarches.
ime de la
e soit en-
cercuëil,
e que cettè
ns l'autre
as connus
t avec eux
able, qui

AMERIQUAINS.

139

„ distingue les Porte-Croix de tous les autres
„ Sauvages de la Nouvelle France.

* La même chose a été écrite, quant au
fonds & à la substance, quoiqu'avec des cir-
constances un peu différentes, par une per-
sonne d'une autorité bien plus respectable,
que ne peut être celle du Pere Chrestien le
Clerc. Mais cette personne n'ayant parlé que
sur le rapport de ce Pere, ou de gens qu'il
avoit instruits, ce n'est point à elle à garan-
tir un fait de cette nature, lequel peut être
faux, & qu'elle a pû cependant écrire sur la
probité & sur la bonne foy de ceux qui le lui
ont attesté.

Si l'origine de culte de la Croix devoit être
rapporté à des songes, ou à des visions mysté-
rieuses, ce seroit-là une solution de la diffi-
culté, qui nous épargneroit la peine de faire
d'autres recherches ; mais il y a bien peu à
compter sur ces sortes de traditions de la bou-
che des Sauvages, & quelquefois bien moins
encore sur le merveilleux qui se trouve dans
certains faiseurs de Relations.

La plupart des Auteurs embarrassés de ce
que Pierre Martyr & les Ecrivains Espagnols
ont raconté de ce culte de la Croix, ne pou-
vant d'ailleurs se persuader que les Améri-
quains ayent jamais eu aucune teinture de nô-
tre Religion, & aucun commerce avec des
Chrétiens, avant les derniers temps, pren-
nent le parti de nier ces faits. Jean de Laet
les nie très-fortement, & cite pour lui Oviedo
qui traite tout cela de fable.

Le respect que je dois à la mémoire du Pere
le Clerc, & à son Ordre, m'empêche d'en

* Lettre imprimée en 1688.

Joan. de Laet. Annos. in. Dessert. Hugon, Gros, Oviedo,
Lib. 17. cap. 33

faire autant de sa Religion : quoique considérée en elle-même , & dans la manière dont elle est écrite , elle ait tout l'air d'un pieux Roman. Quoi donc ? seroit-il bien possible , que ce culte de la Croix , dont la découverte est assez récente , & ne remonte pas au-delà du temps du Pere Chrestien le Clerc , eût été inconnu pendant plus d'un siècle & demi ? Depuis le regne de François premier , les François ont voyagé presque sans relâche vers ces côtes maritimes de l'Amérique ; ils ont commercé avec tous les Sauvages de ces cantons Canadiens , Micmacs , Souriquois , Gaspétiens , Etchemains , Almouchiquois , ils ont visité tous les Havres & tous les Ports , depuis la Floride jusqu'au païs de Labrador ; seroit-il probable qu'ils n'eussent point eu connoissance de ce culte de la Croix , ou qu'en ayant eu connoissance , ils n'en eussent pas dit un seul mot dans leurs Relations, lesquelles sont pleines de choses bien moins importantes ? Celle-ci étoit assez singulière , & rien ne devoit les frapper davantage. Cependant ni Thevet , ni Lescarbot à qui rien n'échappe , ni Champlain qui nous a donné une description exacte de tous ces païs-là qu'il a visités en personne , ni les Sieurs de Mons & de Poitrincourt , qui en ont eu des concessions de nos Rois : ni aucun des Missionnaires Recollers , Capucins , & Jésuites , n'en ont jamais parlé , ni rien écrit avant le Pere le Clerc. * Il est vrai que le Sieur de Champlain rapporte , que visitant les Ports de la Baye Française , il trouva en l'un de ces Ports trois ou quatre lieues au Nord du Cap de Poitrincourt , » une Croix

* *Voyage du Sieur de Champlain , Lib. 1. chap. 16. Edition de Paris 1613.*

» qui
 » mou
 le Sie
 cette C
 dit exp
 » gne
 » Chr
 qu'elle
 qui av
 cent ar
 tentior
 nous e
 tremen
 parler d
 ges de
 étendu
 le Clerc
 * Le
 des M
 Nouve
 Lettre
 que nor
 tribuë
 & des
 qui for
 Breton.
 prend l
 chi , qu
 ajoute
 » Peres
 » présen
 » Rich
 » Perc
 Relatio
 Lettre d
 païs-là r
 quelque

* *Relatio*

que confi-
 a manière
 l'air d'un
 it-il bien
 , dont la
 e remonte
 restien le
 plus d'un
 e François
 é presque
 es de l'A-
 : tous les
 as , Mic-
 chemains,
 s les Ha-
 oride jus-
 probable
 ance de ce
 t eu con-
 t un seul
 sont plei-
 es ? Celle-
 devoit les
 hevet, ni
 ni Cham-
 ion exac-
 n person-
 rincourt,
 Rois : ni
 Capucins,
 , ni rien
 vrai que
 que visi-
 il trouva
 lieuës au
 ne Croix

AMÉRIQUAINS. 141

qui étoit fort vieille , toute couverte de
 „ mousse , & presque toute pourrie. „ Mais
 le Sieur de Champlain bien loin de regarder
 cette Croix comme l'ouvrage des Sauvages ,
 dit expressément , „ qu'elle montrait un si-
 „ gne évident qu'autrefois il y avoit eu des
 „ Chrétiens. „ Il paroît évident en effet
 qu'elle avoit été plantée par les Européens ,
 qui avoient navigué vers ces côtes plus de
 cent ans avant le Sieur de Champlain. L'at-
 tention de cet Auteur à observer cette Croix ,
 nous est un sûr garant qu'il eût raisonné au-
 trement , & qu'il n'auroit pas manqué de
 parler du culte de la Croix parmi les Sauva-
 ges de ces quartiers-là , si ce culte eût été aussi
 étendu & aussi marqué , que l'assure le Père
 le Clerc.

* Le Pere Hierôme l'Allemand , Supérieur
 des Missions de nôtre Compagnie dans la
 Nouvelle France , donne dans sa troisième
 Lettre , écrite l'an 1658. un état des Missions,
 que nous avons dans ces quartiers-là. Il dis-
 tribuë celles du bas de la Rivière S. Laurent,
 & des côtes maritimes , en trois districts ,
 qui sont Rigibouctou , Miscou , & le Cap
 Breton. Dans le district de Miscou , il com-
 prend les Sauvages de Gaspé & de Mirami-
 chi , qui sont les Sauvages en question ; & il
 ajoute ces paroles : „ Voilà le pais que nos
 „ Peres ont cultivé depuis l'an 1629. & où
 „ présentement travaillent le Père André
 „ Richard , le Père Martin Lyonne , & le
 „ Père Jacques Frémin. „ On voit dans la
 Relation de 1660. & 1661. un extrait de
 Lettre du Pere André Richard , écrite de ce
 pais-là même. Il y parle de ces Sauvages , & de
 quelques-unes de leurs coûtumes ; mais il n'y

* Relation de la Nouvelle France pour l'an 1657. & 1658.

dit rien de ce culte de la Croix. Auroient-ils pû l'ignorer lui, & les autres Missionnaires, étant au milieu des ces Barbares, & auroient-ils pû s'en taire, s'il ne l'avoient pas ignoré ? Véritablement ce silence auroit de quoi surprendre. Enfin ces Sauvages ne sont autre chose que les Micmacs, ou les anciens Souriquois. Or certainement les Micmacs n'ont point eu anciennement le culte de la Croix. Cela est hors de toute dispute; & il n'y a pas le moindre doute à former sur cet article. Ceux dont on parle, sont établis à la Rivière de Miramichi. C'est le vrai nom de cette Rivière; & le Pere le Clerc avouë que c'est lui-même qui a changé son nom, quand il dit :

« nous l'avons honorée du titre de sainte
 » Croix, au bruit du canon, & de mille ac-
 » clamations de joye & de réjoüissance, tant
 » des François, que des Sauvages. * Le Pere
 le Clerc semble d'ailleurs contredire tout ce qu'il a déjà dit dans le même Chapitre que j'ai extrait, en avoiant, » que ces Sauvages
 » s'étoient insensiblement relâchés de la fer-
 » veur de leurs Ancêtres; & que quand il fut
 » dans le país pour commencer sa Mission,
 » ¶ il ne trouva que des peuples, qui n'a-
 » voient plus que l'ombre de la coûtume de
 » leurs Ancêtres, & qui manquoient de res-
 » pect pour la Croix, & avoient aboli l'usa-
 » ge de leurs Assemblées croisées; & ils se
 » felicitent de l'avoir réabli.

Cependant, comme je ne voudrois pas penser, que ce que le Pere le Clerc dit du culte de la Croix chez les Gaspétiens, fût une fable de son invention, je crois devoir dire, pour l'excuser, que ces Sauvages qui avoient

* Relation de la Gaspésie, chap. 9

¶ Relation de la Gaspésie, chap. 10.

pratiq
 Chrestie
 Mission
 plusieurs
 Croix pa
 premiers
 que la su
 culte, pe
 il aura co
 le Clerc
 avoit été
 vè quelqu
 dé, ou s
 trompeur
 étoit de te
 * Ce qu
 qui se tro
 Perrault,
 qu'ils fo
 comme
 mains &
 Jesus Ma
 qu'ayant
 dons à la
 gnent au
 aux jami
 bien, aj
 en ces co
 naturelle
 qu'ils vo
 meilleure
 le temps
 ne seront
 dront à p
 ge, com
 Quoiqu'il e
 jour d'hui d
 * Relation de

praticqué long-tems les François avant le Pere Chrestien le Clerc; qui avoient eu chezeux des Missionnaires de notre Compagnie, pendant plusieurs années auront conservé pour la Croix parmi eux quelque respect, que ces premiers Missionnaires leur avoient inspiré; que la superstition des songes aura accredité ce culte, pendant quelque temps, après quoi il aura commencé à languir, & que le Pere le Clerc allant rétablir cette Mission, qu'on avoit été obligé d'abandonner, & ayant trouvé quelque reste de ce culte, aura été persuadé, ou sur ces apparences, ou sur le récit trompeur de quelque Sauvage, que ce culte étoit de temps immémorial.

* Ce que je dis, est fondé sur une Lettre qui se trouve dans nos Relations, où le Pere Perrault, parlant de ces Sauvages, assure, "qu'ils font volontiers le signe de la Croix," "comme ils nous voyent faire, levant les" "mains & les yeux au Ciel, prononçant" "*Jesus Maria*, comme nous, jusques-là," "qu'ayant remarqué l'honneur que nous rendons à la Croix, les pauvres gens se la peignent au visage, à l'estomac, aux bras, & aux jambes, sans en être priez. Je veux bien, ajoute-t'il, qu'ils fassent tout cela en ces commencemens, par une simplicité naturelle, qui les porte à imiter tout ce qu'ils voyent, plus que par aucune autre meilleure considération, si est-ce qu'avec le temps ils en peuvent être aidés, & ils ne seront pas les premiers, quand ils viendront à pratiquer ce qui leur a été en usage, comme par rencontre & par hazard. Quoiqu'il en soit, il n'est plus question aujourd'hui de Porte-Croix ou de Cruciantaux;

* Relation de la Nouvelle France pour l'an 1635, pag. 214.

144 MOEURS DES SAUVAGES

& un Missionnaire des Abénaquis, qui sont leurs Voisins, m'a assuré que ces Sauvages ne different en rien des autres.

Le témoignage de l'Inca Garcilasso me frappe plus que tout le reste. Il ne peut gueres être nié, ni expliqué. Car, quoiqu'il ne soit venu au monde, que quelque temps après la décadence & la chute de ce grand Empire, dont ses ayeux étoient les maîtres & que par conséquent il doit être censé ignorer plusieurs choses des anciens usages de son païs; c'est toujours cependant un Auteur né dans ce même païs, dont il parle, issu de la race de ses Rois, & qui doit être mieux instruit que des étrangers. Il paroît être de bonne foi dans toute ce qu'il rapporte, & il rend ici un témoignage sur une chose qu'il a vüe de ses propres yeux: c'est pourquoi, supposant l'antiquité de ce culte de la Croix, & la verité de tous les faits rapportés par les Auteurs que j'ai cités; je crois devoir dire deux choses sur ce sujet.

La première, c'est que quoique la Croix soit le Signe du Chrétien, elle n'est pourtant pas une marque infallible du Christianisme, & de la Prédication de l'Évangile. Elle étoit un symbole sacré dans la Religion des Anciens, & sur-tout dans les Mystères d'Isis, dont nous avons parlé jusqu'à présent, ainsi que l'ont remarqué Juste-Lipse*, Gretser†, Pignorius‡, & plusieurs autres Scavans, en particulier, le Pere Athanase Kirker. Celui-ci en parle fort au long dans son Oedipe & dans son Obélisque de Pamphile. Entre les Hiéroglyphes des Egyptiens, il n'en voit point de plus saint, de plus efficace, & de

* Lipsius de Cruce, Lib. 1. cap. 8. † Gretser, de Cruce, Lib. 1. cap. 31. ‡ Pignorius in expos. mensæ Isiacæ.

plus

plus pa
Isiaque
cure Tr
toutes
quelles
que les
qu'il y a
gnage d
des lettr
Egyptie
que le m
fut rega
d'une g
gravé s
nous rel
Egypte
les Obel
de Divin
main, o
manière
mens ce
je les ai
les yeux
porter so
avec plai
tus Apol
ter Amm
je crois é

* Athan. 2
lisc. Pamphi
roglyphicor
latent, miri
unico caract
Isiacam seu
Ægyptiacis
pressit. Quer
bant, ut nil
que Amulen
exemplar mi
feliciteris des

Tome

VÂGES
uis, qui sont
ces Sauvages

arcilasso me
ne peut guc-
quoiqu'il ne
elque temps
de ce grand
t les maîtres
e être consé-
ciens usages
ndant un Au-
ont il parle,
qui doit être
rs. Il paroît
qu'il rappor-
sur une cho-
: c'est pour-
e culte de la
its rapportés
crois devoir

que la Croix
est pourtant
ristianisme,
e. Elle étoit
ion des An-
stères d'Isis,
présent, ainsi
*, Gretser †,
Scavans, en
ker. Celui-
on Oedipe &
le. Entre les
il n'en voit
ficace, & de

reiser, de Cruce,
de Isiacæ.
plus

A M E R I Q U A I N S.

plus parfait, que la Croix Hermétique, ou
Isiaque, dont il attribue l'invention à Mer-
cure Trismégiste *. Je ne m'arrête point à
toutes les explications qu'il en donne, les-
quelles peuvent avoir quelque chose d'Idéal,
que les Scavans pourroient lui disputer. Ce
qu'il y a de certain, c'est que selon le témoi-
gnage de Ruffin, la Croix étoit au nombre
des lettres Hiératiques, ou Sacerdotales des
Egyptiens, lesquelles étoient sacrées, ainsi
que le mot le porte. Il falloit que ce caractère
fût regardé comme d'une grande sainteté &
d'une grande perfection, puisqu'on le voit
gravé sur presque tous les monumens qui
nous restent de la magnificence de l'ancienne
Egypte : qu'il est réitéré plusieurs fois sur
les Obelisques, & qu'il n'est presque point
de Divinité qui ne tienne ce symbole à la
main, ou bien à qui il ne soit en quelque
manière attaché. J'ai choisi parmi ces monu-
mens ceux qui m'ont frappé davantage, &
je les ai fait graver pour les mettre ici sous
les yeux du Public, qui sera plus en état d'en
porter son jugement. Je crois qu'il y verra
avec plaisir cette Croix entre les mains d'Ho-
rus Apollon, au col du Dieu Apis, de Jupi-
ter Ammon, & au Thyrsé de Bacchus, que
je crois être les Types du Libérateur: au col

* *Athian. Kirker Oedipi Aegypti Class. 10. cap. 4. & Obelisc. Pamphil. Hermes Trismegistus.* caracterum Hieroglyphicorum Institutor, ut, quæ in mundo occultissima latent, mirifico à se excogitato symbolo exponeret, omnia unico caractere quem & Crucem Hermeticam appellant (nos Isiacam seu Antatam, eo quod in nullis ferè simulachris Aegyptiacis manu gestatus non spectetur appellamus,) expressit. Quem quidem caracterem in tanta veneratione habebant, ut nihil sine eo rectè confici posse existimarent, eratque Amulentum potentissimum, & caracter ad naturæ exemplar mirabili ingenii subtilitate fabricatus, ad viam felicitatis demonstrandam unicus Dux & Jumen, &c.

146 MŒURS DES SAUVAGES

des Vestales : aux Vases sacrez , qui contenoient les liqueurs qu'on offroit aux Dieux sur les Autels : aux Cymbales des Corybantes , &c. Ce n'étoit pas seulement en Egypte que ce symbole étoit sacré , il l'étoit chez les Phœniciens ; & j'ai fait graver quelques médailles , où la Déesse de Syrie est représentée avec une longue Croix à la main , toute droite ou renversée sur l'épaule. C'est sans doute ce qui a obligé quelques Auteurs à dire que les Américains , chez qui l'on avoit trouvé la Croix en vénération , avoient reçu ce culte des Chartaginois , lesquels étoient originaires de Phénicie. Ainsi Hornius * auroit eu tort de les contredire , précisément par cet endroit , en prétendant mal à propos qu'avant Jesus-Christ on n'a rendu nulle part aucun honneur à la Croix , & que le supplice de la Croix étoit en Phénicie un supplice très-honteux.

Saint Jérôme † assure , que dans les anciennes lettres Hébraïques , dont les Samaritains , dit-il , se sont servis jusqu'à présent , le *Tau* qui est la dernière , a la figure d'une Croix. Le *Tau* , de la manière dont le forment encore les Grecs & les Latins , est une espèce de Croix. Dans les mêmes Hiéroglyphes Egyptiens , le *Tau* & la Croix sont employez indifféremment. Et selon le témoignage de Socrate ¶ , de Sozomene § , de Ruffin a , & de Suidas b , ceux qui entendoient mieux leur

* Hornius , *Lib. 2. de origine Gent. Americ. cap. 13.* Ratum Crucis à Chartaginesium mercatoribus Americanos accepisse quidam prodiderunt , quod vel propterea falsitatis manifestum , quia nullus Crucis ante Christum natum hominos , & quia Crux sceleratissima apud Pœnos supplicium.

† Hieron. in *Ex. h. c. 9.* ¶ Socrar. *Lib. 5. Hist. Ecclesiast.*
§. Sozomen. *H. B. Eccles. Lib. 7, c. 15.* a Ruffin. *Lib. 2. cap. 29.* Suidas *στραυός. b*

AGES

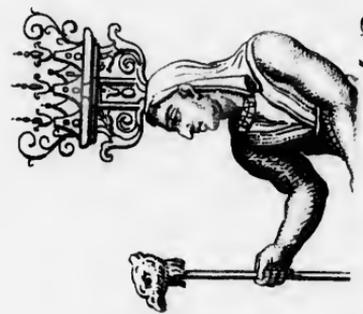
, qui conte-
 it aux Dieux
 les Coryban-
 nt en Egypte
 etoit chez les
 quelques mè-
 t représentée
 , toute droi-
 st sans doute
 rs à dire que
 oit trouvé la
 reçû ce culte
 at originaires
 uroit eu tort
 par cet en-
 pos qu'avant
 e part aucun
 pplice de la
 pplice très-

as les ancien-
 Samaritains,
 esent, le Tau
 d'une Croix.
 ment encore
 ne especé de
 ylyphes Egy-
 mployez in-
 gnage de So-
 ffina, & de
 mieux leur

erie. cap. 13. Ri-
 bus Americanos
 opterea fallitatis
 stum natum ho-
 supplicium.
 . Hist. Ecclesiast.
 ffina. Lib. 2. cap.



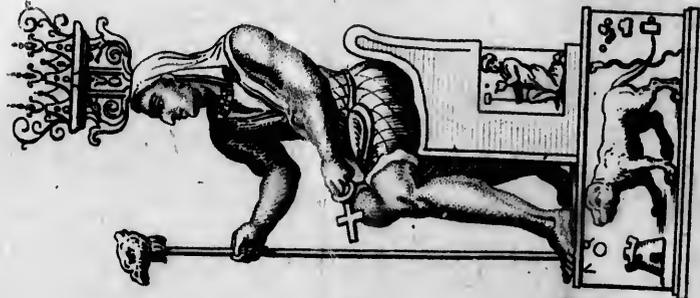
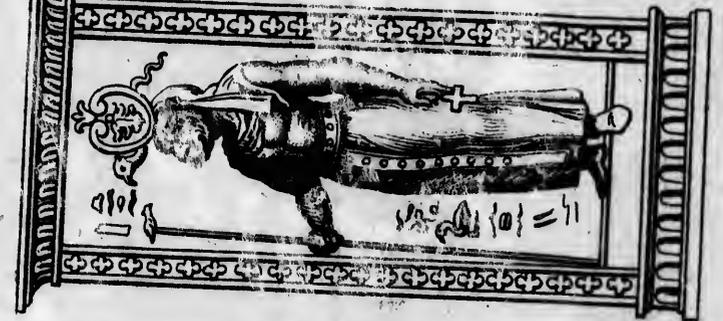
Tom. II. pag. 140.

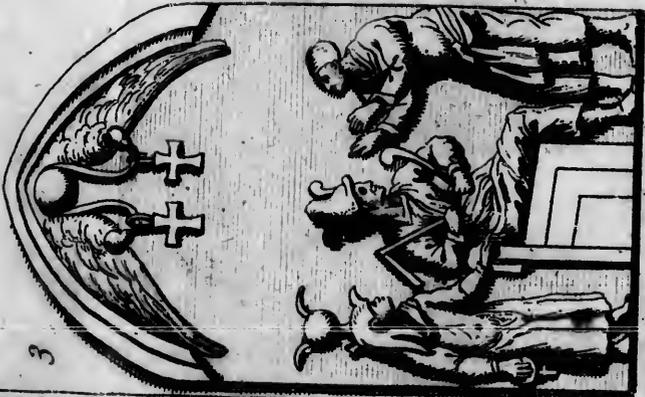
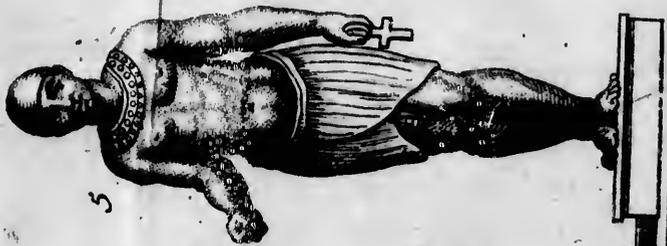
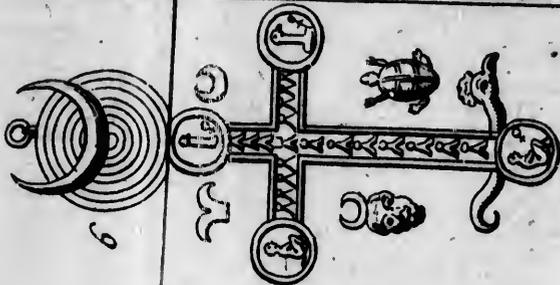
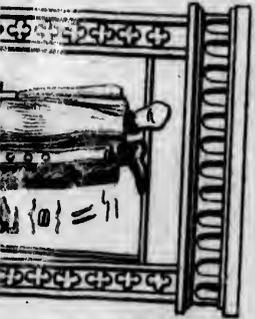


10.



Decorative vertical column of symbols including crosses, circles, and ornate flourishes.





science
roit ch
Nous
tres il d
Prédef
son qu
la Beati
devons
tir. Le
d'heure
crimin
voyé a
gne inh
On
que da
lation
premie
leur fu
symbol
été l'i
servi p
nité he

† Alex
* Franc

Græci &
bant. Quid
Es patris
Martialis
Hujus re
tem signifi
rem indic
ubire per
T absolut
explicatur
veterum d
quam T re
et prælag
hebraeos l
c. 9: ve
dan ultim
at, qui r

science Hiéroglyphique, assuroient que c'étoit chez eux le symbole de la vie future †: Nous voyons même que dans les saintes Lettres il est le caractère marqué sur le front des Prédestinez C'étoit peut-être pour cette raison qu'il étoit la dernière lettre de l'Alphabet, la Béatitude étant le dernier terme où nous devons viser, & où nous devons tâcher d'aboutir. Le *Tau* étoit aussi une lettre de salut & d'heureux présage chez les Grecs; & pour un criminel elle étoit la marque qu'il étoit renvoyé absous, au lieu que le *Theia* étoit un signe infailible de condamnation & de mort*.

On pourroit, ce semble, inferer de-là, que dans les premiers temps & dans la révélation qui fut faite d'un Rédempteur à nos premiers Peres, la manière de la Réd. mption leur fut aussi révélée; la Croix qui étoit le symbole de la vie de l'Eternité, ayant aussi été l'instrument dont le Rédempteur s'est servi pour nous ouvrir les portes d'une Eternité heureuse.

† *Alex. ab Alex. Lib. 3. cap. 7.*

* *Franciscus de Mondoga Soc. Jesu, Virid. Lib. 3. cap. 7.*

Greci Θ utebantur cū n aliquom supplicio T pitis addicebant. Quō alludit Persius, *Satyra 4.*

Es potis es nigrum vitio praesigere Theta.

Martialis. Item Lib. 7. & Aufonius.

Hujus rei causa illa est, quia *Θαυατος* apud Graecos mortem significat, ideoque prima hujus vocabuli littera ad mortem indicandam sumebatur. Ceterum cum aliquem liberum abire permittebant, *Tau* utebantur. Quam ob rem verò *T* absolutionis nota poneretur, à nemine, quem legerim, explicatur; nisi fortè arcanum aliquod mysterium in hoc veterum consensu latere arbitremur, qui Crucis notam, quam *T* repræsentat pro salutari usurpabant, animo videlicet præsalientis Crucis signum nobis salutis fore. Certè apud Hebræos littera *Tau* salutatis erat, ut colligitur ex Ezechiel. c. 9. vel quia in Crucis figuram effingebatur, vel quia eam ultima esset Alph. beticæ Hebræicæ. Christum significat, qui rerum omnium finis dicitur, &c.

148 MOEURS DES SAUVAGES

Tout ceci peut être justifié & confirmé par ce qui se passa du temps de Théodose le Grand, & qui est rapporté par Socrate †, que j'ai cité ci-dessus. Car comme on détruisoit & qu'on dépoiiilloit le Temple de Serapis, on trouva dans ce Temple plusieurs Hiéroglyphes gravez sur la pierre, parmi lesquels il y en avoit plusieurs qui avoient la forme d'une Croix. Ce fut une matiere de controverse entre les Chrétiens & les Gentils. Les Chrétiens disoient que cette Croix étant le signe salutaire de la Passion du Sauveur, étoit caractéristique pour leur Religion, laquelle y étoit comme annoncée & prophétisée. Les Gentils au contraire avoient que la Croix étoit commune à Jesus-Christ & à Serapis; mais ils prétendoient en même temps qu'elle avoit une signification toute autre chez les Egyptiens, que celle qu'elle avoit dans le Christianisme. Pendant que cette dispute étoit ainsi échauffée, plusieurs Gentils qui se convertirent alors, & qui entendoient parfaitement la science Hiéroglyphique de l'Egypte, fortifierent la prétention des Chrétiens, & assurerent que ce Hiéroglyphe étoit le symbole de la vie future. Les Chrétiens se sentirent fort encouragez par cette décision; mais quand on eut ensuite découvert par ces mêmes Hiéroglyphes, que lorsque ce signe de la Croix paroîtroit, le Temple de Serapis seroit détruit; il y eut encore un plus grand nombre de Gentils qui se convertirent à la Foy de Jesus-Christ, & reçurent le Baptême; reconnoissant les égaremens de leur vie passée. Voilà, dit Socrate, ce que je me souviens d'avoir ouï dire au sujet du symbole de la Croix. Il est vrai que cet Auteur ajoute en-

suite q
en faja
pierres
qui dev
Jesus-C
souteni
l'Apôtr
prion a
rations.
à comb
ses Min
priens
étoit a
ayant a
inscript
ouvert
convert
la même
te occa
& s'en
qn'on
avoit o
opéra
avoit re
& sans
rîse. Ce
si l'on v
Rédem
miers
de Mo
Egypte
des syn
les mo
Symbol
lui-ci c
ils igno
Rédem
manier

GES
confirmé
Théodose
Socrate †,
on détrui-
e de Sera-
ieurs Hié-
ni lesquels
t la forme
de contro-
entils. Les
ix étant le
veur, étoit
n, laquelle
etifiée. Les
ue la Croix
à Serapis;
mps qu'elle
re chez les
oit dans le
ete disputé
ntils qui se
ient parfait-
e de l'Egy-
Chrétiens,
he étoit le
Chrétiens se
te décision;
vert par ces
que ce signe
e de Serapis
plus grand
ertirent à la
nt le Baptê-
s de leur vie
e je me sou-
symbole de
t ajoute en-

AMERIQUAINS. 149

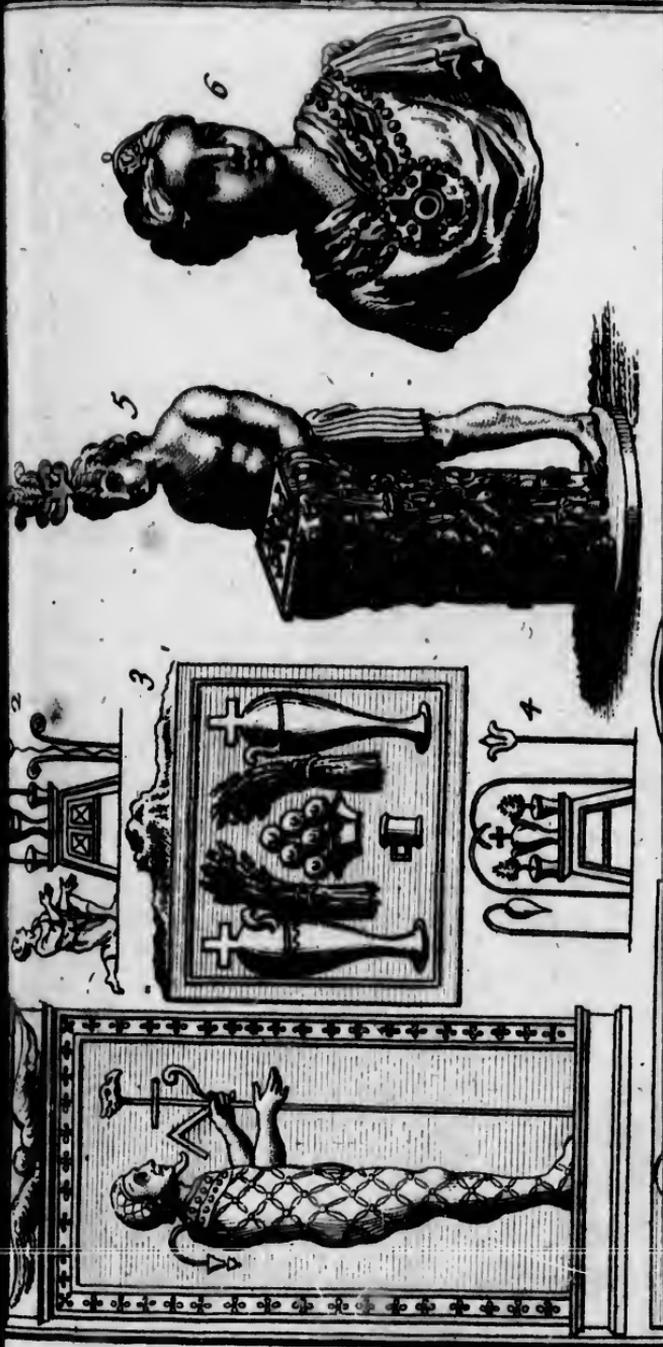
suite qu'il ne croyoit pas que les Egyptiens en faisant graver la figure de la Croix sur ces pierres, eussent jamais eu l'idée des mystères qui devoient s'accomplir dans la personne de Jesus-Christ. Il cite même saint Paul pour soutenir en cela son opinion. Car, dit-il, si l'Apôtre assure que le mystère de la Rédemption a été inconnu aux siècles & aux générations, s'il a été caché aux Démons mêmes, à combien plus forte raison a-t'il été caché à ses Ministres, tels qu'étoient les Prêtres Egyptiens ? Mais il arriva, dit-il, alors, ce qui étoit arrivé autrefois à ce grand Saint. Car ayant apperçû à Athenes un Autel avec cette inscription, *Au Dieu inconnu*, il profita de cette ouverture pour annoncer Jesus-Christ, & convertit plusieurs personnes à la Foi. De la même manière les Chrétiens saisirent cette occasion de la découverte de la Croix, & s'en prévalurent ; à moins, ajoûte-t'il, qu'on ne veuille dire que le Verbe Divin avoit opéré sur les Prêtres Egyptiens ce qu'il opéra dans Balaam & dans Caïphe, qu'il avoit rendus Prophètes contre leur intention, & sans qu'ils scussent qu'ils eussent prophétisé. Ce sentiment de Socrate prouveroit trop si l'on vouloit en inférer que le mystère de la Rédemption n'eût pas été révélé à nos premiers Pères, & aux Patriarches qui ont précédé Moïse ; mais il est vrai dans ce sens que les Egyptiens qui avoient conservé la plupart des symboles de Religion, avoient oublié les motifs de l'Institution première de ces Symboles ; & que quoiqu'ils regardassent celui-ci comme le symbole de la vie future, ils ignoroient parfaitement le mystère de la Rédemption, quant au fonds, & quant à la manière.

Les Egyptiens avoient placé la Croix dans les Altres, & nous voyons encore cette Croix dans les figures que l'Antiquité nous a transmises du plus grand nombre des Planètes; mais comme dans les derniers temps on avoit expliqué tous les Hiéroglyphes Egyptiens du monde Physique, plusieurs Auteurs, marchant sur leurs traces, ne se sont pas élevés au-delà, & favorisent ainsi l'Arhéisme. Bien loin de raisonner comme eux, nous devons penser, ainsi que l'a fait avant nous Marsile Ficin, dont je cite ici les belles paroles avec plaisir. » Pour moi, dit-il, ¶ je ne crois pas, » qu'on doive regarder le degré d'excellence

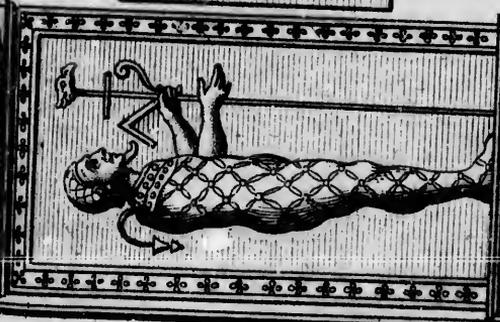
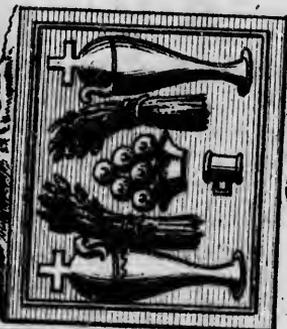
¶ *Marsil. Ficinus, Lib. 3. de vitâ Cœliens propaganda, cap. 18.* Antiquiores autem quemadmodum in quodam Arabum Collegio legimus, figuram Crucis cunctis anteponebant, quia corpora per virtutem agunt ad superficiem jam diffusam. Prima verò superficies Cruce describitur. Sic enim imprimis habet longitudinem atque latitudinem. Primaque hæc figura est, & omnium recta quam maximè, & quatuor rectos Angulos continet. Effectus verò Cœlestium maxime per rectitudinem radiorum Angulorumque resultant. Tunc enim stellæ magnoperè sunt potentes, quando quatuor Cœli tenent Angulos imo Cardines, Orientis videlicet Occidentisque, & medij utrimque. Sic verò dispositæ, radios ita conjiciunt in se invicem, ut Crucem, inde constituent. Crucem ergo veteres figuram esse dicebant, tum stellarum fortitudine factam, tum earumdem fortitudinis susceptaculum, ideoque habere summam in Imaginibus potestatem, ac vires & spiritus suscipere Planetatum. Hæc autem opinio ab Ægyptiis, vel inducta est, vel maximè confirmata inter quorum caracteres Crux unâ erat insignis, vitam eorum moro futuram significans, eamque figuram pectori Serapidis insculpebant. Ego verò, quod de Crucis excellentia fuit apud Ægyptios ante Christum, non tam muneris stellarum testimonium fuisse arbitror, quam virtutis præsigium, quam à Christo esset acceptura. Astrologos autem qui statim post Christum fuerunt, videntes à Christianis miranda per Crucem fieri, noscentes autem, vel nolentes in Jesum tanta referre, in Cœlestia retulisse, quamquam considerare debbant per Crucem ipsam, absque nomine Jesu miracula minimè perpetrari.

GES
 Croix dans
 cette Croix
 tous a trans-
 Planètes ;
 ps on avoit
 Egyptiens
 teurs , mar-
 pas élevés
 éisme. Bien
 tous devons
 tous Marfile
 roles avec
 ne crois pas
 l'excellence

s propaganda,
 in quodam A,
 nctis antepone-
 superficiem jam
 ibitur. Sic enim
 nem. Primaque
 ximè, & qua-
 Celestium ma-
 nique resulant,
 s, quando qua-
 rientis videlicet
 d disposita, ra-
 m, inde consti-
 dicebant, tur-
 tem fortitudinis
 Imaginibus po-
 ratum. Hæc au-
 i maximè confi-
 insignis, vitam
 figuram, pectori
 le Crucis excelsi
 on tam muneris
 virtutis præla-
 strologos autem
 à Christianis mi-
 vel nolentes in
 quamquam cog-
 que nomine, Iesu



Tom. II. Pag. 149.





10

11

12

9

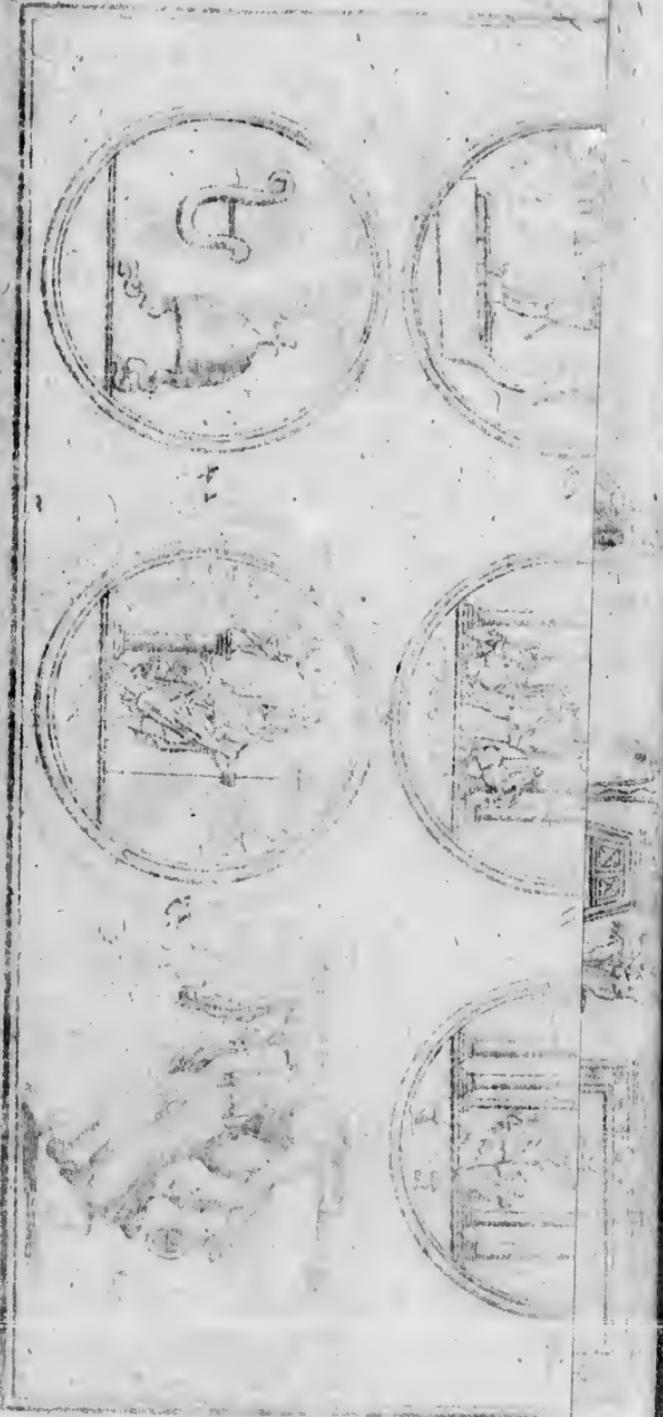
13

14

7

8

1611. 1612. 1613.



17

» & d'h
 » Egypte
 » témoin
 » Etoile
 » ce qu
 » Mais
 » après l
 » les me
 » les ma
 » ou ne v
 » en fût
 » vertu
 » eussent
 » les ne s
 » sans le
 » Chez
 » aujourd'h
 » ques, con
 » tiens. Ell
 » bole de la
 » de dix. C
 » dans l'anc
 » dix est ré
 » dré. La C
 » Mexiquai
 » qui repré
 » de tous le
 » leur Caler
 » queraï dan
 » * Le Per
 » une chose

§ Athan. R
 inter Sineses
 inter Sineses
 honore habebat
 apud Aegyptios
 symbolum.

* Voyage de l

„ & d'honneur , où étoit la Croix chez les
 „ Egyptiens avant le Messie , tant comme un
 „ témoignage de l'influence bienfaisante des
 „ Etoiles , que comme un présage de l'effica-
 „ ce qu'elle devoit avoir par Jesus-Christ.
 „ Mais les Astronomes , qui fleurirent peu-
 „ après la naissance du Christianisme , voyant
 „ les merveilles que la Croix opéroit entre
 „ les mains des Chrétiens , ne sçachant pas
 „ ou ne voulant pas avouer que Jesus-Christ
 „ en fût l'Auteur , en ont rapporté toute la
 „ vertu à l'influence des Astres , quoiqu'ils
 „ eussent dû faire attention , que ces merveil-
 „ les ne s'operoient pas par la Croix seule , &
 „ sans le nom de Jesus.

Chez les Chinois , § la Croix se trouve
 aujourd'hui dans leurs lettres Hiéroglyphi-
 ques , comme anciennement chez les Egyp-
 tiens. Elle y est , comme chez eux , le sym-
 bole de la perfection , & signifie le nombre
 de dix. Cela me fait faire attention , que
 dans l'ancien chiffre romain , le nombre de
 dix est représenté par une Croix de saint An-
 dré. La Croix est aussi dans les Hiéroglyphes
 Mexiquains , dans le centre d'un caractère ,
 qui représente le plus haut & le plus parfait
 de tous leurs chiffres , aussi bien que dans
 leur Calendrier séculaire , ainsi que je l'expli-
 querai dans la suite.

* Le Pere d'Avril , dans ses Voyages , dit
 une chose très-singulière , en parlant du grand-

§ Achan. Kirker China Illustr. parte 6. cap. 4. differentiâ
 inter Sineses & Hieroglyphicos Ægyptiorum caracteres. Certè
 inter Sineses caracteres , Crux quæ tanto apud Ægyptios
 honore habebatur , præcipuè spectatur : quæ non secus ac
 apud Ægyptios denotat numerum significat , perfectionis
 symbolum.

* Voyage de la Chine , Tab. 2. p. 224.

152 MOEURS DES SAUVAGES

Prêtre des Tartares, qui est comme une es-
pèce de Divinité en terre, pour laquelle
tous les Orientaux ont une extrême vénéra-
tion. „ Ce qu'il y a de remarquable, ajoute-
„ t-il, c'est qu'il porte le nom de *Lama*, qui
„ en Langue Tartare signifie la *Croix*, & les
„ *Bogdoi*, qui conquièrent la Chine en 1644.
„ & qui sont soumis au *Dalab-Lama* dans
„ les choses de la Religion, ont toujours des
„ Croix sur eux, qu'ils appellent aussi *La-*
„ *mas*, & pour lesquelles ils ont un respect
„ tout-à-fait extraordinaire. Mais comme
ces Peuples sont extrêmement idolâtres, &
que leur Religion est très-ancienne, je crois
que ce Pere tire delà une conclusion peu con-
vainquante, † quand il dit, que cela marque
„ assez qu'ils ont été autrefois instruits du
„ sacré mystère, dont ce signe adorable nous
est un mémorial éternel.

J'ajoute à tous les témoignages que je viens
d'apporter, les magnifiques paroles de S.
Romain dans le Poëte Prudence, comme une
nouvelle preuve de tout ce que j'ai dit de l'an-
tiquité du culte de la Croix avant la Naissance
de Jesus-Christ, & du rapport que ce culte
avoit au Libérateur.

* *CruX ista Christi, quam novellam dicitis,
Nascente mundo factus ut primum est Homo
Expressa signis, expedita est litteris.
Adventus ejus mille per miracula
Prænuñciatus ore vatium consono.
Reges, Propheta, Judicesque & Principes,
Virtute, bellis, cultibus, sacris, silo,
Non destiterunt pingere formam Crucis.
CruX prænotata, CruX adumbrata est prius*

† Idem. *ibid.*

‡ *Fulgent. Hymn. 14. 621A*

Cru
Tan
Et
Cor
Ne
Si n

La se
jer du c
qu'il po
des Na
cette pa
après la
les Apôt
cé l'Eva
Scythie
la Bactri
que ces
prêché,
Christia
Socotori
par saint
vraye C
l'Empire
des merv
tes les N
respect,
niers ten
dont que
dernières
font-là q
bles à la
jours dav
quelqu'un
annoncer
Il est v
assez, qu
font à l'e

AGES
me une es-
ur laquelle
ne vénéra-
ble, ajoute-
Lama, qui
voix, & les
en 1644.
Lama dans
oujours des
aussi La-
un respect
is comme
olâtres, &
ne, je crois
n peu con-
ela marque
instruits du
orable nous
que je viens
oles de S.
omme une
dit de l'an-
Naiissance
de ce culte

n dicitis,
est Homo

incipes,
ilo,
icis.
prijua

AMÉRIQUAINS.

153

*Crucem vetusta combiberunt sacula.
Tandem receptis vocibus Prophetiis,
Et ite nostrâ comprobata antiquitas
Coram resulsit ore conspicabilis;
Ne fluctuaret veritas dubiâ fide,
Si non pateret, teste visu, comminus.*

La seconde chose que j'ai à dire sur ce sujet du culte de la Croix en Amérique, c'est qu'il pourroit bien se faire, que quelque une des Nations qui l'habitent, n'eut passé dans cette partie du Monde, que quelques siècles après la mort de Jesus-Christ, & après que les Apôtres & leurs Successeurs eurent annoncé l'Évangile dans la Cappadoce, dans la Scythie, dans la Perse, dans la Médie, dans la Bactriane, & dans les grandes Indes; & que ces Nations, à qui l'Évangile eût été prêché, n'eussent retenu que cette marque du Christianisme, comme on le présume des Socotorins, qu'on croit avoir été instruits par saint Thomas. Peut-être aussi que la vraie Croix, captive chez les Perses sous l'Empire de Chostroës, y fit des prodiges & des merveilles, qui furent connus, de toutes les Nations voisines, & qu'elle s'attira un respect, lequel aura perseveré jusqu'aux derniers temps, parmi ces Nations idolâtres, dont quelques-unes peuvent avoir passé des dernières dans ce nouveau Monde. Ce ne sont-là que des conjectures assez peu probables à la vérité; mais qui le paroissent tousjours davantage que l'opinion, qui fait aller quelqu'un des Apôtres en Amérique pour y annoncer Jesus-Christ.

Il est vray que les Auteurs conviennent assez, qu'il y avoit parmi les Peuples, qui sont à l'extrémité de l'Amérique Méridona-

154 MOEURS DES SAUVAGES
 le, une Tradition constante, qu'un étranger
 qui paroît devoir être parti des côtes Occi-
 dentales de l'Europe, y avoit fait des prodig-
 es, dont la mémoire s'étoit conservée, non
 seulement dans l'idée des Peuples, mais en-
 core dans plusieurs vestiges assez sensibles.*
 Le Pere Antoine Ruis, après un certain Re-
 ligieux de l'Ordre de saint Augustin, a ra-
 massé sur cela tout ce qu'il a cru pouvoir
 faire preuve pour établir le sentiment de
 ceux, qui croient que saint Thomas a prê-
 ché la Foy dans le Brésil, dans le Paraguay,
 & dans le Pérou; aussi bien que dans les
 Indes Orientales; mais, outre que toutes ces
 preuves sont foibles, équivoques, & peu
 avantageuses à ce sentiment, ce qu'on en
 pourroit inférer tout au plus, c'est qu'il se
 peut faire effectivement, que dans le temps
 que les Portugais commencèrent à naviguer
 vers les Indes Orientales, quelque vaisseau
 emporté par la rapidité des tempêtes, fré-
 quentes vers le Cap-Verd, aura été, faire
 naufrage au Brésil; & que quelque saint Re-
 ligieux qui se sera sauvé de ce naufrage, aura
 jetté dans ce pays-là quelques semences de
 l'Evangile. C'est, à ce que je crois, tout
 ce qu'une critique juste & prudente permet
 de dire.

Conclusions de l'Article de la Religion.

J'aurois pû entrer dans un plus grand détail
 pour faire sentir davantage la conformité,
 qui se trouve entre la Religion des Anciens,
 & les restes de cette même Religion; la-
 quelle s'est perpétuée parmi les Barbares de

* Anton. Ruis, *Conquista, Espiritual del Paraguay*, p. 211
 de sa.

l'Améri-
 elle-mê-
 cation e-
 rien, ce-
 jourà la-
 ont écri-
 eussent
 qui ont
 plus av-
 Religio-
 ce; qu'
 la fin, &
 qu'ils
 mystère
 tout ce-
 dition a-
 ils ont
 leurs pr-
 que les
 peut cr-
 davanta-
 ont alté-
 nelles &
 corromp-
 de supe-
 La Re-
 que fait
 actions
 fort. Ce-
 ciens,
 dans tou-
 aujourd-
 presque
 plus qu-
 civiles,
 tre mot
 ver enc-
 leurs A

l'Amérique ; mais cette matière très-vaste par elle-même, m'a déjà mené trop loin. L'application est par-tout aisée à faire. Il ne manqueroit rien, ce semble, pour donner un plus grand jour à la comparaison, si ce n'est que ceux qui ont écrit sur les Mœurs des Sauvages, les eussent un peu mieux entendus, & que ceux qui ont vécu parmi eux, eussent pu pénétrer plus avant dans les fonds des pratiques de Religion, dont ils n'ont apperçû que l'écorce ; qu'ils eussent pu apprendre d'eux mêmes la fin, & le motif de ces pratiques, le sens qu'ils donnent à leurs fables, & à leurs mystères ; & en général quel est l'esprit de tout ce qu'ils ont reçu en ce point d'une Tradition ancienne. Mais il est vrai que comme ils ont perdu une assez grande quantité de leurs premières coutumes, sur-tout depuis que les Européens les ont fréquentés, on peut croire aussi qu'ils n'en savent guères davantage, que ce qui paroît à l'œil, & qu'ils ont altéré de leur côté, par des idées charnelles & grossières, ce que les Anciens avoient corrompu du leur par une infinité de fables & de superstitions.

La Religion insuivoit autrefois dans tout ce que faisoient les hommes, sur-tout dans les actions publiques, où tout étoit de son ressort. Cela seroit aisé à démontrer dans les Anciens, & les vestiges en paroissent encore dans toutes les solemnités des Sauvages. Mais aujourd'hui le sentiment de Religion étant presque effacé, ces actes de Religion ne sont plus que des usages, des coutumes purement civiles, dont ils ne voyent presque plus d'autre motif pour les retenir, & pour les observer encore, si ce n'est qu'ils les ont reçues de leurs Ancêtres, & que leur Terre est ainsi

faite, pour m'exprimer comme eux. Jusqu'à quel point Dieu ne permet-il pas, que les hommes, quelque esprit qu'ils ayent d'aillieurs, s'aveuglent, quand ils font céder les lumières de la raison à la cupidité, & à la brutalité de leurs passions.

C'est pour cette raison que je me contenterai de rapporter ailleurs, dans le détail de leurs mœurs, ; bien des choses que j'aurois pû ranger sous cet Article, par la liaison qu'elles devroient naturellement avoir avec la Religion; mais qu'elles n'ont plus, ce semble, par le peu de part que la Religion paroît avoir avec tout ce qu'ils font.

J'en ai dit assez néanmoins, pour faire voir, que l'Auteur de la Nature ne s'est pas tellement caché aux Nations, qu'il ait permis qu'il y eût des Peuples entiers qui l'ignorassent de telle manière, qu'on n'y vît aucun sentiment de Divinité, & aucun culte: j'en ai dit assez, pour faire voir que la Religion n'a eu qu'une même origine pour tous les Peuples; qu'elle a été pure & sainte dans cette origine, austère dans ses pratiques, relevée dans sa fin, & supposant un Estre supérieur à tout; un Dieu, qui n'étoit pas, ou ce Monde palpable & une matière insensible, ou une intelligence indifférente à la conduite des hommes. On n'eût pas établi des pratiques de Religion si rigoureuses pour une chimère, ou pour honorer un Dieu, qu'on supposeroit ne se soucier de rien. L'ignorance & les vices ont corrompu cette Religion; mais le vice & l'ignorance prescrivent-ils contre la Religion, & cela même n'est-il pas une preuve de cette Religion, & de sa sainteté?

Les Sauvages ont erré, comme les An-

ciens,
les dev
mort f
sur leur
qu'ils e
persticio
en ajoû
ancien
plus gr
Romain
Arts à la
de leurs
phie, d
la Religi
bles très-
honore d
hommes
parvenus
qui suivo
mes, en
de cœur
bienféanc
leur rend

AGES
ux. Jusqu'à
s, que les
yent d'ail-
t céder les
& à la bru-

contente-
e détail de
j'aurois pu
on qu'elles
e la Reli-
e semble,
on paroît

pour faire
e s'est pas
ait permis
ui l'igno-
vit aucun
te : j'en ai
Religion
tous les
nte dans
atiques,
Estre su-
t pas, ou
e insens-
à la con-
tabli des
pour une
i, qu'on
gnorance
eligion;
ivent-ils
est-il pas
e sa fain-

les An-

AMERIQUAINS.

157

ciens, dans l'objet, dans la fin, & dans tous les devoirs du Culte Divin. Les suites de la mort sont aujourd'hui très-peu d'impression sur leurs esprits, & sur leurs cœurs, quoiqu'ils croient l'ame immortelle. Leurs superstitions sont grossières & criminelles; ils en ajoutent tous les jours de nouvelles aux anciennes; mais sont-elles plus criminelles & plus grossières, que celles des Grecs & des Romains, qui ayant porté les Sciences & les Arts à la plus haute perfection, n'ont retiré de leurs lumières, & de toute leur Philosophie, d'autre fruit, que celui d'avoir gâté la Religion par une multitude infinie de fables très-ridicules & très-insipides, & d'avoir honoré des Dieux, plus méprisables, que les hommes qui les encensoient: ou bien d'être parvenus à une espèce d'Athéisme pratiqué, qui suivoit de l'absurdité de leurs fables mêmes, en conséquence de quoi ils refusoient de cœur à leurs Idoles, les honneurs que la bienséance & la politique les obligeoient de leur rendre à l'extérieur dans leurs Temples.

DU GOUVERNEMENT
P O L I T I Q U E.

*Diverses formes de Gouvernement. **

ON n'a pas fait une moindre injustice aux Sauvages de l'Amérique, en les faisant passer pour des Barbares sans loix & sans police, qu'en disant, qu'ils n'avoient aucun sentiment de Religion, & qu'on n'en trouvoit chez eux aucun vestige. Chaque Nation a sa forme de Gouvernement. Chez quelques-uns on voit l'Etat Monarchique dans sa perfection, avec un grand respect pour leurs Rois, & une dépendance absoluë de toutes leurs volontés. Au Mexique, & au Pérou, les Souverains étoient respectés jusqu'à l'adoration. Quelques Peuples de la Louisiane & de la Floride paroissent encore aujourd'hui honorer leurs Chefs d'un culte Religieux & divin, comme les Images de la Divinité, & comme des Divinités mêmes. Il n'est pas jusqu'aux Chefs des Nations errantes de la Langue Algonquine, & des Barbares de l'Amérique Méridionale, qui n'affectent une autorité despotique, dont ils sont si jaloux, qu'ils aiment mieux s'exposer à être détruits, que de s'unir ensemble, de peur de perdre quelque chose de cette autorité. Chacun de ces petits Roi,

* Gouvernement Monarchique.

forme
cette R
& de so
gine, é
dans l'A
morpho
donna l
leur So

Gouve.

L'Eta
me parc
l'Améri
nement
quelle n
chez les
avant le
fondeme
parce q
mettre e
par les p
me Athe
sont rend
qui se n
plusieurs

Le pré
Olygarc
homme
damante
Cécrops
des hom
que ces h
en jour,
des Loix
bouche

* Ephor.
p. 122.

re injustice
que, en les
barbares sans
qu'ils n'a-
ligion, &
cun vestige.
Gouverne-
voir l'Etat
n, avec un
une dépen-
blontés. Au
ouverains é-
tion. Quel-
le la Floride
onorer leurs
divin, com-
comme des
s jusqu'aux
e la Langue
e l'Amérique
une autorité
qu'ils aiment
que de s'unir
quelque cho-
es petits Roi,

A M E R I Q U A I N S.

forme un Etat d'une petite Rivière à l'autre ;
cette Rivière porte souvent le nom du C...
& de son Village ; ce qui selon que je l'in-
gine, étant à peu près sur le même pied
dans l'Antiquité, fonda l'opinion de la Meta-
morphose de ces Rois en fleuves, à qui l'on
donna l'épithete de *cornigeri*, pour marque de
leur Souveraineté.

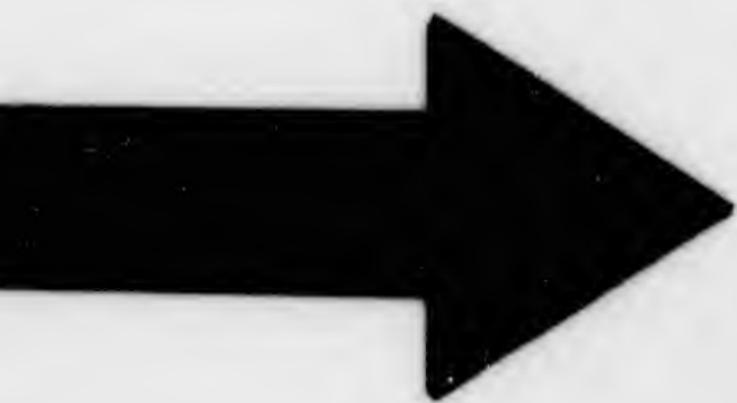
Gouvernement Olygarchique & Aristocratique.

L'Etat Olygarchique & Aristocratique
me paroissent aussi être assez répan dans
l'Amérique. C'est cette forme de gouver-
nement (car l'un revient assez à l'autre) la-
quelle me semble avoir été la plus ancienne
chez les Barbares, qui occupèrent la Grèce
avant les Cadmonéens, dont les premiers
fondemens furent jettés dans l'Isle de Crète,
parce que ce fut-là où l'on commença à la
mettre en règle ; & qui fut ensuite adoptée
par les principales Villes de la Grèce, com-
me Athènes, Sparte, & les autres qui se
sont renduës si célèbres dans les histoires, &
qui se maintinrent avec honneur pendant
plusieurs siècles.

Le premier Fondateur de ce Gouvernement
Olygarchique dans l'Isle de Crète, fut un
homme d'une grande probité, nommé Rha-
damante * lequel, de la même manière que
Cécrops avoit aprivoisé les mœurs farouches
des hommes dans l'Attique, voyant aussi
que ces hommes qui se multiplioient de jour
en jour, avoient besoin de frein, leur donna
des Loix, qu'il feignit avoir reçues de la
bouche de Jupiter. Long-temps après,

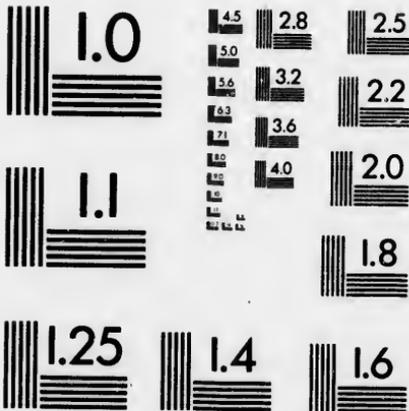
* Ephor. apud Strab. Lib. 1. p. 322. Diod. Sic. Lib. 1.
p. 123.





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Minos marchant sur les mêmes traces , se cacha pendant neuf ans dans l'autre de ce Dieu , & perfectionna cette forme de Gouvernement , agissant en homme inspiré , qui avoit eu de grandes communications avec Jupiter même. § Les peuples l'écouterent , & se soumirent d'autant plus volontiers , qu'il mettoit la liberté pour fondement de leur association , & qu'il subordonnoit le Gouvernement à la Religion , & aux ordres de la Divinité.

Il y en a eu plusieurs , qui ont porté ce nom de *Minos*. ¶ Diodore de Sicile en compte deux ; Strabon , qui a été embarrassé à les démêler , & qui semble les confondre en une seule personne , selon l'usage des Auteurs Grecs qui n'ont pas eu une connoissance assez distincte de ces premiers temps , a eu cependant de la peine à se persuader , que ce sage Législateur fût ce Minos Père d' Ariadne & de Phédre , lequel est le plus connu. En effet le regne de ce dernier fut plutôt violent & tyrannique que juste & modéré. Il est donc probable que Minos le Législateur étoit beaucoup plus ancien que celui-ci. On ne sera pas surpris qu'on ait ainsi confondu plusieurs personnes d'un même nom dans une seule , si l'on fait attention à la méthode qu'avoient les Anciens , & que les Sauvages ont encore de ressusciter les morts , & de faire revivre leurs noms après un certain tems.

† Cette forme de Gouvernement se conserva plus long-tems à Sparte , que dans toutes les autres Villes de la Grèce. Ce fut Ly-

§ Strab. *ibid.* Plato, Valer. Max. & alii.

¶ Diodor. Sic. loco citato. Strabo, loco citato.

† Plutarq. in Lycu rgo.

curgue
ce qui é
quelque
dite, s'e
& se mit
& les c
long-ten
travaillo
l'honneur
loix de M
lé lui-mé
curgue p
de ce gra
blique, i
les idées
de Crète
blable qu
des Lacéd
à Sparte,
il fut ass
son plan
sur toutes
tiquité, u
vations ;
mœurs de
de Répub
après lui,
cause de c
l'Antiquit
Ceux de
divers tem
autres païs
ailleurs de
leur païs d
pédon, par
de Crète. c
C'est pour
§ Herod. Li

GES
races , se
tre de ce
de Gou-
piré, qui
ions avec
érent , &
ers, qu'il
t de leur
le Gou-
ordres de

porté ce
en compte
assé à les
fondre en
des Au-
noissance
mps , a eu
er , que ce
ère d'A-
plus con-
fut plutôt
modéré.
e Législa-
e celui-ci.
ainsi con-
ême nom
à la mê-
c que les
es morts ,
és un cer-

se con-
dans tou-
e fut Ly-

AMERIQUAINS.

161

urgue qui l'établit dans cette Ville. Ce Prin-
ce qui étoit Tuteur du fils de son frere , sur
quelque parole mal digérée qui lui avoit été
dite , s'exila lui-même de son propre pays ,
& se mit à voyager pour apprendre les mœurs
& les coûtumes des Nations. Il séjourna
long-tems dans l'Isle de Crète , où Thalès
travailloit alors à composer des Hymnes à
l'honneur des Dieux , & à perfectionner les
loix de Minos , comme Minos avoit travail-
lé lui-même sur celles de Rhadamante. Ly-
curgue profita beaucoup de la conversation
de ce grand homme ; & en formant sa Répu-
blique , il s'attacha tellement à se mouler sur
les idées des premiers Législateurs de l'Isle
de Crète , qu'il n'y avoit rien de plus sem-
blable que les Loix des Crétois & les Loix
des Lacédemoniens. Lycurgue étant revenu
à Sparte , y fut très-bien reçu des siens , &
il fut assez heureux pour y faire accepter
son plan de Gouvernement. Il leur inspira
sur toutes choses un respect infini pour l'An-
tiquité , une horreur extrême pour les inno-
vations ; & il sçut si bien faire revivre les
mœurs des premiers peuples , que sa forme
de République se conserva plus de 700. ans
après lui , sans presque aucune altération , à
cause de ce respect qu'il avoit inspiré pour
l'Antiquité.

Ceux des Barbares qui furent obligez en
divers tems de sortir de l'Isle de Crète & des
autres païs de la Grèce , pour aller fonder
ailleurs des Colonies , porterent les Loix de
leur païs dans ceux où ils s'arrêtèrent. Sar-
pédon , par exemple , établit celles de l'Isle
de Crète chez les Termiles dans la Lycie.
C'est pour cela qu'Hérodote ¶ a écrit que

162 MOEURS DES SAUVAGES
les Lyciens se gouvernoient par les Loix des
Crétois & des Cariens, qui avoient la même
origine.

Cela n'empêchoit pas que les peuples ainsi
transplantez, ne s'accommodassent aussi aux
Loix des païs où ils abordoient, & qu'ils ne
fissent un mélange de celles qui leur étoient
propres, avec celles de leurs hôtes ou des
voisins à qui ils s'allioient.

Gynécocratie.

La Gynécocratie ou Empire des femmes,
qui étoit le fondement de celui des Lyciens,
pourroit bien avoir été commune autrefois à
presque tous les Barbares de la Grèce, puis-
qu'elle se trouvoit assez communément ré-
pandue chez presque tous les peuples qui en
étoient sortis, ainsi que je l'ai prouvé des
Cantabres, des peuples d'Espagne, & de
ceux de l'Asie Mineure. Il se pourroit faire
aussi qu'elle fût venue des Amazones, dont
l'Empire eut une si vaste étendue. Il est assez
vraisemblable que ces femmes, dont quel-
ques-unes se fixerent dans la Lycie, où elles
furent vaincues par Bellérophon, & ensuite
par les Grecs, lassées enfin d'être toujours en
guerre, & voyant leur décadence & leur
ruine prochaine, composerent enfin avec
leurs ennemis; qu'elles les reçurent dans les
Villes qu'elles avoient bâties, conservant
d'une part le domaine dont elles étoient déjà
en possession, soit des champs qu'elles cul-
tivoient, soit des enfans qu'elles élevoient,
& que d'autre part elles firent aussi honneur
aux hommes, en faisant un mélange des
côutumes de ceux-ci avec les leurs, & leur
laissant le soin des affaires, de manière qu'ils

n'en eussent
solide.

Le soin d
mains des ho
curation, ch
divers petits
dont chacun
corps de Rép
des côutume
ainsi que le re
ils avoient, *
chacune avoi
particulier; u
térêt commu
ou la paix; d
ils tenoient u
des Villes les
chaque Ville
putez avec dr
soit avec la
soient dans ce
qu'ils nommo
d'autres Mag
ent avec
tel regard au
point de Ville
aux honneurs
Leur Répub
jusqu'au tems
des maîtres de
ciens que ce q
à leur souverai
les traitèrent
tant de se gou
Herodotus, loco cit

n'en eussent que l'honneur & elles tout le solide.

Gouvernement des Lyciens.

Le soin des affaires étant ainsi entre les mains des hommes, comme par voye de procuration, chez les Lyciens, ils formèrent de divers petits peuples de leur voisinage, & dont chacun étoit maître chez soi, & un corps de République, qui se gouvernoit par des coutumes, & non par des Loix écrites, ainsi que le témoigne Héraclide le Pontique. Ils avoient, * dit Strabon, vingt-trois Villes: chacune avoit ses Magistrats & sa police en particulier; mais quand il s'agissoit de l'intérêt commun du pays, de faire la guerre ou la paix; de contracter des alliances, &c. ils tenoient une Assemblée générale dans une des Villes les plus commodes pour cet effet: chaque Ville particulière y envoyoit ses Députés avec droit de suffrage, & tout s'y passoit avec la dernière équité: ils reconnoissoient dans ces Assemblées un Chef général, qu'ils nommoient *Lyciarque*, & choisissoient d'autres Magistrats subordonnez; ce qu'ils faisoient avec une telle proportion, & un tel regard au bien commun, qu'il n'y avoit point de Ville qui n'eût part aux charges & aux honneurs.

Leur République fut toujours florissante jusqu'au tems des Romains, qui s'étant rendus maîtres de l'Asie, ne laissèrent aux Lyciens que ce qui ne pouvoit pas préjudicier à leur souverain domaine; mais du reste ils les traitèrent favorablement, leur permettant de se gouverner selon les Loix & les

Heraclid. loco cit. * *Strabo, Lib. 14. p. 457.*

164 MOEURS DES SAUVAGES.

Coutumes qu'ils avoient reçues de leurs Ancêtres, avec la subordination qu'exigeoit le droit suprême de leur vainqueur.

Ce fut-là même une récompense de la modération de ces peuples, qui ayant compris, ainsi que les Spartiates, qu'un Empire fondé sur une juste médiocrité, étoit plus durable que celui qui se laisse enfler par l'avidité des richesses, lesquelles donnent lieu à l'ambition & à la jalousie des Nations voisines, s'étoient contentez de leur pauvreté, quoiqu'ils eussent été maîtres de la Mer jusqu'en Italie, par les avantages qu'ils avoient remportez sur leurs Ennemis. Ils avoient vu depuis sans s'émouvoir, les Crétois, les Cili-ciens, les Pamphiliens, les Pisidiens & les Cariens infester la Méditerranée par leurs pirateries, sans vouloir prendre part à leur commerce & à leurs injustices; ce fut-là en effet la cause pour laquelle les Romains les traitèrent beaucoup mieux que tous les autres qui s'étoient attirés leur indignation.

On voit par-là combien * Héraclide de Pont a eu tort de dire qu'ils vivoient de vol & de brigandage; ils avoient au contraire le vol si fort en horreur, selon ce qu'en assure † Nicolas de Damas, que si parmi eux, une personne libre étoit convaincuë de ce crime, elle en étoit punie par l'esclavage, pour marquer par cette sévérité que ce vice est un de ceux qui deshonnorent le plus l'homme, & qu'il ne convient proprement qu'à la plus vile canaille, tels que sont les esclaves.

Les Lyciens avoient sans doute beaucoup policé leurs mœurs, & perfectionné leur Gouvernement jusqu'au tems des Romains, par le voisinage & la communication des

* Héraclide, loco citato.

† Nicol. Damas. loco citato.

peuples de
qu'ils y avoient
alteré le fo
République
jusqu'au tem

Gouvernement

Quelle qu
des Hurons
forme de G
simplicité. C
qui est abso
Lyciens, &
les mains des
de procurati
nent de la m
& comme s'
des autres.
distribution
de police, le
en voit un,
gir des affaire
Nation, ils se
néral, où se
Village; ce q
zèle pour le b
un concert &
le salut de la N
rien n'est capa

De

Ce n'est-là
Gouvernement
détail plus pa
distingué en t
dit; sçavoir,

AMÉRIQUAINS.

165

peuples de la Grèce; mais les changemens qu'ils y avoient apportés, n'avoient point altéré le fonds même, & l'essence de leur République, qui a toujours subsisté la même jusqu'au tems du bas Empire.

Gouvernement des Iroquois & des Hurons.

Quelle que soit l'origine des Iroquois & des Hurons, ils ont conservé cette même forme de Gouvernement dans sa première simplicité. Car, outre cette Gynécocratie, qui est absolument la même que celle des Lyciens, & où le soin des affaires n'est entre les mains des hommes, que comme par voye de procuration, tous les Villages se gouvernent de la même manière par eux-mêmes, & comme s'ils étoient indépendans les uns des autres. On voit dans chacun la même distribution des familles, les mêmes Loix de police, le même ordre; en sorte que qui en voit un, les voit tous. Mais quand il s'agit des affaires qui intéressent le Corps de la Nation, ils se réunissent dans un Conseil général, où se rendent les Députés de chaque Village; ce qui se fait avec tant d'égalité, de zèle pour le bien commun, qu'il en résulte un concert & une union admirable, qui fait le salut de la Nation, & que par cette raison, rien n'est capable de rompre.

Des Familles ou Tribus.

Ce n'est-là qu'une idée générale de leur Gouvernement. Pour venir maintenant à un détail plus particulier, chaque Village est distingué en trois familles, ainsi que je l'ai dit; sçavoir, la famille du Loup, celle de

166 MOEURS DES SAUVAGES

l'Ours, & celle de la Tortuë. Chaque famille a son Chef, ses Agoïanders, ses Anciens, ses Guerriers. Tous réunis ensemble, composent le corps du Village, & forment l'Etat de leur République.

Ces familles sont ce qu'étoient autrefois les Tribus, & nous nous servons quelquefois de ce nom pour les signifier. L'origine des Tribus est très-ancienne, & le terme dans sa signification marque le nombre des divisions qui étoient dans les premiers tems, chez la plus grande partie des peuples; soit qu'on voulût distinguer par-là trois branches différentes d'une même souche, ce qu'on pourroit rapporter aux trois enfans de Noé, dont la Postérité se mêla, & se confondit en plusieurs endroits; soit que ce fussent en effet trois peuples différens qui se fussent réunis, comme † dans la fondation de Rome, les Rhamnésiens, les Tatiens, les Lucériens, dont les Chefs étoient Romulus, Tatius & Lucumon.

Cette division étoit anciennement dans l'Isle de Crète, * & en général dans toute l'Isle que Minos distribua en trois parties, & en particulier chez les Doriens, chez qui on voyoit ce même partage, ce qui donna lieu de les appeler τριχιδες, c'est-à-dire partagés en trois.

Elle étoit aussi dans l'Asie Mineure chez les Solymes, chez les Amazones & chez les Lyciens.

¶ Chez les Solymes, cette distinction de Tribus fonda dans la suite la fable de la chèvre, qu'Homère nous dépeint comme un

† Aſcon. Pedian. in Orat. 3. con. Verrens.

* Strabo, Lib. x. p. 328.

¶ Homer. Iliad. 6. v. 189.

composé
rens, dor
d'un Lyo
sauvage,
même, se
aussi info
ces anima

Je n'ign
qu'on do
dore, est
une mon
laquelle
plus, & q
sont les L
pâturages
de Chèvre
serpens &

† D'aut
que vainq
Solymes
cause de l
blables aux
légereté à
gnes: & le
gons, à cau
serent.

¶ Plutar
& dit que
Pirate nom
côtes de Ly
pour devis
vre sur les f
§ Mais l
celle que d

* Hesiod. in 7

¶ Plutarch. de

§ Geogr. Sac

composé monstreux de trois animaux différens, dont la tête jusqu'aux épaules, étoit d'un Lyon, le milieu du corps d'une Chèvre sauvage, & la queue d'un Dragon : ou qui même, selon * Hésiode, sur un assemblage aussi informe, avoit une tête de chacun de ces animaux.

Je n'ignore pas que l'explication commune qu'on donne à cette fable après Nymphodore, est que les Anciens entendoient par-là une montagne de la Lycie, au sommet de laquelle il y avoit un Volcan qui ne s'y voit plus, & quantité de bêtes féroces, telles que sont les Lyons; vers le milieu, d'agréables pâturages où païssoient plusieurs troupeaux de Chèvres, & au pied grand nombre de serpens & d'insectes venimeux.

† D'autres l'expliquent de trois Nations que vainquit Bellorophon, à sçavoir, les Solymes qui sont comparez aux Lyons à cause de leur courage; les Amazones semblables aux Chèvres sauvages, à cause de leur légèreté à courir en chassant sur les montagnes; & les Lyciens représentés par les Dragons, à cause des embûches qu'ils lui dressèrent.

¶ Plutarque donne une autre explication, & dit que Bellorophon vainquit un célèbre Pirate nommé Chimare, qui infestoit les côtes de Lycie, & qui avoit sur son vaisseau pour devise, un Lyon à la proue, une Chèvre sur les flancs, & un Dragon à la poupe.

§ Mais l'explication la plus naturelle, est celle que donne M. Bochart au Livre pre-

* Hésiod. in Theog. v. 321. † Homer. Iliad. 6.

¶ Plurarch. de Virtutib. Mulier.

§ Geogr. Sacr. Lib. 1. cap. 6.

mier de sa Géographie Sacrée, où il dit que c'étoient trois Chefs des Solimes, nommés *Arsalus*, *Arios* & *Trosibis*, c'est-à-dire (comme il prétend l'expliquer, en rapportant ces noms à des racines Phéniciennes, sur lesquelles il ne compte pourtant pas trop, à cause que les Auteurs varient sur ces noms, & sur la manière de les écrire) *Arsalus*, le Chevreuil, *Arios*, le Lion, & *Trosibis*, le Serpent, ou la tête de Serpent.

Quand les Tribus des Solymes eussent été distingués par les noms de ces animaux, & que leurs Chefs eussent porté chacun le nom de sa Tribu, il n'y auroit en cela rien d'extraordinaire, & qui ne se justifie aujourd'hui par l'exemple des noms sauvages, & de la distinction des trois familles Iroquoises & Huronnes, du Loup, de l'Ours & de la Tortuë, par les noms desquelles les Chefs sont aussi désignés comme les familles mêmes, ainsi que je l'expliquerai encore plus au long. Les Sauvages qui habitent vers la source du fleuve Saint-Laurent & vers le Mississippi, qu'on comprend en Canada sous le nom des Nations d'en haut, sont tous distingués par Tribus, & chaque Tribu porte le nom de quelque animal; & c'est sans doute pour la même raison que la plupart des noms des premiers peuples Asiaticques & d'Egypte sont aussi des noms d'animaux qui étoient chez eux les Symboles de la Divinité.

¶ Ce sont ces mêmes Chefs, *Arios*, *Arsalus* & *Trosibis*, dont Plutarque écrit que les Solymes firent des Dieux, après que Saturne les eut fait mourir. Homère dit que les Lyciens ennemis des Solymes, chargeoient ces Dieux d'imprécations, ce qui ne signifie au-

¶ Plutarch. de defectu Oraculor. Homer,

tre chose
Chefs, &
leur pais
en guerre
ples de
de Natio
étions, &
vages de
leurs enn
res, en r
qui ils en
la Nation
† Apoll
Amazon
Ville, m
Tribus, &
Thémiscy
Lycastien
¶ Strab
toient dist
que cette
Villes, qu
les plus gr
frages dans
de deux, &
* Les A
Villes, cor
&c. Il est p
les, elles é
sorte que d
ment de tou
ainsi que je
ment à la fa
Iroquois.

Tome II.

† Apoll. Rhod
¶ Strabo, Lib
* Diod. Sic. L

116

tre chose, sinon que par les noms de ces Chefs, étoient representez les Solymes & leur païs, que ceux des Lyciens, qui étoient en guerre avec eux, (car alors tous les peuples de Lycie n'étoient pas unis en un corps de Nation) détestoient par mille malédictions, selon l'usage qu'ont encore les Sauvages de dire mille choses outrageantes de leurs ennemis dans leurs chansons guerrières, en nommant seulement les Chefs, par qui ils entendent, & la terre & le corps de la Nation à qui ils veulent faire la guerre.

† Apollonius de Rhodes assure que les Amazones n'habitoient pas dans une même Ville, mais qu'elles étoient séparées par Tribus, & distinguées en trois; sçavoir les Thémiscyréenes, les Chadésiennes, & les Lycastiennes.

¶ Strabon écrit aussi que les Lyciens étoient distinguez en trois parties. Mais il dit que cette distinction étoit selon le rang des Villes, qu'il distribué en trois ordres, dont les plus grandes avoient droit de trois suffrages dans leurs Assemblées, les moyennes de deux, & les plus petites d'un seul.

* Les Amazones avoient bâti plusieurs Villes, comme Ephése, Cumes, Myrrhine, &c. Il est probable que dans toutes ces Villes, elles étoient distinguées par Tribus; en sorte que dans chacune il y en avoit également de toutes les trois, & les Lycastiennes, ainsi que je l'ai déjà dit, se rapportent entièrement à la famille du Loup des Hurons & des Iroquois.

Tome II.

H

† Apoll. Rhod. Lib. 2. v. 998.

¶ Strabo, Lib. 14. p. 417.

* Diod. Sic. Lib. 3. p. 132. Strabo, Lib. XI. p. 148.

Apollonius de Rhodes & Strabon peuvent bien avoir confondu ce que l'éloignement des tems pouvoit avoir changé , ou que la distance des lieux ne leur laissoit pas connoître à fonds.

Dans la suite des années , le nom de Tribu a été employé indifféremment pour signifier toutes les branches d'une même famille , en quelque nombre qu'elles fussent , comme on s'en est servi aussi pour marquer dans les Villes , non plus , la division des Peuples , mais les différens quartiers de ces mêmes Villes , dont le monde s'étoit considérablement multiplié.

Pour les Iroquois , comme ils ont toujours été en petit nombre , & que la nécessité de se transporter ailleurs , quand leurs terres sont usées , les a obligés de se séparer en plusieurs Villages , plutôt que de s'affaïmer par la multitude dans un seul , ils ont conservé leur division ancienne ; & il n'y a que la famille de la Tortuë , qui s'est sous-divisée en grande & petite.

Des Chefs

Chaque Tribu a son Chef , qui est parmi eux ce qu'étoient les Rois , ou les Archagètes des deux familles des Héraclides à Sparte , ou bien les Chefs des trois Peuples , Romulus , Tatius , & Lucumon à Rome. Les noms qu'on donne à ces Chefs , marquent leur prééminence sur la Tribu , à la tête de laquelle ils sont. Car , outre les noms qu'ils portent comme les autres particuliers , ils en ont encore d'autres , qui sont des noms de dignité , & de Jurisdiction.

Le premier de ces noms est celui de *Rojan-*

A
der Gôa ,
lence de G
la Nobless
mêmes qu
me rassenn
dans ce sen
reouak , l'H
l'Ours , la
Par cette m
lement &
Tribus &
noms nous
mais si l'on
les noms de
l'avons dit
ces noms é
en étoient l
une autre in
par exemple
la figure d'u
toit dire la
à dit ; & il n
pable de nou
de l'autorité
dée & les ex
se servoient
s'ils parloien
troisième no
signifie le V
lence. Ce n
l'âge de celu
souvent qu'u
caractère don
lent concilier
par un nom c
gesse , & tou
vent avoir ce
prééminence

der Gôa , c'est-à-dire , le Noble par excellence de *Gaiander* , terme usité pour marquer la Noblesse. Le second est celui des Tribus mêmes qu'ils représentent, & qui sont comme rassemblées dans leur personne. C'est dans ce sens qu'ils disent l'*Hugonabo*, l'*Hoskerouak*, l'*Hannouara*, c'est-à-dire, le Loup, l'Ours, la Tortuë, a dit, a fait, & le reste. Par cette manière de parler, ils signifient également & sans équivoque, les Chefs, les Tribus & les terres qui en dépendent. Ces noms nous paroîtront sans doute ridicules; mais si l'on considère que dans l'Antiquité les noms des peuples étoient, ainsi que nous l'avons dit, les noms de la Divinité, & que ces noms étoient des noms des animaux qui en étoient le symbole, cela fera sans doute une autre impression. Chez les Mendésiens, par exemple, où Pan étoit représenté sous la figure d'un bouc, dire Mendes a dit, c'étoit dire la même chose que Pan a dit, Dieu a dit; & il me semble que rien n'est plus capable de nous donner idée de la Royauté ou de l'autorité des Chefs des peuples, que l'idée & les expressions mêmes dont les peuples se servoient, parlant de leurs Chefs, comme s'ils parloient de la Divinité en son nom. Le troisième nom est celui de *Rohsen Gôa*, qui signifie le Vieillard ou l'Ancien par excellence. Ce nom ne convient pas toujours à l'âge de celui qui est en place, car ce n'est souvent qu'un enfant; mais il convient au caractère dont il est revêtu, auquel ils veulent concilier du respect & de la vénération par un nom qui marque la maturité, la sagesse, & toutes les autres qualitez que doivent avoir ceux qui par leur rang & par leur prééminence, sont comme les Peres ou les

172 MOEURS DES SAUVAGES

Pasteurs des peuples ; ainsi ¶ qu'Homère les appelle. Enfin ils prennent aussi le nom propre de la Terre même : c'est ainsi que parmi les Onnontagués, Sagosendagètes , & parmi les Tsonnontouans , Tsonnonkeritaoui & Tlonninnokaraouen , sont des noms affectez au pays , & à quelques-uns des Chefs , particulièrement à celui qui est le maître du Village.

Car, quoi-que les Chefs paroissent avoir une autorité égale , qu'ils soient tous d'une attention extrême à ne pas paroître vouloir attirer à soi les affaires , & se rendre despotiques , il y a toujours néanmoins quelque prééminence des uns sur les autres ; & c'est , autant que j'en puis juger , ou celui dont la Cabane a fondé le Village , ou bien celui dont la Tribu est la plus nombreuse , ou bien encore celui qui est le plus considéré par sa capacité. J'avoué pourtant que c'est ce que je ne puis pas bien décider.

La dignité de Chef est perpétuelle & héréditaire dans sa Cabane , passant toujours aux enfans de ses tantes , de ses sœurs , ou de ses nièces du côté maternel. Dès que l'arbre est tombé , il faut , disent-ils , le relever. La Matrone qui a la principale autorité , après en avoir conféré avec ceux de sa Cabane , en confère de nouveau avec ceux de sa Tribu , à qui elle fait agréer celui qu'elle a choisi pour succéder , ce qui lui est assez libre. Elle n'a pas toujours égard au droit d'aînesse , & d'ordinaire , elle prend celui qui paroît le plus propre à soutenir ce rang par ses bonnes qualitez. Le choix en étant déterminé , la proposition s'en fait dans le Village par des colliers de porcelaine. On y produit celui qui

¶ *Homir. frequenter.*

est élu , c
trer , & i
connu. C
& on le p
Nation I
Nations a
accompag
C'est à pe
tres Natio
connoître

L'arbre
élu est en
les affaire
bre des ra
l'empêche
lui donne
ΠΡΟΔΙΚΟ
comme on
Etats Mon
Ce Tuteur
en même-
chargé per
pille , de t
pour le bie
capable.

L'autorit
sur ceux de
comme leu
munément
se servent d
sujets. Quo
dont quelqu
affectent ne
la liberté , c
tous égaux.
Etats Mona
épauls de

¶ *Plutarch. in*

ES
mère les
om pro-
e parmi
& parmi
& Te-
écitez au
s, parti-
du Vil-

nt avoir
us d'une
vouloir
despori-
quelque
& c'est,
dont la
en celui
ou bien
ré par sa
ce que

e & hé-
oujours
s, ou de
l'arbre
ver. La
é, après
ane, en
Tribu,
a choisi
re. Elle
esse, &
paroît le
bonnes
iné, la
par des
elui qui

AMERIQUAINS.

est élu, qu'on ne fait simplement que mon-
trer, & il est sur le champ proclamé & re-
connu. On le proclame de la même manière,
& on le produit dans les autres Villages de la
Nation Iroquoise, & chez toutes les autres
Nations alliées; & cette action est toujours
accompagnée de fêtes & de solemnitez.
C'est à peu près la même chose chez les au-
tres Nations, quant à la manière de faire re-
connoître un Chef.

L'arbre étant ainsi redressé, si celui qui est
élu est encore jeune, & incapable de gérer
les affaires par lui-même, on ajoute à l'ar-
bre des racines pour le soutenir, & pour
l'empêcher de tomber: * c'est-à-dire, qu'on
lui donne ce que les Spartiates appelloient
ΠΡΟΔΙΚΟΣ, un Tuteur ou un Régent,
comme on fait encore aujourd'hui dans les
Etats Monarchiques pendant les minorités.
Ce Tuteur est reconnu & proclamé par tout
en même-tems que son pupille, & il est
chargé personnellement, au nom de ce pu-
pille, de tout ce que celui-ci devoit faire
pour le bien public, si son âge l'en rendoit
capable.

L'autorité des Chefs s'étend proprement
sur ceux de leur Tribu, qu'ils considerent
comme leurs enfans, ils les nomment com-
munément leurs neveux, & il est rare qu'ils
se servent de termes qui répondent à celui de
sujets. Quoi-qu'ils ayent nne autorité réelle,
dont quelques-uns savent bien se servir, ils
affectent néanmoins de donner tellement à
la liberté, qu'on diroit à les voir qu'ils sont
tous égaux. Tandis que les petits Chefs des
Etats Monarchiques se font porter sur les
épaules de leurs sujets, & se font rendre

H 3

* Plutarch, in Lycurge.

beaucoup de devoirs ; ceux-ci n'ont aucune marque distinctive , ni Couronne , ni Sceptre , ni Gardes , ni haches Consulaires , qui puissent les faire discerner du commun peuple. Leur pouvoir ne paroît avoir rien d'absolu , & il ne semble pas qu'ils ayent aucune voye de coaction pour se faire obéir en cas de résistance. On leur obéit cependant , & ils commandent avec autorité ; leur Commandement à force de prières , & l'obéissance qu'on leur rend , paroît entièrement libre. Cette liberté sert à retenir les Chefs ; elle les engage à ne commander rien qui puisse faire de la peine , & être suivi d'un refus ; elle sert aussi à engager les inférieurs à exécuter de bonne grace les ordres qu'on leur donne , en sorte qu'ils puissent se persuader à eux-mêmes , qu'ils obéissent moins parce qu'on leur commande , que parce qu'ils veulent bien faire ce qui leur est commandé. Le bon ordre se soutient par ce moyen ; & dans l'exécution des choses , se trouvent réellement la correspondance des Chefs & des Membres , & une subordination telle qu'on pourroit la désirer dans l'Etat le mieux réglé.

Bien que les Chefs n'ayent aucune marque de distinction & de supériorité , qu'on ne puisse pas les distinguer de la foule par les honneurs qu'on devoit leur rendre , à l'exception de quelques cas particuliers , on ne laisse pas d'avoir pour eux un certain respect ; mais c'est sur-tout dans les affaires publiques que leur dignité se soutient. Les Conseils s'assemblent par leurs ordres , ils se tiennent dans leurs Cabanes , à moins qu'il n'y ait une Cabane publique , destinée uniquement pour les Conseils , & qui est comme une Maison de Ville : Les affaires se traitent en leur nom ;

ils président
ont une pa
sans les di
souvent de
autres pré
nence de le
tains devoi
balancer les
avoir d'ail.

De peur
autorité tro
absolus , on
nant des A
Souveraine
Agoanders.
ce qu'étoie
à Lacedemo
Crete ; je di
ceux-ci euss
tit celle des
donnez au C
Koiander Gô
Dans chaque
lière & dif
pour elle ;
sont quelqu
est de veill
rêts de la N
Trésor publi
& de préside
qui y est co
dans les Co
mais on ne
alliées , ain
pour les Ch

AMÉRIQUAINS. 173

ils président à toutes sortes d'assemblées ; ils ont une part considérable dans les festins & dans les distributions générales ; on leur fait souvent des présens ; enfin ils ont certaines autres prérogatives, qui suivent la prééminence de leur État, comme aussi ils ont certains devoirs onéreux ; qui servent à contrebalancer les foibles avantages qu'ils peuvent avoir d'ailleurs.

Des Agoïanders

De peur que les Chefs n'usurpassent une autorité trop grande, & ne se rendissent trop absolus, on les a comme bridez, en leur donnant des Adjoints qui partagent avec eux la Souveraineté de la Terre, & se nomment *Agoïanders*. Ces Agoïanders sont à peu près, ce qu'étoient dans leur origine les Ephores à Lacedemone, & les Cosmes dans l'Isle de Crete ; je dis dans leur origine, & avant que ceux-ci eussent usuré une autorité, qui anéantit celle des Rois. Les Agoïanders sont subordonnez au Chef qui est à leur tête, & nommé *Roiander Gôa*, pour marquer sa prééminence. Dans chaque Tribu, chaque famille particulière & distincte en a un, qui représente pour elle ; les femmes les choisissent, & le sont quelquefois elles-mêmes. Leur emploi est de veiller plus immédiatement aux intérêts de la Nation ; d'avoir l'œil au Fisk ou Trésor public ; de pourvoir à sa conservation, & de présider à l'usage qu'on doit faire de ce qui y est contenu. On les fait reconnoître dans les Conseils, quand on les a choisis ; mais on ne les produit pas chez les Nations alliées, ainsi qu'on a coutume de le pratiquer pour les Chefs.

Le Sénat.

Après les Agoïanders vient le Sénat, composé des Vieillards, ou des Anciens, nommez dans leur langue *Akshenba*: le nombre de ces Sénateurs n'est point déterminé: chacun a droit d'entrer au Conseil pour y donner son suffrage; lorsqu'il a atteint cet âge de maturité, auquel on attribué la prudence & la science des affaires comme une prérogative; & chacun, comme par-tout ailleurs, sçait s'y faire estimer, selon qu'il a plus ou moins d'habileté.

Les Guerriers.

Le quatrième & le dernier Corps, est celui des *Agoxehrbageses*, ou des Guerriers, composé des jeunes gens en état de porter les armes. Les Chefs des Tribus sont ordinairement à leur tête, quand ils ont fait leurs épreuves d'exercices militaires, & qu'ils sont capables de les commander. Mais outre cela ils reconnoissent encore pour Chefs de guerre, ceux qui s'y sont rendus recommandables, & qui ont pardevers eux des preuves de valeur, de conduite, & de service.

Associations.

On m'a assuré qu'il y avoit entr'eux plusieurs autres sortes d'Associations particulières, comme des especes de confraternité; mais n'en étant pas assez instruit, je ne sçau-rois dire si ce sont des liaisons de pure amitié, ou dépendantes du Gouvernement & de la Religion.

Dans tous les Etats on a été obligé de mul-

tiplier les
le Gouver
multiplioi
verner par
nécessité d
dination r
pour conte
Iroquois a
n'ont pas
Magistrats
origine qu
a eu ailleu
ont toujours
les peuples
mens. Ils pe
nement sans
du Sénat, c
au Conseil;
conveniens
brigues, po
le peuple e

Les femm
délibèrent,
leurs princip
ou commun
part, & en c
tion, elles do
res qui sont
berent à leur
assembler les
chose dont c
commun, to
général de la
Les Guerrie
pour les mati

multiplier les Charges, quelque forme qu'ait eu le Gouvernement, à mesure que le peuple se multiplioit, & devenoit plus difficile à gouverner par le grand monde. C'étoit alors une nécessité de partager l'autorité avec la subordination requise, entre différentes mains, pour contenir les sujets dans le devoir. Les Iroquois ayant toujours été peu nombreux, n'ont pas eu besoin de cette multitude de Magistrats subalternes, qui ne doivent leur origine qu'au besoin indispensable qu'on en a eu ailleurs. Leurs Chefs & leur Sénat leur ont toujours suffi, comme ils ont suffi à tous les peuples dans leurs premiers commencemens. Ils peuvent tous avoir part au Gouvernement sans s'embarrasser; aucun n'est exclu du Sénat; dès que son âge lui donne entrée au Conseil; & ils sont par-là à l'abri des inconveniens qui naissent de l'ambition & de brigues, pour entrer dans des Charges, dont le peuple est souvent la victime.

Des Conseils.

Les femmes sont toujours les premières qui délibèrent, ou qui doivent délibérer, selon leurs principes, sur les affaires particulières, ou communes. Elles tiennent leur Conseil à part, & en conséquence de leur détermination, elles donnent avis aux Chefs des matières qui sont sur le tapis, afin qu'ils en délibèrent à leur tour. Les Chefs sur ces avis font assembler les Anciens de leur Tribu, & si la chose dont on doit traiter intéresse le bien commun, tous se réunissent dans le Conseil général de la Nation.

Les Guerriers ont aussi leur Conseil à part pour les matières qui sont de leur compétence.

te; mais tous les Conseils particuliers sont subordonnez à celui des Anciens, qui est comme le Conseil supérieur.

Ce Conseil a des séances qui sont secrètes, & d'autres qui sont publiques. Les premières se tiennent pour délibérer sur leurs différens intérêts, de quelque nature qu'ils puissent être; & les secondes, pour déclarer publiquement ce qui a été résolu, ou pour toutes les autres affaires de la Nation, qui demandent quelque solennité, comme recevoir des Ambassadeurs, leur répondre, chanter la guerre, pleurer les morts, faire festin, &c.

On avertit en particulier pour le Conseil secret, ceux qui doivent s'y rendre; le feu de Conseil est toujours allumé; ou dans la Cabane publique, ou dans celles des Chefs, qui pour cette raison sont ordinairement de cinq, ou même de sept feux, c'est-à-dire, de quatre ou de six longueurs plus grandes, que celles qui n'ont qu'un feu.

Quoiqu'il n'y ait point de temps réglé pour la tenuë de ces Conseils, on s'y rend plus communément à l'entrée de la nuit. Ce Sénat n'a certainement rien de la majesté auguste qu'avoit la République Romaine immédiatement avant les Césars; mais je crois bien qu'il ne cede en rien à celui de Rome même, au temps qu'elle alloit retirer de la charuë les Serrans & les Cincinnats, pour les faire Consuls & Dictateurs. C'est une troupe de crasseux assis sur leur derrière, accroupis comme des singes, & ayant leurs genoux auprès de leurs oreilles, ou bien couchez différemment le dos, ou le ventre en l'air, qui tous la pipe à la bouche, traitent des affaires d'Etat avec autant de sang froid & de gravité, que la Junte d'Espagne, ou le Conseil des Sages à Venise.

Il n'y a guère à ces Conseils que des Conseils. Les Conseils sont honte d'y ou à leur dignité assistent, c'est former, qu'ils Chefs qui sont capacité & par respect font qu'experts gens qui sont en délibération toujours, en Anciens, v

La manière de coup d'attren des opinans en peu de mots ont été allegés qui ont opiné sentiment par les: «Voilà notre Conseil. répondent, Ha voilà qui est bon ou mal dit.

Après leur décision que ce soit, il du pour & du pécée: & quand de leur décision qu'il est difficile. En général plus patiens qu'ils tenans & tous ils s'écourent avants ils parlent les

Il n'y a guères que les Anciens qui assistent à ces Conseils, & qui y ayent voix délibérative. Les Chefs & les Agoïanders auroient honte d'y ouvrir la bouche, s'ils ne joignoient à leur dignité le bénéfice de l'âge, & s'ils y assistent, c'est plutôt pour écouter & pour se former, que pour parler. Ceux même des Chefs qui sont les plus accredités, & par leur capacité & par leur âge, déferent tellement par respect à l'autorité du Sénat, qu'ils ne font qu'exposer par eux-mêmes, ou par des gens qui sont à eux, le sujet qui doit être mis en délibération : après quoi ils concluent toujours, en disant, « Pensez-y, vous autres Anciens, vous êtes les maîtres : ordonnez.

La manière de délibérer se fait avec beaucoup d'attrempance & de maturité. Chacun des opinans reprend d'abord la proposition en peu de mots, & étale toutes les raisons qui ont été alleguées pour & contre, par ceux qui ont opiné les premiers ; il dit ensuite son sentiment particulier, & finit par ces paroles : « Voilà ma pensée touchant le sujet de notre Conseil. » A quoi ceux de l'Assemblée répondent, *Hoo*, ou bien, *étha* : c'est-à-dire, voilà qui est bien. N'importe qu'il ait bien, ou mal dit.

Après leur délibération, sur quelque chose que ce soit, il n'y a presque point de raison du pour & du contre, qu'ils n'ayent vûe & pesée : & quand ils veulent rendre compte de leur décision, ils la rendent si plausible, qu'il est difficile de ne pas donner dans leurs sens. En général, on peut dire qu'ils sont plus patiens que nous pour examiner tous les tenans & tous les aboutissans d'une affaire : ils s'écoutent avec plus de tranquillité, quand ils parlent les uns les autres : ils ont plus de

déférence & de politesse à l'égard de ceux qui ont avancé des sentimens opposez aux leurs, ne sçachant ce que c'est que couper la parole à celui qui parle, encore moins disputer avec chaleur : ils ont plus de sang froid, moins de passion, du moins apparente, & se portent tous avec plus de zèle pour le bien public : aussi est-ce par une politique des plus raffinées qu'ils ont pris le dessus sur les autres Nations ; qu'ils ont surmonté les plus belliqueuses, après les avoir divisées ; qu'ils se sont rendus formidables aux plus éloignées, & qu'ils se maintiennent aujourd'hui dans une neutralité tranquille entre les François & les Anglois, dont ils sçavent se faire craindre, & se faire rechercher.

Ce que je dis de leur zèle pour le bien public, n'est cependant pas si universel, que plusieurs ne pensent à leurs intérêts particuliers, & que les Chefs principalement ne fassent jouer plusieurs ressorts secrets pour venir à bout de leurs intrigues. Il y en a tel, dont l'adresse jouë si bien à coup sûr, qu'il fait délibérer le Conseil plusieurs jours de suite, sur une matière, dont la détermination est arrêtée entre lui & les principales têtes, avant d'avoir été mise sur le tapis. Cependant comme les Chefs s'entre-regardent, & qu'acun ne veut paroître se donner une supériorité qui puisse piquer la jalousie, ils se ménagent dans les Conseils plus que les autres ; & quoiqu'ils en soient l'ame, leur politique les oblige à y parler peu, & à écouter plutôt le sentiment d'autrui, qu'à y dire le leur ; mais chacun a un homme à sa main, qui est comme une espece de Brulot, & qui étant sans conséquence pour sa personne, hazarde en pleine liberté tout ce qu'il juge à propos,

selon qu'il
pour qui il
Conseil.

Ce sont
font ce perf
valoir avec
facilité qu'
qu'ils veule

Mais c'est
publics, &
les Orateur
y parlent : le
à énoncer to
tées dans les
résultat de to
ter la parole
Village, ou.

Ce caract
mande une
Conseils, un
les usages de
l'expérience
point dans l
d'une Caban
tion qu'à leu
lens. Il est rar
plissent ce p
trouve-t'il u
l'occupent d
ils sont oblig
Villages, &
ter ceux des
bien exercer
quelque répu
Les discours
point en de lo

selon qu'il l'a concerté avec le Chef même pour qui il agit, avant que d'entrer dans le Conseil.

Des Orateurs.

Ce sont communément les Orateurs qui sont ce personnage ; les Chefs savent se prévaloir avec avantage de leur esprit, & de la facilité qu'ils ont à parler, & à dire tout ce qu'ils veulent.

Mais c'est principalement dans les Conseils publics, & dans les actions solennelles, que les Orateurs paroissent avec éclat. Eux seuls y parlent : leur emploi consistant proprement à énoncer toutes les affaires qui ont été agitées dans les Conseils secrets, à déclarer le résultat de toutes les délibérations, & à porter la parole avec autorité au nom de tout le Village, ou de toute la Nation.

Ce caractère n'est pas aisé à soutenir. Il demande une grande capacité, la science des Conseils, une connoissance entière de tous les usages de leurs Ancêtres, de l'esprit, de l'expérience & de l'éloquence. On n'examine point dans le choix qu'on en fait, s'ils sont d'une Cabane considérable ; on ne fait attention qu'à leur mérite personnel, & à leurs talens. Il est rare de trouver des sujets qui remplissent ce poste dignement ; à peine s'en trouve-t'il un ou deux dans un Village qui l'occupent d'une manière passable ; souvent ils sont obligez de recourir à ceux des autres Villages, & ils ne négligent rien pour attirer ceux des Etrangers qui sont capables de bien exercer cet emploi, & qui s'y sont fait quelque réputation.

Les discours de ces Orateurs ne consistent point en de longues harangues composées sur

182 MOEURS DES SAUVAGES

le modèle de celles de Demosthene, ou de Cicéron : les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un discours vif & concis ; leur style est cependant figuré & tout métaphorique : il est varié selon le différent caractère des affaires : en certaines occasions, il s'éloigne du langage ordinaire, & ressemble à nôtre style du Palais : en d'autres, il est soutenu d'une action plus vive que celle de nos Acteurs sur le Théâtre : ils ont en cela quelque chose de fort mimique ; ils parlent autant du geste que de la voix, & ils représentent les choses si naturellement, qu'elles semblent se passer sous les yeux des Auditeurs.

L'Orateur a autour de lui un ou deux personnes pour lui rappeler ce qu'il doit dire, pour lui rafraîchir la mémoire sur ce qui a été conclu, & pour veiller à ce qu'il dise les choses de suite & par ordre ; ce qui se fait néanmoins avec décence, & sans qu'on l'interrompe.

Mais lui-même, durant son discours, il a soin de demander de temps en temps à l'Assemblée, s'il a bien énoncé les choses de la manière dont on doit les entendre, & qu'elles ont été arrêtées ; & quelques-uns du Conseil lui répondent par un *riho* d'approbation. Il profite aussi de quelques pauses pour consulter ses Assesseurs. Après son rapport suit le *nio-hen*, qui est le cri général de consentement. Il se pratique de cette sorte. Un des Anciens crie *nio-hen* ? Tous les autres répondent *nio*. Cela se fait ainsi trois fois au nom de chaque Tribu. C'est-là un espèce de formule pour demander à tout le monde s'il est content : mais elle n'est proprement que pour la forme ; car tout le monde répond qu'où. Elle semble pourtant instituée, de manière

A
qu'elle puisse
roient à pro
présentation

Les femm
lent pour elle
quefois aussi
mi les homm
une femme,
mais cela ne
bassades, ou
tions.

Lorsque le
sçavoir faire
crédit & d'a
qui a si bien s
Françoise, n
rague ; & ce
siens qu'il ma
ses à son gré.
avoient parn
lesquels étoie
lorsqu'ils avo
valoir. Du té
virs, ce fut
Naucratis, qu
dans l'alliance
les obligea à d
par la force d
deux célébrés
par-là fut cau
dont nous avo

Les homme
naissant avec
mauvaises, les

* Plutarch. in M.

qu'elle puisse donner lieu à ceux qui jugeroient à propos de faire quelque acte de représentation ou de protestation.

Les femmes ont leurs Orateurs, qui parlent pour elles dans les Conseils publics. Quelquefois aussi elles choisissent un Orateur parmi les hommes, qui parle comme s'il étoit une femme, & qui soutient le personnage : mais cela ne se fait gueres que dans les Ambassades, ou dans les Assemblées des Nations.

Lorsque les Orateurs ont de l'esprit & du savoir faire, ils acquièrent beaucoup de crédit & d'autorité. Le célèbre Garakontie, qui a si bien servi la Religion, & la Colonie Françoisé, n'étoit qu'un Orateur à Onnontagué ; & cet homme étoit si respecté des siens qu'il manioit les cinq Nations Iroquoises à son gré. Nous lisons des Lyciens qu'ils avoient parmi eux de semblables Orateurs, lesquels étoient pareillement fort accrédités, lorsqu'ils avoient assez de mérite pour se faire valoir. Du temps de la guerre des Triumvirs, ce fut un de ces Orateurs, * nommé Naucrates, qui empêcha les Lyciens d'entrer dans l'alliance de Brutus, & de Cassius, qui les obligea à défendre l'entrée de leur pais, par la force des armes, aux troupes de ces deux célèbres meurtriers de César ; & qui par-là fut cause de la ruine des Xanthiens, dont nous avons déjà parlé.

Des Affaires.

Les hommes étant par-tout les mêmes, & naissant avec les mêmes qualités bonnes ou mauvaises, les affaires qui se traitent dans le

* *Plutarch, in M. Bruto.*

Conseil des Sauvages, sont aussi à peu près de même nature, que celles qui occupent en Europe nôtre Jurisprudence & nôtre politique. Il y en a de purement civiles & de politique, de criminelles, & d'autres qui sont proprement des affaires d'Etat : comme faire la guerre, ou la paix, envoyer des Ambassadeurs, ou en recevoir, contracter de nouvelles alliances, ou affermir les anciennes.

Affaires civiles.

Par bonheur pour eux, ils ne connoissent ni Code, ni Digeste, ni Avocats, ni Procureurs, ni Sergens : si, avec cela, ils n'avoient point leurs Jongleurs, qui sont de très-mauvais Médecins, ne seroient-ils pas les gens du monde les plus heureux ? S'ils ont des procès, ils n'en mangent pas le fonds en chicannes ; ayant peu à gagner ou à perdre, ils ont peu d'intérêt à plaider ; ils n'ont aussi personne, qui trouve son profit à immortaliser leurs querelles par des longueurs affectées ; leurs petits démêlés sont bien-tôt vidés par arbitrage. Mais il faut leur rendre cette justice ; leurs démêlés sont rares ; quand ils arrivent, ils finissent en peu de temps, ou par la raison, à laquelle ils se rendent dès qu'on la leur fait connoître, ou par déférence pour les personnes, qui s'entremêlent pour les raccommoder, ou même en cédant volontiers leurs droits, plutôt que de s'obstiner à contre-temps, sur-tout quand ils ont affaire à des esprits, qui veulent l'emporter de hauteur.

Le respect humain qui les fait beaucoup agir, ne sert pas peu à entretenir leur union. Un chacun regardant les autres comme mai-

A
tres. de leurs
laisse se condu
qu'à soy. Je
point, & il fa
ce moyen une
outre cela un
sçavent ce que
ne me souviens
particulièrement
se dégrader s'il
tion. Ils pouss
homme de sens
yvrogne, à tou
le moins du mo
& parce qu'il c
cher, & encore
autre une actio
maître, parce
Ce n'est pas
désordre, que
geance, & les
mouvoir comm
cela est peu frequ
ils ont quelque r
s'enyvrenr, ou
pour executer le
alors une excuse
n'avoient point
de moins à eux
ôté, & cette ex
reçûe.

Affa

La décision des
tient immédiaten
coupables, par rap
quand quelqu'un

tres. de leurs actions, & d'eux-mêmes, les
 laisse se conduire à leur guise, & ne pense
 qu'à soy. Je les ai souvent admirés sur ce
 point, & il faut convenir qu'ils évitent par
 ce moyen une infinité de querelles. Ils ont
 outre cela un sang froid admirable, & ne
 savent ce que c'est qu'éclater en injures : je
 ne me souviens pas de les avoir vus en colère,
 particulièrement les hommes, qui croiroient
 se dégrader s'ils laissoient paroître de l'émo-
 tion. Ils poussent la chose si loin, qu'un
 homme de sens rassis se laissera battre par un
 ivrogne, à toute outrance, sans se défendre
 le moins du monde, sur-tout s'il est apperçu,
 & parce qu'il croit indigne de lui de se fâ-
 cher, & encore plus indigne d'imputer à un
 autre une action, dont il ne le croit pas le
 maître, parce qu'il n'est point à soy.

Ce n'est pas qu'il n'arrive parmi eux du
 desordre, que l'envie, la cupidité, la ven-
 geance, & les autres passions ne les fassent
 mouvoir comme les autres hommes ; mais
 cela est peu fréquent ; encore faut-il, quand
 ils ont quelque mauvais coup à faire, qu'ils
 s'enyvrent, ou fassent semblant de s'enyvrer
 pour executer leur dessein. Ils croient avoir
 alors une excuse légitime, en disant, qu'ils
 n'avoient point d'esprit, qu'on doit s'en pren-
 dre moins à eux qu'à la bouteille, qui le leur
 a ôté, & cette excuse est assez communément
 reçue.

Affaires Criminelles.

La décision des Affaires Criminelles appar-
 tient immédiatement à ceux de la Cabane des
 coupables, par rapport aux coupables mêmes,
 quand quelqu'un d'une Cabane en a tué un

autre de la même Cabane. Comme on suppose qu'ils ont droit de vie & de mort les uns sur les autres, le Village semble ne prendre nul intérêt au desordre qui est arrivé. On présume que celui qui a été tué, l'a été légitimement : qu'il ne devoit être plus cher à personne qu'au meurtrier, & par conséquent que celui ci ne s'est porté à cet excès que par des raisons fortes, qu'il n'est pas permis d'examiner à ceux qui lui sont étrangers. On lui porte même compassion d'avoir été dans la triste nécessité d'user de cette violence contre son propre sang ; & s'il y a en cela quelque faute punissable, c'est au reste de la famille à voir s'ils s'accroissent de ce qui s'est passé, ou s'ils aiment mieux le dissimuler.

Les Juifs avoient sans doute une pareille Jurisprudence dans des cas semblables. Cela paroît par la parabole de cette femme de Thécüë, * dont Joab se servit pour obliger le Roi David à rappeler son fils Absalon, qui étoit en exil depuis le meurtre qu'il avoit commis dans la personne de son frère Amnon. Cette femme suppose qu'elle avoit deux enfans, qui ayant pris querelle, s'étoient battus, de sorte que l'un avoit été tué, & qu'il ne lui restoit plus dans sa viduité, que cet autre malheureux enfant, lequel étoit le meurtrier de son frère ; elle se plaint qu'on ne vouloit pas même lui laisser cette triste consolation ; & que les parens jettant des yeux de convoitise sur un héritage qui devoit leur revenir, la persécutoient afin qu'elle leur livrât ce fils criminel, qui lui restoit, pour le faire mourir, selon le droit qu'ils avoient d'en faire justice ; ce qui l'obligeoit de recou-

* Lib. 2. Reg. cap. 14.

A
 jir à l'autorité
 représenté da
 l'effet d'un
 dans la dern
 même pauvre
 Dans leurs
 ment beauco
 par le grand
 qu'un d'entr
 odieux dans le
 gnes, ils ne ta
 mettre à couv
 Ce droit de
 de Cabane sen
 tres, est encor
 qu'ils avoient
 qu'ils n'ont p
 de ruer leurs v
 doit tout-à-fa
 générale chez
 l'antiquité, co
 réniens, & les
 de les faire mo
 de soixante dix
 point parmi eu
 qui consumass
 tres pour vivre
 rendre service
 périr, en leur ép
 te & courte,
 âge avancé, do
 regardées comm
 la a été, dit-c
 quelques Peupl
 nos dernières R

* *Alian. de Cois*,
 de *Erulis*, Lib. 2.
 122.

rir à l'autorité supérieure du Pere commun , représenté dans le Prince , pour empêcher l'effet d'un Arrêt , lequel l'auroit plongé dans la dernière affliction , & dans une extrême pauvreté.

Dans leurs familles , quoiqu'ils s'entre-aient beaucoup , & qu'ils ne soustiennent que par le grand nombre , néanmoins , si quelqu'un d'entr'eux les deshonne , & les rend odieux dans le Village par des actions indignes , ils ne tardent pas à s'en défaire pour se mettre à couvert de la haine publique.

Ce droit de vie & de mort , que ceux d'une Cabane semblent avoir les uns sur les autres , est encore plus sensible dans la coutume qu'ils avoient , il n'y a pas long-temps , & qu'ils n'ont pas encore entièrement perdu , de tuer leurs vieillards , lorsque l'âge les rendoit tout-à-fait inutiles. * C'étoit une Loy générale chez certains Peuples Barbares de l'antiquité , comme les Cyaniens , les Tybaryniens , & les Erules , les Massagètes , &c. de les faire mourir avant l'âge de soixante ou de soixante-dix , ans , soit qu'ils ne voulussent point parmi eux conserver des mortes-payes , qui consumassent le peu qui restoit aux autres pour vivre : soit qu'ils se persuadassent rendre service à ceux qu'ils faisoient ainsi périr , en leur épargnant par une mort prompte & courte , la tristesse & les ennuis d'un âge avancé , dont les infirmités peuvent être regardées comme une mort continuelle. Cela a été , dit-on , une Loi générale parmi quelques Peuples de l'Amérique , & une de nos dernières Relations porte , qu'il y a une

* *Etian. de Cois , Lib. 5. Sext. Emp. de Tybaren. Précap de Erulis , Lib. 2. de bello Gothico. Seobaus de Massag.*
Mém. 122.

Nation, où il n'est pas même permis de laisser passer aux femmes l'âge de trente ans ; ce qui paroît sans doute bien rigoureux à celles qui veulent encore être jeunes dans un âge bien plus avancé.

Quoique ce ne soit pas un usage si général & si universel parmi les Peuples Sauvages que nous connoissons, cela arrive néanmoins assez souvent dans l'Amérique Septentrionale.

Il déplaît dans les familles, que ces Vieillards, qui n'ont plus d'esprit que pour la vie animale, aillent de Cabane en Cabane, sous le prétexte de rendre visite, y chercher à manger, comme s'ils n'en avoient point chez eux, ce qui souvent est très-vrai ; car ils les laissent manquer de tout, & alors ils ne se font point un scrupule d'en délivrer le monde, sous le spécieux prétexte que ces Vieillards ne font plus que souffrir, & être incommodés à eux-mêmes, & aux autres. On m'a assuré cependant que cela ne se pratiquoit que dans les Cabanes pauvres, & à l'égard des misérables qui n'ont point de protection.

Les Algonquins, & les autres Nations errantes, sont beaucoup plus sujettes à cette inhumanité, parce qu'étant presque toujours en voyage, & plus souvent réduites à la faim, l'incommodité de ces Vieillards qu'il faut porter & nourrir, sans qu'ils puissent s'aider en rien, devient alors plus sensible. Ces pauvres malheureux sont souvent les premiers à dire à celui qui les porte, mon petit fils, je te donne bien de la peine, je ne suis plus bon à rien, casse moi la tête. On ne les écoute pas toujours ; mais quelquefois aussi il arrive que le jeune homme épuisé de lassitude & de

A
faim, répond
grand-pere.

paquet, prend
bon homme,
ricieusement d
L'affaire

meurtre a été
ne d'une Cab
bu, d'un autre
Nation étrang
te intéresse to

& cause pour
quelque chose
(expression)

qu'ils viennent
aussi pour sau

mettre les par
vengeance des

d'éclater tôt c
à faire la sat
cas semblables

usages.
On fournit

présens, qu'un
faisant un dis

offre. Une pa
cette cérémonie

neuf premiers
des parens pour

greur, & tout
sont suspendus

ête du mort.
sont les plus
ois de mille
Le Capitaine h
nom du coup
premier présen
de la hache de l

faim, répond froidement : tu as raison, mon grand-pere. Il décharge en même temps son paquet, prend sa hache, & casse la tête au bon homme, qui sans doute est fâché intérieurement d'être pris au mot.

L'affaire change bien de nature, si le meurtre a été commis à l'égard d'une personne d'une Cabane différente, d'une autre Tribu, d'un autre Village, & encore plus d'une Nation étrangère; car alors cette mort funeste intéresse tout le Public; chacun prend fait & cause pour le défunt, & contribué en quelque chose pour *refaire l'esprit*, (c'est leur expression) aux parens aigris par la perte qu'ils viennent de faire; tous s'intéressent aussi pour sauver la vie au criminel, & pour mettre les parens de celui-ci à couvert de la vengeance des autres, qui ne manqueroit pas d'éclater tôt ou tard, si on avoit manqué à faire la satisfaction prescrite, dans des cas semblables, par leurs loix, & par leurs usages.

On fournit donc aussi-tôt jusqu'à soixante présens, qu'un des Chefs présente lui-même, faisant un discours à chaque présent qu'il offre. Une partie de la journée se passe à cette cérémonie. De ces soixante présens, les neuf premiers se mettent entre les mains des parens pour ôter de leur cœur toute aigreur, & tout désir de vengeance. Les autres sont suspendus à une perche au-dessus de la tête du mort. Les neuf premiers présens sont les plus considérables, & quelquefois de mille grains de porcelaine chacun. Le Capitaine haussant la voix, & parlant au nom du coupable, dit, tenant en main le premier présent : Voilà avec quoi je retire la hache de la playe, & je la fais tomber

de la main de celui qui voudroit venger cette injure. Au second, il dit : Voilà avec quoi j'effuye le sang de la playe. Ces deux présens sont pour témoigner le regret qu'a le meurtrier de l'avoir tué, & qu'il seroit prêt de lui rendre la vie aux dépens de la sienne, si cela étoit en son pouvoir. Ensuite, comme si la Patrie elle-même, avoit reçu le coup mortel, qui a frappé le défunt, il ajoute au troisième présent : Voilà pour remettre le païs en état. Au quatrième : Voilà pour mettre une pierre au-dessus de l'ouverture, & de la division de la terre, qui s'étoit faite par ce meurtre : c'est-à-dire, qu'ils prétendent par ces deux présens réunir les cœurs, & les volontés qui avoient été divisées. Le cinquième présent se fait pour applanir les chemins, & pour en ôter les brosseilles, afin qu'on puisse désormais aller & venir d'un lieu à un autre, en toute sûreté, & sans craindre aucune embûche.

Les quatre autres s'adressent immédiatement aux parens pour les consoler, & essuyer leurs larmes. Voilà, dit-il, au sixième, de quoi donner à fumer du Tabac, lequel a la vertu de tranquilliser ceux qui prennent le principal intérêt à cette mort. Au septième : Voilà pour leur remettre entièrement l'esprit. Le huitième est pour donner une médecine à la mère du défunt, & pour la guérir de la maladie que lui cause la mort de son fils. Le neuvième enfin, est pour lui étendre une natte, sur laquelle elle puisse reposer doucement, pendant le temps de son deuil.

Les présens qui sont étalés sur la perche sont comme une surcroît de consolation, & représentent routes les choses dont le mortel

A M
se servoit pen
be, l'autre son
son sac à per
ainsi du teste

Des que le
rens se regard
faits. Mais s'
la satisfaction
ou sur quelque
retombe de le
vres de leur o
est en devoir
sens, qu'ils e

* Le Père d
tout ce que j
vû pratiquer
chez les Hur
autrefois bea
qu'outre les s
nom du coup
bir une peine
aussi insupport
tendoit le cor
l'air, & le meu
dessous, & de
couloit du cad
côté de lui po
bien-tôt remp
haut, & pour
écarté, il lui e
lier de sept ce
il restoit lui-m
tion, autant de
sens du défunt
un présent nou
consentement
Certe coutur

* Relation de la mort

se servoit pendant sa vie. L'un s'appelle sa robe, l'autre son arc, ses flèches, son carquois, son sac à petun, son canot, son aviron, & ainsi du reste.

Des que les présens sont acceptés, les parens se regardent comme pleinement satisfaits. Mais s'il arrive, qu'avant le temps de la satisfaction, ils se vengent sur le meurtrier, ou sur quelqu'un de sa famille, toute la peine retombe de leur côté. Les premiers sont déliivrés de leur obligation, & c'est à eux qu'on est en devoir de satisfaire par autant de présens, qu'ils en auroient faits eux-mêmes.

* Le Père de Brébeuf, de qui j'ai recueilli tout ce que je viens de rapporter, qu'il avoit vu pratiquer lui-même pendant son séjour chez les Hurons, assure que les Loix étoient autrefois beaucoup plus rigoureuses; & qu'outre les soixante présens qu'on faisoit au nom du coupable, celui-ci étoit obligé de subir une peine personnelle, qui étoit presque aussi insupportable que la mort même. On étendoit le corps du mort sur des perches en l'air, & le meurtrier étoit contraint de se tenir dessous, & de recevoir sur soi le pus qui découloit du cadavre. On lui mettoit un plat à côté de lui pour sa nourriture, lequel étoit bien-tôt rempli de l'ordure qui tomboit d'en haut; & pour obtenir que ce plat fût un peu écarté, il lui en coutoit un présent d'un collier de sept cens grains de porcelaine. Enfin il restoit lui-même dans cette violente situation, autant de temps qu'il plaisoit aux parens du défunt, à qui il falloit faire encore un présent nouveau, après avoir obtenu leur consentement pour en sortir.

Cette coutume ne s'observoit plus du tems

* Relation de la nouvelle France 1638. 2. Part. ch. 21.

192 MOEURS DES SAUVAGES
du Père de Brébeuf. Aujourd'hui même le nombre des présens est diminué. Le coupable est en sûreté dès que les présens sont acceptés; mais s'il est sage, il ne tarde point à s'absenter, sur-tout si la famille du défunt est puissante, afin d'éviter les occasions qui pourroient causer un nouvel incident. Il prend le prétexte d'aller en guerre pour remplacer le défunt par un esclave, & ne revient qu'après que le temps a diminuë la sensibilité de la perte qu'il a causée.

Un homme, qui pense que le crime qu'il va commettre, doit interesser tout son Village par le nombre des présens qu'on est obligé de fournir, & où tout le Public contribue, doit s'il est capable de réflexion, avoir bien de la peine à se déterminer à une action qui devient onereuse à tout le monde; & cette espece de satisfaction paroîtra sans doute l'effet d'une admirable politique, laquelle est capable de contenir les hommes les plus emportés.

Lorsque les parens ne veulent pas se contenter des présens destinés pour la satisfaction, une regle assez universellement suivie chez le plus grand nombre des Nations de l'Amérique Septentrionale, c'est en essuyant les larmes, & en faisant les présens accoutumés, de livrer encore aux parens du mort le meurtrier, pour tenir chez eux la place qu'y occupoit celui qu'il a tué: c'est-à-dire, qu'on le leur livre comme un véritable esclave, dont on leur met la vie entre les mains. Quoique ceux-ci semblent par-là être les maîtres de le faire mourir, ils n'en viennent pourtant jamais à cette extrémité, dont le Village pourroit leur sçavoir mauvais gré. Il s'en trouve aussi, qui se contentent de la pré-

sentation

sentation de
qu'on leur e
qu'on avoit
voir, pour
yeux un ob
l'être, par
fin de son fi
des femmes
tes d'esclaves
dès qu'ils le
yeux qu'elle
ont perdu,
de plus cher
bane; & elle
mêmes égare
Les Sauvages
Jurisprudenc
trier d'un ho
poufer sa veu
son premier
cet article pa
bes; les Au
détail de leur
Police.

Il est des oc
qu'on n'a pas
meurtrier, &
torité suprême
punition. Il in
e aventure qu
mes, & qui se
quelle est sur c
Une jeune fe
pour je ne sça
née. Le temps
plus de mari q
les frères de ve
ce qu'ils firent

Tome II.

sentation de l'esclave, & de la soumission qu'on leur en fait, en se dépouillant du droit qu'on avoit sur lui, & qui refusent de le recevoir, pour ne pas avoir toujours devant les yeux un objet aussi désagréable, que doit l'être, par exemple, pour une mere, l'assassin de son fils; mais le plus grand nombre des femmes adoptent véritablement ces sortes d'esclaves, & commencent à les regarder dès qu'ils leurs sont livrés avec les mêmes yeux qu'elles regardoient cet enfant qu'elles ont perdu, qui étoit tout ce qu'elles avoient de plus cher, & tout le soutien de leur Cabane; & elles ont pour eux dans la suite les mêmes égards que si c'étoit leur propre fils. Les Sauvages Méridionaux ont, dit-on, une Jurisprudence à peu près semblable. Le meurtrier d'un homme établi, étant obligé d'épouser sa veuve, & d'adopter les enfans de son premier mari. Je ne garantirai rien sur cet article par rapport aux Sauvages Caraïbes; les Auteurs étant peu entrés dans le détail de leur Gouvernement, & de leur Police.

Il est des occasions où le crime est si noir, qu'on n'a pas tant d'égard pour garantir le meurtrier, & où le Conseil usant de son autorité suprême, prend soin d'en ordonner la punition. Il me souvient à ce sujet d'une petite aventure qu'ils m'ont racontée eux-mêmes, & qui servira à mieux faire connoître, quelle est sur cela leur pratique.

Une jeune femme broüillée avec son mari, pour je ne sçai quel sujet, en fut abandonnée. Le temps de la chasse étant venu, n'ayant plus de mari qui pût l'y conduire, elle pria ses frères de vouloir bien la mener avec eux, ce qu'ils firent volontiers. Un jour que cette

femme alloit puiser de l'eau à une fontaine , qui étoit au pied d'un grand rocher escarpé à pic , & peu éloignée de son Cabanage , elle aperçût dans la clarté des eaux de cette fontaine la tête d'un homme , qui débordoit du haut du rocher où il étoit couché en sentinelle. Elle reconnut bien son mari , & se retira sans faire semblant de rien. Dès qu'elle fut de retour dans sa Cabane , elle raconta à ses freres ce qu'elle avoit vû. Ceux-ci soupçonnerent aisément , que le mari n'étoit-là que pour se venger de sa femme , & qu'ainsi ils recevraient bien-tôt quelque insulte de sa part. En effet ils furent attaqués la nuit suivante pendant leur sommeil. La femme plus attentive que les autres , ou avoit déjà pourvû à son salut , ou se sauva pendant le temps de l'attaque , avec le plus jeune de ses freres , qui étoit un enfant de 14. à 16. ans. Elle se retira dans le creux d'un arbre , qui joignoit sa Cabane , d'où elle entendit tout ce qui s'y passa. Ses freres , après une légère résistance , furent tous égorgés. Il déplaisoit fort au mari que sa femme lui eût échappée ; mais il se flattoit , que quand le jour seroit venu , il la rejoindroit en suivant ses Pistes. Par bonheur pour elle , il la chercha au loin ; & après avoir visité bien des arbres , & fait bien des pas inutiles , il partit delà avec sa troupe , sans espérance de la trouver.

Après leur départ , la femme se mit aussi en marche avec le seul frere qui lui restoit , en coupant par les bois tout droit au Village. Les meurtriers s'y rendoient aussi , parce que la chasse étoit sur sa fin , & qu'ils avoient profité de celle des malheureux qu'ils avoient assassinés. Ils étoient pleins de confiance ,

A
 s'assurant que
 pourroit se re
 nus , & qu'elle
 Guerriers enn
 Cette pauvre
 qu'elle dans s
 prendre toute
 ne lui furent
 journées de n
 fort touffu av
 nuit. Le mari
 moment après
 bre. Il survint
 sa devenir fur
 n'en pouvoir
 couverte , ou
 ment. Dans ce
 nuit lui parut
 fut assez heure
 velle avanture.
 Les Chasseur
 de la femme à q
 prit un autre ch
 premiere au Vi
 tement avis à sa
 passé.

Sur ces nouve
 seil fort secret
 des indices cert
 elle dit entr'aut
 riers avoit été
 main par un de
 Le crime parut t
 grande conséqu
 & la vengeance
 On sçavoit dé
 seurs étoient sur
 envoyé avertir c

Y'assurant que quand bien même cette femme pourroit se rendre, elle ne les auroit pas reconus, & qu'elle les auroit pris pour un parti de Guerriers ennemis.

Cette pauvre malheureuse n'étoit pas tranquille dans sa retraite, la peur lui faisoit prendre toutes sortes de précautions. Elles ne lui furent pas inutiles. Après quelques journées de marche, elle monta sur un pin fort touffu avec son frere pour y passer la nuit. Le mari & ses compagnons vinrent un moment après cabaner au pied du même arbre. Il survint un incident ridicule qui pensa devenir funeste, & qui lui fit croire, à n'en pouvoir pas douter, qu'elle étoit découverte, ou qu'elle le seroit infailliblement. Dans cette mortelle inquiétude, la nuit lui parut bien longue; cependant elle fut assez heureuse pour échapper à cette nouvelle aventure.

Les Chasseurs décamperent dès le matin, & la femme à qui la crainte donnoit des ailes, prit un autre chemin plus court, & arriva la première au Village, où elle donna secrettement avis à sa famille de tout ce qui s'étoit passé.

Sur ces nouvelles, on fit assembler le Conseil fort secrettement. La femme y donna des indices certains de la vérité du fait; & elle dit entr'autres choses, que l'un des meurtriers avoit été mordu considérablement à la main par un de ceux qui avoient été tuez. Le crime parut trop horrible, & d'une trop grande conséquence pour le laisser impuni, & la vengeance en fut sur le champ résoluë. On sçavoit déjà au Village que les Chasseurs étoient sur le point d'arriver; ils avoient envoyé avertir ceux de leur famille de venir

au-devant d'eux selon la coûtume, pour leur aider à porter leur chasse & leur bagage. En même-tems que ceux-ci partirent, on députa par un ordre secret du Conseil, sous le prétexte de se réjouir de leur retour, & pour les prier de faire diligence, parce que ce jour-là même, un des considérables du Village faisoit festin au nom d'un de ceux de leur troupe.

Les Chasseurs ne manquèrent pas de se rendre le soir. Ils entrèrent dans la Cabane du Conseil où le festin étoit préparé. On leur fit les civilités ordinaires : on leur demanda leurs aventures : quelqu'un apercevant en même-tems la main de celui qui avoit été mordu, enveloppée, lui demanda comme sans dessein, ce que c'étoit ; il répondit froidement qu'il avoit été mordu par un Castor, Alors on produisit la femme & l'enfant, qui étoient cachez au fonds de la natte. La femme raconta publiquement toute ce qui s'étoit passé, sans en oublier la moindre circonstance. Dès qu'elle eut fini, de jeunes gens apostez, & assis entre les meurtriers étonnez, les poignarderent sans qu'ils se missent en devoir de faire aucune résistance.

Le Conseil ayant ainsi résolu la mort de quelqu'un, on le fait mourir de la manière dont je viens de le dire, en le poignardant sur la natte même, ou bien à l'entrée de la Cabane, qui est un endroit fort obscur ; ou bien on l'attire, sous quelque prétexte, hors du Village, & on lui casse la tête à quelques pas de la palissade.

Pour ce qui est de ceux qui se sont rendus odieux au Village, pour des raisons qu'on ne veut pas expliquer, comme quand ils se

A
sont fait con
qu'ils trouble
milles, qu'i
qu'ils entreti
respondance
des sorts & d
Cette répu
n'attend plus
ter. Afin de
qu'on a form
tement à celu
terminée ; ma
en première i
ayent la même
jours un bon
te d'abord cel
leurs crimes
qu'elles se fast
appliquer les
sente question
l'espérance de
mer indifféren
mais tout ce q
me autant de c
hazard ou aut
personne qu'o
fit de celle-ci
nière, pour lu
pable ; les A
point ; elle seu
tage, elle a tu
l'autre, on l'a
che, fouiller
tour des Caban
tant pour avoi
fait souffrir en
ve, si par pitié
ne l'assomme.

sont fait connoître par de fréquens larcins , qu'ils troublent les mariages , la paix des familles , qu'ils se mêlent de ttop d'affaires , qu'ils entretiennent au dehors quelque correspondance suspecte , on les accuse de jeter des sorts & de donner des malélices.

Cette réputation étant bien établie , on n'attend plus que l'occasion favorable d'éclairer. Afin de dissimuler davantage le dessein qu'on a formé , on ne s'adresse pas immédiatement à celui ou à celle dont la perte est déterminée ; mais le conseil envoie chercher en première instance quelques personnes qui aient la même réputation , dont il y a toujours un bon nombre au Village. On exhorte d'abord celles-ci avec douceur à déclarer leurs crimes & leurs complices. Pour peu qu'elles se fassent prier , on fait mine de leur appliquer les fers rouges , qui sont une violente question. La crainte des tourmens , ou l'espérance de s'en délivrer , leur fait nommer indifféremment innocens & coupables ; mais tout ce qu'elles disent est regardé comme autant de calomnies , jusqu'à ce que par hazard ou autrement , elles aient nommé la personne qu'on veut perdre. Alors on se fait de celle-ci , on la traite de la même manière , pour lui faire avoüer qu'elle est coupable ; les Accusateurs ne lui manquent point ; elle seule a fait tous les maux du Village , elle a tué la mere de l'un , le frere de l'autre , on l'a vüe jeter du feu par la bouche , fouïller dans les sépultures ; roder autour des Cabanes , &c. Il ne lui en faut pas tant pour avoir mérité la mort , qu'on lui fait souffrir en la brûlant comme une esclave , si par pitié on ne la poignarde , ou on ne l'assomme.

Les parens n'oseroient rien dire dans ces sortes d'occasions , & n'ont qu'à se reprocher de n'en avoir pas fait justice eux-mêmes. On a cependant quelquefois cette attention pour eux , qu'on les prévient pour leur demander s'ils abandonnent celui que le Village veut faire mourir ; & cela est en même-tems une civilité d'une part , & une politique de l'autre , pour se défaire aussi de ceux-là , s'ils avoient la moindre pensée de s'en ressentir. Les parens à qui l'on fait ces sortes de propositions , n'ont garde de n'y pas donner les mains ; & ceux qui ont le courage de tenir ferme , s'il s'en trouve , ou sont poignardez eux-mêmes à l'entrée de la Cabane , ou pourvoient à leur sûreté par la fuite pour n'en pas courir le risque.

C'est ainsi que ces peuples , sans avoir de Loix écrites , ne laissent pas d'avoir une justice rigoureuse dans le fonds , & de se tenir en respect les uns les autres , par la crainte qui oblige les particuliers à veiller sur leur propre conduite , pour ne pas troubler l'ordre & la tranquillité publique ; ce qui est le but de tout bon Gouvernement.

Des Affaires d'Etat.

Les Affaires d'Etat sont celles qui emportent la principale attention. La défiance continuelle où ils sont de leurs Voisins , leur fait avoir toujours l'œil au guet pour profiter de toutes les conjonctures favorables , ou de mettre le desordre parmi eux sans y paroître , ou de se les attacher en se rendant nécessaires. Leur prudence a sur ce point des ressorts infinis , qui sont toujours dans le mouvement & dans l'action ; & tandis qu'ils menagent

leurs Alliez
 tous les devo
 sont toujours
 sur tout ce q
 berer sans ce
 à former leu
 leur apprend
 Tradition or
 re de leur pa
 & à entreten
 fait leur tran
 supériorité p

Toutes les
 ches , & par
 leur tiennent
 de contrats.

La Porcela
 bien différent
 qu'on apport
 de ce qu'on
 Nevers , qui
 dont la matiè
 parée. Celle
 ges de mer ,
 de Porcelain
 noms particu
 rieux & qui s
 de leurs espè
 variété de le
 quelque chose
 peuvent être
 grandes merv
 une des plus c
 océan. Celles d
 sont canelées ,

leurs Alliez par des visites fréquentes, & par tous les devoirs d'une civilité réciproque, ils sont toujours occupez au-dedans, à réfléchir sur tout ce qui se passe, à observer & à délibérer sans cesse sur les moindres événemens, à former leurs jeunes gens aux affaires, à leur apprendre le style de leurs Conseils, la Tradition orale qu'ils conservent de l'histoire de leur païs; de la vertu de leurs Ancêtres, & à entretenir en eux cet esprit martial, qui fait leur tranquillité pendant la paix, & leur supériorité pendant la guerre.

De la Porcelaine.

Toutes les affaires se traitent par des branches, & par des colliers de porcelaine, qui leur tiennent lieu de paroles, d'écritures & de contrats.

La Porcelaine dont nous parlons ici, est bien différente de ces ouvrages de Porcelaine qu'on apporte de la Chine & du Japon; ou de ce qu'on appelle en France Porcelaine de Nevers, qui sont des ouvrages factices; & dont la matière est une terre beluttée & préparée. Celle-ci est tirée de certains coquillages de mer, connus en général sous le nom de Porcelaines, & distinguez par différens noms particuliers que leur donnent les curieux & qui sont déterminés par la diversité de leurs espèces, de leurs figures, & par la variété de leurs couleurs, lesquelles font quelque chose de si agréable à l'œil, qu'elles peuvent être regardées comme une des plus grandes merveilles de la Nature, & comme une des plus charmantes productions de l'Océan: Celles dont nos Sauvages se servent, sont canelées, & semblables pour leur figure

200 MOEURS DES SAUVAGES

aux coquilles de S. Jacques, excepté néanmoins qu'elles sont un peu plus allongées, qu'elles se terminent un peu plus en pointe, & qu'elles n'ont point ces oreillettes ou avances qui se trouvent à côté de la charnière, où les deux écailles s'emboitent, & se joignent ensemble. La chair en est moins délicate que celle de nos huîtres communes & ordinaires; mais en récompense leurs nacres sont si lissées en dedans & en dehors, & leurs couleurs sont si vives & si belles, qu'on ne voit rien de plus beau dans cette espèce.

On les trouve sur les côtes de la Virginie, & de la Nouvelle Angleterre, où les Sauvages qui habitoient sur ces bords, les mettoient en œuvre, & en faisoient un grand commerce. Aujourd'hui, soit que les Eaux-de-vie des Européens aient presque détruit ces Nations, comme elles en ont anéanti plusieurs autres; soit que les guerres des Iroquois les aient presque entièrement dissipées, la Porcelaine est devenuë plus rare, & ne se travaille plus aussi proprement qu'autrefois.

Ces coquillages de mer dont la Porcelaine est faite, sont la *Concha Venerea*, ou *Cytherea* des Anciens. Les Grecs les apelloient *Xoipiras*, & des mots Latins, *Porca*, *Porcella*, on a formé celui de *Porcellana*, Porcelaine; non pas à cause de la figure de ces coquillages, comme le dit Vossius †: mais, à ce que je crois, à cause de l'usage qu'on en faisoit autrefois par modestie, pour cacher sa nudité, dans les tems où les hommes n'étoient presque pas mieux habillez que les statuës qui

† Vossius de Origin. & Prog. Idolot. Lib. 4. cap. 33. p. 71.

nous restent
Sauvages e
me usage e
que; & se
quillages e
lée; mais
usage pour
vant pour
ont coûtum
* Le Sieu
Bresil, nou
la mode et
femmes de
de ces coq
après avoir
siliens mett
apellée Vign
" C'est à m
" Porcelain
" coup de f
" deçà, &
" d'aussi bel
" j'arrivai e

Quoi-que
parmi ces p
origine, qu
denrées; ce
aussi comme
que certains
encore en qu
tale, & che
Sauvages n'
leur Porcelan
pierreries. Il

‡ Lopes de C
cap. 18.

* Léry, Hist.

nous restent de la main des Grecs. ¶ Les Sauvages en font encore aujourd'hui le même usage en plusieurs endroits de l'Amérique; & se servent pour cet effet ou des coquillages entiers, ou de Porcelaine travaillée; mais ils en font encore un plus grand usage pour satisfaire à leur vanité, s'en servant pour faire divers ornemens, dont ils ont coutume de se parer.

* Le Sieur de Léry, dans son Histoire du Brésil, nous fait connoître que de son tems la mode étoit encore en France parmi les femmes de porter quelques ornemens faits de ces coquillages de mer travaillez; car après avoir décrit de quelle manière les Brésiliens mettent en œuvre une grosse coquille appelée *Vignol*, ou Escargot de mer, il ajoute: "C'est à mon avis, ce qu'aucuns appellent "Porcelaines, de quoi nous voyons beaucoup de femmes porter des ceintures par-deçà, & en avoir plus de trois brasses, "d'aussi belles qu'il s'en puisse voir, quand "j'arrivai en France.

Quoi-que le Commerce ne soit encore parmi ces peuples, comme il l'étoit dans son origine, qu'un pur troc de denrées contre denrées; cette Porcelaine peut être regardée aussi comme une espèce de monnoye, ainsi que certains petits coquillages de mer le sont encore en quelques endroits de l'Inde Orientale, & chez les Nègres de l'Afrique. Les Sauvages n'ont rien de plus précieux que leur Porcelaine: ce sont leurs bijoux, leurs pierreries. Ils en comptent jusqu'aux grains,

I 5

¶ Lopes de Gomara, *Hist. Gener. de Ind. Lib. 34*
cap. 18.

* Léry, *Hist. du Brésil*, ch. 8. p. 106.

202 MOEURS DES SAUVAGES

& cela leur tient lieu de toutes les richesses.

Il y a de la Porcelaine de deux sortes; l'une est blanche, & c'est la plus commune. On se sert de celle-là plus universellement pour faire quantité d'ouvrages, dont les hommes & les femmes ont coûtume de s'orner. L'autre est d'un violet obscur, elle est beaucoup plus recherchée que la première; & plus elle tire sur le noir, plus elle est estimée.

La porcelaine qui sert pour les affaires d'Etat, est toute travaillée en petits cylindres de la longueur d'un quart de pouce, & gros à proportion. On les distribue en deux manières, en branches & en colliers. Les branches sont composées de cylindres, enfilez sans ordre, à la suite les uns des autres, comme des grains de chapelet; la porcelaine en est ordinairement toute blanche, & on ne s'en sert que pour des affaires d'une légère conséquence, où que comme d'une préparation à d'autres présens plus considérables.

Les Colliers sont de larges ceintures, où les petits cylindres blancs & pourpres sont disposés par rang, & assujettis par de petites bandelletes de cuir, dont on fait un tissu assez propre. Leur longueur, leur largeur, & les grains de couleur se proportionnent à l'importance de l'affaire. Les Colliers communs & ordinaires sont de onze rangs de cent quatre-vingt grains chacun.

DU FISK, ou Trésor public.

Le Fisk, ou le Trésor public, consiste principalement dans ces sortes de Colliers, qui leur tiennent lieu, ainsi que je l'ai dit, de contrats, d'actes publics, & en quelque sorte de fastes & d'annales, ou de registres. Car les

Sauvages des lettres oublier bien mi eux, & l'autre, ils une mémoire rattachent à une affaire d'affaire qu

Ils sont qu'outre ces sortes d'ils lui donne veut dire un ou parole, pond à celui ce que tous Colliers, so tence des A font eux qu tr'eux qu'o présens au V liers de leur

Pour éviter dubitablement Colliers sont & pourpres tremblent, q ment. Les A tre cela la c semble, & remarquer q en particulier ils n'oublien

Leur porcelaine ne circule toutes les affaires dehors, les I

Sauvages n'ayant pas l'usage de l'écriture & des lettres, & se trouvant par-là exposez à oublier bien-tôt les choses qui se passent parmi eux, & pour ainsi parler d'un instant à l'autre, ils suppléent à ce défaut en se faisant une mémoire locale par des paroles qu'ils attachent à ces Colliers, dont chacun signifie une affaire particulière, ou une circonstance d'affaire qu'il représente tandis qu'il subsiste.

Ils sont tellement consacrez à cet usage, qu'outre le nom de *Gaïonni*, qui signifie ces sortes de Colliers, & qui est le plus usité, ils lui donnent encore celui de *Gariboua*, qui veut dire une affaire; celui de *Gaouenda*, voix ou parole, & celui de *Gaïanderensera*, qui répond à celui de grandeur ou de noblesse; parce que toutes les affaires désignées par ces Colliers, sont de l'appanage & de la compétence des Agoïanders, ou des Nobles; que ce sont eux qui les fournissent, & que c'est entr'eux qu'on les repartit, lorsqu'on fait des présens au Village, & qu'on répond aux Colliers de leurs Ambassadeurs.

Pour éviter la confusion que causeroit indubitablement la multitude des affaires, ces Colliers sont variez, & ces cylindres blancs & pourpres, sont tellement disposez & entremêlez, qu'ils représentent tous différemment. Les Agoïanders & les Anciens ont outre cela la coûtume de les voir souvent ensemble, & de partager entr'eux le soin d'en remarquer quelques-uns qu'on leur assigne en particulier, de sorte que de cette manière ils n'oublient rien.

Leur porcelaine seroit bien-tôt épuisée, si elle ne circuloit point; mais dans presque toutes les affaires, soit du dedans, soit du dehors, les Loix veulent qu'on réponde pa-

role pour parole, c'est-à dire, que pour un Collier on en donne un autre qui soit à peu près de la même valeur, observant néanmoins quelque différence d'un plus grand, ou d'un plus petit nombre de grains; ce qui doit se proportionner au rang des personnes, ou des Nations avec qui l'on traite.

Ils ne croient pas qu'aucune affaire puisse se déterminer sans ces fortes de colliers. Quelque proposition qu'on leur fasse, ou quelque réponse qu'on leur donne seulement de bouche, l'affaire tombe, disent-ils, & ils la laissent effectivement tomber, comme s'il n'en n'eût jamais été question. Les Européens peu instruits, ou se souciant peu de leurs usages, les ont un peu dérangés sur celui-ci, en gardant leurs colliers sans y répondre par d'autres semblables. Pour éviter les inconveniens qui en peuvent naître, ils ont pris le style de n'en plus donner qu'un fort petit nombre, s'excusant sur ce que leur porcelaine est épuisée, & ils suppléent au reste par quelques paquets de peaux de Cerf, & de Chevreuil, auxquels on répond par des merceries de peu de valeur; de sorte que les négociations entre les Européens & eux, sont devenues un commerce.

Quoique toutes les Nations Sauvages de l'Amérique fassent diverses sortes d'ornemens de porcelaine, je crois qu'il n'y a que ceux de l'Amérique Septentrionale, qui s'en servent pour les affaires. Je ne puis pas même l'assurer de toutes celles-ci.

Le Trésor public se conserve dans la Cabane des Chefs, & passe alternativement de l'une à l'autre. Il n'y a point pour cela de temps déterminé, & il ne reste dans un endroit qu'autant que la jalousie peut l'y souf-

frit. On c
Trésor seu
passé deux
bane, pour
années.

Outre les
encore dan
d'Inde, des
fumées, &
choses qui
muns, & p
au nom du

D

Les affair
mandent p
parce qu'ell
pagnées de
Ces actions
Religion &
nous l'avons
mêmes, ne f
nexées au cu
parât dans la
prophanes, c
la vie purem
ce qu'Athene
jet de certai
Apostoliques
toient sur des
lioient parfai
on s'en sert, c
rer Venus, B
fois aussi on
aux Dieux. »
tions de Reli

* Athen, Lib. 1

frir. On compte les années par nuit, pour le Trésor seulement ; de sorte qu'on dit qu'il a passé deux ou trois nuits dans une telle Cabane, pour dire qu'il y est resté deux ou trois années.

Outre les Colliers de porcelaine, on porte encore dans le Fisk des Pelleteries, du bled d'Inde, des farines, des viandes fraîches, ou fumées, & généralement toutes les autres choses qui peuvent servir pour les frais communs, & pour toutes les dépenses qui se font au nom du public.

Des Assemblées solennelles.

Les affaires publiques & solennelles demandent presque toutes quelque dépense, parce qu'elles sont presque toujours accompagnées de festin, du chant, & de la danse. Ces actions qui devoient leur origine à la Religion & au culte des Dieux, ainsi que nous l'avons dit, étant indifférentes par elles-mêmes, ne furent pas toujours tellement annexées au culte religieux, qu'on ne les en séparât dans la suite, & qu'on ne pût les rendre prophanes, en les appliquant à des usages de la vie purement civile & commune. C'est ce qu'Athénée nous signifie lui-même au sujet de certains vers nommez Profodiaques, Apostoliques & Parthéniques, qui se chantoient sur des airs fort agréables, & qui s'allioient parfaitement bien avec la danse. « Car on s'en sert, dit-il *, quelquefois pour honorer Venus, Bacchus & Apollon, & quelquefois aussi on en use sans faire cette attention aux Dieux. » Mais soit que ce fussent des actions de Religion, comme ils l'étoient cer-

* *Athen.* Lib. 14. p. 631.

tainement dans les premiers temps ; soit qu'ils fussent regardez comme de purs divertissemens, les Législateurs voulurent les établir dans leurs Républiques, comme propres à tenir davantage les cœurs, à les faire concourir avec plus de plaisir au bien commun, & à ferret plus étroitement les liens de la société.

Lycurgue, qui est celui, comme je l'ai remarqué ci-devant, dont la République a retenu plus long-temps les pratiques des Anciens, les avoit ordonnées à son peuple sur le même modèle que celles des Crétois. L'Institution de ces festins & de ces danses, étoit tellement regardée à Sparte comme une chose dont ils étoient redevables à ceux de l'Isle de Crète, que le nom d'*A'dpeia*, qu'ils donnoient à ces festins, étoit commun à l'un & à l'autre peuple ; & que quand ils parloient de leurs chants & de leurs danses, ils ne les appelloient pas autrement que chants & danses Crétoises.

On appelloit les festins *A'dpeia*, comme l'écrivit Strabon †, ou *A'dpeia*, ainsi qu'il est marqué dans Plutarque ¶, parce qu'il n'y avoit que les hommes qui y assistassent. Le terme *A'dpeia* signifie proprement ces grandes halles, où les hommes d'un âge mûr habitoient ensemble ; de même que le terme *A'yéai* marquoit celles où les jeunes gens qui avoient atteint l'âge de puberté, étoient élevez aussi en commun, mais séparément des hommes faits. Les femmes n'habitoient point, & ne mangeoient jamais dans ces Halles où étoient les hommes & les jeunes gens. On changea depuis ce nom à Lacédémone en celui de *συσίτια*, & de *φειδίτια*, auxquelles on don-

† Strabo, Lib. 10.

¶ Plutarq. in Lycurgo.

ne différente
étymologies
dont les plus
signifier un m
à concilier la

Les partic
dépende de c
marquent, q
que chacun
pour son con
prémices aux
bonne chasse
bonne partie

Une femm
avec trois ou
siffite, les que
viteurs pour
étoit *Kalophora*

Anciennem
plat en partic
on changea c
bre détermin
les Auteurs,
changé les di
semblée, en
une espèce de
appellé *jus m*
Anciens. Les

abandonnant
gens, qui avoi
En Crète au
jeunes gens q
grosse de la n
aux Vieillards
festin, faisoit
donnoit les m
étoient le plu

¶ Aristar. Politic.

ne différentes explications, selon les diverses étymologies où l'on rapportoit ces mots, & dont les plus communes sont qu'ils vouloient signifier un repas frugal, ou un repas propre à concilier la bienveillance.

Les particuliers contribuoiient par tête à la dépense de ces festins. Aristote & Athenée * marquent, quoiqu'un peu différemment, ce que chacun étoit obligé de fournir par mois pour son contingent. Ceux qui offroient des prémices aux Dieux, ou qui avoient fait une bonne chasse, avoient soin d'en destiner une bonne partie à l'usage de ces festins.

Une femme avoit la direction du repas avec trois ou quatre personnes qu'elle choissoit, lesquelles fournissoient aussi deux serviteurs pour porter du bois, & qu'on appelloit *Kalophores*, ou *Xylophores*.

Anciennement on y mettoit à chacun son plat en particulier devant soi; mais ensuite on changea cet usage, & on choisit un nombre déterminé de personnes ensemble, disent les Auteurs, qui pourroient fort bien avoir changé les différentes Halles, ou lieux d'assemblée, en plats. Le principal mets étoit une espèce de bouillie, ou de bouillon noir, appelé *jus nigrum*, fort célèbre parmi les Anciens. Les Vieillards s'en contentoient, abandonnant les viandes solides aux jeunes gens, qui avoient de meilleures dents qu'eux. En Crète au contraire, on ne donnoit aux jeunes gens qu'une portion de viande moins grosse de la moitié que celle qu'on donnoit aux Vieillards. La Matrone qui présidoit au festin, faisoit la distribution des plats, & donnoit les meilleurs morceaux à ceux qui s'étoient le plus distinguez par leur prudence,

* *Aristot. Politic. Lib. 2. cap. 10. Athen. Lib. 4. p. 147.*

dans le Conseil, ou par leur bravoute dans les combats, & dans les autres exercices de leurs Gymnases. A la fin du repas on distribuoit des fruits, & des gâteaux faits de farine d'orge. Lorsque le vin commença à être en usage dans la Grece, on en donnoit à boire aux jeunes gens une certaine mesure, qui ne pouvoit pas leur faire du mal, parce que l'eau y dominoit beaucoup. Le vin étoit pareillement bien trempé pour les Anciens, mais il n'étoit pas limité à une certaine mesure, comme pour la jeunesse.

Du temps de Lycurgue, la Ville de Sparte étoit fort peuplée, & peut-être qu'alors tous étoient obligez d'assister à ces festins, excepté ceux qui avoient offert un sacrifice, ou qui étoient allez à la chasse, à moins que les Auteurs n'ayent crû que ceux-là en étoient dispensés, sur ce que peut-être dans l'Antiquité, comme parmi les Sauvages de nos jours, celui qui fait le sacrifice, ou qui a été à la chasse, c'est-à-dire, celui qui fait le festin, & qui en fait toute la dépense, ne mange rien, & sacrifie tout à ceux qu'il invite. Je ne sçai si ce fut de ce temps-là, ou bien si ce fut après que la Ville se fut accrûe, que le peuple se partagea en associations, qu'on appelloit *E'traipsai*, lesquelles reconnoissoient pour le Saint de leur Confairie Jupiter *E'traipsios*, ou l'Associateur, dont la dévotion aboutissoit, comme aujourd'hui, à des repas que se donnoient les confreres. † Pour recevoir quelqu'un dans ces associations, on ballottoit celui qui vouloit être reçu : pour cet effet on procedoit par voye de scrutin, & on mettoit en main à tous les Associez une espèce de fruit, que ceux qui étoient favorables au po-

* Plutarch. in Lycurgo.

stulant, jette
présentoit un
avoient des
moient, &
vouloient pe
lorsque la V
fallut aussi m
communes, q
qui, & que
qu'Athenée d
ces associatio
la cohabitatio
Outre ces f
avoit encore
assistoient les
lui qu'on app
res, dont on
rences dans A
marquez, selo
motif de Reli
La frugalité
attrayante, &
commodèrent
tent observées.
& Actrotatus *
& la magnifice
possible de rev
Cleomene † te
y perdit sa pe
zèle.
Les Lacedép
ces repas public
& pour exciter
vertu de leurs A
distinguez dans
moient les uns l
g Athen. loco cit.
vise.

stulant, jettoient entier dans un vase que leur
 presentoit un esclave ; ceux au contraire qui
 avoient des raisons de l'exclure, le comprimoient , & témoignoient par-là qu'ils ne
 vouloient point de lui. Il est probable que
 lorsque la Ville de Sparte se fut accrûe, il
 fallut aussi multiplier ces sortes d'habitations
 communes, qu'on appelloit *A'rd'p'ia*, & *A'γέ-
 ναι*, & que chacune formoit une société,
 qu'Athenée désigne par le mot *E'raip'ias* Ainsi
 ces associations regardoient principalement
 la cohabitation.

Outre ces festins appelez *φειδ'ια*, il y en
 avoit encore d'autres, comme le *νοπ'ια*, où
 assistoient les Etrangers & les enfans. Ce-
 lui qu'on appelloit *Α'λου'ια*, & plusieurs au-
 tres, dont on peut voir le détail & les diffé-
 rences dans Athenée ¶, & qui étoient tous
 marquez, selon cet Auteur, par quelque
 motif de Religion.

La frugalité de ces repas n'étoit pas trop
 attrayante, & les Lacédémoniens ne s'en ac-
 commodèrent que pendant que les Loix fu-
 rent observées dans toute leur sévérité. Areüs
 & Acrotatus * y introduisirent la délicatesse
 & la magnificence, après-quoi il ne fut plus
 possible de revenir à la première simplicité.
 Cleomène † tenta en vain de la rétablir, il
 y perdit sa peine, & fut la victime de son
 zèle.

Les Lacédémoniens prenoient occasion de
 ces repas publics pour animer leur jeunesse,
 & pour exciter leurs Guerriers à imiter la
 vertu de leurs Ancêtres, qui s'étoient le plus
 distinguez dans les combats. Et ceux-ci s'ani-
 moient les uns les autres dans leurs danses &

¶ Athen. loco cit. * Athen. loco cit. † Plutarch. in Cleom.
 viii.

210 MOEURS DES SAUVAGES

dans leurs chansons guerrières, par lesquelles ils s'accoutumoient à regarder la guerre comme un jeu, & s'exerçoient à affronter la mort, sous l'image du plaisir, afin que leurs ennemis n'eussent pas la première idée, qu'ils pussent la craindre.

Athénée écrit, sur le rapport de Philocore, Auteur ancien, que Tyrtée se distingua beaucoup par ces sortes de chansons & de danses; de sorte que quand les Lacédémoniens eurent vaincu les Messeniens sous la conduite de ce Capitaine, ils ordonnèrent que dans toutes leurs Assemblées pour leurs festins publics, leurs jeunes gens chanteroient les uns & les autres séparément, les chansons de Tyrtée, en dansant la Pyrrhique; & que l'un des Rois, ou des Chefs seroit le Juge de ce combat d'émulation, après lequel il donneroit les meilleurs morceaux du festin à celui qui auroit le mieux chanté, pour prix de sa victoire.

Parmi les festins des Iroquois, & des autres Sauvages leurs Voisins, il s'en trouve aussi de différentes espèces, dont quelques-uns ont plus, & les autres ont moins de solennité; quelques uns, ou tout le Village à part, & d'autres, qui sont restraints à un plus petit nombre d'invités.

Outre ceux, dont j'ai déjà parlé, & qui sont marqués par le sacrifice, & par les harangues au Soleil, il y en a encore d'autres, où la Religion n'influe peut-être plus, mais dont la Religion semble presque évidemment avoir été le principe. Tel est celui qu'on fait de la première bête qu'a tuée un jeune Chasseur: festin, qui ressemble assez au sacrifice que

A M

les hommes dans la Loy de nature toutes choses à tout manger causé, où il laisser de la viande garder le filem on doit manger en peut rien tout consumer à chacun d'avoir à-dire, un second défaut. S'il n'y a de présens, & est puni sur le défranchement de lui tient lieu de quelquefois les 24. de quoi manger que les viandes festin fait encore graisse d'Ours; selon, dans lequel & qui est extrême leurs efforts, & tout, il faut jeter dans le feu, et la moindre chose pour l'Agneau Barbares font manger jusqu'à satiété, où ils peuvent manger.

L'employ de sacré & respect d'Athénée. Ces leur établissement

les hommes avoient l'obligation de faire dans la Loy écrite, & peut-être aussi dans la Loy de nature, en offrant les prémices de toutes choses à Dieu. Tel est encore le festin à tout manger, qui est une espèce d'holocauste, où il n'étoit pas permis de rien laisser de la victime. Dans celui-ci on doit garder le silence pendant qu'on mange, & on doit manger tout ce qu'on présente, on n'en peut rien emporter chez soy, il faut tout consumer sur le lieu; mais il est permis à chacun d'avoir avec soy un Parasite, c'est-à-dire, un second, qui puisse suppléer à son défaut. S'il n'en peut trouver, même à force de présens, & qu'il ne puisse achever, il en est puni sur le champ; on lui fait un petit retranchement dans un coin de la Cabane, qui lui tient lieu de prison, & on l'y laisse quelquefois les 24. heures entières. Il y a souvent de quoi manger du matin jusqu'au soir. Après que les viandes sont dévorées, le maître du festin fait encore servir de grandes pièces de graisse d'Ours; ou bien on fait servir le boiillon, dans lequel on a fait cuire les viandes, & qui est extrêmement gras. Si malgré tous leurs efforts, ils ne peuvent venir à bout de tout, il faut jeter ce qui reste, os & viande, dans le feu, en sorte qu'il n'en demeure pas la moindre chose, ainsi que les Juifs en usoient pour l'Agneau Paschal. Tous ces Peuples Barbares font un Dieu de leur ventre, ils mangent jusqu'à crever, & il n'est pas concevable, où ils peuvent mettre tout ce qu'ils mangent.

L'employ de Parasite étoit anciennement sacré & respectable, selon le témoignage d'Athénée. Ces sortes d'hommes devoient leur établissement à la Religion, & ils étoient

donnés comme des Adjoints aux Prêtres, pour leur aider à manger les victimes, qui étoient offertes en sacrifice. C'est pour cette raison qu'on leur donnoit aussi le nom de *coëpulates*. Nous avons presque la preuve de ce qu'en dit Athénée, dans ce que je viens de rapporter de ces seconds, qui accompagnent les Sauvages invités au festin à tout manger : & ce que cet Auteur dit, sert en même temps à fortifier l'opinion que j'ai, que c'étoit originairement un véritable sacrifice de ceux qu'on nommoit *Holocaustes*, où il ne devoit rien rester de la victime. Sur la fin des temps, la qualité de Parasite devint extrêmement odieuse ; on ne la donna plus qu'à des gens vils & méprisables, qui se laissoient attirer par l'odeur de toutes les bonnes cuisines, & faisoient métier de se trouver à tous les bons repas ; à la suite de gens de condition, dont on les appella aussi les Ombres, parce qu'ils les suivoient par-tout, comme l'ombre suit le corps, souffrant de leur part toutes sortes d'indignités, plutôt que de s'en séparer, crainte de perdre leur fortune, attachée aux festins, où les personnes de qualité étoient invitées.

Bien que l'on puisse danser & chanter à tous les festins, il y en a cependant où l'on ne chante point, comme il est aussi des occasions où l'on chante, & où l'on danse sans faire festin. Mais il y en a une espèce, où l'on ne peut absolument s'en dispenser ; & pour cette raison-là même, on les nomme *Festins à chanter*. Ceux-là sont les plus ordinaires, les plus solennels, & les plus magnifiques. * Le Pere de Brébeuf rapporte, qu'il avoit vu chez les Hurons, trois de ces festins, dans

* Relat. de la Nouv. France 1636. 2. part. ch. 4. p. 220

A
l'un desquels
trente Cerfs
quatre Ours,
poissons, qu
brochets, &
saumons.

Voici à peu
ces solennité
pare de bonne
ne de Conseil
ses pour l'Aff
chaudières sur
tion des Vian
ne y doivent
se fait avec
avec de petite
lieu de calculs
tes, ou ces gr
banes, où on
vous êtes invite
tent au festin
à celui des buc

Cependant
Village à divers
chaudière est p
& pour marqu
rendre. Au mo
dépend les cha
les feux, qu'on
qu'on n'en soit
culiers & les C
tant chacun av
petite chaudière
entr'eux aucun
n'est que les A
plus avancées ;

* Relat. de la Nouv.
pag. 133.

Pun desquels il y avoit dans les chaudières trente Cerfs, dans l'autre vingt Cerfs, & quatre Ours, & dans le troisieme cinquante poissons, qui valoient bien nos plus grands brochets, & 120. autres de la grandeur de nos saumons.

Voici à peu près l'ordre qui se garde dans ces solemnités. Le jour de la fête, on prépare de bonne heure le festin dans une Cabane de Conseil, & l'on y dispose toutes choses pour l'Assemblée. Pendant qu'on met les chaudières sur le feu, on suppute, à proportion des Viandes qu'on a, combien de personnes y doivent être appellées. La supputation se fait avec des grains de bled d'Inde, ou avec de petites buchettes, qui leur tiennent lieu de calculs. On envoie ensuite ces buchettes, ou ces grains, dans les différentes Cabanes, où on les jette sur la natte, en disant, *vous êtes invitez.* Ceux de ces Cabanes députent au festin un nombre de personnes, égal à celui des buchettes.

Cependant un Crieur public parcourt le Village à diverses fois, pour avertir que la chaudière est pendue dans une telle Cabane, & pour marquer l'heure à laquelle il faut s'y rendre. Au moment qu'on doit y entrer, on dépend les chaudières, & on les place entre les feux, qu'on a soin d'amortir un peu, afin qu'on n'en soit point incommodé. Les particuliers & les Chefs même, y entrent, portant chacun avec soy leur gamelle, ou leur petite chaudière. Il ne paroît pas qu'il y ait entr'eux aucune distinction de rang, si ce n'est que les Anciens occupent les Nattes les plus avancées; * néanmoins le Pere de Bré-

* *Relat. de la Nouv. France, l'an 1636. 2 part. chap. 7.*
 pag. 133.

beuf assure, que chez les Hurons, il avoit vû s'élever une dispute pour préséance, dans une occasion assez délicate, mais qui fut bientôt assoupie par la prudence de l'un des Anciens, qui y parla avec beaucoup de sagesse & de fermeté. Les femmes Iroquoises n'assistent point, que je sçache, à ces sortes de festins, & n'y sont point invitées. Il n'y a que celles de la Cabane qui y ayent place, & qui s'y trouvent fort parées. Plusieurs néanmoins s'y présentent pour satisfaire leur curiosité; elles se placent ordinairement aux extrémités de la Cabane; les enfans & les jeunes gens, qui ne sont pas encore aggrégés au Corps des guerriers, montent sur les échafaux, qui regnent au-dessus des Nattes, ou bien au-dessus de la Cabane même, pour voir par le trou, par où la fumée s'exhale. Les autres qui ne peuvent entrer, ni prendre place, brisent les écorces, qui servent de mur à la Cabane, afin d'avoir leur part au spectacle. Le désordre qu'ils font en cela, est de plein droit, & personne n'y peut trouver à redire.

Pendant que l'Assemblée se forme, celui qui fait festin, ou bien celui au nom de qui on le fait, chante seul, comme celui, qui, chez les Anciens, chantoit la Théogonie. C'est comme pour entretenir la compagnie; de choses qui conviennent au sujet, qui les assemble. La plupart de ces chansons roulent sur les fables du vieux temps, sur les faits héroïques de la Nation, & elles sont en vieux style; mais si vieux, qu'ils y disent souvent bien des choses qu'ils n'entendent, & ne comprennent point. Ce Chantre a souvent un Assesseur, qui le relève lorsqu'il est fatigué; car ils chantent de toutes leurs forces.

AM
Cette musique
une demie-heure
de est rendu.

Alors l'Orateur
mandant comme
sont présens. I
le festin, il de
fait, & entre
qui est dans l
qu'il nomme,
bo! bo! qui son
tune ancienne
celle de la Rép
faisoit une sem
de celui qui fa
étoit la matièr
ce fût pour lu
infinissable app
vail; & afin qu
son amour pour
cence envers ses

Après cette p
rend raison de
Public soit instr
se faisant pour
qui regardent le
proprement le
de quelque na
comme de relev
Ambassadeurs,
de chanter la G
Dés qu'on a
on se met à mar
avoir meilleur c
te avant de man
toute la journée
vide le matin,

Cette musique ne dure cependant qu'environ une demie-heure, & finit lorsque tout le monde est rendu.

Alors l'Orateur ouvre la séance, en demandant comme par forme, si tous les invités sont présens. Il nomme ensuite celui qui fait le festin, il déclare le sujet pour lequel il le fait, & entre dans le dernier détail de tout ce qui est dans la chaudière. A chaque chose qu'il nomme, tout le Chœur répond par des *bo! bo!* qui sont des cris d'approbation: coutume ancienne, d'où semble être émanée celle de la République de Lycurgue, où l'on faisoit une semblable proclamation, du nom de celui qui faisoit le festin, & de ce qui en étoit la matière, afin, dit Athénée, * que ce fût pour lui un sujet de loüange de son infatigable application à la chasse, & au travail; & afin que tout le monde lui scût gré de son amour pour sa patrie, & de sa magnificence envers ses Concitoyens.

Après cette première déclaration l'Orateur tend raison de tout ce dont il faut que le Public soit instruit; car ces festins à chanter, se faisant pour toutes les actions importantes qui regardent le Village, ou la Nation, c'est-là proprement le temps des affaires publiques, de quelque nature qu'elles puissent être, comme de relever un nom, d'entendre les Ambassadeurs, de répondre à leurs Colliers, & de chanter la Guerre, &c.

Dés qu'on a cessé de parler, quelquefois on se met à manger avant de chanter, pour avoir meilleur courage, quelquefois on chante avant de manger, & si le festin doit durer toute la journée, une partie de chaudière se vuide le matin, l'autre se réserve pour le soir;

216 MOEURS DES SAUVAGES.

& dans l'entre-deux, l'on chante, & l'on danse.

Le maître du festin n'y touche point. Il se donne seulement la peine de faire servir, ou fert lui même, nommant tout haut le morceau qu'il destine, & qu'il présente à un chacun. Les meilleurs morceaux se donnent par préférence à ceux qu'on veut distinguer, de la même manière qu'Agamemnon fit servir à Ajax une pièce choisie du rable d'un Bœuf pour lui faire honneur, * & pour récompenser la valeur qu'il avoit fait paroître en combattant contre Hector. Tout étant servi, il n'en est point, qui ne mange tout de son mieux.

Après le repas, le maître du festin commence l'Athoront, ou la Pyrrhique, laquelle est particulière aux hommes. Ils se relevent dans cet exercice, en commençant par les plus considérables, & continuent ainsi en descendant jusqu'aux plus jeunes. Ils ont cette civilité les uns pour les autres, & cette attention, que chacun attend qu'un autre plus digne que lui entre en lice, & prenne le pas. Ils ne se font point pour cela des révérences & des complimens à la Française, mais ils demeurent dans l'inaction, sans rien faire, de sorte qu'on est obligé d'en nommer quelques-uns, & de les exhorter à ne point laisser d'interruption, quand un autre a fini.

Les Anciens & les considérables ne font assez souvent autre chose, que de se lever à leur place, & se contentent en chantant, de faire quelques inflexions de la tête, des épaules, & des genoux, pour soutenir leur chant. Les autres, un peu moins graves, font quelques pas, & se promettent le long de la Ca-

* Homer. *Iliad.* Lib. 7. v. 321.

bane autour
particulière
ajuste fort p
qu'il veut; j
chent quelq
c'étoient des
mais sans rin
mence en se l
le monde lui
probation. A
feu, ceux q
deux côtés, r
par un mouve
fonds de leur
des hé, hé, c
certains endro
avec une just
trompent jam
particulière,
leurs usages,
Quand il pas
premier repre
éloignés se rep
toujours souïr
s'arrête. La cha
de tout le Cho
cri d'approbat
Les jeunes g
ves, & les mo
convient mjeux
bien animée, il
trois ensemble
mélange ne cau
Ces danses é
gion, il seroit
Tortuë & les ar
tyres, & les Cor
& leurs Syltres.

bane autour des feux. Chacun a sa chanson particulière, c'est-à-dire, un air, auquel il ajuste fort peu de paroles, qu'il répète tant qu'il veut; j'ai remarqué même qu'ils retranchent quelques syllabes des mots, comme si c'étoient des vers, ou des paroles mesurées, mais sans rime. Celui qui veut danser commence en se levant de dessus sa Natte, & tout le monde lui répond par un cri général d'approbation. A mesure qu'il passe devant un feu, ceux qui sont assis sur les Nattes des deux côtés, répondent en suivant la cadence par un mouvement de la tête, & en tirant du fonds de leurs goziers & de leurs poitrines, des *hé, hé*, continuels, qu'ils redoublent en certains endroits, où la mesure le demande, avec une justesse si grande, qu'ils ne s'y trompent jamais, & une finesse d'oreille si particulière, que les François les plus stiles à leurs usages, n'ont jamais pû y atteindre. Quand il passe à un second feu, ceux du premier reprennent haleine; ceux des feux éloignés se reposent aussi, mais la cadence est toujours soutenüe par ceux devant qui il s'arrête. La chanson finit par un *hé* ou un *choïe*, de tout le Chœur, qui est comme un second cri d'approbation.

Les jeunes gens ont leurs chansons plus vives, & les mouvemens plus forts; ce qui convient mieux à leur âge. Quand la danse est bien animée, ils se mettent à danser deux & trois ensemble, chacun à son feu, & ce mélange ne cause point de confusion.

Ces danses étant guerrières, ou de Religion, il seroit de l'ordre qu'ils eussent la Tortue & les armes à la main, ainsi que les Satyres, & les Corybantes avoient leurs Thirses & leurs Syltres. Mais cela ne se pratique qu'en

certaines occasions. Cela n'est pas non plus nécessaire, & les Anciens dansoient leur Pyrrhique indifféremment, armés ou non armés. Je n'ai vû que les esclaves chanter l'Athonront, la Torruë à la main, quand ils arrivent dans le Village, & qu'on les fait danser pour s'en divertir, avant que leur sort soit décidé.

Parmi ces danses, quelques-unes ne sont qu'une manière simple & noble de marcher à l'ennemi, & d'affronter le danger avec fierté, & avec gayeté.

Une seconde espèce, mais toujours dans le même genre, est celle des Pantomimes, qui consiste à représenter une action, de la manière dont elle s'est passée, ou telle qu'ils l'imaginent. Plusieurs de ceux qui ont vécu parmi les Iroquois, m'ont assuré que souvent, après qu'un Chef de guerre a exposé, à son retour, tout ce qui s'est passé dans son expédition & dans les combats qu'il a livrés, ou soutenus contre les ennemis, sans en omettre aucune circonstance, alors tous ceux qui sont présens à ce récit, se levent tout d'un coup pour danser, & représentent ces actions avec beaucoup de vivacité comme s'ils y avoient assisté, sans néanmoins s'y être préparés, & sans avoir concerté ensemble. Les François ont été souvent témoins du talent admirable qu'ont ces Nations, pour représenter, par une vivacité extraordinaire, & une multitude de gestes qui ne se conçoit pas, tout ce qu'ils veulent exprimer; de manière qu'ils semblent les mettre sous les yeux, tant ils sont naturels, & expressifs dans leur action. Ils ont des Orateurs qui excellent dans cet art.

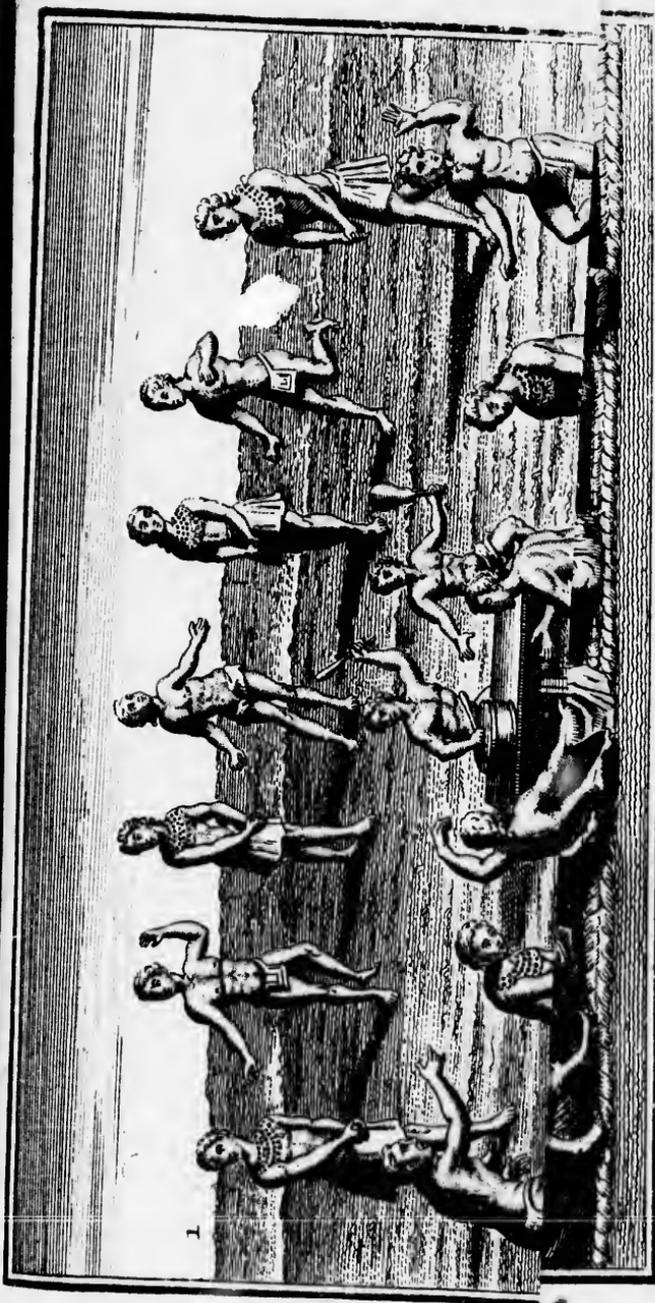
Les danses Crétoises étoient encore en honneur à Rome du temps des Césars. Cel-



ES
plus né-
Pyrrhi-
nés. Je
nront,
nt dans
our s'en
idé.
ne sont
rcher à
fierté,

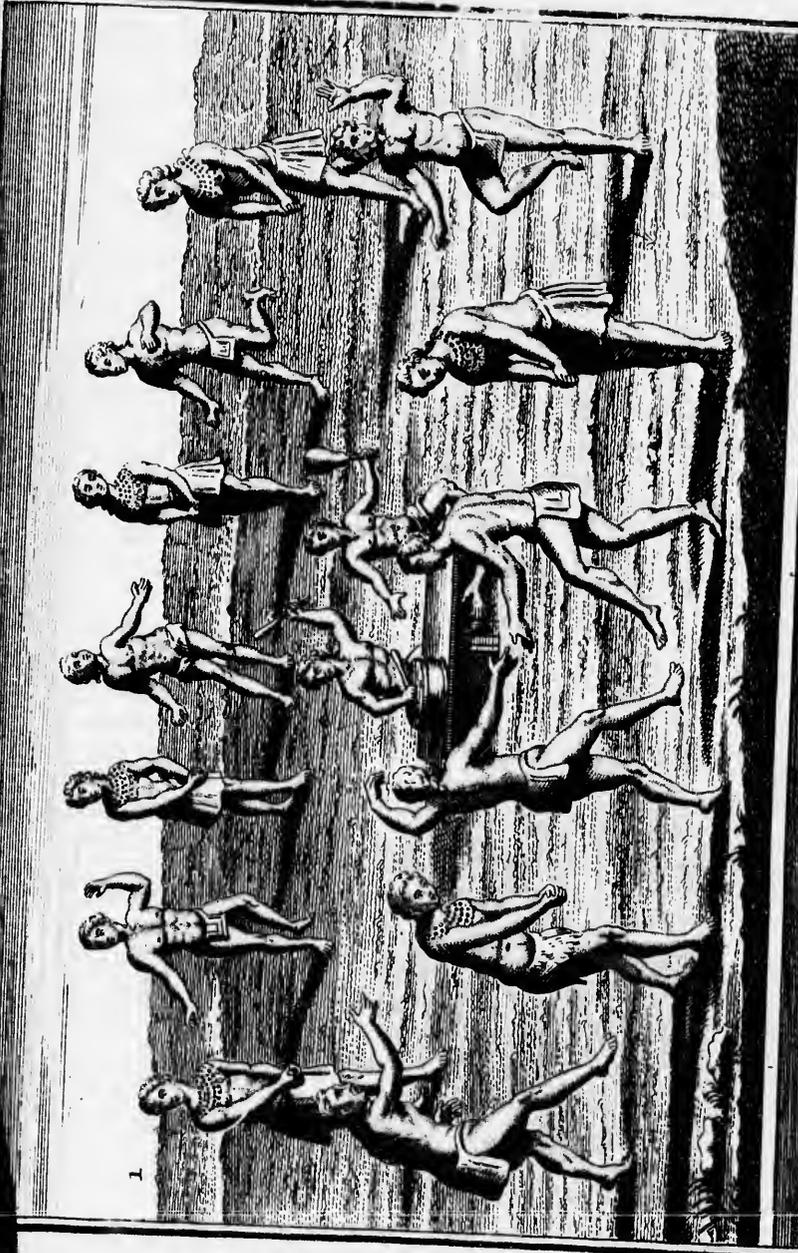
dans le
s, qui
la ma-
qu'ils
nt vécu
ne sou-
posé, à
ans son
livrés,
ans en
rs tous
levant
sentent
comme
s'y être
semble.
oins du
, pour
inaire,
conçoit
de ma-
s yeux,
ans leur
cellent

ore en
s. Cel-



Tom. II. Pag. 217.

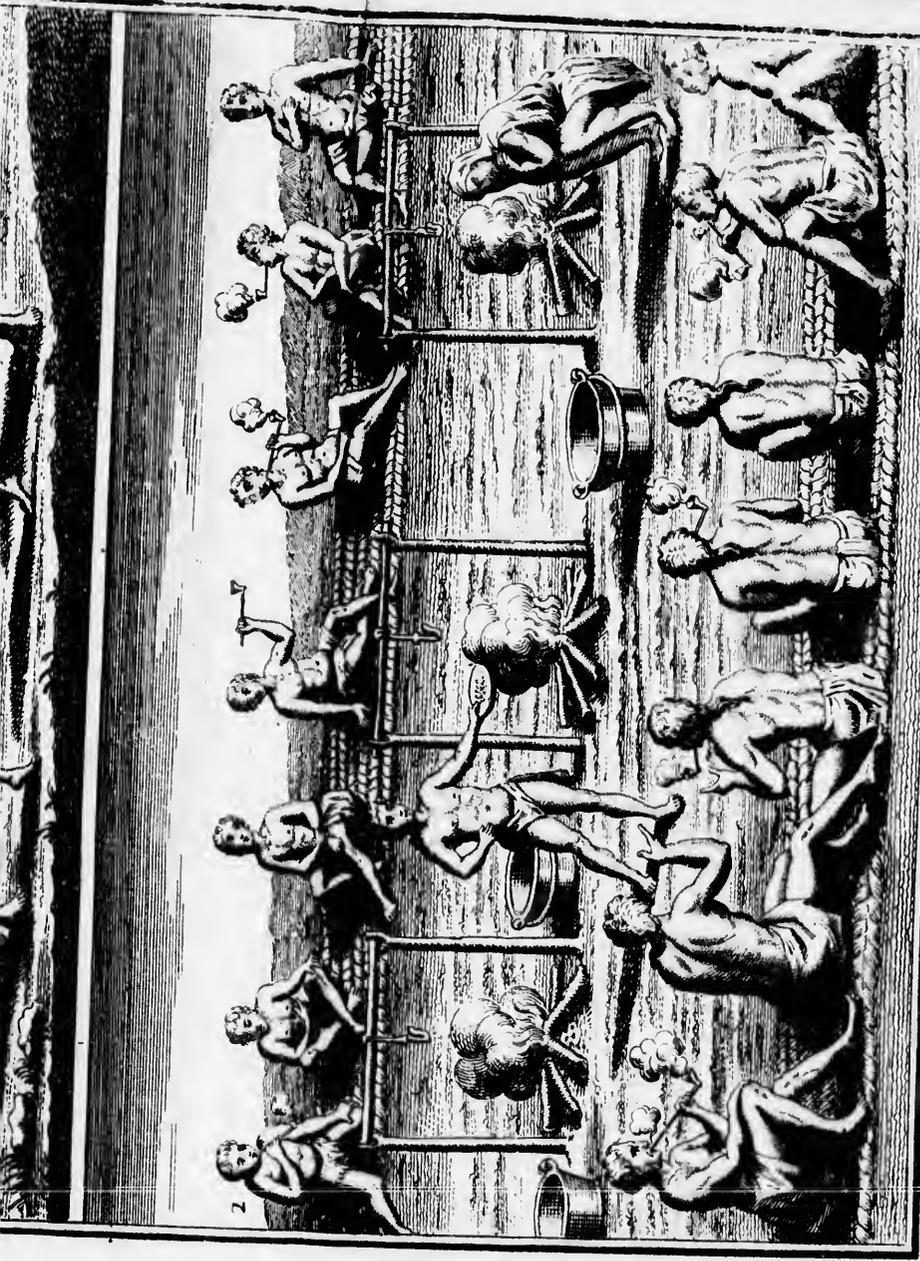
18.



1



2



2

les des
geltes
toient fi
& les a
les com
ture, &
quelle
toient,
Pont,
Romain
les prése
mimes
plu, qu
d'aucun
aux Na
son Do
Langue.
claves c
padoce
cice, &
Nos Bal
ses repré
aux pié
Dans le
ment leu
loüent e
pas les l
des assist
lui qui
de remen
mer.
Ils se ra
y réüissi
prend al
main, &
l'Assembl
stance. C

¶ Lucian

les des Pantomimes étoient fort célèbres. Les gestes en étoient si marqués, & représentoient si vivement les mœurs, les affections, & les actions des hommes, que les Auteurs les comparent, pour cette raison, à la peinture, & à la Poësie. ¶ On peut juger avec quelle adresse ces Pantomimes représentoient, par le goût bizarre d'un Prince de Pont, qui prenant congé d'un Empereur Romain, lui demanda, par préférence à tous les présens qu'il lui offroit, un de ces Pantomimes, dont l'action lui avoit tellement plu, qu'il croyoit pouvoir, sans le secours d'aucun autre Interprète, se faire entendre aux Nations Barbares, qui relevoient de son Domaine, & dont il ne sçavoit pas la Langue. Les Asiaticques, & sur-tout les Esclaves qu'on amenoit du Pont & de la Capadoce, réussissoient mieux dans cet exercice, & l'emportoient sur les autres Peuples. Nos Ballets sont encore un reste de ces danses représentatives, qui ont donné naissance aux pièces de Theatre.

Dans leurs chansons, ils louent non-seulement leurs Dieux & leurs Héros, mais ils se louent encore eux-mêmes, ne s'épargnant pas les louanges, & les prodiguant à ceux des assistans, qu'ils croyent les mériter. Celui qui est ainsi loué, répond par un cri de remerciement, dès qu'il s'entend nommer.

Ils se raillent encore plus volontiers, & ils y réussissent à merveilles. Celui qui danse, prend alors celui à qui il en veut, par la main, & le met hors de rang au milieu de l'Assemblée; à quoi celui-ci obéit sans résistance. Cependant le Danseur continué à

K 2

chanter, & soit en chantant, soit en s'interrompant, il lâche de temps en temps quelque trait de Satyre contre le patient, qui l'écoute sans rien dire. C'est-là une vraye Ecole à bons mots, une abondance surprenante d'ironies fines, de traits spirituels, de facéties plaisantes, de quolibets mordans; & de tours ingénieux, assaisonnés de tout le sel attique. A chaque bon mot s'élevé de grands éclats de rire de toute la gallerie, qui animent ce petit jeu, & qui obligent souvent le patient à faire le plongeon, en enveloppant sa tête dans sa couverture. Il n'en est pas quitte pour cela; celui qui lui fait son chapitre, après l'avoir bien tourné en ridicule, met le comble à son ignominie, en lui couvrant la tête de cendres, dont il aumône toujours une partie aux femmes qui sont au bout de la Cabane.

Il est inouï qu'aucun se fâche des paroles piquantes & de tout ce qu'on peut lui dire, ou faire d'offensant; c'est au contraire un exercice d'un très-grand plaisir, où chacun a son tour, & où celui qui a été patient, s'indemnitise avec avantage aux dépens de celui qui l'a mis sur la scène. On m'a assuré que souvent par pur divertissement, les jeunes gens se trouvant ensemble, même hors du tems de ces Assemblées publiques & solennelles, chacun prend son Emule; & puis se rengeant en deux files, ils se disent leurs vérités à toute outrance, & à faire pâmer de rire jusqu'à ce que l'un des deux adversaires baisse pavillon & ne sçache plus que dire, si ce n'est qu'il a son compte, & qu'il s'avoue battu.

C'est sans doute de cette coûtume qu'avoient autrefois les Satyres & les Coryban-

tes, & qu'on a doré
discours m
son origine
Sicinnis, du
* Athénée s
te dansé de
cendres, p
l'on jettoit
bre des da
Sauvage vo
assez confid
un homme
dans quelq
marquer du
farine au li
la tête.

† Sycurg
toises, avoit
tyrique par
pressément q
les enfans m
dre à railler
la raillerie s
lence.

Dans ce ge
on en peut co
sont distingu
par le sujet &
plus graves, l
dines, que p
est cependant
distinguer, d
seroit difficile

* Athen. Lib. 1.

† Idem, Lib. 1.

† Plutarc, in Ly

tes, & qu'ont aujourd'hui nos Sauvages, qu'on a donné le nom de Satyre à tous les discours mordans. C'est de-là aussi qu'a tiré son origine la Danse Satyrique, apellée *Sicinnis*, du nom de l'un des anciens Curètes. * Athénée semble encore nous dépeindre cette danse de nos Sauvages, où l'on jette des cendres, par une autre dont il parle où l'on jettoit des farines, & qu'il met au nombre des danses plaisantes & ridicules. Un Sauvage voulant noter un Officier François assez considérable, qui, selon lui, (car c'est un homme de cœur) s'étoit mal comporté dans quelque occasion, voulant d'ailleurs marquer du respect pour son rang, prit de la farine au lieu de cendre, & lui en couvrit la tête.

† Sycurgue bien instruit des Danses Crétoises, avoit fait une loi de cette Danse Satyrique parmi les siens, commandant expressément que la jeunesse s'y exerçât, & que les enfans même y assillassent, afin d'apprendre à railler sans faire injure, & à soutenir la raillerie sans emportement, & sans violence.

Dans ce genre de danses de l'Athorront, on en peut compter de plusieurs sortes, qui sont distinguées les unes des autres, plutôt par le sujet & par le motif qui rend les unes plus graves, les autres plus vives ou plus badines, que par la mesure des pas reglez. Il est cependant difficile à un étranger de les distinguer, de la même manière qu'il leur seroit difficile à eux-mêmes de discernér nos

K 3

* *Athen. Lib. 14. p. 630.*† *Ibidem, Lib. 14. p. 628.*† *Plutarc. in Lycurgo.*

différens menuets, ou de distinguer les menuets des autres espèces de danses, dans lesquelles ceux même des Européens qui n'ont pas appris à danser, ne peuvent rien connoître. Je ne veux cependant pas omettre une circonstance d'une de ces danses, parce qu'il en reste encore quelque chose parmi nous, qu'on peut regarder comme une suite de cet usage; c'est que celui qui danse va donner le bouquet, après avoir dansé, à celui qu'il invite de danser après lui; c'est à dire, qu'il va lui faire un présent pour l'engager à répondre à son invitation; ce qui se continue ainsi de l'un à l'autre, chacun faisant un présent selon son goût à celui qu'il invite.

Pendant les festins à chanter, on fait souvent des distributions de Tabac & d'autres choses à ceux qui sont invitez, & ils finissent aussi souvent par celle qui se fait de la sagamité, laquelle est le vrai *jus nigrum* des Anciens. Il est libre de la manger dans la Cabane du festin ou de l'emporter chez soi.

Ils ont une autre espèce de danse, que nos Iroquois nomment *Te Iennonniakoua*. Elle est hyporchématique; le Chœur y danse, & elle est commune aux hommes & aux femmes. Comme elle est très-différente des précédentes, on n'en fait point usage dans les festins à chanter. Les Jongleurs l'ordonnent souvent comme un acte de Religion, pour la guérison des malades, & elle est du ressort de la Divination. Elle est aussi un pur exercice de divertissement, qui se pratique dans les fêtes & dans les solemnitez du Village. En voici à peu près l'ordre. On envoie avertir de bonne heure dans toutes les Cabanes pour cette cérémonie, & chaque Cabane députe quelques personnes, soit hommes,

soit femmes pour y aller à l'heure marquée. Le Crieur public se met en devoir, ou bien cet effet. Au bal, on donne un petit présent, on doit avoir un anneau de la Tympanon, un Rhombe ou un chapelet & de ces instrumens par les spectateurs. On bat des bâtons sur lesquels qu'ils ont de la tourterelle en se tenant ainsi qu'il se fait d'eux fait de mains comminées les mouvemens selon la bizarre imagination, au bal. Ceux de leurs postures sont censés de danser est couronné chaque reprise & après un bal commencent une fois tous ces mouvemens sont tous en suite c'est une troupe. Ce qui doit être qu'ils suivent l'action, la vaine mens par des A

soit femmes, qui se parent de tous leurs atours pour y aller jouer leur rolle. Tous se rendent à l'heure marquée, dont on est averti par un Crieur public, ou dans une Cabane de Conseil, ou bien dans une place préparée pour cet effet. Au milieu de la place ou de la Cabane, on dresse un petit échaffaut, où l'on met un petit banc pour les Chantres qui doivent animer la danse. L'un tient en main le Tympanum ou Tambour, & l'autre le Rhombe ou la Tortuë. Tandis que ceux-là chantent & accompagnent leur chant du son de ces instrumens, lequel est fortifié encore par les spectateurs, qui frappent avec de petits bâtons sur des chaudières ou des écorces qu'ils ont devant eux. Ceux qui dansent tournent en espèce de danse ronde, mais sans se tenir par les mains les uns les autres; ainsi qu'il se pratique en Europe. Chacun d'eux fait diverses figures des pieds & des mains comme il lui plaît; & quoi-que tous les mouvemens soient absolument différens, selon la bizarrerie & le caprice de leur imagination, aucun cependant ne perd la cadence. Ceux qui sçavent le mieux varier leurs postures & se donner plus d'action, sont censez danser mieux que les autres. La danse est composée de plusieurs reprises; chaque reprise dure jusqu'à perte d'haleine; & après un instant de repos, ils en recommencent une autre. Rien n'est plus vif que tous ces mouvemens. Dans le moment ils sont tous en sueur; on diroit à les voir, que c'est une troupe de furieux & de frénétiques. Ce qui doit encore plus les fatiguer, c'est qu'ils suivent de la voix aussi bien que de l'action, la voix des Chantres & des instrumens par des *hé, hé* continuels, mais un peu

moins forts que ceux de l'Athonront jusqu'à la fin de chaque reprise, laquelle est toujours terminée par un *ouch* général plus élevé, & qui est comme un cri d'approbation, ce semble; de ce que la reprise a bien réüssi.

Quoique dans cet article du Gouvernement je n'aye parlé proprement que des Nations Iroquoises & Huronnes, que j'ai suivies dans un assez long détail, je puis dire néanmoins que j'ai dépeint en même tems toutes les autres nations barbares de l'Amérique, quant à ce qui est d'essentiel & de principal. Car bien qu'il paroisse ly avoir une très-grande différence entre l'Etat Monarchique, & l'Olygarchique, c'est pourtant par-tout le même esprit de Gouvernement, le même génie pour les affaires, la même méthode pour les traiter, le même usage pour les Assemblées secrètes & solennelles, le même caractère dans leurs festins, dans leurs danses, & dans leurs divertissemens.

Les Chefs les plus absolus se regardent comme les Peres de leurs Peuples. Ce ne sont en effet que de nombreuses familles, distribuées en différens Hameaux qui se réunissent en un Corps de Nation. Quelque autorité squ'ayent ces Chefs, il y a pourtant un Conseil ou Sénat, composé des Anciens, qui délibere sans cesse sur toutes les affaires qui intéressent le bien public; & bien que ce Conseil n'influe peut-être pas par tout aussi efficacement dans la décision des affaires, que chez les Nations Iroquoises, il a néanmoins par-tout un grand crédit, étant toujours composé de tous les Vieillards, & des principales têtes, qu'on suppose avec raison avoir plus de lumières, plus d'expérience & un desir plus sincère & plus desintéressé pour procurer

A
le bien générale
nombreuse,
semblées de
geant tous
parler, en c
leurs chants
repas, qui s
tous concou
sont propose
les cœurs de
eux-mêmes à
qui les atta
rendent la fo

Les Natio
avec les mên
partagées en
Peres de fam
néral sont cr
démoniens &
tions, dans l
leurs danses.

Leurs Carb
nous représe
Sparte & de
Alyai. Tous
ble, séparém
qui ont leurs
famille, semb
bli par Lycu
tins la jeuness
les exercices
n'est pas moind

Les différen
affaires de que
res ne se trait
ral; festin qui
pour lesquels
tement un fac

le bien général. Chaque Nation étant peu nombreuse, l'union s'entretient par ces Assemblées de religion & de politique, où mangeant tous ensemble, & vivant, pour ainsi parler, en commun, animant d'ailleurs par leurs chants & par leurs danses la joye de ces repas, qui sont pour eux de véritables fêtes, tous concourent avec plaisir au but que se sont proposez les Législateurs, qui est de lier les cœurs de leurs peuples, & de les engager eux-mêmes à serrer plus étroitement les cœurs qui les attachent les uns aux autres, & qui rendent la société plus douce & plus aimable.

Les Nations de l'Amérique Méridionale avec les mêmes principes de Gouvernement, partagées en différens Carbets, sous plusieurs Peres de famille, réunies sous un Chef général sont encore plus semblables aux Lacédémoniens & aux Crétois, dans leurs habitations, dans leurs festins solennels, & dans leurs danses.

Leurs Carbets sont de grandes Halles, qui nous représentent ce que les habitans de Sparte & de Crète nommoient *Αἰθρία* & *Ἀλέγαι*. Tous les hommes y habitent ensemble, séparément des femmes & des enfans, qui ont leurs Cases particulières. Le Pere de famille, semblable au ΠΑΙΔΟΝΟΜΟΣ, établi par Lycurgue, y harangue tous les matins la jeunesse, & veille sur elle, & sur tous les exercices de ces jeunes gens, dont la vie n'est pas moins dure que celle des Spartiates.

Les différens Carbets se réunissent pour les affaires de quelque conséquence, & les affaires ne se traitent jamais sans un festin général; festin qui a tout l'air, dans les motifs pour lesquels on le fait, d'avoir été originai-
 rement un sacrifice. Car les motifs ordinai-

res de ces festins sont la naissance d'un enfant, les différentes Initiations, dont nous avons parlé, pour la pénitence que fait un mari après les couches de sa femme : pour un enfant à qui l'on coupe les cheveux, & à qui l'on donne un nom : pour les filles & pour les garçons qui entrent dans l'adolescence : pour mettre un jeune homme dans l'ordre des Guerriers : un Guerrier dans l'ordre des Capitaines : pour installer un Chef général : pour faire un Devin : pour mettre une pyrogue neuve à la Mer : pour commencer de nouveaux champs : pour les semences & les récoltes des fruits : pour déterminer le temps d'une pêche : pour délibérer sur une expédition de guerre : pour faire mourir solennellement un esclave : pour les mariages : pour la guérison d'une maladie : pour consulter leurs Devins, & évoquer les esprits : pour pleurer les morts, &c.

Ces festins seroient bien nommez *Ar'd'péa* ; car ce sont les femmes qui en ont la direction, sans que jamais elles y mangent dans le Carbet avec les hommes, n'ayant d'autre soin que celui de les servir, tandis que celui qui fait le festin, n'osant pas y toucher par respect, fait sentinelle à l'entrée du Carbet, un *Bouïou*, ou massué à la main, comme si ce jour de fête étoit pour lui un jour de jeûne.

C'est toujours en dansant que se fait le festin, & leurs danses ont tout le goût des danses Crétoises : elles se font au son du *Maraca*, & sont animées par des *bé, bé*, semblables à l'Evaseme des Bacchantes.

Ces Danses sont de différentes espèces, selon le sujet qui les assemble. le Sieur de Léri* a noté quelques airs des danses Brésiliennes ;

* *Hist. du Bréfil.*, ch. 16.

elles ne par
Iroquoises. I
étoit une da
être une im
leur évobé. L
Barbares, hu
horrible, écu
des mouven
unes tomboi
sent été surp
fut d'abord p
du malin espi
toutes les fo
la même ma
de l'autre. C'
s'adoucît néa
la crainte que
veau, lui ave
ressentit en su
ravi hors de
tës les fois qu
entendre la d
faisoit un eff
ressentoit tou
Je n'ai poi
Léri, un plai
Savages; & j'
des Brésiliens
la même imp
& la Danse c
chose de fort
& dont on n
une idée sans
accoutume né
suite on y affi
ment ces sort
sont durer de

elles ne paroissent pas différentes des danses Iroquoises. Il donne aussi le détail d'une, qui étoit une danse de Religion, & qui paroît être une imitation des Ménades, chantant leur *évocabé*. Il y dépeint fort vivement ces Barbares, hurlant leur *bé, bé*, d'une manière horrible, écumant de la bouche, & faisant des mouvemens si violens, que quelques-unes tomboient par terre comme si elles eussent été surprises du mal caduc, si bien qu'il fut d'abord persuadé qu'elles étoient saisies du malin esprit, & possédées du Démon dans toutes les formes; les hommes dansoient de la même manière de leur côté, & les enfans de l'autre. C'étoit une musique affreuse; elle s'adoucit néanmoins peu de temps après, & la crainte que ce spectacle, qui lui étoit nouveau, lui avoit causé, s'étant évanouïe, il en ressentit ensuite un si grand plaisir, qu'il fut ravi hors de lui-même; & il ajoûte que toutes les fois qu'il y pense, il lui semble encore entendre la douceur de cette harmonie, qui faisoit un effet si présent sur lui, qu'il en ressentoit toujours un nouveau plaisir.

Je n'ai point trouvé, comme le Sieur de Léry, un plaisir si sensible aux fêtes de nos Sauvages; & j'ai de la peine à croire que celles des Brésiliens produisissent sur tout le monde la même impression que sur lui. La Musique & la Danse des Américains ont quelque chose de fort barbare qui révolte d'abord, & dont on ne peut guères même se former une idée sans en avoir eu le spectacle. On s'y accoûtume néanmoins peu à peu, & dans la suite on y assiste volontiers. Pour eux ils aiment ces sortes de fêtes à la fureur; ils les font durer des journées, ou des nuits entières.

res ; & leurs *hé, hé* font tant de bruit , qu'ils font trembler tout le Village. Dans la violence de ces Danses impétueuses , je n'ai jamais scû discerner ni finesse ni délicatesse ; mais les Naturels du pays savent les distinguer , & leur jeunesse s'y passionne , comme on se passionne à nos spectacles de Théâtre.



DES MARIAGES,

ET DE

L'EDUCATION.

PAR une suite de l'erreur commune , où étoient les Anciens dans les derniers temps du Paganisme , qui s'imaginant que dans chaque país les hommes indigènes y étoient nez comme des champignons ; les Auteurs persuadés que ces hommes féroces se sentant encore de la bassesse & de l'imperfection de leur origine , ne se distinguoient en rien des bêtes , ont crû en effet que ces hommes avoient été long temps avant que leur esprit se développât , & qu'ils fussent capables de cette docilité que demandent les loix & la police. Athenée * étant dans ce principe comme les autres , a écrit que les hommes des premiers temps n'avoient aucune solemnité pour le Mariage , se mêlant indifféremment comme les animaux , jusqu'au temps de Cécrops qui en régla les loix , obli-

* Athen. Lib. 17. pag. 555.

geant ses Su
 contenter d
 La contag
 & les vérités
 clairer pas
 se défaire de
 leurs Payens
 mené son C
 par supposer
 constante , d
 hommes n'a
 riage , qu'ils
 voirs & les o
 piter & de J
 d'Athènes , a
 après Athén
 premiers qui
 barbarie où
 règle que l'in
 La prévent
 du peu de con
 miers temps,
 curité. Il me
 le Mariage a
 peuples comm
 nelle , dont l
 pecté les droi
 jourd'hui un
 lesquelles ont
 qui nous paro
 gion & sans P
 pendant point
 nitez dans les
 & qui ne soier
 Nous avon
 gion , la virgi
 les plus reculé
 nes qui étoier

geant ses Sujets à prendre une épouse & à se contenter d'une.

La contagion des Auteurs se communique, & les vérités de la Religion Chrétienne n'éclaircissent pas toujours un Sçavant, assez pour se défaire des idées qu'il a prises dans les Auteurs Payens. Alexandre Sardi a aussi commencé son Ouvrage des Mœurs des Nations, par supposer ce principe comme une vérité constante, disant qu'il étoit certain que les hommes n'avoient aucunes loix pour le Mariage, qu'ils n'en connoissoient point les devoirs & les obligations jusqu'au temps de Jupiter & de Junon, ou bien de Cécrops Roi d'Athènes, à qui il en attribue l'institution après Athénée, & qui furent, selon lui, les premiers qui retirèrent les hommes de cette barbarie où ils vivoient, ne suivant d'autre règle que l'instinct.

La prévention de ces Auteurs est un effet du peu de connoissance qu'ils ont eu des premiers temps, dont ils n'ont pu démêler l'obscurité. Il me paroît au contraire évident que le Mariage a toujours été regardé par tous les peuples comme une chose sacrée & solennelle, dont les plus barbares même ont respecté les droits. En effet, quoiqu'il y ait aujourd'hui une grande multitude de Nations lesquelles ont conservé toute leur férocité, & qui nous paroissent vivre sans Loix, sans Religion & sans Police, nous n'en connoissons cependant point qui n'observent quelques solennités dans les alliances qu'elles contractent, & qui ne soient jalouses de la foi conjugale.

Nous avons vû dans l'Article de la Religion, la virginité respectée dans les temps les plus reculez, consacrée dans les personnes qui étoient plus spécialement dévoüées.

au culte des Dieux, & maintenu en honneur parmi les Barbares après une longue suite de siècles, jusqu'à l'arrivée des Européens en Amérique. Cette vertu ne pouvoit s'étendre à toutes les personnes pour tout le temps de la vie, à cause de la nécessité de la propagation du genre humain; mais dans cette nécessité on respectoit la chasteté conjugale, & le mariage, honteux dans son usage, avoit des loix de bienséance, de modestie, de pudeur, & de retenuë, que la nature inspire, que la raison soutient, & qu'elles ont conservées au milieu de la Barbarie.

Je conviens que, chez quelques Peuples, la dépravation & la grossièreté des mœurs, ont introduit sur ce point des abus, & même des coutumes honteuses en divers temps, & en divers lieux. Mais cela n'a pas été universel; le gros des Nations s'est assez bien soutenu; & chés quelques-unes, les Législateurs particuliers, pour fraper l'esprit des hommes, & réprimer leur licence, ont ajouté à la première simplicité, avec laquelle le Mariage se contractoit, de nouvelles loix & de nouvelles cérémonies, qui pour être arbitraires, ne laissoient pas d'être significatives, & qui rendant le Mariage plus solennel, le rendoient aussi plus respectable.

Si par Cécrops, on entend ce premier Roi des Athéniens, dont on a fixé l'Epoque, quelques siècles après le Déluge universel, mais avant celui de Deucalion, ce Législateur particulier pouvoit avoir fait de semblables Loix pour ses Sujets; mais Alexandre Sardi pouvoit démontrer, que l'Institution du Mariage étoit antérieure à lui; & en remontant, comme il fait, jusqu'aux Dieux, il pouvoit choisir un autre Auteur de la sainteté du Mariage

A M
que Jupiter,
idée différent
née les Poète
tère, & le pl
quoiqu'il fu
tous les autr
comme leur R
Je crois n'é
ter & Cécrop
les Auteurs d
de sa sainteté
Jupiter, ce q
tendu eux-m
souverain Est
non pas ces R
le nom de Die
par leur crimes
lesquelles ont
pouvü qu'on
Adam nôtre p
Religion selon
Loix à ses Enf
comme par ra
appartient au
est fondé. Car
crops après le
de l'ignorance
temps; c'est q
ayant été des
point eu d'An
n'ayant conserv
Tradition ensév
l'espace de plut
ont rapproché d
lui, où ils ont
chose d'eux-m
chose arriveroit
sies barbares q

que Jupiter, ou bien nous en donner une idée différente, de celle que nous en ont donnée les Poètes, qui en ont fait le plus adulateur, & le plus libertin de tous les Dieux, quoiqu'il fût obligé d'être plus réglé que tous les autres, à qui il devoit l'exemple, comme leur Roy & leur Pere.

Je crois néanmoins, qu'en effet c'est Jupiter & Cécrops, qu'on doit regarder comme les Auteurs de l'Institution du Mariage, & de sa sainteté, pourvu que l'on entende par Jupiter, ce que les Payens ont souvent entendu eux-mêmes; c'est-à-dire, Dieu, & le souverain Estre, Auteur de la Religion, non pas ces Rois impies, qui s'étant arrogé le nom de Dieu même, ont souillé leur vie par leur crimes, & ont donné lieu aux fables, lesquelles ont deshonoré la Divinité; & pourvu qu'on veuille entendre par Cécrops, Adam notre premier Pere, qui réglant la Religion selon les ordres de Dieu, a fait des Loix à ses Enfans par rapport au Mariage, comme par rapport à tout le reste de ce qui appartient au culte de Dieu. Ce que je dis, est fondé. Car si l'on a fixé l'Epoque de Cécrops après le Deluge universel, c'est l'effet de l'ignorance où l'on étoit sur les premiers temps; c'est que les Athéniens eux-mêmes ayant été des Barbares sans lettres, n'ont point eu d'Annales & de fastes, & que n'ayant conservé que très-peu de chose d'une Tradition ensévelie, pour ainsi parler, dans l'espace de plusieurs siècles d'ignorance, ils ont rapproché des temps bien éloignés de celui, où ils ont commencé à laisser quelque chose d'eux-mêmes à la postérité. La même chose arriveroit aujourd'hui à tous les Peuples barbares qui existent, s'ils vouloient,

ou si dans la suite ils pouvoient coucher par écrit quelque chose de leur histoire. Ils ont tous une tradition fabuleuse de leur origine, où l'on voit l'histoire des premiers temps déguisée, & ils la rapprochoient indubitablement des temps où ils écrivoient, faute de ne pouvoir rien dire des événemens arrivés dans un long enchaînement de siècles, qui sont pour eux dans un éternel oubli.

J'ai déjà remarqué, dans l'Article de la Religion, que nos premiers Peres avoient été représentés sous le symbole du Serpent, & que quelques Peuples rapportoient leur origine à des hommes indigènes, & formés du limon de la Terre, composés de l'assemblage monstrueux de l'homme & du serpent. Les Athéniens disoient la même chose de Cécrops. * Il est vrai que Diodore de Sicile dit, que les Athéniens ne sçavoient pas la raison de ce composé bizarre. Lui-même, & plusieurs autres, ont cherché à en donner des explications: mais je suis convaincu qu'il n'en faut point chercher ailleurs, que dans la Théologie Hiéroglyphique des Anciens, où ces symboles mystérieux transmettoient en même temps la connoissance de nos premiers Peres, & celle de leur faute. Ops étoit un des noms de la Mere des Dieux, ou d'Eve; celui de Cécrops s'y rapporte assez bien, pour dire que c'étoit celui de son mari. Ops ne seroit-il point aussi un mot formé par contradiction d'Οφίς, qui veut dire un Serpent, symbole d'Osiris & d'Isis, que je crois avoir été Adam & Eve?

* Il manque quelque chose dans l'endroit cité de Diodore de Sicile; Liv. 1. pag. 17. Le nom même de Crécorps n'y est point; mais on voit bien que c'est de lui dont il est parlé.

Quoiqu'il

connexion av
premiers Per
n'ayant rien
leurs enfans,
tombés dans
blier absolu
donner la pei
sacrée & dan
assez de preuve
du Mariage,
la Religion m
La Monogam
qu'une seule
premiers comm
vée inviolabl
Adam & par
Lamech, ¶ qu
violer le prem
prenant deux
comme un adu
pour avoir do
dans une chos
l'usage, qu'on
le Deluge, qui
effet, la fable
remonter jusq
présente par-to
piter n'avoit qu

¶ Gen. cap. 4. v. 1.
¶ Tertul. Lib. de M
tir. c. 5. Hieron. Lib. 6
extra. de Divortis.
* Tertullian. Lib. 1.
Matrimonii à maledic
maritatus, tres in una
Hieron. Lib. 1. cont
maris & homicida,
patricidium & digam

Quoiqu'il en soit, le Mariage a trop de connexion avec la Religion, pour que nos premiers Peres, qui en ont réglé le Culte, n'ayant rien statué sur cet Article, & que leurs enfans, imbus de leurs maximes, soient tombés dans un état de brutalité, à en oublier absolument toute idée. Si l'on veut se donner la peine de fouiller dans l'Histoire sacrée & dans la prophane, on y trouvera assez de preuves pour rapporter l'Institution du Mariage, & sa sainteté, à l'origine de la Religion même.

La Monogamie, ou l'obligation de n'avoir qu'une seule Epouse, paroît dériver de ces premiers commencemens, & avoir été observée inviolablement jusqu'au Deluge, par Adam & par ses Enfans, à l'exception de Lamech, ¶ qui étant un homme maudit, osa violer le premier l'intégrité du Mariage en prenant deux femmes, & qui a été regardé comme un adultère par les saints Peres, § * pour avoir donné un exemple si pernicieux dans une chose, qui étoit tellement contre l'usage, qu'on ne trouve que lui seul, avant le Deluge, qui se soit licentié de la sorte. En effet, la fable des Dieux, qu'on peut faire remonter jusqu'à ces premiers temps, ne nous présente par-tout qu'une Epouse en titre. Jupiter n'avoit que Junon pour femme légitime.

¶ Gen. cap. 4. v. 18. 19.

§ Tertul. Lib. de Monogam. cap. 5. Item, Exhort. ad Castit. c. 5. Hieron. Lib. cont. Jovin. Innocent. 3. Castit. gaudemus extra. de Divorciis.

* Tertullian. Lib. de Exhort. ad Capit. cap. 5. Numerus Matrimonii à maledicto viro cœpit, primus Lamech duabus maritatus, tres in unam carnem effecit.

Hieron. Lib. 1. contra Jovinian. Primus Lamech, sanguinarius & homicida, unam carnem in duas divisit uxores & homicidium & digamiam eadem cacalyfipi delevit pœna.

me. En Egypte même, où le Mariage reçût plus d'altération dans la suite des temps, Osiris n'avoit qu'Isis. La fable & l'histoire sont pleines des fureurs de ces épouses négligées, lorsque leurs maris s'abandonnoient à des amours illégitimes. Sous combien de déguisemens honteux, la Théologie payenne ne nous représente-t-elle point Jupiter, quand il veut dérober à Junon la connoissance de ses débauches ? Au temps du Déluge, & dans l'Arche, Noé & ses trois Enfans n'avoient chacun que leur Epouse unique ; aussi, lorsque Jesus-Christ a rétabli la Loy du Mariage dans son intégrité, il n'a rien ajoûté à ce qui est marqué dans la Genèse.

On peut dire de plus, en faveur de la Monogamie, qu'on a dû remarquer dans l'Antiquité, ce qu'on observe encore dans la plupart des païs, où le libertinage a introduit la pluralité des femmes ; qu'il y en a toujours eu une principale, laquelle étoit proprement l'Epouse, & conservoit la prééminence, & certains autres droits sur celles qui ne l'étoient que de la seconde main, ou qui n'avoient rang que de Concubines.

On ne peut douter aussi qu'oy n'ait eu de tout temps des égards aux liaisons du sang, qui ont toujours fait regarder certains mariages comme incestueux, & inspiré de l'horreur pour ceux, qui osoient se les permettre contre les règles ordinaires.

Ce fut le Zoroastre des Assyriens, ou le Saturne Egyptien de Bérose, qui, si l'on en croit cet Auteur, corrompit la * sainteté du Mariage, comme il avoit altéré la Religion, en enseignant aux hommes les mystères abominables de la Magie, & à consulter

* Beros. fragm. Lib. 3.

A
les Démons, par ses exemp
qui avoit irrité
Déluge. Il in
mes ; & disoit
contracter ind
de personnes,
ré du sang, un
fils, & un fré
ble, qui lui fi
ous, c'est-à-d
d'infâme & d'

Mais sans r
sentiment de
qu'on lui supp
tie de ces maxi
cûë parmi le
Cham, & mêm
gamie fut aut
syrie, par l'ex
plusieurs femm
parler d'un pl
Concubines. E
chez les Hébre
que ce que la
d'Abraham, d
tout du prodig
lomon, qui ne
d'Israël & de J
gères, défendu
vertirent son co
l'Idolatrie. Les
formèrent peul
Assyriens qu'il
La postérité
pure dans l'Eu
Les Romains,
Gaule & d'Ibér

les Démon, autorisant par ses discours & par ses exemples le dérèglement des mœurs, qui avoit irrité la colère de Dieu, & attiré le Déluge. Il introduisit la pluralité des femmes, & disoit hautement, qu'on pouvoit contracter indifféremment avec toutes sortes de personnes, sans aucun égard à la proximité du sang, une mere pouvant épouser son fils, & un frère sa sœur; conduite détestable, qui lui fit donner le nom de *chemesuevus*, c'est-à-dire, ainsi qu'il l'interprète, d'infâme & d'impudique.

Mais sans nous attacher précisément au sentiment de cet Auteur, quelque autorité qu'on lui suppose, il est constant qu'une partie de ces maximes fut plus généralement reçûë parmi les Peuples de la postérité de Cham, & même de celle de Sem. La Polygamie fut autorisée en Egypte & dans l'Assyrie, par l'exemple des Rois, qui avoient plusieurs femmes titrées & légitimes, sans parler d'un plus grand nombre encore de Concubines. Elle étoit permise, & tolérée chez les Hébreux, & rien n'est plus connu, que ce que la sainte Ecriture dit des femmes d'Abraham, de Jacob, de David, & surtout du prodigieux nombre de celles de Salomon, qui ne s'étant pas contenté des filles d'Israël & de Juda, admit encore les étrangères, défenduës par la Loy, lesquelles pervertirent son cœur, & le firent tomber dans l'Idolatrie. Les Perses & les Médes se conformèrent peut-être en cela aux mœurs des Assyriens qu'ils avoient vaincus.

La postérité de Japhet se conserva plus pure dans l'Europe, & dans l'Asie Mineure. Les Romains, les Germains, les Peuples de Gaule & d'Ibérie, & ce qui me surprend en-

core davantage, les Cadmonéens qui étoient de la postérité de Cham, pouvoient introduire dans leur maison une seconde Epouse du vivant de la première. Que s'il se trouve dans l'Histoire quelques exemples du contraire, * comme celui d'Anaxandride à Sparte, ces exemples sont rares; & bien loin de marquer un usage aussi étendu, qu'il l'a été chez les Egyptiens & chez les Assyriens, & tel qu'il se trouve encore aujourd'hui chez la plupart des Monarques de l'Asie; ils sont des exceptions, qui servent à confirmer la règle générale, laquelle bornoit les hommes à une seule femme.

Pour ce qui est des liaisons du sang, il n'est pas moins certain qu'il y avoit des degrés prohibés, dans l'étendue desquels il n'étoit pas permis de contracter. Mais les Auteurs ne sachant pas toujours assez la force des termes, qui étoient en usage chez les différentes Nations, & ne discernant pas assez les degrés d'affinité, & ceux de consanguinité, nous ont laissé par écrit des choses, qui peuvent avoir été mal entendues, & qui peuvent souffrir aujourd'hui quelque explication, sans quoi elles nous font de la peine.

C'est ainsi que nous avons quelque horreur de lire, que les Mages épousoient leurs propres mères chez les Chaldéens; que sans cette condition les Rois Parthes ne pouvoient monter sur le Trône; & que chez quelques autres Peuples, les frères épousoient leurs propres sœurs. Les Auteurs s'accordent tous à assurer que c'a été une pratique constante des Egyptiens. † Ils disent que chez eux le Mariage d'Osiris & d'Isis, qui étoient frère &

* Herod. Lib. 5. n. 39. & seq.

† Diodor. Sicil. Lib. 1. p. 12

leur, avoit si
eux, qu'en co
ges qu'ils avoie
étoit une Loy
les sœurs d'un r
ble. Abraham,
ple Juif, donn
Epouses. * Phi
Solon avoit pe
re avec des se
descendant celu
re: que Lycru
une Loy, qui p
sœurs utérines
sœurs sorties d'

Il semble né
universellement
ligne directe d
à la mère, a t
comme incestue
grands crimes. I
caste, dont l'u
re se tua de dé
ne pouvoit leu
voient tous les d
nous témoigne
incestueux éto
en fait mieux
es noires coul
ves dont se ser
peindre les hor
que, aussi bien
Myrtha, fille d
dont le crime
celui des filles de

* Philo. de Specialib.

† Sophocles in Oedipo

§ Ovid. Metam, lib.

œur, avoit si bien réüsi, & avoit été si heureux, qu'en conséquence des grands avantages qu'ils avoient reçüs de l'un & de l'autre, c'étoit une Loy parmi eux, que les frères & les sœurs d'un même liët se mariaßent ensemble. Abraham, & Isaac son fils Pères du peuple Juif, donnent le nom de Sœurs à leurs Epouses. * Philon rapporte des Grecs, que Solon avoit permis aux Athéniens le Mariage avec des sœurs issusés d'un même Père, défendant celui des sœurs d'une même mère: que Lycrugue au contraire avoit fait une Loy, qui permettoit le Mariage avec des sœurs utérines, & avoit défendu celui des sœurs sorties d'un même pere.

Il semble néanmoins qu'on peut assurer universellement, que le Mariage dans la ligne directe du pere à la fille, & du fils à la mère, a toujours été regardé par-tout comme incestueux, & mis au rang des plus grands crimes. L'histoire d'Oedipe & de Jocaste, dont l'un se creva les yeux, & l'autre se tua de désespoir pour un mariage, qui ne pouvoit leur être imputé, puisqu'ils étoient tous les deux également dans l'erreur, nous témoigne assez combien ces Mariages incestueux étoient abhorrés. Rien aussi n'en fait mieux sentir l'abomination, que les noires couleurs, & les expressions vives dont se servent les Poëtes, pour nous peindre les horreurs de cette histoire tragique, aussi bien que la détestable passion de Myrrha, fille de Cynite Roy de Chypre, dont le crime fut à peu près semblable à celui des filles de Loth.

* Philo. de Specialib. Legib.

† Sophocles in Oedipo, &c.

‡ Ovid. Metam, lib. x.

¶ Mais parmi les Orientaux même, la passion de Semiramis Reine de Babylone, & de Chaldée, pour son fils Ninyas, causa tant d'indignation à ce Prince, qu'il la fit mourir. Celle de Parisatis pour son fils Ariaxerxes, † produisit le même sentiment d'horreur dans le cœur de ce Monarque; mais il ne voulut pas, comme le premier, ôter la vie à celle de qui il l'avoit reçüe. L'un & l'autre eussent-ils voulu faire un éclat, qui devoit flétrir dans la postérité deux Princes, si d'ailleurs si illustres, si les Mages Chaldéens, qui étoient leurs sujets & les arbitres de la Religion, eussent eu l'obligation, ou la liberté d'épouser leurs propres meres. Bien loin que cela fût ainsi, Agathias dit que le motif d'horreur & d'indignation, qui obligea ce Prince à repousser cette mere effrénée, fut, » que c'étoit une chose également contraire à la piété, à la coutume du pais, & au sentiment commun des hommes. De manière, que si les Perses donnèrent ensuite une trop grande liberté sur ce point, ainsi que l'assure ce même Auteur, trompé sans doute sur l'équivoque des termes, c'est une suite de cette étrange corruption de cœur, qui les plonge dans toutes sortes de vices. On pourroit néanmoins revoquer en doute ce que dit Agathias, ou justifier qu'il a été trompé sur les termes; * car Tavernier, parlant des Gaures, qui sont descendus des Perses, assure qu'ils ne peuvent se marier jusqu'au troisième degré de consanguinité; & que personne ne s'avise d'en demander dispense.

¶ *Justin. Lib. 1.*

† *Agathias, Lib. 2.*

* *Tavernier Voyage de Perse, Liv. 4. ch. 8.*

Il semble aux Mariages premier degré les sœurs d'un frere; & il seroit à craindre que ces cas de la nature rent les parents de manière générale pour tous les temps immémoriaux. Les Auteurs de la peine, sont cités comme l'exemple de la coutume des Egyptiens d'Arfinoé, du frere de sa mere. Car s'il n'y avoit fait loy chez les Egyptiens & d'Isis, elle n'auroit pu le, & aussi au fait cependant la sainte Ecriture. Le voici, par la conjecture d'Abraham c'est sa son épouse » que vous êtes » tiens vous » son Epouse » posséder; c'est » vous êtes mariés » bien envers » qu'ils me laissent » vous. Abraham évitait la mort, par des Egyptiens, car il ne seroit pas permis qu'il soit l'Egyptien.

¶ *Gen. cap. 12. v. 10.*

Il semble encore que la nature répugne aux Mariages dans la ligne collatérale, au premier degré, sur-tout entre les frères & les sœurs d'un même pere & d'une même mere; & il seroit avantageux de pouvoir montrer que cela n'a jamais été permis, hors les cas de la nécessité absoluë, où se trouverent les premiers enfans d'Adam & d'Eve, de manière que cela ait pû faire une Loy générale pour tout un Peuple, & une Loy de temps immémorial.

Les Auteurs qui nous ont fait le plus de peine, sont ceux qui nous parlent de la coutume des Egyptiens, & qui nous citent les exemples d'Osiris & d'Isis, de Ptolomée & d'Arfinoë, du dernier des Lagides avec Cléopâtre. Car s'il est vrai que cette coutume ait fait loy chez eux depuis le temps d'Osiris & d'Isis, elle doit avoir été fondamentale, & aussi ancienne que la Monarchie. Un fait cependant des plus remarquables de la sainte Ecriture, m'oblige d'en douter : Le voici, peut-être ne trouvera-t-on pas la conjecture mal fondée.

¶ Abraham descendant en Egypte avec Sara son épouse, lui parle de la sorte. » Je sçai
 » que vous êtes belle, & que quand les Egyptiens vous auront vûë, ils diront, c'est
 » son Epouse, & ils me tuëront pour vous
 » posséder ; dites donc, je vous prie, que
 » vous êtes ma sœur, afin qu'ils en usent
 » bien envers moi en vôtre considération &
 » qu'ils me laissent la vie pour l'amour de
 » vous. Abraham cherche un expédient pour
 éviter la mort, qu'il a lieu d'appréhender de la part des Egyptiens, s'ils peuvent soupçonner qu'il soit le mari de cette femme, dont

¶ Gen. cap. 12. v. 11. 12. 13.

la beauté doit leur donner dans les yeux; il n'en trouve point de plus efficace, que d'engager Sara à dire qu'elle est sa sœur, mais si la coutume générale & fondamentale de l'Egypte eût été, que les frères épousassent leurs sœurs, Abraham eut pris le moyen le plus infallible de tomber dans l'inconvénient qu'il vouloit éviter; car les Egyptiens eussent raisonné juste, en concluant, elle est sa sœur, doncques elle est son épouse. Il falloit aucontraire, pour les faire tomber dans la pensée d'Abraham, les faire raisonner de la sorte. C'est une chose énorme & inouïte, qu'un frère épouse sa propre sœur, celle-ci est sa sœur, donc elle n'est pas sa femme

On dira peut-être qu'Abraham & Sara étant étrangers, les Egyptiens ne devoient pas juger d'eux par une Loy, qui pouvoit être particulière à l'Egypte; mais plutôt par celle du pays de ces Etrangers même, qu'ils ne pouvoient pas ignorer, puisqu'ils étoient leurs voisins. Mais cela même favorise le sentiment que j'ai avancé, car, ou les Egyptiens étoient ignorans des Coutumes étrangères, & par consequent ils devoient juger selon celles qui étoient propres de leur Monarchie; ou ils n'ignoroient pas celles des Chaldéens; s'ils n'ignoroient pas celles des Caldéens, Abraham étoit également, ou même plus exposé; car s'ils ne les ignoroient pas, ils eussent sçu que ceux-ci épousoient leurs sœurs. Il y a lieu de croire, du tout que prit Abraham, que les Chaldéens avoient quelque chose de singulier que les Egyptiens n'avoient pas, & même qu'ils ne sçavoient pas, puisque le Roy se plaignit à lui de ce qu'il l'avoit induit en erreur, pour l'en-

l'engager d'
l'est l'adulte
sa sœur, d'o
d'inférer qu
effet, Abrah
que Pharaon
se. Il ne le
mensonge,
qui il lui ar
il dit netten
non-seuleme
aussi sa sœur
pas de sa me
Cela me p
port aux Eg
n'en doive t
qu'au moins
des freres &
lit, étoient d
Mais les pa
nous jettent c
port à la Ti
trouvera que
riage étoit li
ligne collatér
les sœurs de d
ham paroisse
» Au reste, d
» fille de mon
On doit natu
nière de s'ex
braham l'étoi
avoit eu ces d
Néanmoins
unaniment qu
ré. En effet, q
Loth son petit
* Gen. cap. 20. v.
Tome II.

l'engager dans un crime aussi énorme que l'est l'adultère, en lui disant qu'elle étoit sa sœur, d'où il ne pouvoit pas s'empêcher d'inférer qu'elle n'étoit pas sa femme. En effet, Abraham avoit pris ses mesures, pour que Pharaon ignorât que Sara fût son épouse. Il ne le trompa pourtant point par un mensonge, non plus qu'Abimélech, chez qui il lui arriva une pareille aventure* car il dit nettement à celui-ci, que Sara étoit non-seulement sa femme, mais qu'elle étoit aussi sa sœur, fille de son pere, mais non pas de sa mere.

Cela me paroît presque démontré par rapport aux Egyptiens, & il n'est personne qui n'en doive tirer une conséquence légitime, qu'au moins en ce temps-là les Mariages des freres & des sœurs, sur-tout d'un même lit, étoient défendus, & inouïs chez eux.

Mais les paroles d'Abraham à Abimelech, nous jettent dans un même embarras par rapport à la Thèse que j'ai avancée; car il se trouvera que dans la postérité de Sem, le Mariage étoit licite au premier degré, dans la ligne collatérale, au moins entre les freres & les sœurs de différens lits. Les paroles d'Abraham paroissent fort positives au sujet de Sara. " Au reste, dit-il, elle est vraiment ma sœur, fille de mon pere, & non pas de ma mere. On doit naturellement inférer de cette manière de s'exprimer, que Tharé pere d'Abraham l'étoit aussi de Sara; mais que Tharé avoit eu ces deux enfans de diverses femmes.

Néanmoins les Interprètes nient tous assez unanimement que Sara fût propre fille de Tharé. En effet, quand Tharé prit dans sa maison Loth son petit-fils †, dont le pere étoit mort,

* Gen. cap. 12. v. 12.

† Gen. 11. v. 31.

il prit aussi Sara , laquelle est appellée sa bru , & non pas sa fille ; & il semble que delà on doit conclure qu'elle étoit cousine ou sœur de Loth , puisqu'habitant auparavant ensemble dans la maison de Nachor , ils furent reçus après la mort des deux freres Aran & Nachor , tous deux ensemble dans celle de Tharé. Pour expliquer donc les termes de l'Ecriture Sainte , les Interprètes recourent à d'autres exemples de la Sainte Ecriture , où ces termes de fils & de fille , de frere & de sœur , sont évidemment équivoques , & pris en divers sens , selon l'usage de ce temps-là , dans la postérité de Sem. Car sans nous écarter des mêmes temps , Abraham * appelle Loth son frere , quoique manifestement il ne fût que son neveu , fils de son frere Nachor. Isaac , † chez Abimelech Roi de Gérare dans la Palestine , où il lui arriva le même inconvénient , qui y étoit arrivé auparavant à son pere , appelle Rebecca sa sœur , quoiqu'elle ne fût que sa nièce à la mode de Bretagne , étant fille de Bathuël , fils de Nachor , frere d'Abraham. Jair est appelé fils de Manassé ‡ , bien qu'il ne fût qu'un de ses petits-fils. Les Juifs conservèrent les mêmes usages jusqu'à la fin. Dans la Génération du Fils de Dieu , il est dit que Joram engendra Osias ; cependant entre les deux il manque trois générations , de manière que Joram § n'étoit que le trisayeul d'Osias , dont il paroît être appellé le pere. Les cousins du Sauveur , dans un degré assez éloigné , sont appelez ses freres ¶ , ce qui a donné lieu à des hérétiques de dire , que saint Joseph avoit eu d'autres enfans , ou de quelque autre

* Gen. 14. v. 14.

† Gen. 26. v. 7.

‡ Numer. cap. 32. v. 41. § Mash. 1. v. 8.

¶ Marc. cap. 3. v. 31.

Epouse * ,
règle générale
freres & sœurs
qu'ils fussent
lorsqu'ils furent
jusqu'à la fin

La conjonction
Sara étoit
nommée Jethra
ham , pour
re que Melchisedech
Jescha , époux
Abraham par
même maniere
quoiqu'il ne fût
aussi fort b
Loth , & époux

Dans les c
vons des m
rentes à la v
Chaldéens ,
en ce poin
équivoques
endroit-là n
nous porter
quand nous
parce que n
ignoroient e
différens qu
dont ils ont

Pour rendre
il faut sçavoir
mi les Huron
regardent c

* Helvidius
qui étant Arrien
aussi la Virginité
dit , Miraris si

Epouse*, ou de la sainte Vierge même. La règle générale des Juifs étoit de s'appeller freres & sœurs, en quelque degré de parenté qu'ils fussent dans les lignes collatérales, lorsqu'ils pouvoient remonter des deux côtez jusqu'à la souche.

La conjecture donc des Interprètes est, que Sara étoit fille d'Aran, & la même qui est nommée Jescha, laquelle étant nièce d'Abraham, pouvoit l'épouser, de la même manière que Melcha, autre fille d'Aran, & sœur de Jescha, épousa Nachor frere d'Abraham; & Abraham pouvoit l'appeller sa sœur, de la même manière qu'il appelloit Loth son frere, quoiqu'il ne fût que son neveu, Sara pouvoit aussi fort bien être fille de Nachor, sœur de Loth, & épouse d'Abraham.

Dans les coûtumes des Iroquois, nous trouvons des manières de parenté un peu différentes à la vérité de celles des Hébreux & des Chaldéens, mais qui conviennent avec elles en ce point, qu'elles peuvent fonder des équivoques dans les termes, & servir par cet endroit-là même, pour corriger les idées que nous portent à l'esprit ces mêmes termes, quand nous les trouvons dans les Historiens, parce que nous ignorons, & que ces Auteurs ignoroient eux-mêmes comme nous, les sens différens qu'ils avoient chez les peuples, dont ils ont parlé.

Pour rendre ceci sensible par l'application, il faut sçavoir que parmi les Iroquois, & parmi les Hurons, tous les enfans d'une Cabane regardent comme leurs meres, toutes les

* Helvidius & les Antidicomarianites ses Sectateurs & qui étoient Arriens, niant la Divinité de Jesus-Christ, nioient aussi la Virginité de sa sainte Mere, & desquels saint Jerome a dit, *Miraris si errant in fratribus, qui errant de matre S.*

sœurs de leurs mères, & comme leurs oncles, tous les frères de leurs mères : par la même raison, ils donnent le nom de Pères à tous les frères de leurs pères, & de tantes à toutes les sœurs de leurs pères. Tous les enfans du côté de la mère & de ses sœurs, du père & de ses frères, se regardent entr'eux également comme frères & sœurs ; mais par rapport aux enfans de leurs oncles & de leurs tantes, c'est-à-dire, des frères de leurs mères, & des sœurs de leurs pères, ils ne les traitent que sur le pied de cousins, quoiqu'ils soient dans le même degré de parenté, que ceux qu'ils regardent comme leurs frères & leurs sœurs. Dans la troisième génération cela change ; les grands oncles & les grandes tantes deviennent grands-pères & grandes-mères des enfans de ceux qu'ils appelloient neveux & nièces. Cela se continue toujours ainsi descendant, selon la même règle.

De cette façon il est facile de concevoir, comment les Chaldéens & les Rois Parthes pouvoient épouser leurs mères, c'est-à-dire, des tantes souvent moins âgées que leurs neveux, au lieu que si c'eût été une nécessité, que les Rois Parthes devinssent les époux de leur propre mère, c'eût été une nécessité que la même personne eût été la mère & l'épouse de tous les Rois Parthes, ce qui est contre le bon sens. Il est facile de concevoir comment les Egyptiens & quelques autres peuples pouvoient épouser leurs sœurs, c'est-à-dire, des cousines germaines, ou bien même des parentes dans un degré encore plus éloigné.

Je ne nie point qu'il n'y ait quelques exemples par lesquels on pourra prouver, que des Princes se sont licentiez jusqu'à épouser leurs propres sœurs, & que cet exemple n'ait pu

autoriser de
 xemple de
 ce Ptolomé
 ce Ptolomé
 te. Mais la
 qui suivit
 portent ma
 ruption. &
 dote * nous
 rapportant
 même temp
 soient poin
 ce Prince av
 que ne pou
 voulut au
 sion des Ma
 Religion. Il
 sur son dess
 chose avec
 bien que c'é
 Monarque,
 toutes les cr
 voyant bien
 doivent contr
 répondirent
 point de Lo
 frère avec sa
 autre, en ve
 maître de fa
 Le Prince à
 cette réponse
 trigue par le
 On trouve é
 la Polygamie
 paroît beauco
 nale, que da
 guères permi

* Herodot. Lib.

autoriser dans la suite un usage. Tels sont l'exemple de Cambyse fils de Cyrus, celui de ce Ptolomée qui épousa Arsinoé, & celui de ce Ptolomée, qui fut le dernier Roi d'Égypte. Mais la passion de ces Princes, & l'abus qui suivit la liberté qu'ils s'étoient donnée, portent manifestement le caractère de la corruption & de la nouveauté. C'est ce qu'Hérodote * nous fait connoître évidemment, en rapportant le fait de Cambyse; car il dit en même temps qu'avant lui les Perses n'épousoient point leurs sœurs; & que l'amour de ce Prince avoit quelque chose de si nouveau, que ne pouvant l'autoriser par aucun usage, il voulut au moins être autorisé par une décision des Mages, qui étoient les arbitres de la Religion. Il les assembla donc, & les consulta sur son dessein, les chargeant d'examiner la chose avec maturité. Les Mages qui sentoient bien que c'étoit un piège que leur tendoit ce Monarque, lequel à l'impiété joignoit encore toutes les cruautés d'un regne tyrannique, & voyant bien qu'ils étoient perdus, s'ils dévoient contre l'inclination de leur Souverain, répondre qu'à la vérité ils ne trouvoient point de Loi, qui permît le mariage d'un frère avec sa sœur; mais qu'il y en avoit une autre, en vertu de laquelle le Roi étoit le maître de faire tout ce que bon lui sembloit. Le Prince à qui cela suffisoit, fut content de cette réponse, & les Mages furent tirez d'intrigue par leur lâcheté.

On trouve également dans toute l'Amérique la Polygamie & la Monogamie. La Polygamie paroît beaucoup plus étendue dans la Méridionale, que dans la Septentrionale, où elle n'est guères permise que parmi quelques Nations de

* Herodot. Lib. 3. num. 31.

la Langue Algonquine. Les Nations Huronnes & Iroquoises sont adstraites à une seule Epouse ; & ce qui paroît plus singulier, c'est que par une suite de la Gynécocratie, la Polygamie, qui n'est pas permise aux hommes, l'est pourtant aux femmes chez les Iroquois Tsonnontouans où il en est, lesquelles ont deux maris, qu'on regarde comme légitimes.

La Polygamie chez les Nations qui se la permettent, est bornée à un petit nombre de femmes, comme de deux ou de trois, si l'on en excepte les Chefs, qui prétendent avoir plus de privilège que les autres. Mais où la pluralité est autorisée, parmi toutes ces femmes, il y a toujours une principale Epouse, dont le mariage est plus solennel. Les Algonquins distinguent fort celle qu'ils appellent de l'entrée de la Cabane, où est la place d'honneur, d'avec celles du milieu. Celles ci sont comme les servantes de la première, & leurs enfans sont censés comme bâtards & roturiers, en comparaison de ceux qui sont nez de cette première Epouse légitime. Parmi les Caraïbes il y en a aussi une qui a la prééminence, & c'est celle qui leur est acquise par un droit de naissance que je vas expliquer, ou bien celle qu'ils ont épousée avec toutes les solemnitez & les formalitez requises. Ils en ont aussi qu'on peut regarder comme des Concubines ; telles sont les esclaves qu'ils ont prises en guerre. Quelquefois ils épousent ces esclaves, mais elles conservent toujours les marques de leur esclavage, c'est-à-dire, qu'elles ne peuvent jamais porter les brodequins, ni les cheveux de la longueur de ceux des autres femmes, qui jouissent du droit de leur liberté.

Ces femmes habitent souvent ensemble

sous le même
quines, & e
chez les Car
différens Vi
Village, les
rées, dans l
enfans.

Il n'étoit p
mérique, c
dans la ligne
excepté aux
ne, le Sou
sœur ; la van
doient comm
obligez de p
exclu tout l
afin que la ra
re dans le fan
celui du fre
lasso * préten
cienne que la
portée par M
Empire. Mais
ble, en l'attrib
lequel attira
sur sa famille
la victime &
pagnols.

Chez les A
ce qu'en a éc
un droit légiti
leve de terre
la regarde des
te. Le pere de
moment d'un

* Garcilasso, Com
† Acosta, Hist.
‡ Thuret, Cosmo

sous le même toit chez les Nations Algonquines, & elles font assez bon ménage. Mais chez les Caraïbes, ou bien elles habitent en différens Villages, ou si elles sont du même Village, les maris leur font des cases séparées, dans lesquelles elles vivent avec leurs enfans.

Il n'étoit permis nulle part dans toute l'Amérique, de contracter au premier degré dans la ligne directe, ou dans la collatérale, excepté aux Incas légitimes héritiers du Trône, le Souverain seul épousant sa propre sœur; la vanité de ces Princes qui se regardoient comme la Divinité même, les ayant obligez de porter cette Loi, dont ils avoient exclu tout le reste de leur propre famille, afin que la race du Soleil fût toujours plus pure dans le sang du Monarque, étant formé de celui du frere & de la sœur. L'Inca Garcilasso* prétend que cette Loi étoit aussi ancienne que la Monarchie, & qu'elle avoit été portée par Manco Capac le Fondateur de cet Empire. Mais Acolta † me paroît plus croyable, en l'attribuant à l'un de ses derniers Rois, lequel attira par-là la malédiction de Dieu sur sa famille & sur ses Etats, qui devinrent la victime & la proye de l'invasion des Espagnols.

Chez les Américains Méridionaux, selon ce qu'en a écrit Thévet ‡, l'oncle maternel a un droit légitime sur la fille de sa sœur; il la leve de terre au moment de sa naissance, & la regarde dès-lors comme son Epouse future. Le pere de cet enfant est délivré dès ce moment d'une partie de la servitude qu'il

L 4

* Garcilasso, *Comment. Reales*, Lib. 4. cap. 9.

† Acolta, *Hist. Moral.* Lib. 6. cap. 18.

‡ Thévet, *Cosmog. Univ.* Liv. 222. c. 20. p. 332.

devoit aux parens de sa femme, & à sa femme même, & c'est le futur Epoux de sa fille qui en est chargé. * Les autres Auteurs disent néanmoins que ce droit des Caraïbes regarde les cousins par rapport à leurs cousines germaines du côté de la mere, lesquelles sont leurs Epouses nées. Je ne sçais s'ils ne leur donnent point le nom de sœurs, ainsi que plusieurs autres peuples, chez qui les termes de Germain & de Germaine paroissent avoir la même signification qu'ils ont dans le Latin. En ce cas, on pourroit dire que les Caraïbes épousent leurs propres sœurs, quoique ces sœurs prétendues ne soient qu'au second degré de la ligne collatérale.

Quel que soit ce droit des Caraïbes sur leurs cousines, ils ne les prennent dans la suite pour Epouses qu'avec l'agrément des parens, & avec les formalitez requises; & l'obligation de s'épouser n'est point telle que ces filles ne puissent s'en dispenser. Mais ordinairement les filles qui portent des obstacles à l'accomplissement de ces Mariages, en perdent toute leur réputation, & tous les agrémens qu'elles pouvoient attendre dans leur famille.

Les Iroquois n'ayant pas l'obligation de se marier dans leur parenté, comme les Caraïbes ou comme les Hébreux, sont encore plus scrupuleux sur les degrés prohibés de consanguinité que ne l'étoient ceux-ci, au moins avant le tems que Moïse les eût restrains davantage par les Loix qu'il leur impose dans le Lévitique.

Les liaisons du sang sont si fortes dans la Cabane de la mere, à qui les enfans sont censés appartenir de plus près, qu'ils ne

* Du Terre, Traité 7. ch. 2. §. 4. &c.

A
peuvent gu
moins qu'il
gné qu'il n
celle d'être
n'y permet
esclaves ent
me en leur
lever le nom
ils entrent d
& represente
tent, comm
sonne. Je me
naires ayant
ve avec quel
été donnée
proposition
Missionnaire
lever le scand
voit pas fait
tion.

L'Athonni
comme étran
du sang n'y f
avoit des enf
lit seroient e
du premier, l
core plus étr
celle du pere
autres, à mo
lits différens
Je ne suis pas
ques où ils éter
lité prohibez
ils ne tiennen
je suis assuré
sang, quelque
premier degré
tale. Je crois

peuvent guère s'établir dans cette Cabane à moins qu'ils ne soient dans un degré si éloigné qu'il n'y ait plus d'autre parenté, que celle d'être de la même Tribu. La bienfaisance n'y permet pas même le mariage avec les esclaves entés dans cette Cabane; car, comme en leur donnant la vie, on leur fait relever le nom de quelqu'un de cette famille, ils entrent dans tous les droits de l'adoption, & représentent ceux ou celles qu'ils ressuscitent, comme si c'étoient eux-mêmes en personne. Je ne souviens qu'un de nos Missionnaires ayant proposé le mariage d'une esclave avec quelqu'un de la Cabane où elle avoit été donnée, les Sauvages en rejetterent la proposition avec horreur; il fallut que le Missionnaire leur fit entendre raison pour lever le scandale, & s'excusât sur ce qu'il n'avoit pas fait attention aux Loix de l'Adoption.

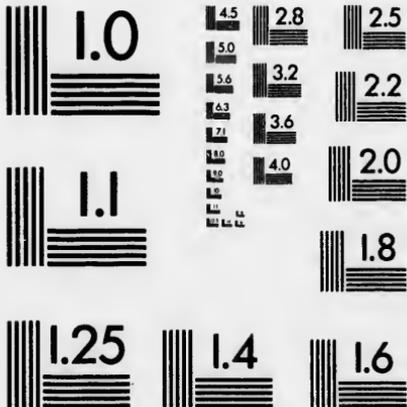
L'Athonni, ou la Cabane du pere étant comme étrangère à ses enfans, les liaisons du sang n'y sont pas si étroites. Si le pere avoit des enfans d'un autre lit, ceux de ce lit seroient encore plus éloignés des enfans du premier, la Cabane de ceux-ci étant encore plus étrangère à ceux du second que celle du pere dont ils sont nez les uns & les autres, à moins que les enfans de ces deux lits différens ne fussent de la même famille. Je ne suis pas assez exactement informé justes où ils étendent les degrez de consanguinité prohibez dans ces cabanes, auxquelles ils ne tiennent que par des alliances; mais je suis assuré qu'ils respectent les liens du sang, quelque part où ils se trouvent, au premier degré de la ligne directe ou collatérale. Je crois même qu'ils ne contractent





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

point avec ceux du second ; & s'ils se permettent quelque chose de plus de ce côté-là, c'est sur le principe que j'ai déjà dit, qu'ils n'y croient point voir une parenté aussi étroite, que dans la Cabane de leur mere.

Ils ne font point tant d'attention aux degrez d'affinité. Les Algonquins, dont quelques-uns ne se font pas une difficulté de la Polygamie, épousent sans façon plusieurs sœurs, & quand l'une est enceinte, ils habitent successivement avec les autres, la règle générale de tous les Sauvages étant de ne point habiter avec leurs femmes dès qu'elles se sont déclarées enceintes. Pour les Iroquois, les Hurons & les autres, chez qui la Polygamie n'est pas usitée, après la mort de leur première femme, ils en épousent volontiers la sœur, & ceux de la Cabane de la défunte ne manquent pas de proposer cette nouvelle alliance au mari, s'ils ont été contents de lui dans le premier mariage. On peut dire la même chose d'une veuve par rapport aux deux freres, mais sans l'obligation qu'avoient les Hébreux d'épouser la veuve de leur aîné décédé sans enfans. Le passage que j'ai cité de Philon Juif, pourroit peut-être s'entendre des degrez d'affinité, & non pas de consanguinité. Ainsi il aura été permis chez les Lacédémoniens, par les Loix de Lycurgue, non point au frere d'épouser ses sœurs utérines, mais à un étranger d'épouser successivement les deux sœurs, quoi-que nées d'une même mere; ce que Solon plus rigide, avoit défendu, ne permettant que le Mariage avec les sœurs issus d'un même pere. On peut expliquer, selon ces différentes manieres de prendre les termes de frere & de sœur, ce que les Auteurs disent des usages des Cré-

tois,
 Ou
 pour a
 établis
 cousin
 y a en
 parens
 gemen
 dre en
 ctent u
 bane d
 effecti
 ils sem
 leur all
 ne en se
 pour L
 vance
 doit se
 doit fai
 manifest
 que les
 rens ont
 ont pris
 ces prop
 d'un âge
 de ces I
 filles & p
 re parm
 qu'un je
 ment, o
 ne s'est fa
 fait un o
 ennemi c
 Indépe
 engagem
 ne font p
 ception,

tois, des Cariens, des Parthes, &c.

Outre les Caraïbes qui naissent mariez, pour ainsi parler, en vertu de la destination établie par la Loi, & par le droit que les cousins ont sur leurs cousines germaines, il y a encore plusieurs autres Nations, où les parens des Epoux futurs prennent des engagements pour leurs enfans dès leur plus tendre enfance, & dès-lors ces Epoux contractent une servitude réelle, à l'égard de la Cabane de leurs Epouses, comme s'ils étoient effectivement mariez : servitude par laquelle ils semblent acheter le droit ou l'honneur de leur alliance, comme ¶ Jacob acheta la sienne en servant Laban son beau-pere, sept ans pour Lia, & sept ans pour Rachel. Cela n'avance pourtant point le tems où le Mariage doit se contracter en effet, le tems où l'on doit faire les propositions dans les formes & manifester par des presens, qu'on ratifie ce que les Loix ont prescrit, ou ce que les parens ont déterminé par les engagements qu'ils ont pris. On ne pense point au reste à faire ces propositions que les Contractans ne soient d'un âge formé; qu'ils n'ayent passé le cours de ces Initiations dont j'ai parlé, pour les filles & pour les garçons adultes; & il est rare parmi les Américains Méridionaux, qu'un jeune homme ose parler d'établissement, ou qu'on ose en parler pour lui, s'il ne s'est fait déjà quelque réputation, s'il n'a fait un ou deux prisonniers, ou tué quelque ennemi de la patrie.

Indépendamment de ce droit, ou de ces engagements pris de si bonne heure, lesquels ne font pas une Loi universelle & sans exception, on peut assurer néanmoins généra-

L 6

¶ Gen, cap. 29. v. 18. & 30.

lement parlant , que les Mariages se réglent plutôt par l'intérêt & par le respect humain , que par l'inclination des Contractans. Suivant la règle commune , on devroit être toujours pressé de marier une fille d'assez bonne heure . parce que outre que les femmes soutiennent les familles , lesquelles ne se fortifient que par le nombre des enfans , la Cabane de la femme y profite encore par le droit que l'Épouse acquiert sur la chasse de son mari ; on ne doit point se hâter au contraire de marier les jeunes gens , parce qu'avant qu'ils soient établis , toute leur chasse , tout le fruit de leur industrie & de leurs travaux , appartenant de droit à leur Cabane , ceux de cette Cabane ne peuvent que perdre à leur établissement , par les nouvelles obligations qu'ils contractent envers une Épouse & des enfans , qu'il est de leur honneur de bien entretenir. Et quoi-que la Cabane de l'Épouse contracte aussi quelques obligations à l'égard de celle du mari , les avantages n'en peuvent pas entrer en compensation de ceux que le jeune homme y apportoit avant que d'être marié. C'est-là du moins ce que je crois avoir remarqué parmi les Iroquois.

Cependant comme il seroit contre la bien-séance d'agir par cet esprit d'intérêt , & de le laisser paroître ; ils savent si bien se conduire par un respect humain admirable , que les jeunes gens ne peuvent se plaindre de ceux de leur Cabane , qui ne manquent pas de les solliciter de s'établir , & de jeter des propositions qui puissent leur être agréables. Ceux de la Cabane ont aussi à se louer des jeunes gens , qui n'étant point pressés de se marier , ou par complaisance , ou par d'autres motifs qu'ils ne disent pas toujours , ne consentent

aux pro
avoir lon

Les en
Sauvages
ce sembla
tablir pa
nation.

Il y a
distingue
quelque

Isendouan
le second
commun

houa . c'est
donné la

ves ; ils
s'allier b
les Algon

article ;
sur cette
tages plus

prennent
l'Époux d
qu'on red

breuses ,
considérée
esprits dif

soin le con
tés person

un jeune h
rier & bor

soit d'une
d'un caract

dans ce che
peu de mar
est un me
que qu'en
peut , & o
dre.

aux propositions qu'on leur fait qu'après avoir long-tems montré leur indifférence.

Les enfans appartenant à la mere, & les Sauvages paroissant tous égaux, il devoit, ce semble, être également indifférent de s'établir par tout, sans autre règle que l'inclination.

Il y a cependant parmi eux trois Ordres diingués, à quoi ils ne laissent pas de faite quelque attention. Le premier est celui des *Tesendouans*, c'est-à-dire, des familles nobles; le second est des *Agongoueba*, ou des gens du commun; & le troisième est celui des *Ennas-koua*, c'est-à-dire, des esclaves à qui l'on a donné la vie, ou qui sont nez de ces esclaves; ils tâchent autant qu'ils peuvent, de s'allier bien; les Sauvages Méridionaux & les Algonquins sont très-scrupuleux sur cet article; mais les Iroquois passent aisément sur cette délicatesse pour chercher des avantages plus réels, soit dans la Cabane où ils prennent alliance, soit dans la personne de l'Epoux & de l'Epouse. Il y a des Cabanes qu'on redoute, parce qu'elles sont peu nombreuses, & par conséquent pauvres & peu considérées, & d'autres où il se trouve des esprits difficiles à vivre, dont on évite avec soin le commerce. Pour ce qui est des qualités personnelles des Epoux, on chetche dans un jeune homme qu'il soit brave, bon guerrier & bon chasseur; dans une fille, qu'elle soit d'une bonne réputation, laborieuse, & d'un caractère d'esprit docile. On se trompe dans ce choix comme dans tout le reste. Il est peu de maris sans défauts; une bonne femme est un meuble presque aussi rare en Amérique qu'en Europe; mais on fait ce qu'on peut, & on tâche de ne point s'y méprendre.

254 MOEURS DES SAUVAGES

Ce sont les Matrones d'une Cabane qui sont chargées, ainsi que je l'ai dit ailleurs, du soin de marier les garçons & les filles qui y sont. Il leur seroit honteux de faire aucune avance pour marier une fille, & elles doivent attendre pour leur honneur, & pour celui de la fille même, qu'on la recherche, & qu'on la desire; mais quand il se trouve des filles qui attendent un peu plus que de raison, les Matrones ne manquent pas de s'intriguer pour tenter sous main tous les partis qui leur conviennent. Par rapport aux garçons, comme il est de la bienséance qu'ils fassent les premières démarches auprès des parens de la fille qu'on leur destine, on fait ouvertement les premiers pas en leur nom, sans qu'ils y paroissent, & qu'ils fassent de leur côté la moindre démonstration.

La modestie des jeunes filles, à qui il seroit honteux de faire paroître de l'empressement pour le Mariage, ou de témoigner de l'inclination pour un jeune homme, plutôt que pour un autre, & d'autre part l'indifférence réelle ou affectée des jeunes gens, jointe à une extrême complaisance pour les volontés de leurs parens, autorise beaucoup ceux-ci à ne consulter que leur inclination propre, ou pour le moins à la suivre. Mais ceux & celles qui ont de l'esprit, sans manquer à la déférence qu'ils doivent à leur parenté, ne manquent pas d'industrie pour suggérer les personnes qui leur plairoient, sans paroître y toucher, ni de prétextes honnêtes pour éluder celles qui ne sont pas à leur gré. Cela est rare néanmoins, & la plupart sont les victimes de leur complaisance aveugle pour leurs parens.

Les Matrones ayant déterminé le choix

A
d'une Epou
homme int
sition aux
nent leur co
& si la pro
le consente
rendent bie
le qu'on pe

Le Mari
les parentes
dans la Cab
fiste en des
ries, quelq
d'autres me
rens de la
point de do
accepter l'E
de présens n
il s'en fait
deux Cabar
à ses Loix p
dés que les
ge est censé
Chez que
rens de l'Ep
chez son E
l'Epouse ne
elle y atten
l'entrée de la
sa parenté.
fait affeoir su
la nouvelle E
de *Sagamité*,
& s'affied à
lui rien dire,

d'une Epouse, & l'ayant fait agréer au jeune homme intéressé: elles vont en faire la proposition aux parents de sa fille. Celles-ci tiennent leur conseil à part de la même manière: & si la proposition plaît après avoir obtenu le consentement de la future Epouse, elles rendent bien-tôt une réponse positive, & telle qu'on peut la désirer.

Cérémonies du Mariage.

Le Mariage n'est pas plutôt résolu, que les parentes de l'Epoux envoient un présent dans la Cabane de l'Epouse. Ce présent consiste en des colliers de porcelaine, des pelletteries, quelques couvertures de fourrure, & d'autres meubles d'usage, qui vont aux parents de la fille, à laquelle on ne demande point de dot; mais seulement qu'elle veuille accepter l'Epoux qu'on lui offre. Ces sortes de présens ne se font pas seulement une fois, il s'en fait une espèce d'alternative entre les deux Cabanes des futurs Epoux, laquelle a ses Loix prescrites par la coutume; mais, dès que les présens sont acceptés, le Mariage est censé conclu, & le Contrat passé.

Chez quelques Nations, dit-on, les parents de l'Epouse la conduisent tous ensemble chez son Epoux. Mais chez les Iroquois, l'Epouse ne devant point quitter sa Cabane, elle y attend son Epoux, lequel s'y rend à l'entrée de la nuit, accompagné aussi de toute sa parenté. A peine y est-il entré, qu'on le fait asseoir sur la natte, vis-à-vis le feu, alors la nouvelle Epouse apporte devant lui un plat de *Sagamité*, ou de bouillie de bled d'inde, & s'assied à ses côtés, non-seulement sans lui rien dire, mais même lui tournant un peu

le dos, enveloppée dans sa couverture, par pudeur & par modestie. Le mari mange de ce qui lui est présenté, ce qu'il juge à propos, & pour l'ordinaire, peu de temps après, il se retire. C'est en cela que consiste toute la cérémonie.

Il ne paroît rien, ce semble, de plus simple; mais je puis dire que tout ceci est comme sacramental, si j'ose ainsi m'exprimer, & qu'il n'y avoit rien de plus sacré parmi les Anciens. Nous pouvons en juger par tout ce qu'ont écrit les Auteurs de l'usage des Grecs & des Romains. Ceux-ci jaloux des coutumes de leurs Ancêtres, quoiqu'ils eussent ajouté plusieurs cérémonies à la solennité des Nôces, avoient cependant retenu celles qu'ils avoient reçues de la première antiquité; & celles-là étoient regardées comme les plus saintes, & les plus essentielles.

† Les Auteurs, * qui ont traité des Coutumes des Romains, ont distingué trois sortes de manières de contracter le Mariage: la *Cœmption*, la *consarréation*, & l'*usage*, ou la *Cohabitation*. De ces trois manières, les deux

† *Arnob. Lib. 4. adv. Gen. Boët. in 2. Topic. Cicer. Servius in 1. Georg.*

* *Arnobus, Lib. 4. advers. Gentes de Nuptiis Deorum, Uxores, inquit Dii habent, atque in conjugalia fœdera veniunt conditionibus ante quæsitis. Usu, farre, & cœmptione genialis lectui Sacramenta conducunt.*

Servius ad illud Virgilii Georg. 1. Teque sibi generum Thetis amat omnibus undis. Quod ait amat, ad antiquum Nuptiarum pertinet ritum, quo se maritus & uxor invicem amabant, sicut habent in jure. Tribus enim modis apud Veteres nuptiæ fiebant. Usu; si verbi gratia, mulier anno uno cum viro, licet sine legibus, fuisset: farre; cum per Pontificem maximum & Dialem flaminem, per fruges & molam farsam conjungebantur, unde consarratio appellabatur, ex quibus Nuptiis patrimi & matrimi nascebantur: cœmptione verò, atque in manum conventiono, cum illa in filiarum locum veniebat, &c.

premières
nelles, &
ce que je
sage, & la
pece de c
Sauvages
campagne
ces sortes
qu'après u
Loix, car
l'an révolu
ris, ils pou
duës, com
pussent avo

Le prése
de son Ep
par laquell
liance de c
ce, que c'e
au lieu qu
l'Epouse qu
sols marqu
Coëmption
c'est que ch
maîtresses,
au lieu que
dans la ma
leurs Epoux
gées d'achet
famille. Ce
les maris n'a

† *Varro, de vi*

* *Varro, de vi
Doët. Indagine.
maritum venient
manu tenerent ta
quem in pede tra
tertium in sac
solere resonare,*

premières, qui étoient, & les plus solennelles, & les plus autorisées, se trouvent dans ce que je viens de dire de nos Sauvages. L'usage, & la Cohabitation étoit plutôt une espèce de concubinage, semblable à celui des Sauvages, quand ils prennent une femme de campagne; qu'un mariage légitime. En effet, ces sortes de mariages n'étoient autorisés qu'après un certain temps marqué par les Loix, car deux ou trois heures même avant l'an révolu, s'il en prenoit fantaisie aux maris, ils pouvoient chasser ces épouses prétendues, comme des concubines, sans qu'elles pussent avoir action en justice contre eux.

Le présent que fait l'Epoux dans la Cabane de son Epouse, est une vraie Coëmption, par laquelle il achete en quelque sorte l'alliance de cette Cabane. Il y a cette différence, que c'est ici le mari qui fait le présent, au lieu que chez les Romains, † * c'étoit l'Epouse qui le faisoit, & qui donnoit trois sols marqués, comme un symbole de cette Coëmption. La cause de cette différence, c'est que chez nos Sauvages les femmes sont maîtresses, & ne sortent point de chez elles; au lieu que chez les Romains elles passaient dans la maison, & dans la juridiction de leurs Epoux, de sorte qu'elles étoient obligées d'acheter d'eux le droit d'être meres de famille. Ce n'est pas que chez les Sauvages, les maris n'acquiescent aussi un droit légitime

† Varro, de vitâ pop. Rom. Lib. 2.

* Varro, de vitâ populi Rom. Lib. 2. apud Nonium, Lib. de Doct. Indagine. Nubentes veteri lege Romanâ asses tres ad maritum venientes ferre solitas ait. Atque unum quem in manu tenerent tamquam emendi causâ marito dare, alium quem in pede traherent in foco Larium familiarium ponere, tertium in sacciperio cum condidissent compito vicinali solere resonare.

258 MOEURS DES SAUVAGES

sur leurs Epouses , mais un droit , qui a ses bornes plus ou moins étenduës , selon les différens usages des Nations.

Dans l'offre que fait l'Epouse du plat de *Sagamité* qu'elle présente à son mari , se trouve la manière de contracter par la Confarréation. ¶ Pline nous dit , qu'il n'y avoit rien de plus sacré dans les choses qui étoient du ressort de la Religion , que les liens qu'on formoit par la Confarréation ; & que c'étoit pour cette raison , que les nouvelles mariées faisoient porter le *Farreum* devant elles , en allant chez leurs Epoux : *Quin & in sacris nihil religiosus Confarrationis vinculo erat , novaque nuptia farreum praeferrebant.* Les Auteurs qui ont écrit sur les Mœurs des Américains , n'ont point fait d'attention à la Gynécocratie établie parmi ces Peuples ; il est certain aussi qu'elle n'a pas des droits également forts par tout ; mais , comme la variété qu'il peut y avoir sur ce point , est difficile à démêler , cela a causé un peu de confusion dans les Auteurs des Relations , qui ont conçu les choses , selon les idées & les usages de l'Europe , par rapport au Mariage comme à tout le reste ; mais soit que les épouses passent dans la Cabane de leurs maris , ce qui n'est pas commun : soit que les époux passent dans celles de leurs femmes , ce sont toujours les nouvelles épouses , qui présentent , ou font porter le plat de *sagamité* nuptiale , comme une marque de l'obligation qu'elles ont , de faire les provisions de leurs maris , & de leur préparer à manger.

La Coëmption & la Confarréation n'étoient d'abord que deux cérémonies différentes , mais nécessaires , d'une même alliance.

¶ *Plin. Lib. 18. cap. 3. Hist. Natur.*

Ce ne fut
se conten
l'autre. †
la Confarr
ou n'étoit
nes. ¶ Boë
pour les s
teur se sero
quelque au

Les Anci
lumières p
mentacées
noient le n
ler en trait
Mais les R
sacrifices ,
parce que l
d'autre nou
premières a
me , & que
jours servi
étoit le fon
ne , pour se
l'amitié , &
de *Far* , se
même raison
leur nourritu
gnage qu'en
parlant de la

Les Hébre
contractoien

† Tacit. Annal.
¶ Boëti in 1. T.
* Rævardus ad
quod confarratio
per solos Pontifices
¶ Plin. Lib. 18.
** Dyonis. Halyc.

Ce ne fut que dans la suite des temps, qu'on se contenta de contracter par l'une, ou par l'autre. † Tacite nous dit, que de son temps la Confarréation, ou n'étoit plus en usage, ou n'étoit pratiquée que par peu de personnes. ¶ Boëce * assure, qu'elle n'étoit que pour les seuls Pontifes; mais, ou cet Auteur se seroit trompé, ou ses paroles souffrent quelque autre explication.

Les Anciens ne nous donnent pas assez de lumières pour discerner entre les plantes frumentacées, qu'elle est celle à qui ils donnoient le nom de *Far*; § (j'aurai lieu d'en parler en traitant de la nourriture des Sauvages.) Mais les Romains se servoient du *Far* dans les sacrifices, & dans les actions de Religion, parce que leurs Ancêtres n'avoient point eu d'autre nourriture, pendant les trois cens premières années après la fondation de Rome, & que chez les Nations on s'étoit toujours servi, de temps immémorial, de ce qui étoit le fondement de la nourriture commune, pour serrer les liens de l'hospitalité, de l'amitié, & du mariage. Les Grecs, au lieu de *Far*, se servoient de l'orge, par cette même raison, que l'orge avoit toujours été leur nourriture ordinaire, * * selon le témoignage qu'en rend Denys d'Halycarnasse, en parlant de la solemnité des Nôces.

Les Hébreux & les Brachmanes des Indes contractoient aussi par la Confarréation.

† Tacit. *Annal.* 4.

¶ Boëti in 2. *Topic.* Ciceron.

* Rævardus ad leg. xii. Tabul. cap. 11. Boëcium dicentem quod confarreatio solis Pontificibus conveniebat, sic explicat.

§ Plin. *Lib.* 18. cap. 7.

* * Dyanis. *Halyc. Lib.* 2. p. 95.

Les premiers répandoient à trois diverses reprises de l'orge sur la tête des nouveaux mariés, en disant, *croissez & multipliez*; Et c'est là encore l'usage de leur Synagogue, dit Seldénus. * Les Brachmanes font cette cérémonie par aspersion avec du ris. ¶ Le *Farreum* des Romains, étoit un tourteau composé de far, d'huile & de miel, ainsi que le rapporte Festus. § Athénée dit, † qu'à Argos on portoit de chez l'Épouse dans la maison de l'Époux, un tourteau cuit sur les charbons, qu'il appelle *Ko'liov*. ** A Lacédémone, selon le même Auteur tandis qu'on se préparoit dans la maison de l'Époux à faire le festin, & à chanter les éloges de la nouvelle mariée, on portoit de chez elle, tandis qu'elle en sortoit, une autre espèce de gâteau, qu'il appelle *Kopi&aron*. ¶¶ Seldénus dit, qu'il y a encore beaucoup d'endroits en France & en Angleterre, où l'on a conservé quelques restes de l'ancien usage de la Confarréation, & où l'on fait servir de grands gâteaux nuptiaux.

†† Le Sieur de la Potherie, qui vient de donner au Public une Histoire de l'Amérique Septentrionale, dit que l'Épouse, après avoir apporté dans la Cabane de son Époux le *Bois de Mariage*, dont nous parlerons ci-après, y fait porter aussi le pain, qu'il nomme de la même manière, *Pain de Mariage*, & qui en est, dit-il, comme le Contrat. » Elle le fait cuire chez elle dans de l'eau

* Selden. *Uxor. Hebrai. Lib. 2. cap. 15.*

¶ Huee. *Demonst. Evan. Prop. 4. cap. 6.*

§ Fest. *Lib. 6.*

† Athén. *Lib. 14. p. 645.*

** Idem, *Lib. 14. p. 646.*

¶¶ Selden. *Uxor. Heb. Lib. 2. cap. 25.*

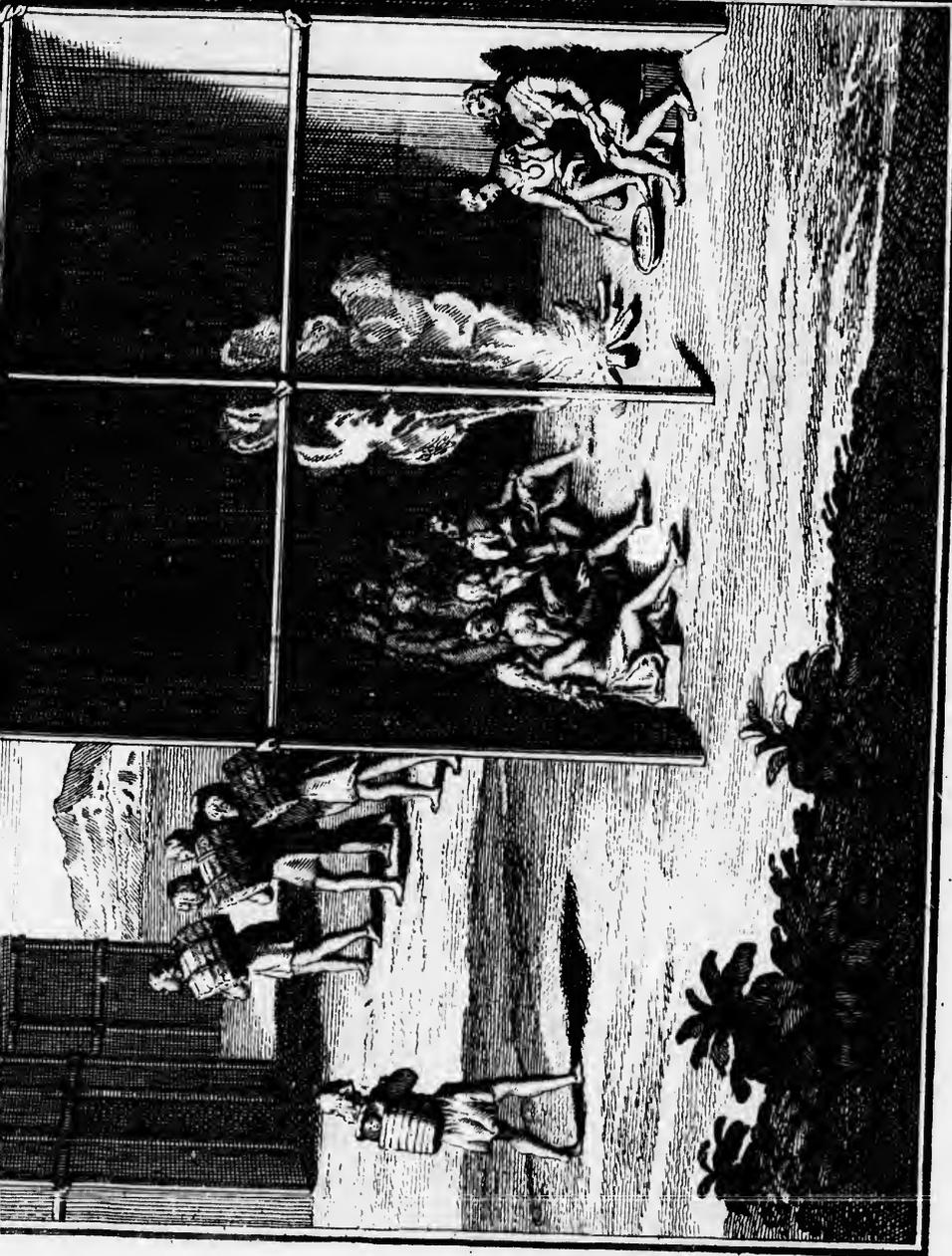
†† *Hist. de l'Amériq. Sept. Tom. 3. p. 14.*

ES
verses re-
eaux ma-
Et c'est là
dit Seldé-
cérémonie
reum des
posé de
e rappor-
Argos on
maison de
harbons,
ne, selon
préparoit
festin, &
mariée,
elle en
qu'il ap-
il y a en-
& en An-
es restes
tion, &
ux nup-

vient de
l'Améri-
se, après
n Epoux
rons ci-
il nom-
riage, &
Contract.
de l'eau







A
,, bouillante
,, d'inde, r
,, donne la
le pais, je
riculière,
Je n'ai cep
qu'il en dit
trouve plus
rapporter de
vages s'env
présens de p
drés; mais
fort bien av
ne se trouve
où il n'y a q
pure civilisé
Comme l
temps, igno
& des gâteau
soient pas un
l'assure en pa
lors ils faiso
duits en fari
leur fit donne
qui revient a
quelque lieu
du Mariage d
plupart des
aussi un plat d
l'Epouse prés
comprendre c
moient point
chasse & de p
plat de ce qui
ture commune
Par cette no
gnifioit qu'ils

* Vid. Fortun. L.

, boiillante, enveloppé de feüilles de bled
 ,, d'inde, noué par le milieu d'un filet, qui
 ,, donne la forme d'une calbasse. Etant dans
 le país, je n'ai appris cette circonstance par-
 ticulière, & n'y ai point fait d'attention.
 Je n'ai cependant point de peine à croire ce
 qu'il en dit, d'autant mieux, que rien ne se
 trouve plus conforme, à ce que je viens de
 rapporter de l'usage des Anciens. Les Sau-
 vages s'envoyent souvent de ces sortes de
 présens de pain boiilli, ou cuit sous les cen-
 dres; mais la circonstance du Mariage peut
 fort bien avoir quelque chose de sacré, qui
 ne se trouve point dans les autres occasions,
 où il n'y a qu'un devoir de bienséance, & de
 pure civilité.

Comme les Anciens, dans les premiers
 temps, ignoroient presque l'usage du pain
 & des gâteaux, où que du moins ils n'en fai-
 soient pas un usage ordinaire, ainsi que Plin
 assure en particulier des Romains, & qu'al-
 lors ils faisoient de leurs grains rôtis, & ré-
 duits en farine une espece de boiillie, qui
 leur fit donner le nom de *Pultophages*, & qui
 qui revient assez à la *sagamité* des Sauvages; j'ai
 quelque lieu de douter, si dans la cérémonie
 du Mariage des Romains, des Grecs, & de la
 plupart des autres Nations, ce n'étoit pas
 aussi un plat de boiillie, ou de *sagamité*, que
 l'Epouse presentoit à son Epoux. * On doit
 comprendre que chez les Peuples, qui ne se-
 moient point, & qui ne vivoient que de
 chasse & de pêche, l'Epouse presentoit un
 plat de ce qui étoit la matière de leur nourri-
 ture commune.

Par cette nourriture commune, qui leur si-
 gnifioit qu'ils devoient vivre d'une même vie.

* Vid. *Fortun. Licet*, Tom. 1, *Resp.* x, p. 56.

261 MOEURS DES SAUVAGES

ils formoient entr'eux une alliance, dont cette nourriture étoit tellement le symbole, que comme chez les Romains, c'étoit le *far* qui en étoit la matière, par le seul mot de Confarréation, on entendoit le Mariage, comme le seul terme de Diffarréation exprimoit le divorce, ainsi que l'assure Festus. ¶

* Chez les Anciens, on faisoit asseoir les Epoux sur une peau, *in lanata pelle*, pour leur représenter le lit nuptial des hommes des premiers siècles, lesquels n'avoient point d'autre lit que les dépouilles des bêtes qu'ils avoient prises à la chasse, ou des victimes qu'ils avoient immolées, & qu'ils croyoient propres à leur faire voir des songes, & des présages heureux. † Apollonius de Rhodes fait consifter toute la magnificence du lit nuptial de Médée, dans la Toison d'or, que Jason avoit enlevé à Colchos par son moyen.

C'est ainsi que, par la comparaison de ce que font aujourd'hui nos Iroquois, & le plus grand nombre des Sauvages, avec ce que faisoient autrefois les Anciens, nous trouvons, dans ce qui se montre à nous yeux sans mystère, un culte vraiment religieux dans une alliance contractée par ce qui servoit à serrer les liens les plus étroits, & formée sur le lit nuptial en présence des Dieux Domestiques, qui n'étoient autre chose que le feu de leurs foyers, avant que les Payens eussent élevé ces petites Idoles à qui ils donnoient le nom de *Lares*, & qu'ils plaçoient dans leurs cheminées.

On n'oublie pas de rendre les nœces cé-

¶ Fest. Lib. 4.

¶ P'utarchus Prob. cap. 30. Alex. ab Alex. Lib. 2. cap. vi

† Apoll. Rhod. Lib. 4. v. 1142.

lèbres pe
c'est-à-di
& des fes
poux que
qui en fai
chez son
qui doiyer
dant que t
vertit à la
faire dans
les nouve
dre point
doit se par
core aurent
soient de
dans cette
mains & l
éssent paroi
semblât qu
& qu'il éta
des Loix,
que l'Epou
regret, fut
& de la m
pour être
poux comm
Il est de l
des Nation
mière anné
sans le cons
temps-là, s
se, qui lui f
recherché s
pour elle, c
les Epoux pa
préjudice de
l'épouse y ve
& ils ont soi

lèbres par des fêtes & des réjouissances, c'est-à-dire, par des chants, des danses, & des festins. C'est dans la Cabane de l'Époux que se fait le festin; mais c'est l'Épouse qui en fait les frais, & qui porte elle-même chez son mari, les viandes & les farines, qui doivent être mis dans la chaudière. Pendant que tout le monde se réjouit, & se divertit à la nôce, comme on a coûtume de le faire dans les autres solemnités publiques, les nouveaux mariés semblent n'y prendre point de part, sur-tout l'Épouse, qui ne doit se parer que de sa pudeur; preuve encore autentique de l'estime que les Payens faisoient de la Virginité: estime si marquée dans cette occasion des nôces, que les Romains & les Grecs vouloient, que les filles fissent paroître un tel amour pour elles, qu'il semblât qu'elles ne se mariaissent qu'à regret; & qu'il étoit même ordonné, comme une des Loix, ou des cérémonies du Mariage, que l'Épouse, pour témoigner davantage ce regret, fut enlevée du sein de sa mère, & de la maison paternelle avec violence, pour être conduit dans celle de son Époux comme par force, & malgré elle.

Il est de l'ancien usage, parmi la plupart des Nations Sauvages, de passer la première année, après le mariage contracté, sans le consommer. La proposition avant ce temps-là, seroit une insulte fait à l'Épouse, qui lui seroit comprendre, qu'on auroit recherché son alliance, moins par estime pour elle, que par brutalité. Et quoique les Epoux passent la nuit ensemble, c'est sans préjudice de cet ancien usage; les parens de l'épouse y veillent attentivement de leur part & ils ont soin d'entretenir un grand feu de-

vant leur natte, qui éclaire continuellement leur conduite, & qui puisse servir de garant, qu'il ne se passe rien contre l'ordre prescrit. Dans les commencemens de l'établissement de la Foy, la coûtume des Missionnaires ayant toujours été de ne point administrer le Bapême à ces Infidelles, sans les avoir long-temps instruits, & éprouvez, pour ne pas exposer nos Sacremens aux prophana-tions, & aux inconveniens de leur incons-tance, & de leur légéreté, il arriva, que deux jeunes personnes, de celles qu'on instrui-soit, furent ainsi mariées par les patens à la façon du pais. Le mari n'ayant pas l'égard qu'il devoit avoir pour l'ancienne coûtume, voulut se prévaloir de l'exemple des Eu-ropeéens. L'Epouse en fut si outrée & si piquée, que quoique ceux qui avoient fait le mariage, eussent assez consulté son inclination, ils ne purent jamais l'obliger à revoir cet Epoux indiscret. Quelque représen-tation qu'on pût lui faire, elle ne se rendit point, & l'on fut obligé de les séparer. Un Missionnaire m'a aussi assuré, que quoi-que aujourd'hui l'ancien usage soit aboli dans le voisinage de la Colonie, une fem-me, parmi les Abénaquis, qui se trouve en-céinte avant la premiere année révoluë, y devient un sujet d'étonnement, & y perd un peu de sa réputation.

La coûtume des Amériquains Méridionaux est, que les hommes & les jeunes gens cou-chent tous ensemble dans les Carbets, où ils vivent en commun. Les jeunes gens n'en peuvent jamais découcher. Cette règle est aussi générale pour ceux qui sont établis, sur tout pour les nouveaux mariés; de telle sor-te qu'ils n'osent aller dans les Cabanes par-ticu-

ticulier
rant l'ob
ditions
prescrit
règle po
tres Nat
aini en
les Cab
bée, ce
s'y prés
veut enc
rens de l
de se pr
coivent,
de long
leur rend
ont contr
eussent q
ressentim
leur ont
deux enf
cette loy
que du
Auteurs
c'est aus
par rapp
Loix de l
rentes.

Quoiqu
nent touj
ne soient
passent da
qu'ils en f
séparém

* Vid. Crag
4. item Lib. 2
Thever, C
Du Terr

Tome 1

ticulières où habitent leurs Epouses, que durant l'obscurité de la nuit, aux mêmes conditions, que le Législateur de Sparte avoit prescrit aux siens. C'est à peu près la même règle pour les nouveaux mariés chez les autres Nations, où les hommes n'habitent point ainsi en commun. Ils n'oseroient aller dans les Cabanes de leurs Epouses qu'à la dérobée, ce seroit un action extraordinaire de s'y présenter de jour. L'ancienne coutume veut encore qu'ils ne parlent point aux parens de leurs Epouses. Aucun n'a la hardiesse de se présenter devant eux. † S'ils les apperçoivent, ils doivent les éviter, & prendre de longs circuits pour ne pas s'exposer à leur rencontre, comme si l'alliance qu'ils ont contractée, leur eut fait injure, & qu'ils eussent quelque chose à appréhender de leur ressentiment. ¶ Il y en a beaucoup, qui ne leur ont pas parlé avant d'avoir eu un ou deux enfans de leur mariage. Je crois que cette loy ne regarde les parens de l'Epouse que du côté maternel. Mais, comme les Auteurs n'ont pas fait cette distinction, c'est aussi ce que je ne puis assez démêler par rapport à toutes les Nations, où les Loix de la Gynécocratie peuvent être différentes.

Quoique l'Epoux & l'Epouse appartiennent toujours à la Cabane de leurs mères, & ne soient point censés la quitter, soit qu'ils passent dans la Cabane l'un de l'autre, soit qu'ils en forment une troisième, & vivent séparément de leur parenté, ce qui arrive

* Vid. Craggium de Repub. Lacedem. Lib. 3. Tab. 5. Inst. 4. item Lib. 2. Tab. 4. Inst. 7.

† Thever, Cosmograph. Univ. Tom. 2. Liv. 21. pag. 222.

‡ Du Tertre Traité 7. 6. 1. 4.

quelquefois, ces Cabanes alliées contractent de nouvelles obligations l'une envers l'autre, à cause de l'alliance. Nonseulement l'Epoux est obligé de donner la nourriture à son Epoux, de faire ses provisions, lorsqu'il va quelque part en voyage, ou en guerre, ou à la chasse, ou en *traite*, mais elle est encore obligée de secourir ceux de la Cabane de son Epoux, quand on travaille à leurs champs, d'entretenir leur feu, & pour cela il y a des temps marqués, où elle est obligée d'y faire porter une certaine quantité de bois. Elle commente dès que le Mariage a été arrêté, & le présent accepté. Alors toutes les femmes de la Cabane de l'Epouse, aidées d'une grande partie de celles du Village, portent dans la Cabane du mari plusieurs faisceaux de petites buches d'un bois choisi, & coupé par éclats de deux pieds & demi de long, qui servent à entretenir le gros bois, qu'elle n'est pas obligée de fournir, & qui sont comme l'âme du feu, parce qu'ils font une flamme vive & claire. L'Epouse, pour récompenser celles qui l'ont aidée dans cette corvée, fait chaudière, & donne à chacune autant de cueillères de sagamité, avec une grande cœillère à pot, qu'elle a porté de charges. Cela ne se pratique, que je sçache, que chez les Nations sédentaires de l'Amérique Septentrionale.

* On donne un nom particulier à ce bois dans la Langue des Sauvages, & c'est ce bois que le Sieur de la Potherie appelle *Bois de Mariage*. Comme il s'en faut de beaucoup, que cette petite quantité de bois que doit fournir l'Epouse, suffise pour l'entretien annuel du feu dans la Cabane de son mari, je ne puis

§ Histoire de l'Amérique, Sept. Tom. 3. p. 14.

douter qu
que sym
pas inco
toient c
Personn
siècles,
cire & l
ordinaire
bois for
pin, ou
voit en a
des Inde
ridionale
& dans l
de parle
émané d
geoit les
la Caban
Romains
nouvelles
plus pro
chés de
leurs fille

¶ Joseph
l'obligati
tenir le fe
tuée parm
temps de
de porter
dans le T
amas, afin
mais de m
persuade,
Religion,

† Vid. Tirag
ab Alex.
§ Plutarch.
¶ Joseph. de

douter que cette institution ne renferme quelque symbole, dont la signification ne sera pas inconnue à ceux qui savent ce qu'étoient dans l'Antiquité les *Torches nuptiales*. Personne n'ignore † que pendant plusieurs siècles, avant qu'on eut mis en usage la cire & le suif, pour éclairer, les flambeaux ordinaires n'étoient que des morceaux d'un bois fort combustible, lequel étoit ou de pin, ou d'un autre espèce d'arbre, qui pouvoit en aprocher, tels que sont dans les grandes Indes le Bambou, dans l'Amérique Méridionale, ce qu'on appelle *Bois de Chandelle*; & dans la Septentrionale, celui dont je viens de parler. En mémoire de l'ancien usage émané de la première Antiquité, qui obligeoit les Epouses à faire porter ce Bois dans la Cabane de leurs Epoux, les Grecs & les Romains avoient établi, que les meres des nouvelles mariées, accompagnées de leurs plus proches parentes, portassent des torches de cire à la solemnité des Noces de leurs filles. §

¶ Josèphe rapporte, qu'en consequence de l'obligation qu'avoient les Hebreux d'entretenir le feu sacré, il y avoit une fête instituée parmi eux, qu'il appelle *Ευαφείος*, au temps de laquelle, tout le monde étoit obligé de porter une certaine quantité de bois dans le Temple, où l'on en faisoit un grand amas, afin que le feu saint ne manquât jamais de matière propre à son entretien. Je me persuade, que le Mariage étant un acte de Religion, & le feu des Cabanes sauvages

† Vid. Tiraquell. in not. in cap. v. Lib. 2. *Genia dier. Alex.*
ab Alex.

§ Plusarch. Prob. 2.

¶ Josèph. de bello Judaico, Lib. 2. c. 31.

268 MOEURS DES SAUVAGES

ayant quelque chose de sacré, l'obligation qu'avoient, & qu'ont encore les Epouses de porter ce bois, ou ces torches dans les Cabanes de leurs maris, est une obligation, dont on doit aussi rapporter l'origine à la Religion.

De la même manière que l'Epouse contracte quelques obligations envers la Cabane de son Epoux, l'Epoux contracte aussi quelques obligations envers celle de sa femme. Il est obligé de lui faire une natte, de réparer sa Cabane, ou de lui en faire une nouvelle, lorsque la première tombe en ruine. Toute sa chasse appartient de droit à la Cabane de son Epouse, la première année de son Mariage. Les années suivantes, il est obligé de la partager avec elle, soit que sa femme ait resté au Village, soit qu'elle l'ait accompagné. Il est de l'honneur de l'Epoux, que son Epouse & ses enfans soient bien couverts, bien entretenus, & c'est à lui à y pourvoir. En un mot, quand ils vivent bien unis, ils ont soin de rendre à la Cabane l'un de l'autre, non-seulement les services prescrits par l'usage, mais encore tous ceux qui peuvent servir à fonder leur union, & entretenir une bonne correspondance.

Du Divorce.

Cette correspondance est souvent troublée par les dégouts que le mari & la femme se procurent mutuellement, & ce trouble va quelquefois jusqu'à causer le Divorce. Leur mauvaise humeur, leur peu de complaisance, leur entêtement pour eux, ou pour celles de leur famille, par qui ils se laissent gouver-

ner ; les leurs in-diverses

Le M & dans Nations manière

tracté ne peut cette rariage, le

les Mini & de l devoien

rableme quence Nations

pris cet que de le lement les

mort les Mais

compatil cœurs qu souvent

les divise dureté de

permettre avoit sur permettre

pour les c surprenan licentiées

ses jusqu'a Les Iro

vorce. Ils qu'ils le s par cette r

ner ; leurs ombrages , leurs jalousies , & leurs infidélités mutuelles , leurs fournissent diverses occasions de rupture.

Le Mariage est tel dans son institution , & dans les liens qu'il forme , que chez les Nations Barbares même , il paroît établi , de manière qu'il semble , que quand il a été contracté avec toutes les solemnités , rien ne peut le dissoudre. C'étoit peut-être pour cette raison , que dans les cérémonies du Mariage , les Prêtres du Mexique qui en étoient les Ministres , noioient les habits de l'Epoux & de l'Epouse , pour leur signifier qu'ils devoient rester ainsi toute leur vie inséparablement unis. Et c'est sans doute en conséquence de cette idée , que chez toutes ces Nations , le grand nombre de ceux qui ont pris cet engagement , ne sçait ce que c'est que de le rompre , & que fomentant mutuellement leur union , ils attendent que la mort les divise , & les sépare.

Mais , comme il se trouve des esprits incompatibles & insociables , & que dans les cœurs qui paroissent les mieux unis , il naît souvent des antipathies & des aversions , qui les divisent encore davantage ; cette même dureté de cœur , qui avoit autorisé Moïse à permettre le Divorce parmi les Hébreux , avoit aussi autorisé les autres Nations à le permettre pour des causes graves , sur-tout pour les causes d'infidélité avérée. Il n'est pas surprenant que les Nations Idolâtres se soient licentiées en ce point , & aient porté les choses jusqu'aux plus grands abus.

Les Iroquois se font peu de peine du Divorce. Ils n'étoient pas autrefois aussi vitieux qu'ils le sont aujourd'hui ; & je croirois bien par cette raison que les Divorcés , quoique

parmi, y étoient aussi moins fréquens. Ils ont assuré eux-mêmes, qu'ils avoient toujours vécu avec beaucoup de simplicité & de modestie. J'ai souvent entendu des Anciens & des Anciennes, se plaindre qu'il s'étoit introduit chez eux un dérèglement de mœurs, qui leur étoit inconnu, & qui leur faisoit méconnoître leur Nation. Les Hurons, dont les costumes sont plus conformes aux leurs, étoient beaucoup plus dérangés; & j'ai ouï-dire à un ancien Missionnaire, qu'après leur entière défaite, ceux qui avoient été incorporés parmi leurs Vainqueurs, n'osèrent jamais proposer à Anic & à Tsonnontouan, un festin de débauche, qu'ils pratiquoient dans leurs pais, avant que d'être faits esclaves, & qui est le même, dont parle Hérodote *, dans la description qu'il fait des mœurs des Persans, ils n'osèrent, dis-je, jamais le proposer, dans la crainte de révolter les Iroquois, dont les mœurs n'étoient pas assez impures pour tolérer un tel desordre.

Quoiqu'il s'y soit glissé depuis, & qu'ils se soient fort dérégés, ils ont encore néanmoins tous les dehors de la vertu. Leur langue est chaste, & a des termes honnêtes pour s'exprimer avec décence devant les personnes qu'on respecte. Dans leur manière de s'habiller, ils gardent inviolablement certaines bienséances: leurs jeunes filles évitent avec soin de s'arrêter en public avec des personnes d'un sexe différent, dont la conversation ne manqueroit pas de devenir suspecte: elles marchent avec beaucoup de modestie, & à moins qu'elles ne manquent tout-à-fait de prudence, ou ne soient entièrement dé-

* Hérodote, Lib. V, n. 177.

régées,
de conser
te de ne
voulant
sage, &
Un Mi
me, m'a
délicats
voit man
elle ne tro
ne vivroi
sa parent
rable, qu
nudité,
cas de la
qui ont p
parlant d
semblent
établies,
mêmes, q
conduite
comporter
Les jeu
en public.
roissent p
souvent p
Voilà ce qu
fication de
tière dont
-parler, selon
avec tant d
les décrier
général, s
peut-êtr
pres de fard
leur rendre
veuille dire
il y en a, sa

réglées, elles veillent avec soin aux moyens de conserver leur réputation, dans la crainte de ne point trouver à s'établir, chacun voulant avoir une Epouse, qui passe pour sage, & qui le soit.

Un Missionnaire du Bresil que j'ai vû à Rome, m'a assuré, que les Brésiliens étoient si délicats sur la réputation, que si une fille avoit manqué à son honneur, non-seulement elle ne trouveroit plus à se marier, mais elle ne vivroit pas même en sûreté au milieu de sa parenté; ce qui paroît d'autant plus admirable, qu'on devroit juger, ce semble, à leur nudité, qui est entière, qu'ils ne font nul cas de la pudeur. Les Auteurs néanmoins qui ont parlé des mœurs de ces peuples, en parlant d'une manière bien différente, & semblent supposer, que les filles avant d'être établies, y sont tellement maîtresses d'elles-mêmes, qu'on ne trouye point à redire à leur conduite, de quelque manière qu'elles se comportent.

Les jeunes gens gardent aussi des mesures en public. Ils se passionnent peu, & ne paroissent pas capables des excès, où l'on est souvent porté par la violence de la passion. Voilà ce que j'ai cru devoir dire pour la justification des Sauvages en general, sur une matière dont il seroit bon de n'entendre pas même parler, selon le conseil de l'Apôtre; mais j'ai vû avec tant de peine une espèce d'affectation à les décrier, & à leur supposer un débordement général, sans exception, dont on pourroit peut-être tirer avantage pour justifier ses propres désordres, que je me suis cru obligé de leur rendre cette justice. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il n'y ait point de libertinage, il y en a sans doute, & doit-on en être sur-

pris ? Est-il étonnant que des peuples Barbares soient corrompus , tandis qu'en Europe , où les motifs de la Religion & de l'honneur , sont bien plus forts , on ne voit presque plus par-tout qu'une licence effrénée , & un scandale sans bornes , qui feroit horreur aux Sauvages mêmes ?

* Le Baron de la Hontan , qui met par-tout beaucoup du sien dans son Ouvrage , donne une liberté sans regle à toutes les filles qui ne sont pas engagées dans le Mariage ; liberté qu'il dit être autorisée par l'usage , & comme de plein droit , & il fait en même temps de toutes les femmes mariées des modèles de vertu. L'un & l'autre est également contre la vérité , & contre la vraisemblance. De tous côtés il s'en trouve de sages , & d'autres qui ne le sont pas. Un mari libertin qui voit sa femme enceinte , nourrice , ou bien , dès qu'il est mécontent , prend sans façon une femme de campagne , ou enleve celle de son voisin , sans consulter si sa femme ou le mari , en ont de la peine , ou non. Une femme qui a quelque inclination , ou qui veut se venger de son mari , sçait bien donner rendés-vous à un galant , sans faire attention s'il est libre , ou s'il est marié. Ces sortes de commerces ne sont pas si secrets , qu'il n'en transpire toujours quelque chose ; médisans & railleurs naturellement , ils n'ont que trop de mauvaises langues , dont le talent est de ne laisser rien ignorer , d'empoisonner tout , & de grossir les objets. Ce n'est pas néanmoins ce qui les arrête , la publicité de leur faute ne sert qu'à les enhardir , & à leur faire franchir les bornes , que leur prescrivoient la honte & la bienséance. Il faut pourtant avouer que les

• La Hontan , Mémoires de l'Amér. pag. 138.

femme
qu'elle
établi
dans
voiler
ou à p
ve po
chose
mériqu
Iroquo
craign
Une
concup
se , elle
lui en a
il n'en
il n'y
femme
mari p
proche
il n'oser
la batte
vaises r
Si c'e
mari di
se fait
point to
à son ép
lui a fait
fité de s
quitte &
Bien q
point de
extrême
quefois l
rai à cet
d'eux-m
femme ,

femmes gardent beaucoup plus de mesures, qu'elles n'auroient peut-être fait avant leur établissement, & de la même manière, que dans l'Antiquité elles commençoient à se voiler dès le moment qu'elles se marioient, ou à prendre quelque autre marque distinctive pour marquer leur état; il y a quelque chose de cela chez plusieurs Nations de l'Amérique. Il faut aussi avoier que parmi les Iroquois, les femmes étant plus maîtresses, craignent aussi moins un éclat.

Une femme chagrine va au-devant de la concubine de son mari au retour d'une chasse, elle lui enleve sans obstacle la part qu'il lui en a faite. Le mari le sçait, il le voit, & il n'en dit mot; la femme a usé de son droit, il n'y prend plus d'intérêt. Mais si cette femme en prend occasion de tourmenter son mari par sa mauvaise humeur & par ses reproches, le mari baisse la tête sans rien dire, il n'oseroit quereller sa femme, encore moins la battre; mais à la fin ennuyé de ses mauvaises manières, il la quitte & s'en sépare.

Si c'est la femme qui est dans son tort, le mari dissimule sa jalousie tant qu'il peut, & se fait un point d'honneur de n'en paroître point touché, mais il ne tarde pas de rendre à son épouse avec usure les infidelitez qu'elle lui a faites, & il la met ainsi dans la nécessité de souffrir avec moins de peine qu'il la quitte & qu'il l'abandonne.

Bien que les Iroquois affectent de n'avoir point de jalousie, ils ne laissent pas d'y être extrêmement sensibles, & d'en porter quelquefois la vengeance bien loin. Je rapporterai à cette occasion un fait que j'ai appris d'eux-mêmes. Un mari mécontent de sa femme, mais dissimulant parfaitement son

ressentiment , la mena à la chasse au tems ordinaire. L'année étoit bonne , les bêtes fauves en abondance , le mari bon chasseur. Cependant il affectoit de ne rien trouver , & alléguoit pour raison , qu'il falloit qu'on eût jetté quelque sort sur lui pour l'empêcher de rien prendre. La saison s'avançoit , les provisions étoient finies , & la femme souffroit beaucoup de la faim ; le mari l'ayant ainsi fatiguée long-tems , feignit d'avoir fait un songe , qui devoit avoir plus d'efficace que le charme qui causoit son malheur , & les exposoit aux dernières extrémitez. C'étoit , disoit-il , d'attaquer pendant la nuit la Cabane de sa femme , de lui donner l'assaut en ennemi de guerre , de la prendre prisonnière & de la traiter en esclave. La femme qui croyoit qu'on pouvoit éluder ce songe , comme ils ont souvent coûtume de le faire , exhorta son mari de l'accomplir. Il n'y manqua pas. Dès la nuit suivante il surprend la Cabane , fait sa femme esclave , la condamne au feu , la lie à un poteau , allume un grand brasier , & fait rougir les fers. La pauvre malheureuse pensoit que le jeu devoit finir-là ; mais ce n'étoit pas un jeu , elle se trompoit. Quand tout fut prêt à la tourmenter , le mari prenant la chose dans le sérieux , lui reproche ses infidélités , vraies ou prétendues , & la brûla à petit feu , avec une lenteur & une cruauté impitoyable.

Le frere de cette femme , qui étoit resté au Village , & qui l'aimoit tendrement , ne pouvant résister à une certaine inquiétude secrète , qui lui faisoit apprehender qu'elle ne souffrit de la faim , s'étoit mis en chemin pour lui apporter des provisions. Il arriva dans le tems de cette cruelle exécution , & il

fut de
La Ca
pouffe
nué p
hom
sans é
il cou
tant e
mes p
deux e
pris d
dans
les sou
de ses
dans u
per pa
crut bi
par pit
avoir r
pût , s
il revir
triste a

Ces
vengea
Iroquo
côté de
pas un
insulte
les pre
me de
feroit
formal
les tuér
j'ai tué
Le per
ment ,
rit oit b

fut de loin le spectateur de toute cette scène. La Cabane étoit toute ouverte, & la femme pouffoit des cris effroyables, n'étant retenue par aucun respect humain. Enfin le jeune homme ayant reconnu le mari & sa sœur, sans être appercû, prit d'abord son parti, il couche le mari en jouë, tire & le tue. S'étant ensuite approché de sa sœur avec les mêmes précautions de modestie, que prirent les deux enfans de Noé, lorsque leur pere surpris de l'effet inconnu du vin, étoit érendu dans sa tente, il la délie, & apprend d'elle les soupçons de ce mari jaloux, & la cause de ses violences. Cette pauvre femme étoit dans un état à ne pouvoir espérer d'en réchapper par aucun remède. Le frere compâtissant crut bien faire de l'achever, il la poignarda par pitié, de son consentement; & après lui avoir rendu les derniers devoirs, comme il pût, selon l'usage établi dans ces occasions, il revint au Village, où il fit le recit de cette triste aventure.

Ces exemples de jalousie violente & de vengeance sont beaucoup plus rares chez les Iroquois, que chez les Nations qui sont du côté de la Louisiane, où les maris ne se font pas une peine, après leur avoir fait plusieurs insultes, d'attacher à belles dents le nez & les oreilles à leurs épouses infidelles, ou même de leur enlever la chevelure, comme on feroit à un esclave, sans que personne s'en formalise, & ose s'en ressentir. Les Bresiliens les tuent sans façon, & vont dire à leur pere: j'ai tué ta fille, parce qu'elle m'étoit infidèle. Le pere ne répond autre chose à ce compliment, si ce n'est: tu as bien fait, elle le méritoit bien.

† Les Caraïbes & les Galibis punissent l'adultère avec beaucoup de rigueur, soit que ce soit l'homme qui l'ait commis, soit que ce soit la femme. Si c'est l'homme qui est surpris en faute, il est appelé en jugement en présence de toute la Nation; & après avoir essuyé une verte réprimande, il effuye encore plusieurs vaisseaux d'eau bouillante, que chacun a droit de lui jeter sur le corps, après-quoi on le livre à son épouse, ou aux parens de son épouse, qui peuvent le tenir quitte pour ce châtiment ou le faire mourir, s'ils ne sont pas satisfaits. La punition est plus dure pour les femmes coupables; car, après leur avoir fait dévorer les mêmes affronts qu'on fait souffrir à l'homme adultère, on la remet entre les mains de ses parens, qui rendent tous les presens au mari, & la font ordinairement mourir du supplice des Vestales, en l'enterrant toute vive. Là, où le supplice est si rude pour l'adultère, on peut croire que le Divorce n'est point permis, ou du moins qu'il est fort rare.

Dans l'Amérique Septentrionale, une femme a droit dans le Divorce de dépouiller le mari qui la quitte, & elle le fait sans qu'il s'y oppose. Pour agir dans les formes, il faut rendre aussi le présent ou un équivalent de celui qui a été donné pour le Mariage, à moins qu'il ne soit rompu simplement par la Diffarréation. De cette manière, le Divorce ne seroit qu'un simple abandon, qui ne leur ôte pas entièrement l'espérance de pouvoir se réunir dans la suite; comme il arrive assez souvent, soit que des amis s'entremêlent pour les raccomoder, soit que leur ancienne ami-

† Lettre du P. de la Neuville, Mémoires de Trevoux Mars 1723.

tié & le
le nœud
de leur
le tems à
adouci le
tendent
ble Div
simple ab
ne forma
quelque
regarde e
véritable

S'ils on
séparatio
dre les ga
fort loin p
regardant
laisser alle
point de s
prendre d
attente. L
vez sous l
sibles qu'à
l'abandon
Ce droit r
roit venir
nes, lesque
les filles; &
peuples vo

Les Nat
sont pas n
beaucoup.
péramment
fécondité c
dans le Nor

tié & leur amour pour leurs enfans, qui font le nœud de leur union, & le plus fort motif de leur retour, se réveillent, soit enfin que le tems ait ôté le sujet de leurs plaintes, ou adouci leur mécontentement. Plusieurs prétendent qu'il n'y a point en effet de véritable Divorce légitime, que ce n'est qu'un simple abandon, qui n'est autorisé par aucune formalité, & que dans leur séparation, quelque engagement qu'ils prennent, on les regarde encore comme les seuls légitimes & véritables époux.

S'ils ont eu des enfans, les maris après leur séparation prétendent avoir droit de reprendre les garçons. J'en ai vû venir exprés de fort loin pour les enlever; mais les meres se regardant toujours comme maîtresses de les laisser aller ou de les retenir, ne manquent point de s'arrêter à ce dernier parti, & de prendre de justes mesures pour tromper leur attente. Les enfans eux-mêmes toujours élevez sous l'aile de la mere, ne paroissent sensibles qu'à l'affront que le pere leur a fait en l'abandonnant, & les abandonnant avec elle. Ce droit réel ou prétendu des maris, pourroit venir de l'usage qu'avoient les Amazones, lesquelles ne retenoient pour elles que les filles; & renvoyoient les garçons chez les peuples voisins, où elles avoient leurs époux.

Des Enfans.

Les Nations Sauvages de l'Amérique ne sont pas nombreuses, & ne multiplient pas beaucoup. Les femmes quoi-que d'un tempéramment fort & robuste, n'y ont pas cette fécondité qu'on voit ailleurs, & sur-tout dans le Nord de l'Europe, d'où sont venues

278 MOEURS DES SAUVAGES
ces inondations des Barbares, qui l'ont ravagée en divers tems, & qui ont ruiné l'Empire Romain. Je n'en vois point de cause qu'on puisse apporter, laquelle soit aussi générale que l'est cette espèce de stérilité, qui les borne à un assez petit nombre d'enfans.

Les femmes enceintes se ménagent peu pendant leur grossesse, elles travaillent à l'ordinaire; & plus elles approchent de leur terme, plus elles fatiguent. Elles vont aux champs, portent de gros fardeaux sans difficulté, & elles prétendent que ces exercices violens facilitent leurs couches, & rendent leurs enfans plus robustes. On ne peut nier qu'il n'y ait quelque chose de surprenant dans la facilité qu'elles ont à les mettre au monde. Elles se font aider par quelque autre de leur Cabane, sans qu'il y ait pour cela personne en titre d'office. Si elles sont surprises seules en revenant des champs, elles se rendent ce devoir à elles-mêmes, lavent leurs enfans dans la première eau froide qu'elles trouvent, retournent à leur Cabane comme si de rien n'étoit, & dès le même jour elles paroissent capables de leurs exercices ordinaires.

C'étoit une chose autrefois commune aux femmes des Celtes, des Ibériens, des Scythes & des Peuples de Thrace, * dit Strabon, qui ajoûte que Possidonius avoit écrit qu'un certain Charimolaius de Marseille lui avoit raconté dans la Ligurie, qu'ayant gagé pour remuer des terres une quantité d'ouvriers, hommes & femmes, il s'en trouva une qui étant surprise des douleurs de l'enfantement, ne fit que s'écarter tant soit peu;

* Strabo, Lib. 3. p. 119.

& apr
champ
journée
compo
le sujet
cette fo
loppa d
foi & l
fant en
Il ne
souffert
pas néan
quelque
elles sur
d'esprit
qu'il dép
marque
quelqu'u
sensibilité
sonne en
phénomé
gravité,
sans, pa
monde qu
† C'est
de l'Amér
mes y ont
fruit, si e
de l'enfant
naire au se
l'on a que
de leurs m
mourir, a
voir dégén
Ils usent d
ceux qui n
font périr
† De Laet,

l'ont ravau-
uiné l'Em-
t de cause
e soit aussi
e stérilité,
mbre d'en-

agent peu
availlent à
ent de leur
s vont aux
x sans diffi-
s exercices
& rendent
e peut nier
enant dans
e au mon-
e autre de
r cela per-
t surprises
elles se ren-
vent leurs
e qu'elles
e comme
jour elles
ices ordi-

myne aux
des Scy-
dit Stra-
voit écrit
arseille lui
yant gagé
rité d'ou-
en trouva
s de l'en-
soit peu ;

AMÉRIQUAINS.

279

& après s'être délivrée, elle revint sur le
champ à son travail, pour ne pas perdre sa
journée. Mais qu'ayant apperçu qu'elle s'y
comportoit foiblement, & en ayant appris
le sujet, il la paya & la renvoya. Qu' alors
cette femme alla laver son enfant, l'enve-
loppa dans quelques hardes qu'elle avoit sur
soi & l'emporta chez elle, sans que cet en-
fant en fût incommodé le moins du monde.

Il ne paroît presque pas qu'elles ayent
souffert ou qu'elles soient malades, ce n'est
pas néanmoins qu'elles ne souffrent, & que
quelques-unes même n'en meurent. Mais
elles surmontent leurs douleurs par une force
d'esprit admirable, & s'abstiennent autant
qu'il dépend d'elles, de donner la moindre
marque de foiblesse. Dans nôtre Mission,
quelqu'une ayant un peu trop marqué sa
sensibilité, il y a quelques années, une per-
sonne entendit les anciennes raisonner sur ce
phénomène, & conclure avec beaucoup de
gravité, qu'il ne falloit plus qu'elle eût d'en-
fans, parce qu'elle ne pouvoit mettre au
monde que des lâches.

† C'est encore pis chez quelques Nations
de l'Amérique Méridionale; car si les fem-
mes y ont trop de peine à se délivrer de leur
fruit, si elles ne souffrent pas les douleurs
de l'enfantement avec toute la fermeté ordi-
naire au sexe dans ces pais-là, la crainte que
l'on a que ces enfans n'héritent de la foiblesse
de leurs mères, oblige les parens à les faire
mourir, afin de n'avoir pas le chagrin de les
voir dégénérer de la vertu de leurs Ancêtres.
Ils usent de la même rigueur à l'égard de
ceux qui naissent contrefaits, & souvent ils
font périr la mère avec l'enfant. Ils sacrifient

† De Laet, *Ind. Occid.* Lib. 17. c. 15.

aussi l'un des gémeaux , dans la supposition qu'une mere ne sçauroit suffire à deux , de sorte qu'on voit encore parmi eux en vigueur le cruel ordre de Lycurgue ¶ , qui ne voulant élever que des hommes propres à rendre service à la République , avoit établi une Loi judiciaire pour les enfans qui venoient au monde , afin de délivrer l'Etat de bonne heure de ceux qui n'auroient pas les qualités corporelles, d'où on pût tirer d'heureux présages , qu'ils pourroient être utiles à leur patrie.

Les Sauvageſſes n'ont garde de donner leurs enfans à d'autres pour les nourrir. Elles croiroient ſe dépouiller de l'affection de mere & elles ſont dans une ſurpriſe extrême de voir qu'il y ait des Nations au monde, où cet uſage ſoit reçu & établi. Que ſ'il arrive que les meres meurent en couche , ou pendant que les enfans ſont encore au berceau , on trouve dans ces cas de néceſſité des nourrices dans leur famille ; & ce qui paroitra plus étonnant , de vieilles grandes-meres , lesquelles ayant paſſé l'âge d'avoir des enfans , ſe ſont encore revenir le lait , & prennent la place des meres. Les Sauvageſſes aiment leurs enfans avec une extrême paſſion , & quoiqu'elles ne leur donnent pas des marques de leur affection par des careſſes auffi vives que le ſont les Européennes , leur tendreſſe n'en eſt cependant pas moins réelle , moins ſolide , & moins conſtante. Elles allaitent leurs enfans auffi long-temps qu'elles peuvent , & ne les ſèvent que par néceſſité. J'ai vû des enfans de trois & quatre ans , reprendre encore le lait avec leurs puînez.

¶ *Plutarq. in Lycurgo.*

Le
dans la
comme
ches f
deux p
les bor
par le
bercer.
res, y e
& plac
une per
tent la
qu'ils n
ply qu'
Les lang
devant p
re, qui
paſſées
lequel r
elles ſon
der ces la
berceau ,
on veut f
on les fa
prend au
quelles r
en fait le
respirer p
froid en
ringoins
reçoive p
vint à ton
de petits b
petites ba
Cerpundia ,

Le Berceau.

Le Berceau pour les enfans des Sauvages dans la nouvelle France, est tout-à-fait joli & commode. Il consiste en une ou deux planches fort minces, d'un bois fort léger, de deux pieds & demi de long, enjolivées par les bords, retrécies par en bas, & arrondies par le pied, pour donner la commodité de bercer. L'enfant enveloppé de bonnes fourrures, y est comme collé sur ces planches unies, & placé debout, de manière qu'il appuie sur une petite avance de bois, où ses pieds portent la pointe tournée en dedans, de peur qu'ils ne se blessent, & afin qu'ils prennent le ply qu'il faut pour bien porter la raquette. Les langes, ou fourrures, sont gènez sur le devant par de larges bandes, d'une peau peinte, qui prête peu, & qui sont passées & repassées dans des cordelettes d'un cuir fort, lequel regne des deux côtez du berceau, où elles sont fortement arrêtées. On fait déborder ces langes considérablement au-dessus du berceau, & on les rejette par derrière quand on veut faire prendre l'air à l'enfant, ou bien on les fait retomber sur un demi-cercle, qui prend aux deux extrémités des planches, lesquelles répondent à la tête de l'enfant, & qui en fait le tour par-devant, afin qu'il puisse respirer plus librement, sans être exposé au froid en Hyver, & aux piqueures des Maringois ou cousins en Été; & afin qu'il ne reçoive point de mal, au cas que le berceau vint à tomber. On met sur ce demi-cercle de petits bracelets de porcelaine, & d'autres petites bagatelles que les Latins nommoient *Cerpuudia*, lesquelles servent d'ornement &

de joiet pour divertir l'enfant. Deux grandes longues d'un cuir fort, qui sortent du berceau par le haut, donnent la facilité aux meres de le porter par-tout avec elles, de le charger au-dessus de tous leurs autres fardeaux quand elles vont aux champs, ou qu'elles en reviennent, & de le suspendre à quelque branche d'arbre, où l'enfant est comme bercé & endormi par le vent, tandis qu'elles travaillent.

Les enfans sont dans ces Berceaux fort chaudement, & fort mollement; car outre les fourrures qui sont fort douces, on y met encore quantité de duvet, tiré de l'épy du roseau, lequel leur sert d'ouâtte, ou bien de poudre d'écorce de Peruche, dont les femmes se servent pour dégraisser leurs cheveux, & pour les entretenir. Ils y sont aussi fort proprement, de manière qu'ils ne peuvent gêner leurs fourrures; & par le moyen d'une petite peau ou d'un linge qu'on fait passer entre les cuisses, & qui pend en dehors sur le devant, ils peuvent pourvoir à leurs besoins naturels, sans que le dedans en soit sali & gâté, excepté le duvet, auquel il est facile d'en substituer de nouveau.

Quelques Nations vers la Louisiane, à qui les François ont donné le nom de Têtes plates, parce qu'elles font consister leur beauté à avoir le front applati, & le sommet de la tête terminé en pointe, en façon de mitre, ont des berceaux à peu près semblables à ceux que je viens de décrire, mais qui ont, outre cela quelque chose de particulier pour contribuer à leur faire prendre cette forme, dans laquelle elles trouvent un si grand agrément. C'est un trou pratiqué dans le berceau, où la mere fait entrer la tête de l'enfant, lui appliquant sur le front & au dessus de la tête une

masse d'ar
ses forces.
nuits, ju
& que les
sez de con
mement d
lente opér
noirs, &
yeux & p
cheâtte &
beaucoup
tion gênan
tes les nu
fance; mai
lent être be
avoir des a
fusez.

Les Cara
Mérionat
tête pointu
enfoncer av
tirs coussine
rière la tête
d'autre berc
nez à leur p
vent suspenc
ment, & où
nuds sans au
nomme en
hagonronnon, o
tes plates, c
à l'avoir fort
nomme aussi

Au sortir d
cent plutôt à

masse d'argile, qu'elle serre & lie de toutes ses forces. Elle couche ainsi l'enfant toutes les nuits, jusqu'à ce que la tête ait pris son ply, & que les ossemens du crâne ayent acquis assez de consistance. Les enfans souffrent extrêmement dans les premiers essais de cette violente opération, laquelle les fait devenir noirs, & leur fait jeter par le nez, par les yeux & par les oreilles, une liqueur blancheâtre & visqueuse; ils doivent encore beaucoup souffrir dans la suite de la situation gênante où ils sont forcez de passer toutes les nuits les premiers mois de leur enfance; mais il doit en coûter à ceux qui veulent être beaux par artifice, & qui souhaitent avoir des agrémens que la nature leur a refusé.

Les Caraïbes & la plupart des Sauvages Méridionaux ont aussi le front applati, & la tête pointuë. Leurs meres ont soin de la leur enfoncer avec de petites planches, & de petits coussinets de coton, liez fortement derrière la tête. Mais les enfans n'ont point d'autre berceau que des Hamacs proportionnez à leur petite taille, que les meres peuvent suspendre & transporter fort commodément, & où les enfans sont couchez tout nus sans aucune gêne. Les Sauvages qu'on nomme en Canada les gens des Terres, *Garhagonronnon*, ont un goût tout différent des Têtes plates, car ils font consister leur beauté à l'avoir fort ronde; c'est pour cela qu'on les nomme aussi les *Têtes de Boule*.

De l'Education.

Au sortir du Berceau, les enfans commencent plutôt à se rouler qu'à marcher. Les pa-

rens les laissent assez ordinairement nus dans la Cabane pendant les premières années, dans la persuasion que le corps se forme mieux, ou pour les endurcir de bonne heure aux injures de l'air. Dès qu'ils sont un peu grands, ils suivent leurs mères, & travaillent pour la famille. Elles les accoutument pour cet effet à aller puiser l'eau à la rivière, à porter de petites provisions de bois proportionnées à leur taille, & qu'on peut regarder plutôt comme un jouet, que comme une charge. Peu à peu elles les stylent ainsi à rendre les services qui sont de leur compétence. Du reste, ils sont négligés pour leurs personnes, mal vêtus, jusqu'à ce qu'ils entrent dans l'adolescence, & qu'ils soient incorporez dans le corps de la jeunesse, qu'il leur est permis alors de s'orner.

Rien n'étoit plus dur que l'Education des jeunes gens dans l'Isle de Crète, & à Sparte. Dès qu'ils avoient atteint un certain âge, on les élevoit dans ces Ecoles publiques, qu'on nommoit *Α'γάται* & *συσσίτια*, lesquelles étoient comme de grandes salles, ou des espèces de halles; là ils étoient formez tous ensemble, distribuez par bandes, dont chacune étoit sous la discipline d'un Maître, qui les exerçoit à une vie extrêmement laborieuse & pénible. Les Législateurs qui n'avoient en vûë que l'Art Militaire, seul capable d'agrandir ou de maintenir leur Etat, avoient banni de leur République toutes les Sciences & tous les Arts Libéraux, soit qu'ils ne les crussent pas nécessaires, soit qu'ils les regardassent comme des exercices de gens oisifs, qui cherchent à tromper le temps, ou qu'ils pensassent que ces Arts & ces Sciences n'étoient propres qu'à amollir le cœur, & à introduire

le luxe
l'unique
tique,
cet obje
& de la

C'éto
sortir de
nessé à c
Héros,
cissoient
la dure,
couvrir c
rotas en
à souffrir
& de la c
cesse à t
à la pour
noient to
continuel
s'exercoie
l'arc, à la
se, & à d
poing, &
sur-tout à
cette invie
te épreuve
témoignag
dont nous
patience si
le fit dire a
voyoit de f
ne, ce qu'i
leur nourri
nant apr
fissent de
bats, qu'
mort en s

* *Vile Craggi*

nuds dans
nées, dans
mieux, ou
ux injures
rands, ils
ot pour la
r cet effet
porter de
ionnées à
er plutôt
ne charge.
rendre les
e. Du re-
erfonnes,
t dans l'a-
orez dans
st permis

ation des
à Sparte.
n âge, on
s, qu'on
uelles é-
des espé-
t tous en-
t chacune
, qui les
rieuse &
voient en
d'agran-
ent banni-
ences &
les cruf-
regardaf-
ififs, qui
r'ils pen-
n'étoient
ntroduire

AMÉRIQUAINS.

287

le luxe & la fainéantise. La Guerre étant donc l'unique but où se rapportoit toute leur politique, ils avoient en même temps dirigé à cet objet tous les exercices de la Religion, & de la vie civile.

C'étoit donc pour cette unique fin, qu'au sortir de l'enfance ils apprenoient à leur jeunesse à chanter les louanges des Dieux & des Héros, à danser la Pyrrhique; qu'ils endurcissoient leurs corps en les faisant coucher sur la dure, marcher nuds pieds & tête nuë, se couvrir de poussière, & se baigner dans l'Eurotas en toute saison, qu'ils les accoutumoient à souffrir la faim, la soif, le poids du jour & de la chaleur; qu'ils les faisoient courir sans cesse à travers les rochers & les montagnes, à la poursuite des bêtes féroces; qu'ils les tenoient toujours en haleine par les exercices continuels de leurs Gymnases publics, où ils s'exercoient de toutes les manières, à tirer de l'arc, à lancer le javelot, à la lutte, à la course, & à divers combats à coups de pied & de poing, & même à fer émoulu: mais c'étoit sur-tout à ce dessein qu'ils les formoient à cette invincible patience d'un courage à toute épreuve, dont ils donnoient de si beaux témoignages dans ces cruelles flagellations: dont nous avons parlé au sujet des Initiations; patience si étonnante & si merveilleuse, qu'elle fit dire agréablement à un Etranger qui en voyoit de ses yeux des exemples à Lacédémone, ce qu'un autre avoit déjà dit au sujet de leur nourriture; « Qu'il n'étoit pas surprenant après cela *, que les Lacédémoniens fissent des prodiges de valeur dans les combats, qu'ils y cherchoient apparemment la mort en s'exposant aux plus grands dangers

* Vide Craggium de Repub. Laced. Lib. 3. Inst. 3.

» pour y finir la vie malheureuse qu'ils me-
 » noient dans leur patrie, laquelle étoit pire
 » cent fois que la mort même.

Que les Sauvages ayent eu autrefois une éducation aussi rigoureuse, cela est encore sensible par les restes qu'ils en avoient conservés jusqu'à nos jours, & dont j'ai fait voir la ressemblance avec les Initiations aux mystères des Payens, lesquelles n'étoient dans leur institution, ainsi que je l'ai dit, qu'une Ecole pratique, où l'on puisoit les principes d'une vie nouvelle, conforme aux maximes de la Religion, de la Morale & de la société civile.

Ce qui fait un nouveau motif de probabilité, c'est que cette Education des Crétois & des Lacédémoniens voit été prise des Barbares, qui avoient en premier lieu habité la Grèce, & qu'elle se trouvoit parfaitement conforme aux mœurs des peuples de Thrace & de Scythie. Si même nous en croyons Pausanias †, ces cruelles flagellations des Lacédémoniens ne se faisoient que devant la statue de la Diane Orthie, qu'il assure être la même que la Diane de Tauride, laquelle avoit été enlevée par Oreste, & par Iphigénie sa sœur, qui la portèrent de Scythie en Grèce, comme je l'ai déjà dit.

Les Perses recevoient une éducation semblable, avant qu'ils se fussent rendus les Maîtres des Empires des Assyriens, des Médes & des Lydiens; & avant que le luxe & les richesses de ces Monarchies en eussent fait des Sybarites. Xenophon § nous en fait à peu près la même peinture dans les premières pages de sa Cyropédie, que les autres Auteurs

† Pausanias in Laconicis p. 98.

§ Xenophon, Lib. 1. Cyrop. pag. 2.

font
 Sparti
 tre or
 ges. C
 de gran
 Grecs a
 y prati
 Je ne
 Carber
 leurs es
 Républ
 autres q
 il est ce
 très-diff
 reuse po
 jourd'hu
 vie & ré
 ropéens
 tous leur
 on voit e
 le même
 res les inf
 rens, co
 échauffer
 leurs Anc
 traces, à
 & de leur
 gloire qu'
 & par leur
 pour cet e
 vent les t
 comme un
 avec l'âge
 ils en font
 de nt en pe
 Leur vie
 me, & man
 res pour la

AGES
qu'ils me-
étoit pire

trefois une
est encore
voient con-
ai fait voit
ns aux my-
oient dans
lit, qu'une
s principes
x maximes
e la société

e probabi-
Crétois &
se des Bar-
u habité la
rfaitement
de Thrace
oyons Pau-
des Lacé-
ant la sta-
ure être la
, laquelle
par Iphigé-
Scythie en

ation sem-
us les Maï-
Mèdes &
& les ri-
nt fait des
fait à peu
nières pa-
es Auteurs

AMÉRIQUAINS.

287

font des Républiques des Crétois & des Spartiates. Il distribuë cette Nation en quatre ordres différens, selon la diversité des âges. Chaque Ordre habitoit en commun dans de grandes halles qui répondent à ce que les Grecs appelloient *Αγέλαι*, & *Αρδπέια*, & l'on y pratiquoit à peu près les mêmes exercices.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit des Carbers des Sauvages Méridionaux, & de leurs exercices peu différens de ceux de la République de Lycurgue. Pour ce qui est des autres qui n'habitoient pas ainsi en commun, il est certain qu'ils avoient aussi des épreuves très-difficiles, & une méthode très-rigoureuse pour former leur jeunesse. Quoiqu'aujourd'hui ils n'ayent plus cette éducation suivie & réglée, sur-tout au voisinage des Européens, & dans les Missions, où l'on a aboli tous leurs anciens usages autant que l'on a pû, on voit cependant encore le même esprit, & le même génie d'une éducation austère. Toutes les instructions que leur donnent leurs pères, consistent dans des choses propres à échauffer leur courage, par les exemples de leurs Ancêtres, à les animer à suivre leurs traces, à les bien instruire de leurs coûtumes & de leurs usages, & à leur bien inculquer la gloire qu'ils peuvent acquérir par leur adresse & par leur bravoure. On leur met en main pour cet effet l'arc & la flèche, désqu'ils peuvent les tenir; ils les gardent long-temps comme un joyet; mais leurs forces croissant avec l'âge, d'un amusement de leur oisiveté, ils en font un exercice nécessaire, & s'y rendent en peu de temps très-habiles.

Leur vie étant d'ailleurs dure par elle-même, & manquant de plusieurs choses nécessaires pour la nourriture, le vêtement, & le

relle, elle ne contribüé pas peu à les endurcir, & à les rendre capables de soutenir la faim, la soif, les rigueurs des saisons, & d'autres travaux, sous lesquels on nous verroit succomber, pour avoir reçu une éducation trop molle & trop sensuelle.

Les petits Sauvages s'exercent continuellement ensemble, aussi-bien que les jeunes gens; on les voit se jouer à coups de pied & à coups de poing; exercice que Lycurgue avoit ordonné pour les siens. Si deux Anagnostes se battent, de manière qui passe le jeu, la tranquillité des autres est admirable dans ces occasions, & m'a frappé. Ils forment un cercle autour des deux intéressés qu'ils laissent se battre & jouer, comme ils disent, tout à leur aise, comme simples spectateurs; personne ne prend parti pour eux, non pas même leurs frères; personne ne les sépare, à moins que le jeu ne fût poussé trop loin, ou que la partie fût trop inégale; ils se contentent ensuite de rire aux dépens de celui qui a eu du désavantage.

Mais comme ils n'ont plus ces exercices publics & continus, qui peuvent contribuer beaucoup à la régularité des mœurs, ils se sont beaucoup relâchés de cette discipline exacte, qui les rendoit vertueux en quelque sorte comme malgré eux. Les parens font ce qu'ils peuvent pour leur donner de bons principes, mais ne les prêchant pas toujours par leurs exemples, leurs discours ne sont pas toujours efficaces pour les détourner du vice. Les meres qui en sont maîtresses, n'ont pas la force de les punir & de les corriger, quand ils manquent à leurs devoirs; elles leur laissent faire tout ce qu'ils veulent dans le bas âge, sous le prétexte qu'ils n'ont pas encore de raison,

raison
auront
se corr
mise de
peuver
timent
core po
visage,
tentent
represe
pas touj
leurs n'
les corri
sez docil
ceux de l
Anciens
res s'éma
manière
souvent p
sur-tout
ges en gé
pour un r
pas extrac
avec la cig

L'Atben
res entre l
établies à p
bout de l
points des
parce qu'el
curieux de
nous expliq
particulière
Crétois & d
On a calor
Tome 1.

ES
es endure-
ôutenir la
aisons, &
nous ver-
ne éduca-
ntinuelle-
es jeunes
le pied &
curgue a-
Antago-
sse le jeu,
able dans
rment un
u'ils lais-
ent, tout
urs; per-
n pas mê-
sépare, à
loin, ou
e conten-
elui qui a
exercices
ontribuer
rs, ils se
discipline
quelque
ns font ce
ons prin-
jours par
font pas
du vice.
ont pas la
quand ils
r laissent
bas âge,
ncore de
raison,

AMÉRIQUAINS.

raison, & que lorsque les années leur en-
auront donné, ils suivront ses lumières &
se corrigeront; mauvais principe qui favo-
rise des habitudes vicieuses, dont ils ne
peuvent plus se défaire. Le plus grand châ-
timent qu'elles leur font quand ils sont en-
core petits, c'est de leur jeter de l'eau au
visage, ou de les en menacer: elles se con-
tentent quand ils sont plus avancez, de leur
représenter leurs devoirs, à quoi ils ne sont
pas toujours résolus d'obéir. Personne d'ail-
leurs n'oseroit s'ingérer de les frapper & de
les corriger. Malgré cela les enfans sont as-
sez dociles, ils ont assez de déférence pour
ceux de leur Cabane, & de respect pour les
Anciens, à l'égard de qui on ne les voit gué-
res s'émanciper; ce qui marque que dans la
manière d'élever les enfans, la douceur est
souvent plus efficace que les châtimens, &
sur-tout des châtimens d'atrez. Les Sauva-
ges en général sont d'ailleurs si sensibles, que
pour un reproche un peu trop amer, il n'est
pas extraordinaire de les voir s'empoisonner
avec la ciguë, & de se défaire eux-mêmes.

Des Amitiés particulières.

L'*Atbenrosera*, où les Amitiés particulié-
res entre les jeunes gens, qui se trouvent
établies à peu près de la même manière d'un
bout de l'Amérique à l'autre, sont un des
points des plus intéressans de leurs mœurs,
parce qu'elles renferment un article des plus
curieux de l'Antiquité, & qu'elles servent à
nous expliquer ce qui étoit sur cela en usage,
particulièrement dans la République des
Crétois & dans celle des Spartiates.

On a calomnié les Législateurs de ces Ré-

290 MOEURS DES SAUVAGES
 publiques, comme s'ils avoient autorisé par
 leurs Loix, ce que quelques Auteurs en ont
 raconté depuis, & qu'ils ont voulu nous
 faire entendre par les noms odieux d'*Amator*
 & d'*Amafus*, qui ont été substituez à ceux de
 φίλιτρον & de κλεινος, qu'on donnoit dans la
 Grèce à ces illustres Amans. * Plutarque,
 † Xénophon, † Maxime de Tyr, § Elie
 & plusieurs autres, les ont justifiez; & il
 n'est pas vray semblable que des Législateurs
 aussi sages, eussent rien statué qui eût pu
 rendre leurs Républiques éternellement in-
 fâmes. Car, quoi-que les Grecs ayent été
 sujets à des vices monstrueux, qui ne sont
 devenus par-tout que trop communs, le vice
 néanmoins, quel qu'il soit, porte toujours
 avec soi un caractère flétrissant de honte qui
 lui fait chercher les ténèbres parmi les plus
 barbares mêmes.

Cette raison est plus que suffisante pour
 nous convaincre, que si celui des vices qui
 est le plus abominable, & qui révolte le plus
 la raison, eût été attaché à ces sortes de liai-
 sons d'amitié, ces Législateurs n'eussent eu
 garde de le mettre en honneur, à ce point
 que ceux qui étoient le plus recherchez, s'en
 fissent un mérite & un sujet de gloire, ** &
 que ce fut au contraire une tache infâmante
 à l'égard de ceux pour l'amitié desquels on
 ne faisoit paroître aucun empressement.

L'intention donc de ces Législateurs, étoit
 de fonder des amitiés, qui eussent la vertu
 pour principe, qui fussent une liaison pudi-
 que, & un amour innocent, un commerce
 d'esprit, d'où l'on bannit jusqu'à l'ombre du

* Plutarch. in *Lycurgo & Agefilao*. † *Xenoph. de Republ.*
Lac † *Maxim. Tyr. Serm. x.* § *Alian. Lib. 3, cap. x.*
 ** *Cic. de Rep. Strab. Lib. x. p. 333.*

crim
 man
 l'a de
 comp
 mut
 mens
 enfan
 blable
 une b

L'a
 des se
 ctions
 ple, d
 qu'il e
 que su
 l'amar
 lequel
 que ce
 n'expo
 le chât
 car con
 jeune,
 l'impru
 moins
 l'amant
 lant, d
 qu'il c
 exempl
 les com
 faisoien
 ayant, c
 che, &
 prit à se
 peine.

Malhe

* *Xenoph.*
 † *Plutarc*

AGES
torisé par
eurs en ont
voulu nous
x d'Amator
z à ceux de
oit dans la
Plutarque,
r, § Elien
iez; & il
égislateurs
ui eût pû
lement in-
ayent été
ui ne font
ns, le vice
e toujours
e honte qui
mi les plus

sante pour
vices qui
ste le plus
tes de liai-
cussent eu
à ce point
chez, s'en
pire,** &
infâmante
esquels on
ment.

eurs, étoit
nt la vertu
ison pudic-
commerce
ombre du

ph. de Repub
ib. 3, cap. x

AMERIQUAINS.

291

crime, & une émulation réciproque entre l'a-
mant & la personne aimée, telle que Platon
l'a définie en plusieurs endroits. * Xénophon
compare l'ardeur & la modestie de cet amour
mutuel des Lacédémoniens, aux enchaîne-
mens du cœur, qui sont entre le père & les
ensans; & Maxime de Tyr dit qu'il étoit sem-
blable à l'amour qu'on pourroit avoir pour
une belle statuë.

L'amant avoit un soin continuel d'inspirer
des sentimens de gloire à l'objet de ses affe-
ctions, il étoit chargé de lui donner bon exem-
ple, de corriger, ou de prévenir les fautes
qu'il eût pû faire; de sorte que la Républi-
que suivant l'esprit du Législateur, rendoit
l'amant responsable de la conduite de l'aimé,
lequel étoit comme son disciple; en sorte
que celui-ci ne pouvoit faire de fautes, qu'il
n'exposât l'autre à en être puni, & à recevoir
le châtiment qu'il auroit lui-même mérité;
car comme l'aimé étoit toujours un peu plus
jeune, s'il venoit à faillir, on pardonnoit à
l'imprudencé, & à la foiblesse de son âge
moins avancé; mais la punition tomboit sur
l'amant, qui étoit obligé d'être le surveil-
lant, & le garant de la conduite de celui
qu'il chérissoit. † Plutarque rapporte un
exemple de cette sévérité; car un jour dans
les combats à outrance que les jeunes gens
faisoient dans leurs gymnases, l'un d'eux
ayant, dit-il, laissé échapper une plainte lâ-
che, & indigne d'un Lacédémonien, on s'en
prit à son amant, qui fut condamné à une
peine.

Malheur à l'amant qui eût tombé dans des

N 2

* Xénophon & Maxim. Tyr. loco cit.
† Plutarq. in Lycurgo.

faites plus considérables, & qui au lieu de former son disciple à la vertu, lui eût donné l'exemple du vice, en le portant au mal. Car, dit Elien, s'il lui arrivoit de concevoir des desirs criminels pour l'objet de ses affections, il n'y avoit point de sûreté pour lui à Sparte, & il ne pouvoit se sauver d'une mort infâme que par une fuite honteuse.

La manière dont les Auteurs racontent que se faisoient les enlèvements de ces sortes d'amis, & les abus qui purent s'y glisser dans la suite, furent sans doute ce qui fonda des soupçons sinistres contre les Législateurs, comme s'ils eussent autorisé par leurs Loix, les vices qui s'en étoient suivis. Mais le vice se glisse par-tout, & il n'est rien dont on n'abuse.

Si l'on veut comparer ce qui se pratiquoit à Sparte, & en Crète au sujet de ces enlèvements, avec ce que j'ai rapporté dans l'Article de la Religion, & que j'ai tiré de l'Auteur de la nouvelle Histoire de Virginie, il se trouvera que la retraite de ces jeunes gens enlevés, & qui alloient passer quelques mois à la campagne sous la conduite de leur ami, étoit peut-être une espèce d'initiation, & une pratique qui appartenoit à la Religion, comme en Amérique.

Cela paroît d'autant mieux fondé, qu'au retour de ces jeunes gens, ceux qui les avoient enlevés, étoient obligés de faire présent à chacun d'un Taureau, pour en faire un sacrifice à Jupiter, ainsi que le témoigne* Strabon. Dans la Béotie, où ces liaisons d'amitié étoient établies, comme dans l'Isle de Crète, & chez les Lacédémoniens, on apelloit *Ἰερός λόχος*, ou la sacrée Cohorte, le Corps des

* Strabo, Lib. x. p. 332.

Guer
leque
Loix
nes d
attent
nous v
trouve
étoit
leur fo
Thésé
Enée
Plutar
mémoi
les Am
frandes
roient
sermen
l'invog
Les I
Atour aff
Sieur de
forme e
si forte,
absolue
soient q
peuvent
l'un de l'
y avoit e
mier deg
Ces lia
de l'Am
aucun sou
y ait, ou
vice réel.
origine, t
stant, sac
nion qu'e
* Léri, Hij

Guerriers composé d'Amans & d'Aimés, lequel étoit invincible par leur union. Ces Loix d'amitié paroissent avoir été communes dans toute la Grèce, & si nous faisons attention à l'Histoire des premiers tems, nous verrons, que presque tous les Héros se trouvent ainsi unis à quelque ami, lequel étoit le compagnon de leurs travaux & de leur fortune. Tels étoient Hercule & Iolas; Thésée & Pyrihoüs; Achille & Patrocle; Ænée & Achat; Oreste & Pylade, &c. Plutarque dans la vie de Pélops, assure qu'en mémoire de l'amitié d'Hercule & d'Iolas, les Amans & les Aimés envoyotent des offrandes au Tombeau de ce dernier, & serroient les nœuds de leur alliance, par les sermens qu'ils faisoient en son nom, & en l'invoquant.

Les Bresiliens apellent ces sortes d'amis *Atour assap*, c'est-à-dire, *le parfait Alié*. Le Sieur de * Léri assure que l'alliance qui se forme entr'eux par cette sorte d'union, est si forte, que tous les biens leur deviennent absolument communs, comme s'ils ne faisoient qu'une même personne, & qu'ils ne peuvent pas plus se marier dans la famille l'un de l'autre aux degrez prohibés, que s'il y avoit entr'eux une liaison du sang au premier degre.

Ces liaisons d'amitié parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale, ne laissent aucun soupçon de vice apparent, quoiqu'il y ait, ou qu'il puisse y avoir, beaucoup de vice réel. Elles sont très-anciennes dans leur origine, très-marquées dans leur usage constant, sacrées, si je l'ose ainsi dire, dans l'union qu'elles forment, dont les nœuds sont

* Léri, *Hist. du Bresil*, ch. xx.

294 MOEURS DES SAUVAGES

aussi étroitement serrez que ceux du sang & de la nature, & ne peuvent être dissous qu'à moins que l'un d'eux s'en rendant indigne par des lâchetés qui deshonoreroient son ami, l'obligeât à renoncer à son alliance, ainsi que quelques Missionnaires m'ont dit en avoir vu des exemples. Les parens sont les premiers à les fomenter, & à en respecter les droits; elles sont honorables dans leur choix, étant fondées sur un mérite mutuel à leur façon, sur la conformité des mœurs, & sur des qualités propres à exciter l'émulation, laquelle fait souhaiter à un chacun d'être ami de ceux qui sont les plus considérés, & qui méritent mieux de l'être.

Ces amitiés s'achètent par des présens, que l'ami fait à celui qu'il veut avoir pour ami; elles s'entretiennent par des marques mutuelles de bienveillance; ils deviennent Compagnons de chasse, de guerre, & de fortune; ils ont droit de nourriture & d'entretien dans la Cabane l'un de l'autre. Le compliment le plus affectueux que puisse faire l'ami à son ami, c'est de lui donner ce nom d'Ami: enfin ces amitiés vieillissent avec eux, & elles sont si bien cimentées qu'il s'y rencontre souvent de l'héroïsme, comme entre les Orestes & les Pylades.

Le Pere Garnier m'a dit avoir appris d'un Sauvage, au sujet de ces amitiés, qu'ils avoient fait souvent entr'eux cette remarque, que lorsqu'on brûloit un Esclave, on pouvoit regarder comme un présage assuré, que celui que l'Esclave nommoit dans sa chanson de mort, seroit bien-tôt pris lui même, & auroit le même sort. Ce Pere faisoit ensuite cette réflexion. Quand bien même le présage seroit suivi de l'événement, il n'y auroit

à cela r
disoit-i
qui le b
venger
plus étr
de son a
struit,
tirer va
les mém
la victi
le regret
leur qu'

J'ai lu
qu'entre
amenez
forteme
condam
l'autre,
fut si af
grâce à f
muler sa
& par s
l'avoient
on les fi
Missionn
assez heu
tême, &
sentimen
rent pas
du zèle d

Dans c
Missionn
liaisons
voient cr

à cela rien d'extraordinaire ; car cet Esclave, disoit-il, menaçant, selon la coutume, ceux qui le brûlent, appelle à son secours pour le venger, celui avec qui il est lié d'une amitié plus étroite ; & celui-ci touché de la perte de son ami, du sort duquel il est bien-tôt instruit, ne tarde pas, dans l'espérance d'en tirer vengeance, à se précipiter aussi dans les mêmes périls, où il est presque toujours la victime de la témérité, que lui ont inspiré le regret de la mort de son ami, & la douleur qu'il a de l'avoir perdu.

J'ai lu aussi dans une de nos * Relations, qu'entre quelques prisonniers que l'on avoit amenés à Onnontagué, il s'en trouva deux si fortement unis d'amitié, que comme on eut condamné l'un au feu, & donné la vie à l'autre, celui à qui on avoit donné la vie, fut si affligé qu'on n'eut pas fait la même grace à son compagnon, qu'il ne put dissimuler sa douleur, & fit tant par ses plaintes & par ses menaces, qu'il obligea ceux qui l'avoient adopté de l'abandonner au supplice : on les fit donc mourir l'un & l'autre, & le Missionnaire qui en parle, marque qu'il fut assez heureux pour leur administrer le Baptême, & pour les voir mourir dans de grands sentimens de piété, dont les Iroquois ne furent pas moins charmez, qu'ils l'avoient été du zèle du Missionnaire même.

Dans quelque-une de nos Missions, les Missionnaires ayant supprimé ces sortes de liaisons, à cause des abus qu'ils en pouvoient craindre, sans dire néanmoins qu'ils

* Relat. de la Nouv. France pour les années 1682 & 1670, chap. 7. p. 246.

296 MOEURS DES SAUVAGES
agissoient par ce motif ; les Sauvages n'en
furent pas fâchez à cause que ces amitiés
étoient d'une trop grande dépense, & que
par-là même elles devoient trop onéreu-
ses.

Fin du second Tome.

ES
ages n'en
s amitiés
, & que
oncreu-



